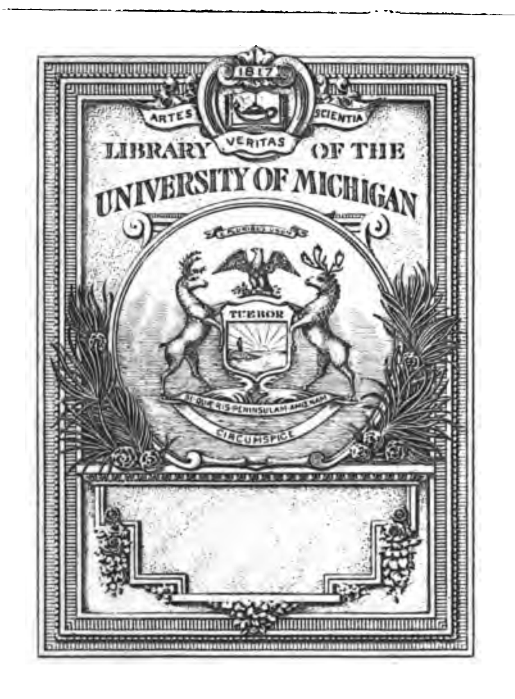

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

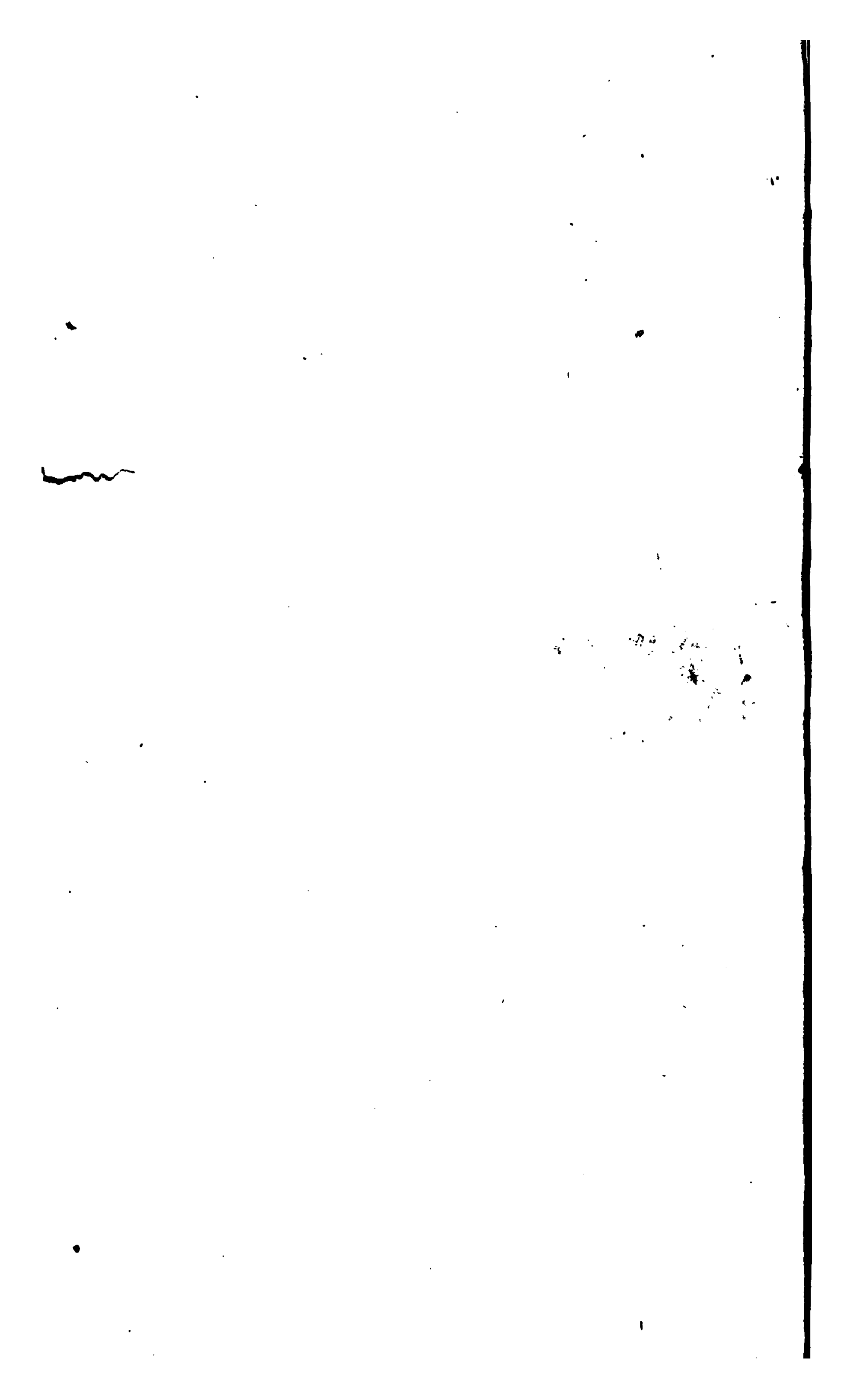
7374 T 1-D

HISTOIRE

DU COMMERCE,

DE L'INDUSTRIE ET DES FABRIQUES

De Lyon.



HISTOIRE

DU

COMMERCE

DE L'INDUSTRIE ET DES FABRIQUES

DE LYON,

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS;

Par C. Beaulieu,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE LYON.

LYON.

AUGUSTE BARON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue Clermont, 5.

1838.

Au Lecteur.

Nous allons aujourd'hui tâcher d'accomplir la promesse que nous avons faite dans notre Histoire de Lyon [1], celle de publier tout ce que nous avons recueilli sur le sujet indiqué par le titre de l'ouvrage que nous publions aujourd'hui.

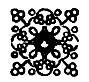
(1) 1 vol. in-8° de 700 pages, orné de gravures anglaises ; chez Baron, libraire-éditeur, rue Clermont, 5, à Lyon.

Puisse l'accueil favorable que le public a fait au premier être pour celui-ci un nouveau titre à son estime, et pour nous un gage certain du gré qu'il nous sait de nos efforts et de nos recherches. Nous nous estimerons heureux d'avoir tenté le premier de nous occuper d'un ouvrage qui manquait à notre littérature locale.

Nous avons divisé l'historique de notre sujet en trois grandes époques: la première renferme le temps de l'antiquité, la deuxième celui du moyen-âge et de la renaissance, la troisième celui qui s'est écoulé depuis la révolution de 1789 jusqu'à nos jours.

A la fin de notre ouvrage, nous donnerons un précis historique sur ceux qui se sont fait un nom dans le commerce ou l'industrie de notre cité; un état nominal et alphabétique de tous ceux qui, par leurs inventions ou perfectionnements dans les machines ou procédés, ont contribué à l'amélioration des

manufactures de Lyon, et des récompenses honorifiques qu'ils ont values à leurs auteurs; des éphémérides commerciales et industielles. Enfin, pour qu'on ne puisse nous accuser de nous être approprié les idées d'autrui, nous aurons soin d'indiquer dans le courant de l'ouvrage les sources où nous avons puisé, et de donner à la fin du volume un catalogue des principaux écrits que nous avons consultés.



HISTOIRE
DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DES FABRIQUES
DE LYON.

Ire ÉPOQUE.

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'AU XVe SIÈCLE.

Du Commerce en général, et de celui de Lyon en particulier.

Introduction.

Nous sommes autant portés au désir de vivre ensemble par la nécessité absolue que par l'inclination naturelle, puisque la société civile, au jugement d'Aristote, ne contribue pas seulement au plaisir de la vie, mais aussi à la vie même.

Ainsi, les raisons qui nous obligent à préférer la société à la solitude nous apprennent l'excellence du commerce. Quel autre art présente plus d'avantages à la société? N'est-ce pas le commerce qui a appris aux philosophes les merveilles de la nature, et aux législateurs celles de la

politique? Qui a rendu Platon philosophe, et Solon législateur? n'est-ce pas le commerce? Qui joint toutes les nations par leurs intérêts, quelque aversion qu'il y ait entre elles par leurs religions, leurs mœurs; qui, par l'effort de son industrie, fait violence à la nature; qui porte l'Asie, l'Afrique et l'Amérique dans l'Europe, et celle-ci dans les autres parties du monde; qui de tous les peuples ne fait qu'un peuple, et de toute la terre qu'un pays qui lui obéit sans violence; qui, plus victorieux que tous les conquérants, a découvert de nouveaux mondes, et les a assujettis aux lois de la politesse et de l'humanité; qui, plus puissant que toutes les sciences, a renoué la chaîne de la civilisation, lorsque de grandes catastrophes semblaient en avoir pour jamais rompu les anneaux? le commerce!

Les parties du monde les plus fertiles souffriraient les injures de la nécessité, si les hommes n'entreprenaient par les voyages et le négoce de rendre communs les présents que la nature a rendus particuliers à diverses contrées.

Les rois d'Israël et les empereurs de Rome avaient des marchands portés sur l'état de leurs maisons, non qu'ils s'en servissent pour le gain, mais pour se procurer toutes les choses nécessaires à la vie et à l'ornement de leur dignité. Les navires de Salomon, après de longs voyages, revenaient chargés d'or et d'argent, et autres choses précieuses; les agents de l'empereur Pertinax exerçaient le trafic. Le sénat même, qui se vantait d'être le conseil du monde et le tribunal des rois, prit soin d'instituer un collége de marchands. En effet, les anciens ont toujours considéré le

commerce comme si important et si nécessaire, que les législateurs l'ont honoré des plus grands privilèges : que les philosophes même, tels que Thalès, Zénon, l'ont exercé sans scrupule. Caton même, l'honneur de la noblesse et la vivante image de la vertu stoïque, n'a point dédaigné cette occupation, source de la richesse des familles, de la grandeur et de la prospérité des états.

C'est lui qui, par l'industrie, rendit autrefois si célèbres les villes de Tyr et de Sidon. C'est lui à qui Gênes, Venise et Florence durent leurs richesses et leur grandeur. En un mot, c'est le commerce, c'est l'industrie qu'on doit regarder comme la véritable corne d'abondance. C'est à lui enfin que la ville de Lyon dut dans tous les temps le bonheur de ses habitants; c'est à de célèbres négociants, qui se sont répandus dans toutes les parties du monde, que cette ville si fameuse dans tout l'univers doit sa gloire et sa prospérité.

Dès son origine, et long-temps même avant sa fondation attribuée à Plancus, les mœurs douces et paisibles des Ségusiens, ses habitants, attiraient au confluent de nos rivières les marchands de toutes les nations, et Lyon avait déjà la réputation de ville commerçante. Toutes les provinces des Gaules s'y rassemblaient pour y tenir leurs fameuses foires.

Les Romains, qui considéraient la profession du négociant comme au-dessous du rang de maître, favorisèrent le commerce de notre cité, entretenu et protégé par leurs proconsuls et leurs chevaliers, qui y formaient un corps

nombreux de négociants; tous nos monuments et les restes du fameux Forum attestent à quel point de grandeur et de considération ils l'avaient élevé dans nos murs.

Après les grandes catastrophes, qui ont fait disparaître pour toujours tant d'autres cités, le commerce et l'industrie de ses habitants relevaient toujours promptement Lyon de ses ruines.

Plus tard, et sur la fin du XIIIe siècle, des Italiens fuyant les persécutions et les querelles sanglantes des Guelfes et des Gibelins, vinrent chercher à Lyon une nouvelle patrie; avant eux des colonies étrangères et des Juifs y faisaient un grand trafic. Elle était un lieu d'entrepôt général et d'échanges entre les marchands de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Dans les XIVe, XVe et XVIe siècles, une foule de négociants établis attirèrent à Lyon le commerce de la banque, et furent aussi renommés par leur immense fortune que par l'étendue de leurs relations.

C'est à deux Piémontais que Lyon doit l'établissement des manufactures de soie. L'art de l'imprimerie y fut apporté par des Allemands, et cultivé par des hommes célèbres de cette nation et de celle des Italiens.

Les plus grands et les plus considérables établissements de commerce à Lyon ont été formés par des négociants de ces deux nations. Il serait difficile de se former une idée des richesses que le commerce et l'industrie y avaient concentrées jusqu'au XVIIe siècle.

Enfin, qui a relevé notre cité après la terrible catastrophe de la fin du XVIIIe siècle? qui l'a maintenue, aux jours

difficiles, dans un état sinon prospère du moins bien supportable? Le commerce et l'industrie!

Il est beau de voir un peuple actif, laborieux, économe, par son génie inventif, son caractère naturellement porté à la bienveillance, accueillir les hommes de talent de toutes les nations, attirer à Lyon l'industrie, la naturaliser, la perfectionner, inventer, créer, et par-là lutter contre sa mauvaise fortune dans des temps malheureux, et porter la prospérité de ses fabriques au plus haut période dans des temps meilleurs.

C'est en vain que, de nos jours, l'esprit de parti, ou plutôt les ennemis de notre belle patrie voudraient, en exploitant une mésintelligence fondée sur un intérêt mal entendu, diviser en deux camps ennemis la population lyonnaise (1). Les fondations hospitalières, les bienfaits des uns, et les témoignages de reconnaissance des autres, dont notre ville offre partout les symboles, seront toujours des preuves incontestables de cet esprit de famille qui caractérise si éminemment le peuple lyonnais.

Si aujourd'hui, comme à toutes les autres époques, les mêmes causes de prospérité ne peuvent produire les mêmes fruits, nous dirons plus tard les obstacles qui s'y opposent.

Nous nous contenterons de dire ici qu'à toutes les époques où des cessations de travail ont réduit nos ouvriers

(1) Pour les détails de nos discordes civiles, voir notre Histoire de Lyon déjà indiquée.

de la fabrique [1] dans un état de dénuement, on a vu toutes les classes de la société rivaliser d'émulation et d'empressement pour venir à leur aide; citons quelques exemples : en 1731, on fonda la grande aumônerie; en 1755, les dons s'élevèrent à plus de 300 mille francs; en 1787, ils s'élevèrent à plus de 120 mille francs; en 1805, 1809, 1814, 1821, et depuis 1834 jusqu'en 1837 des dons de toute nature ont été recueillis avec un zèle infatigable.

Il serait trop long de décrire tout ce que les Lyonnais ont mis en usage pour le soulagement de l'humanité, pour le progrès des arts et des sciences, et pour l'intérêt de la patrie.

Revenons au commerce de notre ville : soit que l'on remonte aux traditions mythologiques, soit que l'on consulte les historiens des temps les plus reculés qui ont écrit sur le pays où est située la ville de Lyon et sur le commerce de ces contrées, on reconnaît que ce puissant véhicule de la civilisation, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, était déjà à un tel point de splendeur dans le territoire qu'ils assignent au confluent du Rhône et de la Saône, plusieurs siècles avant l'époque où Plancus y vint

(1) Nous voulons parler de la fabrique de soierie, qui est pour Lyon la plus importante, et qui est aussi celle dont nous aurons le plus à nous occuper dans cet ouvrage, puisque c'est à cette fabrique que sont liés tous les intérêts des autres fabriques de notre ville, et celui du travail de plus de trente mille individus qui se trouve alimenté par la conséquence de l'état de la première.

fonder le Lugdunum romain, que plusieurs nations y trafiquaient déjà et venaient de toutes les parties du monde connues alors, pour y acheter ou vendre les produits que fournissaient les exploitations agricoles ou l'industrie de chacune de ces nations, d'où l'on peut conclure que dès-lors le vieux Lugdunum était déjà un lieu d'entrepôt de toutes sortes de marchandises, ou un point de réunion de diverses nations qu'un besoin mutuel, excité par la marche progressive de la civilisation et une heureuse situation de la localité, portait à choisir pour être le centre de leurs relations commerciales, connues sous le nom de foires, que les Romains nommèrent *conciliabules*. Si lorsque nous remontons à des temps si éloignés, nous avons de la peine à nous former une idée de l'état du commerce, de la diversité et de la prodigieuse quantité de marchandises que l'on apportait de toutes les contrées dans ces foires, pour comprendre leur importance, jetons un coup d'œil sur les provinces des Gaules qui environnaient alors la ville de Lyon; ouvrons le livre de ce célèbre géographe de l'antiquité, qui nous a laissé une statistique si exacte de ces contrées.

Le Rhône, dit Strabon, porte ses bateaux à la Saône, et la Saône, au moyen d'un petit espace de terre, les rend à la Seine qui les conduit à l'Océan. C'était par la Saône que le midi et le nord des Gaules et de l'Italie faisaient tout le commerce avec l'Allemagne, puisque près des sources de la Saône était le fameux port Abucin, où arrivaient les denrées des pays septentrionaux de la Gaule

celtique que l'on voulait transporter de cette rivière par le Doubs ou par la Saône.

Dans les temps antérieurs à l'arrivée de Jules César dans les Gaules, la navigation sur la Saône était déjà si importante, que la souveraineté de cette rivière et les droits sur le transport des marchandises avaient excité des guerres sanglantes entre les Eduens et les Séquanais, habitant les deux rives opposées.

L'inimitié qui divise ces nations rivales, continue Strabon, provient de leur dispute pour la souveraineté de la Saône qui les sépare; chacune d'elles veut en être la maîtresse et se croît seule en droit d'y imposer des péages. Leurs relations s'étendaient dans la Germanie par le Doubs. Enfin les villes, les ports et les monuments de l'ancienne Séquanie sont une preuve de son grand commerce (1).

Après sept ans de combats, César ayant vaincu Ariovisite et enchaîné le fier Gaulois à son char de triomphe, c'est encore sur les bords de la Saône, à Mâcon, à Châlon, qu'il forma des entrepôts de vivres, par le motif que la navigation sur cette rivière lui offrait toutes les facilités pour les distribuer à ses légions dispersées dans différentes parties des Gaules.

Cette rivière formant le point central entre l'Isère, le Doubs, la Loire, la Seine et les deux mers, Lyon, au confluent de cette rivière et du Rhône, devint plus tard et en fort peu de temps la ville la plus importante de l'em-

(1) 100 ans avant J. C.

pire romain au-delà des Alpes. Elle communiquait avec une colonie grecque sur les bords de la Méditerranée, qui avait apporté sur les côtes de Provence la vigne et l'olivier de la Phocée ; c'était Marseille, république célèbre par ses mœurs, ses lois et de beaux faits d'armes, et dont le commerce avait d'abord rivalisé avec celui de Tyr. La destruction de Tyr et de Corinthe rendit Marseille plus florissante encore ; cette ville faisait un immense commerce avec Alexandrie, qui alors était l'entrepôt général des marchandises de l'Inde, que les Marseillais envoyaient à Lyon par le Rhône.

Après dix ans de guerre, Jules César ayant soumis tous les peuples de la Gaule, cette vaste contrée fut divisée en quatre grandes provinces, et plus tard ces quatre sections furent subdivisées en dix-sept provinces.

Lugdunum (Lyon) fut déclaré capitale de la province du centre et même de toute la Gaule chevelue, *Gallia comata*. Nonobstant toutes ces divisions, Jules César respecta l'organisation intérieure, les mœurs, les habitudes, la religion de ces provinces, et se contenta d'imposer un tribut déguisé sous le nom de solde militaire, et sous ce double rapport les Ségusiens (Lyonnais) se trouvèrent au nombre de ceux qui furent le mieux traités par ce dictateur, car il favorisa de tout son pouvoir leur commerce, et ne partagea point les champs de ce peuple ami de la paix et qui ne se mêlait aucunement des brouilleries de leurs voisins.

Marc Antoine, qui usa en ce pays de cette coutume,

au lieu d'ôter les terres à leurs anciens possesseurs, les leur confirma, protégea aussi leur commerce et gagna par là leur amitié.

Agrippa, gendre d'Auguste, y trace trois grandes voies militaires, nouveaux moyens de facilité pour les transports de marchandises et les relations commerciales.

Sous l'empire d'Auguste, ces contrées prirent une face nouvelle : cet habile politique voulant éteindre les haines et retenir sous la domination romaine des peuples inconstants et légers, aussi braves que jaloux de leur liberté, considéra les communications commerciales comme les liens les plus propres à leur faire supporter le joug plus facilement. Il établit à Lyon le centre de leur commerce; le privilége de la navigation fut accordé à une corporation puissante de marchands de tous les pays, placée sous la protection d'un patron ou intendant général du commerce, qui exerçait une juridiction sur ce corps nombreux (1). Une foule d'inscriptions de nos monuments antiques atteste le nombre considérable de ceux qui faisaient partie de ce corps, et les hommes attachés à l'emploi éminent de cette juridiction. Dès-lors la souveraineté de la Saône, objet de l'ambition des peuples riverains, fut donc irrévocablement fixée à Lyon; c'est alors aussi que les Grecs, les Orientaux, les Africains, les Espagnols et les Gaulois vinrent étaler les produits de l'industrie

(1) 14 ans avant J. C. la navigation du Rhône et de la Saône fit établir l'institution des *Nautes*.

et les richesses de toutes les contrées, pour de là se répandre, comme nous l'avons dit, dans tout l'empire romain.

C'est dans le mois de *sextilis*, auquel on avait donné le nom d'Auguste, que les foires de Lyon (1) rassemblaient les marchands, les artistes de toutes les nations et les produits de tous les genres d'industrie; on y vendait, sur le *Forum* (2), des étoffes de soie, des parfums, de l'encens, de l'or, de l'ivoire et des pierres précieuses des grandes Indes, des vases, des urnes, des coupes d'albâtre, d'ivoire, de jaspe, d'or et d'argent, et de différentes matières enrichies de sculptures; des tableaux, des pierres gravées, des statues en bronze ou en marbre, des trépieds de Corinthe et d'Athènes étaient apportés dans ces foires par des marchands de la Grèce, de Marseille et de Rome.

Il s'y trouvait encore des chevaux de Perse, des lions, des tigres, des panthères et des oiseaux d'Afrique. On y voyait les habitants de l'Ibérie apporter leurs aciers si fortement trempés; les Bituriges y étaler le brillant étamage dont ils furent les inventeurs; les Eduens y venaient avec leurs ustensiles artistement plaqués, et des armes ornées des dépouilles de plusieurs animaux, tels que le lion, l'élan, le cerf et le buffle. Ils vendaient aussi des boucliers peints de mille couleurs.

Les Ligures fournissaient les choses utiles à la vie.

(1) Dans la célèbre épître envoyée par les chrétiens de Lyon et de Vienne aux églises d'Orient, il est parlé des célèbres foires de cette ville.

(2) Situé sur la montagne de Fourvières.

Les Lyonnais étalaient des toiles, des étoffes de laine et de lin, des voiles de vaisseaux, des armes pour les soldats et d'autres marchandises provenant des fabriques de leur cité.

Ne soyons donc pas étonnés que la reconnaissance portée jusqu'à la vénération ait élevé à Auguste, puis à Antonin, l'un regardé comme auteur et l'autre comme le restaurateur de tant de prospérité et de splendeur, des autels et des temples, dans la cité où tous les peuples accouraient pour y porter leurs richesses, jouir de l'hospitalité, de la protection des Césars et d'un spectacle nouveau pour des nations qui jusqu'alors n'avaient presque vu de magnificence que dans les pompes triomphales d'un vainqueur superbe ou barbare.

Parmi les empereurs romains chers à notre cité et qui s'intéressèrent à sa prospérité, on peut ajouter aux noms d'Auguste et d'Antonin ceux de Claude, qui éleva Lyon au rang de colonie romaine ; de Néron, qui la releva après son terrible incendie; du vertueux mais trop faible Nerva; de Trajan, qui embellit Lugdunum de plusieurs monuments, entre autre du fameux *Forum* qu'il fit élever sur la montagne de Fourvières; d'Adrien, ce prince ami des arts qui renouvela l'âge d'or de l'empire romain et répandit ses nombreux bienfaits sur notre cité; enfin d'Antonin, surnommé le Pieux, tant à cause de sa philosophie que de sa justice, et qui, après Auguste, peut être regardé comme l'empereur le plus cher à notre cité; mais depuis que Lyon avait été honoré du beau titre de colonie

romaine par Claude, la gloire remplaça la liberté qu'on cherchait à étouffer, et Lyon, arrivé au plus haut degré de splendeur, ne tarda pas à voir arriver l'époque où une foule de tyrans qui par leur ambition, leur luxe, leur férocité, leur débauche ou leur lâcheté, en entraînant la chute de l'empire romain, fiirent disparaître sous les ruines de ce colosse politique tant de richesses et de magnificence, jusqu'à ce qu'enfin le christianisme lui montrant, dans un nouvel avenir, le chemin de l'Orient comme la route d'où lui doit venir ce luxe qui devra bientôt accompagner le nouveau culte et alimenter son commerce.

Ainsi, on peut donc passer sous silence ce que fut la prospérité de notre ville, durant cette période de temps qui s'écoula depuis le règne d'Héliogabale jusqu'à celui de Constantin surnommé le Grand, puisque les gouverneurs romains, après que Sévère eût saccagé Lyon, ayant abandonné cette antique métropole des Gaules pour le séjour de Trèves et de Cologne, la cité lugdunaise fut alors déserte, ainsi que les provinces qui y faisaient affluer leurs richesses et leurs trésors. Les guerres, les incendies, les maladies épidémiques ayant moissonné ou fait fuir la population de ces contrées, les inondations et quelques phénomènes qui semblèrent alors se multiplier achevèrent d'anéantir notre malheureuse cité et les provinces circonvoisines (1).

(1) 200 ans après J. C.

Durant ces longues années de troubles et de malheurs, Lyon pleura sur les débris de son antique splendeur.

IDÉES GÉNÉRALES SUR L'ÉTABLISSEMENT DE NOTRE COMMERCE ET DE NOS MANUFACTURES.

L'avénement de Constantin au trône des Césars fut pour notre ville une époque où elle commença à jeter plus d'éclat que sous Dioclétien, et à se relever un peu des ruines où l'avait ensevelie l'anarchie qui amena la ruine de l'empire romain.

La religion chrétienne étant devenue, au milieu de tous ces désastres le seul génie conservateur des peuples, entre les luttes sanglantes qui devaient en amener l'anéantissement, fut aussi le nouveau lien qui renoua l'alliance de la grande famille humaine.

Le libre exercice du culte de la religion du Christ qui était professé publiquement, depuis que Constantin avait embrassé le christianisme, cette cause jointe à celle de la division que venait de faire cet empereur de son empire, par laquelle Lyon avait été établi la métropole des quatre provinces lyonnaises, redonna à notre cité, non son antique splendeur, mais un peu d'animation industrielle, en fournissant de nouveaux aliments à son commerce, en remplaçant ses monuments élevés au paganisme par des édifices consacrés au culte des chrétiens. Les modestes chapelles élevées sur les cryptes des martyrs firent place à de su-

perbes basiliques, et à des monastères célèbres, et les débris des temples païens qui restaient encore débout servirent à leurs constructions de formes bizarres et tout orientales, empruntées au style byzantin.

Les marchands byzantins qui remontaient le Rhône jusqu'à Lyon, pour communiquer avec la Grande-Bretagne, et les autres étrangers qui s'établissaient dans nos contrées relevaient la cité lyonnaise.

Ils imprimaient un type nouveau à sa population. Les mœurs, les usages prenaient un caractère bizarre qui tenait tout à la fois de l'abrutissement des peuples, et des efforts que fait l'homme naturellement pour sortir de son état d'avilissement.

Enfin, les rapports de Lyon avec Constantinople, depuis que Constantin y avait établi le siége de son empire, donnaient au commerce de Lyon une nouvelle activité, entretenue par la pompe et l'éclat qui furent alors introduits dans les cérémonies religieuses, pour les rendre plus dignes de la Majesté divine. Cette cause explique aussi comment purent être construits à si grands frais ces cloîtres magnifiques, ces églises dont l'architecture imposante nous étonne, et cette somptuosité d'une merveilleuse magnificence observée dans les cérémonies religieuses, et que les chroniques nous ont conservé avec un détail si minutieux.

Les successeurs de Constantin, par leur lâcheté, leur inhabileté, ou leur perfidie causèrent le démembrement de l'empire romain; et l'invasion des barbares du Nord dans les Gaules replongea Lyon dans un anéantissement

dont il ne se releva que faiblement, sous quelques rois burgondes ou bourguignons.

Au VIIIe siècle, Lyon dépouillé de la splendeur que lui avait léguée la grandeur romaine, et à peine relevé des ruines fumantes dont l'avaient couvert les peuplades sorties du fond de l'Arabie, mais dont le bras de Charles-Martel venait de délivrer le sol de la France, était devenu par tant de changements l'asile d'une population ou plutôt d'une réunion confuse d'étrangers, de Gaulois, de Goths, de Bourguignons, surtout de Romains gaulois accourus des contrées voisines pour peupler la ville. Chacun y avait apporté les mœurs, les usages, les préjugés, l'industrie et surtout les lois de son pays ou celles des provinces voisines, et les juifs, chassés vers cette époque des contrées habitées par les sectateurs de Mahomet, arrivèrent avec empressement dans les grandes villes où ils étaient sûrs de trouver quelque tranquillité, surtout dans celles dont l'aspect leur paraissait le plus favorable à leur commerce ou à leur industrie. Sous ce rapport, Lyon, par sa position très-commode au confluent de deux grandes rivières, ne manqua pas de fixer leur attention. Ils s'aperçurent bientôt que le commerce avait toujours été l'objet des Lyonnais, et que leurs mœurs douces pouvaient favoriser leur industrie; dès-lors Lyon devint pour eux une nouvelle Jérusalem. Cette ville, qui depuis les Romains n'était devenue qu'un grand centre d'entrepôt, vit s'élever dans ses murs et dans ses alentours un grand nombre de manufactures, dont les plus importantes étaient celles des draps de laine,

de lin, de bouracan, tire-laine, tapis, et des établissements de parcheminеries, etc. La draperie et la chapellerie n'y fleurirent qu'au XIVe siècle; l'imprimerie, la corderie, la tannerie, la mégisserie au XVe; la fabrique des futaines et celle des draps d'or, d'argent et de soie, y furent introduites au XVIe siècle.

Vers 820, sous le gouvernement de Louis-le-Débonnaire, tolérant par nécessité, ils y vinrent en grand nombre, et réparèrent en quelques années les pertes que les malheurs des temps, les guerres civiles et les invasions étrangères avaient fait éprouver à cette cité.

Les Juifs, en faisant leurs principaux comptoirs à Lyon, donnèrent à la population de cette ville un mouvement tout particulier. Leur costume oriental, leur langage, leur luxe, leurs cérémonies religieuses excitaient la curiosité du vulgaire; leurs habitudes nomades les avaient mis en rapport avec toutes les nations de l'univers; ils pouvaient se procurer toutes les productions du globe, car ils connaissaient presque tous les dialectes.

On ne doit donc pas s'étonner si, sous le gouvernement obéré de Louis-le-Débonnaire, ils purent acheter avec de grosses sommes d'argent les faveurs et les protections de ce prince, à la sollicitation de ses ministres jaloux de rétablir les finances délabrées du maître, parmi lesquels étaient des abbés gagnés par les juifs. Ce roi, au grand mécontentement du clergé qui ne pouvait leur pardonner la manie de faire des prosélytes, leur permit d'exercer publiquement la religion hébraïque, d'avoir des établis-

sements considérables dans plusieurs villes du royaume, et particulièrement dans la cité lyonnaise.

Les Juifs, soutenus ainsi par l'empereur, profitèrent amplement des priviléges qu'on leur avait accordés. Ils établirent donc plusieurs manufactures qui, en attirant beaucoup d'ouvriers, donnèrent lieu à une émigration qui fit souvent laisser incultes les terres des chanoines; car à cette époque, presque toutes les campagnes environnantes de Lyon appartenaient au chapitre de sa métropole, et ce fut une des principales causes de leurs grandes querelles avec le clergé, qui déjà voyait de mauvais œil leur manie de faire des prosélytes; plus tard, toutes ces récriminations de la part de ces derniers portèrent les juifs à des excès, qui, joints à d'immenses richesses extorquées ou gagnées, leur firent payer cher l'orgueil que donne presque toujours une trop grande prospérité. Ils furent tour-à-tour chassés et rappelés, protégés ou poursuivis, comblés de faveurs ou assommés comme des bêtes fauves.

Les rois bientôt après ne pouvant fouiller dans les bourses de leurs sujets, épuisés par des guerres désastrueuses et autres calamnités, mirent à la torture les Juifs qu'ils ne regardaient plus comme des citoyens, et les abandonnèrent souvent à la rigueur d'un clergé, qui ne laissa pas échapper l'occasion de se venger des griefs qu'il prétendait avoir contre les enfants d'Israël, et ne manqua pas d'assouvir une haine enfantée par une susceptibilité que ces malheureux n'avaient pas assez ménagée.

Mais ce ne fut qu'au XIIe siècle, peu après les croisa-

des, que Lyon se ressentit de l'heureuse influence que ces émigrations lointaines apportèrent dans les mœurs, dans l'industrie et dans le commerce des peuples européens, et surtout chez les occidentaux.

D'abord, les croisades, au milieu de toutes les révolutions qui les accompagnèrent, accrurent les richesses et le commerce des états de l'Italie, et particulièrement celui qu'ils faisaient dans l'Orient; non-seulement ils tirèrent des marchandises de l'Inde, mais ils établirent dans leur propre pays des manufactures d'un travail recherché, et la plus grande partie du butin des croisés ne fut pas les étoffes de soie, mais bien les procédés de leur fabrication. Nous verrons plus loin que Roger, roi de Sicile, emmène d'Athènes un certain nombre d'ouvriers en soierie, et les établit à Palerme; ce qui introduisit la culture de la soie dans son royaume, d'où elle se répandit dans le reste de l'Italie.

A la longue, c'est-à-dire vers le XIIIe siècle, les Français par cause de voisinage commencèrent à les imiter; mais à cette époque Lyon n'était encore qu'un entrepôt de ces riches marchandises, comme il l'avait été pour celles dont nous avons parlé avant l'établissement des Juifs en notre cité. Ce ne fut qu'au XVe siècle qu'on vit des fabriques de soierie lyonnaises; elles durent leur établissement dans notre ville à des Florentins et à des Lucquois, expatriés par suite des guerres sanglantes des Guelfes et des Gibelins.

La bourgeoisie les reçut avec d'autant plus d'empresse-

ment, que ces étrangers entretenaient des correspondances régulières avec leurs parents et leurs amis de Florence, de Turin, de Milan, de Parme, de Rome, de Venise et de Gênes, qu'ils avaient l'habitude très-commode des envois par billets de change, et qu'ils connaissaient le trafic des marchands du Levant, si lucratif à cette époque de tournois et d'expéditions chevaleresques.

La fabrique d'étoffes d'or, d'argent et de soie apparaît sous le règne de Louis XI. Les conseillers de ville donnèrent les sommes nécessaires pour dresser les premiers métiers et fournir à l'entretien des ouvriers.

François Ier, dans un voyage qu'il fit en 1536 dans nos contrées, convaincu par lui-même des avantages que tireraient de cette manufacture le royaume et la ville de Lyon en particulier, pour augmenter les produits et attirer en cette ville les ouvriers de velours génois, leur accorda, à la demande du consulat, des lettres-patentes avec de grands priviléges.

Vers ce temps, Etienne Turquet et Barthélemi Nariz, manufacturiers de Gênes, naturalisés lyonnais, initiés par leur correspondance dans le secret de la fabrication de ces étoffes, en excutèrent de semblables à Lyon. Ils apportèrent des métiers pour la fabrication des étoffes à dessins. C'est à Bourgneuf (d'autres disent au quartier St-Georges) qu'ils établirent le premier berceau d'une grande industrie qui ne devait se développer que sous Louis XIV.

Aussitôt après que ces métiers furent mis en mouvement,

des chaudières de teinture furent élevées; Turquet fit venir des ouvriers de Gênes, de Tours et d'Avignon. Ainsi commença à Lyon l'établissement des grandes manufactures de soierie et celui des teintures qui y sont relatives.

Les bénéfices que produisirent les manufactures de ces deux citoyens furent assez considérables pour tenter bientôt des imitateurs; Rollet-Viard, marchand de Lyon, annonce au consulat qu'il veut faire établissement de manufactures de draps de soie, et que les métiers qu'il voulait faire monter à Avignon il les fera venir à Lyon, si on le dédommage des frais qu'entraînera leur transport. Le consulat lui répond que les deniers manquent, et qu'il avise d'autres moyens par lesquels la ville pourrait l'indemniser. Il requiert le consulat de lui concéder une place vague et vacante, située près de la porte du *Chenevier* (1), sur Saône, où il pourra bâtir et construire un lieu pour faire ses teintures, mettre ses moulins, et au-dessus ses métiers. Il lui fut répondu que ladite place a été destinée pour y faire des degrés de pierre, pour former un port et servir à la boucherie, mais qu'on pourra lui donner une autre place sur les fossés de la Lanterne, à pension grâcieuse, et l'en gratifier plus qu'un autre : ce qu'il accepta. Ensuite, attendu qu'il n'y a pas assez de gens dans Lyon pour filer les soies dont il peut avoir besoin, il sollicite et obtient l'exemption des droits pour les soies qu'il achètera en cette

(1) Aujourd'hui quai des Augustins.

ville, quand il les transportera à Avignon pour les faire filer, *accoustrer* et mettre en œuvre, à la charge de les faire retourner en cette ville.

Viard, ne pouvant faire travailler les soies au dehors, requiert de nouveau, en faveur de la dépense qu'il a faite en dressant ses métiers, de lui concéder quatre pas de terrain de plus, et d'accroître en largeur les pieds que le consulat lui a *appensionnés* sur les fossés de la Lanterne, pour dresser les métiers qui lui sont nécessaires pour filer et tordre la soie; autrement il ne saurait bien dresser ses manufactures : il demande aussi que l'occupation de ce terrain soit donné pour un plus long temps, et qu'au lieu de deux ans fixés pour bâtir et pour payer la pension de ce terme, il fût porté à six ans. Sur ce, et par un nouvel acte, le consulat, pour encourager ledit Rollet-Viard, qui au lieu d'environ vingt métiers qu'il s'était engagé à établir en sa manufacture, en avait fait dresser cinquante-deux, et journellement les augmente et accroît, accorde audit Viard les demandes ci-dessus, savoir : de quatre pas de longueur, faisant, avec les seize déjà appensionnés, vingt pas tirant sur les fossés de la Lanterne, du côté du matin, pour agrandir sa maison (1).

Bientôt d'autres citoyens, imitant Viard, obtinrent d'élever des manufactures et métiers sur divers points de la ville.

(1) Archives municipales.

Pour compléter l'exposé de l'origine de l'établissement, ou plutôt du rétablissement de l'industrie et du commerce de Lyon, de l'introduction de nos manufactures depuis le Moyen-Age jusqu'à la renaissance, nous dirons qu'en 1308, entre autres priviléges, le roi Philippe-le-Bel accorda à l'archevêque et au chapitre de Lyon celui de pouvoir établir des foires, et que ceux qui fréquenteront ces foires seront sous la protection du pouvoir royal; que, quant aux profits durant le temps d'icelles, la moitié des émoluments sera perçue par le roi, et l'autre moité sera partagée entre l'archevêque et le chapitre. Nous ajouterons que les anciennes foires de Champagne et de Brie, que le roi Philippe-de-Valois avait rétablies en 1349, étant tombées en désuétude, Charles, fils de France, régent pendant la démence de son père Charles VI, par des lettres-patentes du 9 février 1419, créa deux foires dans la ville de Lyon, à l'instar de celles de Champagne.

Etant parvenu au trône, sous le nom de Charles VII, il en créa trois par son édit du mois de février 1443. Louis XI, par un édit du mois de mars 1462 et 1466, porta ces foires au nombre de quatre. Ces foires, après bien des traverses, furent en quelque sorte créées de nouveau par un édit de Charles VIII, du mois de juin 1494. Depuis ce temps, qui est celui de la véritable institution des fameuses foires de Lyon, tous les produits des provinces de France y étaient apportés, à cause de la grande liberté de commerce que le consulat donnait

aux négociants et que les rois de France confirmèrent.

Il fallait, sans doute, dit Colonia, que ces foires fussent devenues bien célèbres en peu de temps, puisque 14 années après leur établissement, Louis XI les fit voir au roi René, comme une chose digne de la curiosité d'un souverain. Enfin, pour donner une idée de la prospérité que firent naître ces foires dans notre cité, nous allons rapporter quelques détails de la fête donnée par les Lyonnais à Henri II, en 1548. Ils feront connaître l'état du commerce, des manufactures, des richesses et de la population de Lyon. C'est, disent les historiens, à l'entrée de la ville, du côté de Vaize, et sur les bords de la Saône que, suivant l'usage, les rois de France recevaient l'hommage des habitants.

Là, parurent Jeacques d'Albon, connu sous le nom de maréchal de St-André, gouverneur de Lyon; le cardinal de Lorraine, archevêque de la ville, suivi des comtes de Lyon, montés sur des mules et vêtus, suivant l'usage, de grandes robes de satin, damas, taffetas; à la suite était tout le clergé.

Le capitaine de la ville parut à la tête de 338 arquebusiers, habillés de satin blanc rayé d'or, avec des morions et des arquebuses dorées. Le prévôt des marchands conduisait les archers à cheval, qui avaient des cottes de mail et des baguettes à la main. Chaque compagnie des arts ou métiers, précédée d'une musique militaire, se présenta sous un costume analogue à son genre de profession, et avec des enseignes particulières; l'habit de ces

compagnies, variés de plusieurs couleurs, se composait généralement d'un collet et habit de satin découpé, garni de boutons et de filets d'or, avec des souliers de velours. On peut juger des richesses de Lyon, dans ce temps, par le nombre des artisans de toute espèce qui se montrèrent avec un uniforme aussi somptueux.

On y compta 459 tissotiers, 333 couturiers, 446 teinturiers, 413 imprimeurs, 310 fondeurs, 272 cartiers, 856 chapeliers, 306 maçons, 187 pelletiers, 172 cordonniers ou chaussetiers, 226 orfèvres, 442 bouchers, 316 charpentiers, 286 selliers, 207 tisserands, 192 épingliers, et bon nombre d'autres petites menues industries. Les orfèvres s'étaient distingués en semant sur leurs uniformes des croissants d'argent massif.

Après les compagnies bourgeoises, on vit paraître les cinq nations étrangères et commerçantes qui avaient des colonies à Lyon, où elles formaient des corporations. Les Lucquois, vêtus de longues robes de velours noir, étaient montés sur des mules richement harnachées, et précédés de quatre jeunes écuyers dans le costume des cavaliers romains, faisant des tours d'équitation, sans selle ni étriers. Les Florentins, montés sur des chevaux d'Espagne, portaient de longues robes de velours cramoisi, doublées d'étoffes brochées en or; ils étaient précédés de six pages sur des chevaux turcs, couverts de toiles d'argent avec des houppes de velours noir brodées en argent. Une nombreuse livrée, aux couleurs du roi, était habillée de satin blanc bigarré de noir.

Les Génois, les Milanais, les Allemands ne montrèrent pas moins de magnificence. Par suite d'une contestation de préséance entre les Génois et les Genevois, ces derniers se présentèrent séparément. Chacune de ces nations était suivie de son consul. Après elles, venaient les officiers de la sénéchaussée et le parlement de Dombes; les conseillers, vêtus de grandes robes de satin, damas ou taffetas, étaient montés sur des mules. La marche fut terminée par un corps de cavalerie nombreux, composé des principaux citoyens et de toute la jeunesse de la ville, etc., etc.

Après ces considérations générales, il convient d'examiner en détail toutes les causes qui hâtèrent si rapidement le développement de cette branche de commerce et d'industrie qui devait comme, et peut-être plus que dans les temps anciens, amener à un si haut degré d'importance cette juste renommée que cette ville a toujours conservée depuis, malgré toutes les vicissitudes que les malheurs ont fait momentanément peser sur elle.

Entre ces causes, les principales sont : l'origine et l'introduction de la soie en Europe, principalement en France et à Lyon; l'implantation et la culture du mûrier dans nos contrées, et l'art d'élever l'insecte précieux qui produit la soie, puisque sans ces causes premières, celles qui en furent la conséquence n'auraient pu avoir lieu.

Pour suivre la marche des différentes institutions tant politiques que civiles qui ont régi et facilité ces relations commerciales, nous donnerons un aperçu des différents gouvernements, et principalement du gouver-

nement consulaire, d'une topographie du territoire, des produits, des revenus et finances de cette ville, de l'état de son commerce et de ses manufactures, jusqu'à nos jours, de ses différentes juridictions et institutions commerciales et industrielles, du génie du peuple lyonnais; enfin des détails sur tout ce qui peut contribuer à faire comprendre l'ensemble du sujet que nous avons entrepris de traiter, le tout divisé en deux périodes, la première à compter depuis l'époque que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire celle de la véritable institution de nos foires, jusqu'à la révolution de 1789; la seconde depuis la révolution jusqu'en 1838.

INTRODUCTION DE LA SOIE EN EUROPE, PRINCIPALEMENT A LYON.

Le plus grand nombre des végétaux précieux qui croissent sous notre ciel sont venus des pays étrangers. Les céréales que l'on cultive en Europe depuis quatre siècles sont originaires de la haute Asie, où MM. Olivier et Michaux les ont trouvées à l'état sauvage; la vigne n'existait point dans les Gaules du temps de César; les premiers ceps qui aient végété dans cette partie de l'Europe furent plantés, vers le deuxième siècle de l'Eglise, sur le penchant du Mont-d'Or, près de l'Ile-Barbe, et sur le coteau du Rhône, non loin de Vienne.

L'Inde est la patrie du riz; l'Asie, du noyer; l'Amérique, du maïs et de la pomme de terre, etc. Ces deux

dernières plantes ont changé la face de notre agriculture; elles ont favorisé puissamment la multiplication des hommes en augmentant la masse des subsistances qui les nourrissent; elles ont à jamais exilé la famine de nos contrées. Si la parmentière et le maïs sont chers à l'agriculture, le mûrier n'est pas moins précieux à l'industrie. Cet arbre est arrivé en France sur la fin du XVe siècle ; ainsi que l'insecte qu'il nourrit; il est originaire de la Chine. On lit, dit le père du Halde, dans l'histoire de cet ancien peuple que l'impératrice Loui-tssee, femme de Hoang-tí, qui monta sur le trône 2698 ans avant l'ère chrétienne, inventa l'art d'élever les vers à soie et d'en mettre en œuvre les produits. En reconnaissance de ce bienfait, elle fut placée au rang des divinités, sous le nom d'*Esprit des mûriers et des vers à soie*.

La soie n'était pas inconnue aux Egyptiens, car on a découvert des momies revêtues de robes de soie. Faut-il en conclure que dans le temps des Pharaons les Egyptiens élevaient l'insecte précieux, ou qu'à cette époque reculée ils entretenaient avec les Chinois des relations de commerce? Quoi qu'il en soit, le plus ancien des historiens, Moïse, qui fut élevé dans la sagesse de l'Egypte, et qui parle de tant de plantes et de tant d'animaux, ne dit rien qui ait le moindre rapport avec le mûrier, avec le ver à soie; même silence dans les livres des autres écrivains inspirés de l'ancien Testament. Le *byssus*, si renommé pour avoir servi d'habillement aux grands-prêtres des Juifs, à ceux des Indous, à ceux d'Isis et au mauvais

riche de l'Evangile, était, selon quelques auteurs, une espèce de lin, que Strabon croyait tiré des écorces rousses d'une plante de ce nom; c'était peut-être de la soie! dans ce cas, l'origine en était inconnue à Strabon. Hérodote, qui voyagea chez les Egyptiens, décrit le coton et ne dit rien de la soie; Théophraste ne connaissait pas davantage cette dernière matière; Aristote en attribuait la production à un ver cornu, et Pline fait vivre ce ver dans l'île de Cos, sur le cyprès, le térébinthe, le chêne, le frêne. Pomponius Méla, Silius Italicus, Arrien, Ammien-Marcellin, parlent aussi de la soie comme d'une laine très-fine qui croissait sur les feuilles des arbres. Ces auteurs, qui n'avaient jamais vu de mûriers ni de vers à soie, avaient sans doute une vague connaissance de la récolte de cette matière en Chine et dans l'Inde, où les vers élevés en plain air font leurs cocons sur le mûrier même où ils ont été nourris.

C'était de la Sérique, contrée de l'Inde au-delà du Gange, d'autres disent des provinces de Scythie (ce pays encore renommé pour ses belles soies, porte aujourd'hui le nom de *Ser-Hend*), que, du temps de Pausanias, venait la soie qui commençait à se répandre en Europe, et voilà pourquoi les Romains appelèrent cette matière *sericum*, d'où, par corruption, on a tiré le mot *soie*. Pausanias, qui a écrit quelques années après Pline, prenait le ver à soie pour un ver de la grandeur double de celle d'un scarabée, ayant huit pieds comme l'araignée, cinq années de vie, à la fin de laquelle il meurt d'indigestion et contenant

dans le ventre des pelotons de soie. Clément Alexandrin, Pollux, Servius et Tertullien rangèrent le ver à soie dans la classe des araignées. Les premiers pères de l'Eglise grecque eurent de l'insecte des idées plus justes, ils disaient aux riches qui ne pouvaient se passer de soie : *Souvenez-vous, en prenant vos habits, que le ver qui vous en a fourni la matière est le symbole de la résurrection.*

Tout prouve que de la Chine, la plus merveilleuse de toutes les industries passa lentement dans les Indes et en Perse, et que de là elle s'introduisit en Europe, mais seulement après un grand nombre de siècles. On croit, sans en avoir la certitude, que la soie, unie à l'or et aux pierres précieuses, rehaussait le faste de Darius, et que le héros macédonien adopta les vêtements de soie lorsqu'il ceignit sa tête de la tiare des Persans. Ce n'est pas de soie, mais de pourpre de Tyr qu'étaient vêtus les rois de l'Orient.

Les Romains ne connurent la soie que lorsque la victoire eut mis dans leurs mains les richesses du monde. Cette matière était, du temps de Tibère, d'un prix si élevé, qu'il fut défendu par un décret d'en faire des habits pour les hommes. La même loi somptuaire défendait la vaisselle d'or massif.

Les Romains, selon l'abbé Brottier, connaissaient trois sortes de soies, celles de Serès, celle d'Assyrie et celle de l'île de Cos. Il avoue que les maîtres du monde n'avaient sur ce fil si fin, si fort, si éclatant, que les idées les plus vagues. La première était la plus estimée, seule peut-être elle en méritait le nom.

Dion rapporte, d'après quelques auteurs, que Jules César fit étendre des voiles de soie de Serès pour mettre les spectateurs à couvert du soleil dans les jeux magnifiques qu'il donna, l'an de Rome 708. Caligula déploya le même genre de magnificence pour faire couvrir le forum dans l'auguste cérémonie où il distribua, en 791, des couronnes à quatre rois; on employait encore la soie pour la décoration, pour les ornements, et Horace remarque que les livres même des stoïciens aimaient à reposer sur des coussins de soie.

Les dames romaines portèrent des étoffes de soie transparente; la loi, comme nous l'avons dit, défendait aux hommes de se déshonorer par un luxe si effréné.

La soie, chez les Romains, a pu être confondue avec le poil laineux des chèvres de Cachemire; et le poil précieux de ces chèvres, dit M. Gosselin, me paraît être cette laine soieuse que les Romains recherchaient avec tant d'empressement et dont l'origine leur était tellement inconnue, qu'ils la prenaient pour une espèce de soie ou coton que l'on recueillait sur des arbres. Les marchands apportaient ce poil en Europe lorsqu'il n'avait encore reçu qu'une main-d'œuvre grossière, et les femmes, après en avoir formé un nouveau tissu, s'en faisaient des vêtements extrêmement légers.

A cet égard, l'industrie des Thibétains n'est pas plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était au temps de Pline: ils ne savent pas encore (au rapport de Bernier) employer le beau poil de leurs chèvres; ce sont les habitants de

Cachemire qui le leur achètent, pour en faire ces schals si estimés dans toute l'Europe. On ne connaît rien de plus beau que ces étoffes; leur extrême finesse les rend réellement transparentes et atténue tellement leur volume, qu'il n'est pas difficile de faire passer un schal de quatre quarts au travers d'un anneau d'un doigt ordinaire.

Le haut prix que les Orientaux les paient, celui que les Européens y mettent depuis quelques années, expliquent comment les femmes romaines ont pu les rechercher autrefois pour leur parure et pour s'en faire des vêtements entiers; ce sont, je crois, les *sericæ vestes* que Pline leur reprochait, comme un objet de luxe immodéré : *Aut veste serica versicolores, unguentis madidas. Hunc habet novissimè exitum luxuria feminarum. Lib. XXI, cap.* 8.

Le déprédateur de l'univers, Héliogabale, fut le premier empereur qui ait osé porter habituellement des habits de pure soie. Trajan, Marc-Aurèle avaient toujours refusé les chlamydes de soie que mettaient à leurs pieds les peuples vaincus. Aurélien refusa une robe de soie aux instances de l'impératrice : *Jupiter me préserve*, s'écria-t-il, *de donner tant d'or pour si peu de fil.*

Vers le milieu du VI[e] siècle, sous Justinien, le luxe de la soie se répandit dans l'empire qu'il appauvrissait, en enrichissant la Perse, ennemie de l'empire, d'où l'on tirait cette matière; c'est en vain que l'empereur avait voulu la naturaliser en Ethiopie. Enfin, au rapport de Procope de Césarée (1), il vit arriver à sa cour deux moines, qui

(1) Voici le passage de Procope : Deux moines se présentèrent à l'empereur

s'engageant à rapporter des vers à soie; ces offres furent acceptées, et les moines remplirent leur promesse. C'est dans des tuyaux de bambou qu'ils avaient caché les œufs précieux. Procope ne dit pas si les deux religieux apportèrent en même temps des graines de mûriers; mais ce n'était pas au moment où les œufs allaient éclore, qu'il eût fallu les arbres dont la feuille devait les nourrir. On peut croire, par conséquent, que déjà des mûriers végétaient sur les rives du Bosphore. Peut-être ces religieux introduisirent-ils une espèce de mûriers plus précieuse, celle qu'on nomme de Constantinople, qui n'est sans doute qu'une variété de mûrier blanc.

Quoi qu'il en soit, les deux religieux enseignèrent l'art de faire éclore les vers, de nourrir l'insecte, de dévider les cocons, de filer, de tisser la soie. Justinien encouragea de toute sa puissance une industrie qui devint la principale richesse de l'empire d'Orient, et qui, selon la re-

Justinien, et ils lui dirent qu'ils avaient long-temps séjourné à Serinde, contrée fréquentée par les Indiens, et qu'ils avaient appris le secret de produire la soie dans l'empire romain. Les vers dont on la tire, ajoutèrent-ils, ne peuvent être transportés à Constantinople; mais ils s'engendrent facilement: ils produisent à chaque ponte une grande quantité d'œufs, qu'on place dans le fumier long-temps après la ponte. Ainsi échauffés, il en éclot des animaux. L'empereur fit aux moines diverses questions, et satisfait de leurs réponses, il les envoya dans l'Inde. C'est de là qu'ils ont apporté à Byzance des œufs, et qu'à l'aide du procédé indiqué plus haut ils les ont changés, par une nouvelle métamorphose, en vers qu'ils nourrissent avec *la feuille du mûrier*. C'est de là que date, dans l'empire romain, l'art de produire la soie.

marque de Montesquieu, retarda la chute du trône de Constantin.

Ce ne fut plus de la Chine, ni de l'Inde, ni de la Perse, mais des rives du Bosphore que sortirent les étoffes de soie dont se revêtirent les rois du moyen-âge et quelques grands personnages de leur cour. On voit dans le musée de Lyon un morceau d'étoffe qui a été trouvé à St-Germain-des-Prés, dans le tombeau d'un chancelier de France, mort dans le XIIe siècle (Pierre la Relue ou Relave). Ce tissu avait été fabriqué à Constantinople, par des ouvriers grecs. C'est aussi de Constantinople qu'était venu le tissu dont se composait le manteau de Charlemagne, et plus tard, sous Louis-le-Gros, l'oriflamme de St-Denis. Parmi les présents que Charlemagne fit à Offa, roi de Mercie en Angleterre, étaient deux robes de soie.

Plusieurs des principaux ateliers où se fabriquaient les étoffes de soie étaient placés, à Constantinople, dans le palais impérial; il en sortait des robes brochées d'or, où étaient représentés des dragons et autres animaux fantastiques. Ces vêtements bizarres drapaient à longs plis les empereurs du Bas-Empire. Les étoffes de soie étaient la plus riche partie du butin que firent les croisés en Orient. Beaudoin, roi de Jérusalem, ordonna en mourant que les étoffes de soie fussent vendues et le montant distribué aux pauvres.

Des rives du Bosphore, les vers à soie se répandirent avec les mûriers dans la Grèce, et celle de ces provinces qui tirait son nom de l'antique Pélops (le Péloponèse),

le changea contre celui de Morée, qu'elle porte encore et qu'elle doit au grand nombre de mûriers qui ombragent son territoire.

Vers le milieu du XIIe siècle, Roger, fils d'un chevalier normand, qui était assis sur le trône de Sicile, introduisit à Palerme la fabrication de la soie. Sans doute qu'avant Roger il existait en Italie des mûriers et des vers à soie; mais leur culture était négligée, la soie n'étant pas mise en œuvre sur les lieux : c'est l'emploi d'une matière première qui en provoqua la création. Plusieurs siècles auparavant, les Maures avaient naturalisé les mûriers en Espagne. Les croisés, de retour de la Palestine, en avaient, dit-on, planté auprès de leurs châteaux.

Selon Olivier de Serres, Gui-Pape, seigneur de Saint-Auban (seigneur d'*Alan*), originaire de Lyon et très-proche parent du célèbre jurisconsulte qui fut conseiller intime de Louis XI, en fit planter en grand nombre dans ses terres, près Montélimart.

Malgré l'exemple de l'Italie, dont le mûrier était la richesse, cet arbre fut d'abord dédaigné en France. N'est-ce pas le sort de tout ce qui est à la fois éminemment utile et nouveau?

Ce fut en vain que Charles VIII fit distribuer des mûriers dans plusieurs provinces, qu'il offrit des encouragements aux manufactures de Lyon et de Tours : il ne put animer le plus beau de tous les genres d'industrie. Sous Louis XII, son successeur, on n'employait guère que des soies d'Italie et d'Espagne dans le petit nombre des

manufactures françaises qui existaient alors. Le comte de Chaptal dit que c'est à Tours que furent mises en œuvre les premières soies indigènes, et que c'est aux portes de cette ville que furent plantés les premiers mûriers (1).

En vain Henri II fut-il le premier de nos rois qui porta des bas de soie, en vain il ordonna par un édit, en 1554, de planter des mûriers : on ne saurait imposer par des lois l'amélioration de l'agriculture et les développements de l'industrie. Les encouragements et les récompenses sont des voies plus sûres et plus hâtives.

Roland de la Platière, cet homme qui par goût et par emploi s'est tant occupé de l'une et de l'autre, rapporte que Louis XI fit venir à Tours des ouvriers d'Italie, sous la conduite de *François-le-Calabrois*, à qui il donna une maison dans son parc de Plessis-les-Tours. Il n'y a pas plus de trente ans, ajoute-t-il, qu'on voyait un grand nombre de mûriers dont le tronc avait quinze à dix-huit pouces de diamètre. Roland de la Platière dit plus haut que dès le XIIIe siècle, les papes, nouveaux maîtres du comtat Venaissin, y avaient introduit les mûriers, les vers à soie et quelques manufactures de soierie.

Vers la même époque, Venise avait reçu de la Grèce ses premiers ouvriers en soie. Plus d'un siècle après, en 1331, John Kemp introduisit en Angleterre les manufactures de soierie. La Flandre en possédait déjà.

Le zèle sans bornes et l'infatigable persévérance d'un

(1) De l'Industrie française, tome I, page 153.

simple jardinier-pépiniériste furent plus puissants que les ordres d'un grand monarque ; ce jardinier se nommait *Traucat*. Il établit, en 1564, sous Charles IX, une pépinière de mûriers aux portes de Nîmes ; et sans être détourné de ses paisibles occupations par le bruit de la guerre civile qui désolait la France à cette époque, il planta, dans le Midi, quatre millions de pieds de ces mûriers. Plus tard, il osa proposer à Henri IV d'en planter vingt millions, dans un court espace de temps, sur toute la surface du royaume ; et c'est pour développer cette proposition, qu'il publia, en 1606, son *Discours abrégé sur les vertus et propriétés du mûrier, etc., dédié au roi très-chrétien Henri IV*.

Des pépinières du fameux *Traucat* sortirent les mûriers dont Olivier de Serres enrichit sa terre du Pradel.

Le profond agronome pouvait-il ne pas comprendre toute la richesse de ce genre de culture ? Il l'améliora par ses observations ; et l'éducation des vers à soie lui dut des perfectionnements. D'après les conseils d'Olivier, et contre l'avis de Sully, Henri IV fit établir de nombreuses pépinières ; il rendit, en 1599, un édit portant l'importation des étoffes de soie. Des lettres-patentes de 1602 provoquèrent la plantation des mûriers. Elles s'adressaient particulièrement aux ecclésiastiques bénéficiers ; elles furent suivies de l'*Instruction sur le plantage de mûrier pour Messieurs du clergé, par Barthélemi de Laffemas*. C'était un contrôleur-général du commerce de France, de même qu'Olivier de Serres, plein de zèle pour la propagation des mûriers.

Olivier, d'après les ordres du roi, porta à Paris vingt mille mûriers, qui furent plantés dans le jardin même des Tuileries, et une vaste magnanerie fut bâtie dans ce jardin. Cet établissement prospérait, lorsque le roi mourut; es plantations et les ateliers ne tardèrent pas à disparaître. Ce grand roi voulait étendre sur toute la surface de son royaume la culture des mûriers. Il en fit fournir abondamment aux généralités de Paris, d'Orléans, de Tours et de Lyon. A cette époque, comme aujourd'hui, on prétendait que l'arbre et le ver ne pouvaient prospérer que sous le ciel du Midi. Henri envoya, pour vérifier ce fait, des commissaires à Lyon et à Tours : ils déclarèrent, d'après l'expérience, que dans toute la France, on pouvait, avec succès, cultiver le mûrier et élever le ver à soie. Les détails de cette expertise sont consignés dans le *Brief discours contenant la manière d'élever les vers à soie, par Letellier.* (Paris, 1602.)

Louis XIII, ou pour mieux dire, le fier ministre qui régna sous son nom, ne prit aucun intérêt à la culture des mûriers et à l'éducation des vers à soie. Cependant c'est sous son règne que le luxe des habillements et les teintures de soie se répandirent à la cour et dans les classes élevées; les étoffes dont ils étaient formés se fabriquaient, à la vérité, en grande partie à Lyon, à Tours, à Ganges, à Orléans, mais avec la soie que l'Espagne, l'Italie, le Levant fournissaient à la France, toute filée; d'où résultait un écoulement prodigieux de numéraire : c'est ce que sentit Colbert,

Le grand ministre avait été nourri dans le sein du commerce de Lyon; les premières années de sa jeunesse s'étaient écoulées dans les magasins et les comptoirs des Mascranny, banquiers et négociants en soierie de notre ville, qui, bien différents de leurs successeurs, ne dédaignèrent pas de continuer leur honorable commerce, après avoir reçu des lettres de noblesse, et même la permission de mettre dans leurs armes des fleurs de lis.

L'élève des Mascranny, le grand Colbert, fit établir des pépinières royales de mûriers dans le Berry, l'Angoumois, l'Orléanais, le Poitou, le Maine, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Lyonnais. Les plançons furent distribués gratuitement et plantés aux frais de l'état, mais trop souvent sans l'aveu du propriétaire; et, comme pour l'ordinaire toute obligation est onéreuse, fût-elle un bienfait, on laissa presque partout périr les arbres précieux qu'on avait reçus gratuitement, mais qu'on n'avait pas demandés. On adopta une autre mesure qui réussit mieux, on donna une légère récompense pour chaque mûrier qui subsisterait trois ans après sa plantation. Dès-lors plusieurs provinces, telles que la Provence, le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, le Lyonnais, la Tourraine, la Gascogne se peuplèrent de mûriers.

Non content d'avoir encouragé la culture du mûrier, Colbert s'occupa des manufactures de soie; il fit venir de Bologne un fileur habile nommé Benay, à qui il confia le dévidage des cocons. Les vues du ministre furent remplies : les soies filées par Benay égalèrent les plus belles

de l'Italie. Benay reçut, avec des lettres de noblesse, une récompense pécuniaire considérable (1). Des marques non moindres de la munificence royale furent accordées à des fabricants qui produisirent des étoffes de soie, façon de Bologne.

Les développements de l'industrie française furent arrêtés par la révocation de l'édit de Nantes.

Sur la fin du règne de Louis XIV, la France ne produisait qu'une très-petite partie de la soie employée dans ses manufactures.

Colbert n'était plus, et il avait en quelque sorte emporté au tombeau la prospérité manufacturière de la France, et principalement celle de Lyon. Ajoutons à cela que l'on regardait alors la soie du pays comme d'une qualité inférieure. Une preuve de l'existence de ce préjugé résulte d'un procès mémorable qui fut soutenu de 1712 à 1714, par le commerce de Lyon contre la Compagnie des Indes. Celle-ci prétendait avoir le monopole de la vente des soies de l'Orient, et parmi les motifs qu'elle faisait valoir étaient 1° l'usage établi ; 2° la crainte de voir repousser de la Chine, de l'Indoustan et de la Perse nos missionnaires évangéliques, si l'on cessait de tirer de la soie de ces pays ; 3° l'indispensable besoin de cette soie étrangère pour les manufactures françaises. Après avoir combattu les deux premiers moyens, le commerce de

(1) Benay établit, en 1670, ses ateliers près de Condrieu, sur la demande du conseil municipal de Lyon. Il mourut en Vivarais, en 1690.

Lyon provoqua une expertise qui décida que les soies de France, et à leur défaut celles d'Italie, pouvaient suppléer à celles d'Orient, et que même elles méritaient la préférence, étant moins sèches, se cassant et se bourrant moins au dévidage, et n'étant pas comme les autres, sujettes à rendre les étoffes molles et sans lustre. On ne regarda comme nécessaires que les blanches (sina) pour les gazes de Damas, encore prétendit-on pouvoir imiter ces soies, en passant les indigènes dans du lait (1)

Il fut permis, par arrêt du conseil du roi, aux fabricants de Lyon d'employer des soies d'Italie et même de France.

En 1750, les fabricants lyonnais se plaignirent amèrement du petit nombre de mûriers cultivés en France; ils sollicitèrent auprès du contrôleur-général des ordres pour la plantation de ces arbres sur les bords des grands chemins et dans les îles françaises. Ils demandèrent aussi la distribution gratuite des plançons aux cultivateurs. La fabrique était alors dans de grandes inquiétudes : l'Angleterre prohibait nos étoffes, la Hollande montait des métiers, la Prusse attirait nos ouvriers, le Danemarck plantait des mûriers, l'Espagne défendait la sortie de ses soies grèges. Le ministre fut sourd aux doléances du commerce lyonnais ; les agronomes eux-mêmes, ainsi que l'abbé Rozier, pensaient que le mûrier convenait peu à notre cli-

(1) Depuis cinquante ans la race des vers sina est introduite en France, et peut-être qu'un jour elle y sera seule nourrie.

mat : ce ne fut seulement que de 1760 à 1770, à la voix de l'agronome Thomé, qui s'était convaincu par plusieurs expériences que cet arbre pouvait se naturaliser en France, que les mûriers reparurent et se propagèrent dans les environs de Lyon.

A cette même époque, le gouvernement ordonna la formation d'un grand nombre de pépinières de mûriers et la distribution gratuite de plusieurs millions de pourettes. Toutes ces mesures ne furent pas sans résultats, et cependant la France continua à payer à l'étranger un énorme tribut pour obtenir la matière première de ses manufactures de soierie.

Nous en avons la preuve dans le relevé suivant des registres de la douane de Lyon pendant quatre années, fait par Roland de la Platière, et déposé dans l'Encyclopédie méthodique.

Les soies étrangères entrées à Lyon ont été :

	livres poids de marc.
Pour l'an 1775.	863,282
Pour l'an 1776.	1,146,572
Pour l'an 1777.	1,028,260
Pour l'an 1778.	1,072,473
Total.	4,110,587

D'après quelques recherches relatives aux soies du cru du royaume, ajoute Roland, on estime qu'il entre annuellement à Lyon sept à huit cent mille livres pesant (c'est-à-dire deux ou trois cents livres de moins que des soies étrangères).

Cette proportion n'était pas alors la même pour la France entière, 1° parce que la plus grande partie des soies étrangères qui se consommaient en France y arrivaient par la voie de Lyon; 2° parce qu'une grande quantité de soies du midi de la France, se consommant sur les lieux qui les avaient produites, n'entraient point à Lyon.

Conduit par ces considérations, Roland de la Platière pensait que la quantité de soie récoltée annuellement en France était à peu près égale en quantité à celle qu'on tirait de l'étranger, soit d'Italie, soit du Levant, de la Perse, des Indes, de la Chine ou d'ailleurs, c'est-à-dire de douze à treize cent mille livres de part et d'autre : en total deux millions cinq à six mille livres pesant. M. Dubret, qui en 1770 publiait sa *Muriométrie*, s'éloigne fort peu de l'évaluation de Roland de la Platière; il porte à vingt-huit millions la valeur de toutes les soies consommées dans les manufactures françaises, sur lesquelles quinze millions récoltés sur le sol de la France.

Les choses concernant la soie ont dû rester à peu près dans le même état jusqu'à la révolution. Nous verrons plus tard les changements qu'elles ont subis depuis (1).

Passons maintenant aux différents gouvernements de notre ville pour arriver à celui auquel notre commerce et nos manufactures durent principalement leur rétablissement.

(1) Grognier, Cochard et autres : Archives municipales.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Gouvernements de Lyon.

Du temps des Gaulois tout le pays lyonnais était compris sous le nom de *Segusiani Libri.*

Les Romains s'en étant rendus maîtres, il fut de la province lyonnaise; il tomba lors de la décadence de l'empire au pouvoir des Bourguignons, et fut enfin conquis avec le reste du royaume de Bourgogne par Clovis et les rois ses fils et petits-fils.

Vers l'an 870, Charles-le-Chauve ayant chassé du gouvernement de Dauphiné et Lyonnais Gérar de Roussillon, y établit un nouveau gouverneur nommé Guillaume, et ses trois fils lui ayant succédé, partagèrent entre eux le pays, et de comtés amovibles qu'ils étaient, devinrent par commission comtés héréditaires, quoiqu'on trouve de temps en temps que le Lyonnais, le Forez et le Roannais aient eu des comtes particuliers, ils ont presque toujours été à un même seigneur qui portait le titre de comte de Lyon ou du Lyonnais et Forez. Les comtes jouirent toujours paisiblement du Forez. Quant au Lyonnais, et particulièrement à Lyon, ils eurent de grandes contestations avec l'arche-

vêque de cette ville et son chapitre, dont le résultat fut souvent des guerres et des combats acharnés qui ensanglantèrent notre ville. Voici quel était le fondement des prétentions de l'archevêque.

Vers l'an 880, eut lieu l'établissement du royaume de Bourgogne; Rodolphe en fut le premier roi. Son petit-fils Conrad épousa Mathilde, fille du roi Louis d'Outremer, sœur du roi Lothaire, qui, en considération de ce mariage, céda la souveraineté de Lyon à Conrad, qui fut père de Rodolphe et de Burchard; celui-ci fut archevêque de Lyon, et soit par la donation de son père, soit par usurpation sur son frère Rodolphe qui en souffrit bien d'autres, et qui pour cette raison fut surnommé le lâche ou le fainéant, il s'attribua et laissa à ses successeurs une grande autorité dans Lyon.

Rodolphe mourant sans enfant institua son héritier l'empereur Conrad-le-Salique, qui avait épousé une de ses nièces; par ce moyen les pays qui composaient le royaume de Bourgogne furent réputés de l'empire : les gouverneurs, les grands seigneurs qui avaient déjà profité de la facilité de Rodolphe, profitèrent aussi de l'éloignement des empereurs et se rendirent plus absolus que jamais.

Les archevêques de Lyon en profitèrent comme les autres, et en fortifièrent encore leur possession. Par une bulle solennelle de l'empereur Frédéric-Barberousse, de l'année 1157, ce prince fit des concessions fort amples à l'église de Lyon, avec le titre d'*exarque* à l'archevêque.

Cependant dès l'année 1062 il y avait eu une transac-

tion entre Guichard, archevêque de Lyon, et Guy, comte de Forez, par laquelle ils étaient convenus de jouir également et par moitié de tous les droits tant réels qu'honoraires dans la ville de Lyon.

Les contestations ayant recommencé entre eux jusqu'à une guerre ouverte, le roi Louis VII voulut qu'ils s'accommodassent par la médiation du pape ; ils firent en l'année 1167 une seconde transaction conforme à la précédente : enfin il s'en fit une troisième en 1173, par laquelle le comte céda à l'église de Lyon tout ce qui lui appartenait dans la ville de Lyon et le Lyonnais, avec quelques terres en Bresse et Dauphiné, et l'Eglise lui donna en échange plusieurs terres qui lui appartenaient en Forez et en Beaujolais, et onze cent marcs d'argent pour la plus value des choses cédées par le comte. Depuis ce temps-là les comtes de Forez ne furent plus qualifiés de comtes du Lyonnais ou de Lyon, l'archevêque et les chanoines en prirent le titre, qu'ils ont conservé même après avoir perdu toute souveraineté sur cette ville.

Comme il n'entre point dans notre sujet de rapporter en détail les causes ni les faits par lesquels les habitants de Lyon parvinrent à se soustraire à la domination de l'archevêque de cette ville et des chanoines, nous n'en parlerons que succinctement pour arriver à l'établissement et à la forme du gouvernement qu'ils se donnèrent, connu sous le nom de *Consulat*, puisque c'est à cette forme de gouvernement et à la protection des rois de France que Lyon est redevable de l'importance de son industrie, de ses manufactures et de son commerce.

Nous avons vu que dans le X[e] siècle les archevêques de Lyon s'étaient rendus maîtres de la ville. Ils y établirent une justice, qu'ils faisaient rendre par leurs officiers. D'abord l'archevêque eut seul des tribunaux.

Par l'échange fait en 1173 entre le comte de Forez et l'Eglise de Lyon, le chapitre prétendit qu'aux droits du comte une portion de la justice lui appartenant, il établit aussi des juges dans Lyon.

Cette multiplicité de juridictions portant préjudice aux droits des bourgeois, et le chapitre ayant même abusé de la sienne, il s'éleva de grandes contestations qui eurent pour résultat des guerres et des combats sanglants entre ces derniers et les gens de l'archevêque et du chapitre, et qui amenèrent le régime d'un gouvernement consulaire (1).

(1) En 1206, il y eut un soulèvement général; les habitants, dirigés par des chefs habiles, s'emparent de toute la ville du confluent, et en chassent les fonctionnaires de l'Eglise; ils se rendent maîtres des deux tours qui étaient aux deux extrémités du pont de Pierre (le seul qui existât alors sur la Saône), et placent une cloche qui regardait St-Nizier, pour sonner l'alarme en cas de nouveau besoin. Les corps de métiers furent en même temps convoqués, on les distingua par des étendards ou pennons, d'où les différentes compagnies de la cité se nommèrent pennonages. Ces pennons étaient déposés dans la chapelle St-Jacques, pour flotter sur le pont de la Saône au premier son du beffroi. On assigna à chaque corps d'artisans des capitaines et des officiers, qui prêtaient serment entre les mains de soixante des plus notables de la ville choisis pour établir une charte de communauté. Pour autoriser les actes publics de ces assemblées populaires, on fabriqua un scel et un contre-scel, au nom de la communauté; le scel portait la figure du pont de la Saône flanqué de deux tours: au milieu s'élevait une croix, avec un cercle au centre des croisons dans lequel se trouvait une fleur de lis. Au-dessous des deux croisons étaient les images du soleil et de la lune; à la droite, au pied

En 1266, le siége archiépiscopal étant vacant, Gérard, évêque d'Autun, administrant pendant la vacance du siége, mit, à cause de ces différends, la ville en interdit; alors Louis IX ayant été pris pour arbitre par les parties, reçut la justice comme en dépôt et en commit la garde au bailli de Mâcon et établit des officiers dans Lyon pour la rendre. Ces démêlés ayant duré jusqu'au règne de Philippe-le-Hardi, furent terminés par le consentement que l'archevêque, et le chapitre se donnèrent réciproquement de n'avoir que les mêmes officiers dans Lyon, mais le roi n'en voulut retirer les siens qu'après que l'archevêque lui eût prêté serment de fidélité; il en laissa même un, sous le titre de *gardiateur*, pour maintenir l'exécution des choses réglées par l'accord, et à qui, en toute occasion, les bourgeois avaient recours. Il fut bientôt comme un véritable juge d'appel, et en 1307, par un traité solennel fait avec le roi Philippe-le-Bel, l'archevêque et les chanoines reconnurent leur justice dépendante et sous le ressort de la justice royale. En 1312, le 10 avril, l'archevêque ayant, cédé la justice au roi et accepté des terres en échange, le roi établit un sénéchal dans Lyon; mais en 1320, le roi, à la prière du comte de Savoie, rendit le premier degré de juridiction à l'archevêque Pierre de Savoie, et retint

de la croix, une fleur de lis et à gauche un lion rampant. Ce dernier seul répété formait le contre-scel. Avec ces emblêmes, les bourgeois témoignaient qu'ils ne se battaient point contre la religion, mais contre ces ministres corrompus. Ils avaient mêlé des fleurs de lis aux armoiries de la cité, pour se mettre, en cas de défaite, sous la protection du roi de France.

seulement le ressort à son sénéchal; par ce traité, auquel le chapitre de Lyon intervint, il fut expressément stipulé que ce premier degré de juridiction appartiendrait à l'archevêque seul, sans que le chapitre y pût participer. Il y fut aussi stipulé que les officiers auxquels il plairait au roi d'en attribuer les appellations ne pourraient résider sur les terres de l'archevêque; la sénéchaussée de Lyon fut unie au baillage de Mâcon.

Cette union subsista jusqu'en 1435, que le roi Charles VII, par le traité d'Arras, céda à Philippe, duc de Bourgogne, les baillages de Mâcon et de St-Gengoul, ne se réservant que la souveraineté, le ressort au parlement de Paris et le droit de donner des provisions au bailli, la nomination demeurant au duc.

Alors le roi possédait dans Lyon l'hôtel de Roanne. On assure que c'était originairement un bien de la maison des comtes de Forez, dont quelques cadets avaient porté le titre de seigneur de Roanne. On ignore de quelle manière cet hôtel était échu aux dauphins; mais il est certain qu'il était venu à la couronne conjointement et par la même donation que le Dauphiné.

Le roi ayant donc ce terrain dans la ville, y transféra le siége de la sénéchaussée en la séparant du baillage de Mâcon.

En 1551, lorsque les présidiaux furent créés, il en fut établi un à Lyon; depuis lors le siége de la justice royale y conserva sa stabilité, et celui de la juridiction de l'archevêque et des chanoines ne fut plus qu'un simulacre, et

son pouvoir une ombre d'autorité. A tous ces changements les bourgeois gagnèrent d'autant plus que l'affermissement du pouvoir royal diminuant celui de l'église, ils purent, à la faveur de la protection des souverains, s'en constituer un qui, en les affranchissant du joug abrutissant de la féodalité, tant laïque qu'épiscopale, leur facilitait le moyen de donner un libre essor à leur penchant pour les affaires d'industrie et de commerce, qu'excitaient encore le contact perpétuel de divers peuples marchant à grands pas dans les voies d'une civilisation toujours croissante.

Ayant résolu de secouer le joug sacerdotal dès l'année 1228, nos bourgeois choisirent d'abord 50 des plus notables parmi eux, en qui ils remirent tout pouvoir pour les protéger et défendre leurs droits, et à qui ils donnaient le nom de syndics; par la suite, en 1268, ce nombre fut réduit à 12, qui prirent le nom de consuls, d'où est venu le nom de *consulat*. Enfin Henri IV, en 1595, établit à Lyon un prévôt des marchands, à l'instar de celui de Paris, avec quatre échevins; cette forme du consulat a duré jusqu'à la révolution de 89.

Après avoir expliqué la forme du gouvernement de Lyon, et l'influence de la souveraineté de nos rois, examinons quelles en furent les conséquences sur la prospérité de notre cité.

STATISTIQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE,

DEPUIS LE QUINZIÈME JUSQU'AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Le territoire du Lyonnais, dit M. Lambert d'Herbigny (1), ayant peu d'étendue, le terroir en étant généralement assez maigre et ingrat, et ne devant sa fécondité et son abondance qu'à l'activité et à l'industrie de ses habitants, jointes à la proximité d'une grande ville, on peut dire que Lyon ne peut guère subsister que par le commerce. Nous avons vu qu'il est peu de situations aussi heureuses que la sienne; c'est aussi ce qui procura l'établissement de ses foires, si on ajoute à cela que cette ville étant dans le voisinage de la Suisse et de la Savoie, d'où l'on communique dans les pays du Nord et du Levant; que, placée au centre de toutes les routes qui établissent une communication facile soit par eau, soit par terre, entre les pays septentrionaux et ceux du Midi, tels que l'Espagne, et avec la Méditerranée, on comprendra ce qui soutient ou relève son commerce, malgré tous les droits dont il est chargé, et toutes les catastrophes qui menacent de l'anéantir.

Les foires de Lyon, dit notre auteur, ont succédé à celles de Champagne et de Brie; celles-ci avaient été détruites insensiblement, parce que tout le commerce s'était

(1) Mémoires de Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Lyon, écrit en 1689 et présenté au roi en 1700, et que nous avons sous les yeux.

porté à Genève. Louis XI informé du tort qu'en recevait le royaume et que quantité d'or et d'argent en sortait, jugea que le commerce se portant naturellement de ce côté-là, on ne pouvait l'en détourner, mais qu'il convenait de l'attirer à Lyon; pour cela il établit quatre foires franches: cet établissement eut un tel succès que le commerce de Genève tomba. Voici en quoi consistaient ces foires :

Chaque foire durait cinq jours ouvrables.

La première commençait le lundi d'après les Rois.

La seconde, le lundi après *Quasimodo*.

La troisième, le 4 août.

La quatrième, le 3 novembre.

Elles étaient suivies chacune d'un paiement; celui des Rois commençait au 1er mars; celui de Pâques, au 1er juin; celui d'août, au 1er septembre; et celui de novembre, au 1er décembre.

L'ouverture de chaque paiement se faisait par le prévôt des marchands, ou, en son absence, par un échevin. Le premier jour non férié de chacun des mois ci-dessus, il se transportait, avec son greffier, dans la loge du Change, où se trouvaient les syndics des nations, au nombre de six : deux Français, deux Italiens, deux Suisses ou Allemands.

Il faisait aux assistants un petit discours pour recommander la probité dans le négoce et l'observation des réglements de la place, ou lisait ces réglements.

Le greffier dressait un procès-verbal de l'ouverture du paiement; le lendemain, le prévôt des marchands, ou un

échevin, se rendait, avec ces mêmes syndics, dans une chambre de l'Hôtel-de-Ville, et, par leur avis, réglait les prix du change pour toutes les places du monde où celle de Lyon avait des correspondances.

Ce réglement n'était, à vraî dire, que de pure cérémonie et ne servait tout au plus qu'en cas qu'il arrivât quelque contestation en cette matière qui obligeât d'y avoir recours.

A la rigueur, les billets payables en paiement de foires, étaient exigibles dès le premier jour du mois qui commençait le paiement; mais par l'usage, si on voulait être payé en argent comptant, ce n'était que le troisième jour non férié du mois suivant: les quinze premiers après l'ouverture du paiement se passaient à concerter entre les créanciers et les débiteurs, ou directement les uns avec les autres, ou par l'entremise des courtiers de change, la manière du paiement, c'est-à-dire si l'on continuerait le billet, ou s'il se paierait, soit en écriture, soit en argent comptant. Les derniers quinze jours les paiements se faisaient en écritures, par *virement* des parties, c'est-à-dire par compensation; pour cela tous les marchands et autres portant bilan se trouvaient dans la loge du Change, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, et par la confrontation des bilans, voyant réciproquement leurs débiteurs et leurs créanciers, ils établissaient si bien leur compensation qu'ils se rencontraient à faire les uns aux autres, qu'il y avait tel paiement où il se *soudait* pour plus de vingt millions d'affaires, et où il ne se déboursait pas pour cent mille écus comptant.

L'usage des virements de parties avait été introduit à Lyon par les Florentins, sur le modèle des foires de Bolsans, dans le Tyrol; il se pratiquait aussi par les Génois, dans leurs foires de Novi, mais avec cette différence qu'à Bolsans et à Lyon les virements se faisaient par les notes que chacun en faisait sur son bilan, au lieu qu'à Novi, un officier public, sous le titre de chevalier de la foire, en tenait registre; chacune de ces manières avait ses avantages particuliers; celle des Génois prévenait les banqueroutes en obligeant les négociants de faire d'abord voir leur bilan dans un dépôt public; celle des Florentins était plus favorable au crédit du marchand, en lui laissant le moyen de cacher son faible : aussi a-t-on vu plusieurs exemples à Lyon de gens qui se sont soutenus par le savoir-faire de la place, lequel consistait à avoir beaucoup de dettes actives; elles étaient plus estimées sur la place que l'argent comptant : tel donc qui, n'ayant qu'à peine de quoi payer le quart de ses dettes, avait l'industrie de disposer sur la place, avant le temps du paiement, ce qu'il avait d'argent, n'en était pas moins sûr de s'acquitter jusqu'à concurrence de ce quart, et cependant cet argent ainsi disposé demandait de la réputation à ses affaires, lui donnait aussi le temps d'attendre des remises de ses correspondances au dehors et la facilité de trouver crédit dans Lyon, même dans la bourse des bourgeois qui faisaient valoir leur argent sur la place.

Les Florentins, estimés en matière de commerce les plus habiles de tous les Italiens, ayant ainsi préféré le

grand crédit à la plus grande sûreté, furent les premiers dont l'exemple en fit connaître les conséquences, car les premières banqueroutes considérables qui aient été faites dans Lyon furent faites par les principaux mêmes des Florentins dont les familles s'y étaient retirées dans le temps que celle des Médicis s'assujettit Florence.

Nonobstant cet inconvénient, on ne saurait douter que la manière dont on faisait le change à Lyon ne fût excellente, et on en peut juger par la circonstance qu'il n'était point de ville en France où les marchands trouvassent plus de crédit. En effet, par le moyen des bilans, les créanciers faisant de trois mois en trois mois une espèce d'inventaire des effets de leurs débiteurs, on prêtait d'autant plus volontiers qu'on ne perdait presque pas de vue son argent.

Les avantages qu'a la ville de Lyon par sa situation et qu'augmentaient encore ses foires, ayant attiré, dès les premiers temps, un grand nombre d'Italiens, c'est à eux qu'on est redevable du génie et de l'intelligence qu'on y a pour le commerce, au point qu'il n'est guère d'endroit praticable dans le monde pour lequel on ne trouve encore à Lyon des habitudes et des relations.

Ces Italiens obtinrent d'abord de grands privilèges, et comme il arrive ordinairemement dans les premiers établissements qui réussissent, ils y firent de grands bénéfices, ce qui les attira à Lyon en si grand nombre qu'ils y étaient cantonnés par nations. Les Florentins avaient le privilége de faire l'ouverture des paiements; plus tard un Génois, puis un Piémontais, firent, par commission du grand-duc,

cette ouverture, jusqu'à ce que le consulat se le fût attribué.

Les Lyonnais s'étant, par la suite du temps et par la pratique avec les autres nations, formés au négoce, les Suisses et les Allemands s'étant aussi introduits dans Lyon, les grands impôts sur les marchandises ayant commencé, la moitié des Italiens étant d'un médiocre intérêt pour le royaume, ceux-ci furent assujettis aux nouveaux impôts : les priviléges furent pour les Suisses; les Italiens se retirèrent insensiblement, et comme le commerce des Suisses était borné, le principal se faisait par les Français.

Pour bien connaître ce commerce, il doit être considéré de deux manières : d'abord par rapport aux pays avec lesquels Lyon négociait, et par rapport aux différentes sortes de marchandises qui entraient dans le négoce.

A cette dernière époque, il n'y avait que peu de négociants qui négociassent directement; en Espagne, ils le faisaient pour la plupart par l'entremise des Italiens et surtout des Génois.

Ce commerce s'étendait jusqu'aux Indes espagnoles. La dorure, les draperies de moindre qualité, les toiles et futaines, du saffran et du papier étaient les marchandises que Lyon y envoyait. Il recevait d'Espagne des laines, des soies, des drogues pour la teinture, des piastres et des lingots d'or et d'argent. La manière de faire ce commerce était assez singulière, en ce qu'il fallait se fier entièrement à la bonne foi des Espagnols, et rarement ils y manquaient. Ce n'était que par cette voie qu'on pouvait tirer

d'Espagne l'or et l'argent, la sortie en étant défendue.

Les Anglais, les Hollandais et les Génois trouvaient plus de facilité que les Français, par trois raisons : la première, la jalousie naturelle des deux nations, faisait qu'elles avaient moins de penchant à prendre confiance l'une de l'autre; la deuxième, comme très-souvent il se trouvait à Cadix des vaisseaux anglais et hollandais, la commodité d'y transporter directement l'or et l'argent des vaisseaux espagnols hâtait beaucoup plus les affaires; la troisième, qu'il était permis en Angleterre, en Hollande et à Gênes d'en faire sortir l'or et l'argent en barres, ce qui faisait qu'on aimait mieux y envoyer, parce qu'on était sûr d'en disposer toujours suivant qu'il pouvait s'y trouver plus d'avantage. Les Hollandais et les Anglais en avaient en ce temps encore un très-grand pour le commerce avec les Indes espagnoles, en ce que, à la faveur de leurs îles de la Jamaïque et de Curaçao, ils étaient à la portée de le faire par eux-mêmes et d'y introduire les marchandises d'Europe, même celles de France, infiniment à meilleur marché que les Français, qui n'avaient pour ce commerce que la seule voie des flottes et des galions, dont les frais et les hasards étaient très-grands.

Enfin le commerce des étoffes d'or, d'argent et de soie de Lyon, qui dans un temps était d'un grand produit dans les Indes, souffrait particulièrement une grande atteinte, depuis que les Espagnols qui habitaient les îles Manilles ou Philippines se furent avisés de transporter, par la mer du Sud, les étoffes de la Chine à St-Capulko, un des ports

de l'Amérique. Cependant nous verrons que le commerce avec l'Espagne était alors le plus avantageux de tous, à cause du produit en or et en argent qui en résultait. Il en venait à Lyon pour plus de cinq millions; il n'y en avait guère que la moitié qui fût directement le retour des marchandises envoyées de Lyon en Espagne, l'autre moitié y était attirée de toutes parts par le débit qui s'y trouvait, au moyen ou à la faveur de l'affinage.

Lyon envoyait en Italie quantité de draps et de toiles, un peu d'étoffes de soie, des étoffes et dentelles d'or et d'argent, de la librairie, de la mercerie de toutes sortes, surtout des articles de mode et de goût. Il venait d'Italie des soies, des velours, damas, brocatelles, satins et taffetas, et du riz qu'on tirait du Piémont et du Milanais. On estime qu'il s'envoyait tous les ans de Lyon en Italie pour environ six ou sept millions de marchandises, et qu'il en venait au moins pour plus de dix millions. Ce commerce, qui semble désavantageux, puisqu'il n'y a guère de bon que le profit que donne le surplus de l'argent négocié, était d'une grande utilité pour Lyon, en ce que c'était pour les Italiens qu'on tirait une grande partie de l'argent d'Espagne. Un autre avantage, c'est qu'à cette époque les soies d'Italie, soutenant presque seules les fabriques de Lyon par leurs qualités, elles étaient indispensables pour lutter avantageusement contre la concurrence étrangère.

Lyon envoyait en Suisse beaucoup de draperies, des chapeaux, du safran, des vins, huiles, savons et de la

mercerie, et recevait des soies et fleurets fabriqués à Zurich, des toiles, des fromages et des chevaux, surtout en temps de guerre. Ce commerce pouvait monter à un million d'envoi, pour près de trois millions de retour.

Cette ville entretenait un commerce avec toutes les grandes villes d'Allemagne, et y envoyait les mêmes marchandises qu'en Suisse ; de plus, les étoffes de soie, d'or et d'argent, et beaucoup de dorures, dans les qualités supérieures.

Ce commerce était très-avantageux pour notre ville, car il s'envoyait en Allemagne des marchandises pour plus d'un million et demi, et elle n'en retirait pas pour le quart en étain, cuivre, ferblanc et quantité de mercerie. Avant qu'on eût mis le droit excessif sur les *faux-traits*, il en venait beaucoup de Nuremberg.

Le commerce avec l'Allemagne avait cela de particulier que les Français vendaient à crédit et les Allemands achetaient toujours au comptant. Lyon ne trouvait dans le commerce qu'il faisait avec la Hollande qu'un seul avantage, qui était la négociation des lettres de change à Amsterdam, où, par cette raison, était la principale correspondance des marchands lyonnais, lesquels, soit des pays étrangers, soit des provinces du royaume, recevaient souvent en paiement des lettres de change pour Amsterdam. Ils avaient encore quelques correspondances avec Rotterdam, toujours pour le change, et pour les draps avec Leyde, et pour les toiles avec Harlem. D'Herbigny estime que les envois de notre ville se montaient à plus

de cinq cent mille livres, dont le principal était en étoffes de soie, d'or et d'argent, quelques fruits de Provence, verdets et graines de jardin du Languedoc. Les taffetas seuls pouvaient aller à trois cent mille livres, et il ne s'y envoyait que les plus beaux, pour servir de modèles à ceux des manufactures hollandaises. Il se tirait de Hollande deux fois plus de marchandises qu'il ne s'y en envoyait, consistant en épiceries, draps noirs, gris, écarlates, fils, toiles fines et des Indes.

Le commerce avec l'Angleterre se faisait presque tout avec Londres, un peu avec Exchester pour les serges, avec Plimouth pour l'étain et le plomb. On y envoyait pour deux à trois millions de marchandises, et on n'en retirait pas le quart; néanmoins le retour étant pour les trois quarts en argent ou en lettres de change, ce commerce était très-utile à notre ville.

On tirait d'Angleterre des draps fins, des serges, des bas, du plomb, de l'étain, de la mercerie, du poivre, des drogues pour la teinture, comme noix de galles et bois de campèche, des soies du Levant, quand ces marchandises manquaient à Marseille; et pour les soies, il fallait une permission expresse, à cause du droit de vingt pour cent accordé à la ville de Marseille.

On y faisait passer des taffetas lustrés, des étoffes de soies, des brocarts d'or et d'argent. L'auteur du mémoire assure que des seuls taffetas lustrés, qui pour la plupart étaient noirs, il en sortait souvent en une seule foire de Lyon pour plus de deux cent mille écus, et

qu'on en a compté jusqu'à cent cinquante caisses, valant chacune quatre à cinq mille livres.

Enfin, d'après le même auteur, de tous ces détails du commerce de Lyon avec les pays étrangers et avec l'intérieur du royaume, on ne doit pas conclure que ce fût l'état ordinaire des choses, mais bien celui où il se trouvait en temps le plus favorable.

Passant ensuite à l'état d'importation ou d'exportation des soies à Lyon, et à celui des fabriques et manufactures établies dans la ville ou aux alentours, voici les détails qu'il en fait dans son mémoire; nous laisserons parler l'auteur lui-même.

DU COMMERCE DES SOIES (1689).

« On estime que dans les années que la récolte des soies est raisonnable, il en peut entrer dans Lyon environ six mille balles, évaluées chacune à cent soixante livres poids de marc net; sur ce nombre, il peut y avoir des soies du Levant, venant la plupart des provinces de Guilain, environ quartorze cents balles; seize cents de Sicile; du reste de l'Italie quinze cents; d'Espagne trois cents; et douze cents des provinces du Languedoc, Provence et Dauphiné.

» Les soies du Levant sont les plus grossières, et se façonnent ordinairement pour la couture, ou pour servir au fil d'or et d'argent; il y en a quelque peu de plus fines qui sont propres pour les ouvrages de Tours.

» On envoie aussi à Tours les soies de Sicile les plus fines, et les plus grossières demeurent pour la couture.

» Celles d'Italie, les plus belles, s'emploient aux manufactures de Lyon ; il s'y emploie également quelque peu de soie de France, mais presque tout se prépare à St-Chamont et à St-Etienne pour servir aux rubans, passementeries, tapisseries, broderies et autres ouvrages semblables.

» On estime la consommation de Lyon à environ trois mille balles, dont les étoffes de toutes sortes en emportent les deux tiers ; l'autre tiers est pour le fil d'or et d'argent et toutes autres sortes d'ouvrages.

» Il s'en envoie quinze cents balles à Tours, sept cents à Paris, deux cents à Rouen, autant en Picardie ; cinq cents, presque toutes soies à coudre, se répandent dans le royaume. Cette estimation est faite sur un pied médiocre, plus fort que l'état présent des choses, mais beaucoup au-dessous de ce qu'on dit qu'elles ont été lorsqu'elles étaient des plus florissantes, car on prétend qu'il y a eu jusqu'à dix-huit mille métiers d'étoffes de toutes sortes travaillant dans Lyon.

» On sait qu'il n'en faut que 6,000 pour la consommation de 2,000 balles de soie, et que maintenant à peine y en a-t-il 4,000.

» Toutes les soies du Levant et d'Espagne viennent graises (grèges) ; il en vient à peu près autant d'ouvrées que de graises des autres pays.

DES TAFFETAS ET BROCARTS

» Bien qu'il se fasse à Lyon toutes sortes d'étoffes de soie, il y en a deux cependant qui lui sont particulières : les taffetas qu'on appelle d'Angleterre, et les riches étoffes où entre l'or et l'argent.

» Il se fait des taffetas de toutes sortes de couleurs, mais la grande quantité est des noirs. Leur propriété est d'être fort fins et lustrés; ce n'est que depuis environ 50 ou 60 ans, en 1640 (c'est toujours l'auteur du mémoire qui parle), qu'ils ont été portés au point de perfection qu'on leur voit; la manière d'y parvenir en fut trouvée d'une façon assez singulière pour être rapportée.

» Octavio Mai, marchand-fabricant mal dans ses affaires et à la veille de faire banqueroute, se promenait un soir dans sa chambre, occupé de son malheur et mâchant entre ses dents quelques brins de soie, qu'il tirait de temps en temps et remettait dans sa bouche; une fois entre autres, ses yeux furent frappés de l'éclat que cette soie mouillée avait pris, et cette première remarque involontaire lui fit faire d'autres réflexions; il jugea que cet éclat pouvait provenir de trois causes : 1° de ce que la soie avait été pressée entre ses dents; 2° mouillée de sa salive; 3° et un peu échauffée. Sur ce principe il imagina la manière dont se font aujourd'hui les taffetas; voici comment : on fait extrêmement manier et tordre la soie avant que de l'employer; on donne une eau

au taffetas quand il est fait, on l'étend pour cela et on fait courir par dessous un brasier qui sèche l'eau dans le moment.

» Depuis cette découverte, c'est un métier dans Lyon que celui de bailleur d'eau, et ceux qui y sont habiles gagnent beaucoup; le plus difficile, dans le commencement, fut de savoir, à point nommé, donner le feu après l'eau. Mais Octavio, pour en faire l'essai, brûla des étoffes pour des sommes considérables; nonobstant ces pertes et le mauvais état de ses affaires, il ne laissa pas d'y faire de grands gains et de rétablir sa fortune, qui aurait été immense si son secret avait été de nature à se pouvoir cacher.

» Il ne serait pas impossible de travailler ailleurs les taffetas comme à Lyon; mais ce qu'on y croit de particulier, et qu'on n'a point ailleurs, c'est un noir le plus beau qui se puisse voir; on croit que l'eau de la Saône y contribue beaucoup.

» Pour les étoffes d'or et d'argent, c'est le génie du fabricant français qui en fait l'excellence; ailleurs le travail en peut être aussi beau et meilleur, mais il n'y a qu'en France où tous les ans et même tous les jours on voit paraître de nouveaux dessins. Les étrangers ne savent pas les inventer, mais ils les goûtent fort et s'y connaissent. Un bon dessinateur est à Lyon une partie essentielle d'une fabrique, et quand il a du talent, sa seule industrie lui fait avoir une part considérable dans la société.

» Puisque jamais on ne se perfectionne dans la délica-

tesse des dessins et du travail, dans quelques-unes des principales fabriques on s'attache par préférence à la richesse de l'étoffe; on imite même les ouvrages des Indes, et on compte que la façon de ces étoffes fait les deux tiers de leur prix.

Il se vend à Lyon fort peu de ces marchandises en détail, parce que ceux qui en veulent, cherchant surtout la mode, afin de ne s'y point tromper se fournissent à Paris.

» Au surplus, il se fait à Lyon du velours, des damas, des satins, moires, ferrandines, raz de St-Maur, en petite quantité, et, à la réserve de quelques grisettes, peu ou point de petites étoffes.

» Le travail des petites étoffes façonnées est proprement le caractère particulier de la fabrique de Tours; on y excelle dans la nuance des couleurs : à Lyon on ne réussit pas aussi bien qu'à Tours, et par conséquent on n'y peut rien faire en étoffes riches.

» Tours se donne beaucoup de liberté sur les largeurs; on est au contraire à Lyon d'une exactitude qu'on peut dire sans le moindre relâchement; il y a deux largeurs pour les taffetas, il n'y en a qu'une pour les autres étoffes. »

DE LA DORURE.

» On estime qu'à Lyon il peut s'employer par an, en traits et en filé 4 à 5 millions, c'est-à-dire environ 130,000 marcs d'or; il se donne d'abord à l'argent trois façons aux

quels les maîtres de l'art n'ont nulle part; c'est un travail public, établi de l'autorité du roi. 1° l'argent est porté à l'affinage, lequel se fait à la l'hôtel de la Monnaie, sous l'inspection des officiers. L'affinage était autrefois un art; depuis 1680, il y a des officiers créés en titre d'office, au nombre de quatre, avec la qualité de conseillers du roi; 2° il y a un bureau où les lingots affinés se portent pour être forgés et marqués; 3° dans ce même bureau ils sont tirés à l'argue.

» Après ces trois façons, le tireur en donne quatre chez lui, pour en faire ce qu'on appelle du superfin; alors le trait est remis à l'écacheur, et filé sur soie.

» Toutes ces façons, avec le travail des batteurs d'or, occupent au moins 4,000 personnes dans Lyon, et coûtent près de 900,000 livres.

» Après avoir parlé séparément des deux fabriques de la dorure et de la soierie, comme elles ont un grand rapport ensemble, l'idée générale qu'on peut s'en former est qu'il y entre pour environ onze millions de matière, tant de soie que d'or et d'argent; que les préparations de ces matières et les façons des différents ouvrages auxquels on les emploie montent à plus de trois millions; que la vente qui s'en fait, tant par les marchands de Lyon que par les autres du royaume, entre les mains desquels ces ouvrages passent, produit encore au-delà de trois millions, et que des 17 millions de marchandises qui se trouvent suivant cette supputation, les étrangers en payent environ le tiers, bien entendu que c'est dans la supposition que le

commerce se soit rétabli avec eux comme avant la guerre qui a lieu aujourd'hui. »

DES FUTAINES.

» La fabrique des futaines et basins fut établie à Lyon vers l'an 1680; elle était originairement dans le Milanais et le Piémont. Comme il est important que les lieux de commerce soient fournis de toutes sortes de marchandises' et que c'est ce qui l'y attire, l'entretient et l'augmente davantage, les Lyonnais qui tiraient des futaines et basins de Chiers en Piémont, n'en pouvant avoir suffisamment, firent venir de Chiers même des ouvriers, et par ce moyen, épargnant les droits de la sortie du Piémont, d'entrée dans le royaume et les frais de voitures; ces marchandises se pouvant par conséquent donner à meilleur marché, la fabrique réussit, et pendant long-temps le débit en fut considérable. Il s'est vu dans Lyon jusqu'à 2,000 maîtres-ouvriers de cet art, et il se faisait bien par an pour un million de cette marchandise, dont les deux tiers au moins allaient à l'étranger, particulièrement en Espagne et en Portugal.

Deux inconvénients ont mis cette fabrique si bas qu'à peine peut-el lealler encore à 100,000 livres par an.

» Le premier inconvénient est l'augmentation de 20 l. sur l'entrée du coton filé dont cette fabrique ne peut se passer.

» L'autre est la cherté des denrées dans Lyon, particu-

lièrement du vin ; car les ouvriers de cet art gagnant peu et n'ayant plus été en état de vivre dans la ville, se sont répandus dans la campagne, où ils végètent, mais en petit nombre. La chute de cette fabrique a été une perte pour Lyon d'autant plus sensible, qu'on y voit beaucoup d'ouvriers, tous gueux, inutiles et à la charge publique.»

DE LA DRAPERIE.

« Les marchands drapiers prétendent qu'avant la dernière guerre leur commerce montait à 13,000,000 liv., dont les trois quarts allaient à l'étranger, surtout en Savoie, en Piémont, à Milan, à Rome, à Venise et autres ville d'Italie, à Malte, en Suisse, en Alsace et en Lorraine.

» Ils ajoutent qu'à peine y avait-il à tout cela pour 200,000 écus de draps étrangers, et qu'ils n'en faisaient guère venir que 6 à 700 pièces valant 300 liv. chacune, prix moyen.

» Ces draps, quoiqu'en si petite quantité, leur étaient d'une grande importance pour leur commerce, ce qui se comprend aisément, en supposant qu'il en faut de trois sortes pour l'assortiment d'un marchand drapier, des fins, en très-petite quantité, des médiocres et des plus grossiers, à peu près également. Or les Anglais et les Hollandais ont des deux premières sortes ; nous avons des deux dernières, et quoique les draperies les plus grossières semblent les plus méprisables, néanmoins elles donneront toujours l'avantage de la préférence à nos mar-

chands, pourvu qu'ils puissent en avoir un assortiment complet, la raison en est que ces marchandises étant d'un grand volume et d'un bas prix, il faut les tirer directement de France; le prix en augmentait trop dans le détour et à passer par plusieurs mains, au lieu que cette augmentation est supportable et imperceptible sur les draps fins, à cause du peu qu'il en faut, et même récompensée par la commodité et l'épargne qu'il y a de tirer d'une même main tout ce dont on a besoin.

» Les étrangers trouvant des draps de Hollande et d'Angleterre en France, prenaient nos draps médiocres avec les plus grossiers; mais depuis qu'ils ont été forcés par la guerre d'avoir d'autres correspondances pour les draps fins, comme les draperies médiocres de Hollande sont à meilleur marché et d'un meilleur travail que les nôtres, nos marchands en perdant le négoce des draps fins ont aussi perdu en partie celui des draperies médiocres, et les affaires qu'ils font aujourd'hui sont diminuées de plus de moitié de ce qu'elles étaient autrefois. »

DES TOILES.

» Après avoir observé que le commerce des toiles s'étend beaucoup en Espagne et en Italie, il ne reste qu'à remarquer que les Suisses y font depuis quelque temps un tort considérable. Autrefois ils ne faisaient que de grosses toiles dont le débit était fort borné; ils ont appris presque

toutes les différentes manufactures de France, et à la faveur de l'exemption de tous droits dont ils jouissent, les toiles sont à meilleur marché, et, par cette raison, se débitent au préjudice des nôtres.

» Mais ils en font venir plusieurs, et c'est une fraude qui donne un juste sujet de plainte contre eux. Ils introduisent en France une très-grande quantité de toiles de Hambourg et d'autres lieux d'Allemagne, comme si elles étaient de leur cru.»

DE L'ÉPICERIE.

» Le commerce de l'épicerie était autrefois le plus grand de Lyon et le plus sûr pour faire fortune; aujourd'hui ce n'est plus rien: plusieurs causes ont concouru à le détruire. 1° la découverte du cap de Bonne-Espérance, faite en 1418, qui dérouta bientôt toutes les épiceries, lesquelles venant toutes auparavant par la Méditerranée, donnaient à Lyon un grand avantage; 2° les droits excessifs dont les drogues et épiceries sont chargées; car, au lieu que les marchandises étrangères déclarées pour Lyon étaient déchargées des droits d'entrée par une espèce de compensation avec les droits de la douane de Lyon, les épiceries payent le droit d'entrée dans le royaume en entier, et de plus ceux de la douane en entrant dans Lyon; 3° les droits particuliers, qui, outre ceux du roi, se lèvent au profit de la ville de Lyon; tout cela double les droits sur l'épicerie, même les triple sur certaines espèces: par exemple, le cent

d'indigo, qui ne paie ailleurs que 10 liv., paie à Lyon plus de 30 liv.; 4° la franchise des bourgeois de Marseille, qui, pour en profiter, tient à Lyon des commissaires; 5° le transit accordé de Marseille à Genève. »

DE LA LIBRAIRIE.

» La librairie de Lyon doit être considérée tant par rapport aux pays étrangers que par rapport au dedans du royaume. Autrefois ce commerce était florissant de toute manière; maintenant ce n'est rien à l'égard du dedans et fort peu à l'égard du dehors.

» Il n'y a que deux maisons de librairie qui fassent ce commerce à l'étranger; le principal est avec l'Espagne et les Indes espagnoles, l'impression n'y étant pas en usage, tant à cause de la paresse naturelle de cette nation sur toutes sortes de travaux, qu'à cause de la rareté et cherté du papier, que les Espagnols sont obligés de tirer ou de Gênes ou de la Rochelle.

» Les livres qui s'impriment pour les Espagnols ne sont guère propres que pour eux; ce sont presque tous des livres de scholastique, de jurisprudence ou de médecine, et composés par des auteurs de leur pays ou d'Italie: le bon marché en fait un des plus grands mérites, on en taxe même le prix en Espagne; par cette raison on se garde bien, dans ces impressions, de s'attacher à la beauté, soit du caractère, soit du papier, et c'est en quoi la librairie de Lyon souffre, parce que, payant les douanes et tous les

droits des matières qu'elle emploie, et ces matières les plus viles et de moindre valeur payant autant que les bonnes, les libraires lyonnais ne peuvent plus faire aux espagnols le bon marché qu'ils demandent et qu'ils trouvent chez les Vénitiens et les Génois, lesquels font, depuis 30 ou 40 ans, une grande partie de ce que Lyon faisait autrefois.

» Les libraires prétendent que jusqu'à ce temps-là ils avaient joui des exemptions dont jouissent les libraires de Paris pour tout ce qui est destiné à leur art.

» Quant à ce qui est des livres de France, il ne s'en imprime guère de nouveaux à Lyon, parce que les auteurs sont payés plus grassement par les libraires de Paris. Il ne saurait non plus s'en imprimer d'anciens à cause des continuations des priviléges; par-là les imprimeurs et libraires de Lyon sont dans une espèce de nécessité de contrefaire les livres de Paris et de pratiquer les contraventions qu'on leur reproche, sans lesquelles ils mourraient de faim. »

DU COMMERCE DE GENÈVE.

Les causes détaillées dans cet article du mémoire que nous citons nous ayant paru nécessaires pour juger de celles qui, à cette époque, avaient réduit en l'état que nous avons vu le commerce de notre ville, et expliquer ce qui depuis a été pour quelques industries la

cause de leur disparition complète de notre cité, nous ont fait juger à propos de le rapporter en entier :

« Lyon l'emporte infiniment sur Genève par sa situation et par la multitude de son peuple et de ses ouvriers ; son commerce et ses manufactures ne sauraient être bornés, au lieu que Genève n'ayant qu'un certain nombre de marchands et d'artisans, ne peut avoir qu'une certaine étendue de travail ; mais, comme, outre ces avantages, Lyon eut besoin de la franchise de ses foires pour détruire Genève, on doit regarder, pour plusieurs principes du rétablissement de celle-ci, l'excès des droits qui dans la suite des temps se sont trouvés accoutumés sur le commerce de l'autre : car, bien que la franchise des foires subsiste, néanmoins, comme elle n'a lieu que pour les droits de sortie, la multiplication de ceux d'entrée faisant enchérir le prix des marchandises jusqu'à un certain point, en rend le débit difficile ; c'est par cette raison plus que par aucune autre que le commerce de l'épicerie surtout a été détruit dans Lyon, comme on vient de le dire ; et le transit accordé à la compagnie du Levant a facilité à Genève le moyen d'en profiter.

» Par la même raison, secondés de la défense des draps étrangers, le commerce de la draperie y est devenu très-considérable ; en quoi les Genevois ont d'autant plus de facilité, qu'ils sont à portée de tirer de France leurs draperies grossières, et par ce moyen ayant les fines et les médiocres de Hollande et d'Angleterre, ils ont les assortiments complets.

» Ils ont les mêmes avantages sur les toiles, même celles du royaume; car les faisant passer de Picardie par la Bourgogne, ils paient infiniment plus de droits que les marchands de Lyon, pour le commerce qu'ils se sont trouvés en état de faire.

» Quelques-uns d'eux viennent encore faire travailler dans Lyon. Cette fabrique ne va pas jusqu'aux étoffes, elle se borne aux fils, aux dentelles, galons et autres semblables ouvrages; mais c'est sur cela qu'il y a le plus à gagner, car il s'en envoie une grande quantité aux Indes espagnoles, et le profit, quoique éventuel, en est immense, allant souvent de cinquante pour cent, lorsqu'il réussit; voici d'où dépend le succès :

» Il se tient dans le Nouveau-Monde deux célèbres foires, à Porto-Bello et à Vera-Crux. C'est là que se portent les marchandises de l'Europe, et que les grands du pays apportent leur argent; jamais, de part ni d'autre, il ne se remporte rien. Selon donc que l'argent se porte ou se trouve en plus grande abondance, à proportion des marchandises, le profit est grand pour les marchands.

» Les Genevois n'ont point encore atteint la perfection des ouvrages d'or et d'argent qui se font à Lyon, et ne gardent pas une fidélité entière pour le titre; mais outre qu'à force de travailler ils peuvent se perfectionner, on n'y regarde pas de si près aux Indes, et on n'y envoie jamais que ce qu'il y a de moins parfait.

» C'est aussi aux Indes que les ouvrages de faux or ont un très-grand débit; les Lyonnais ayant presque perdu

ce commerce, on peut juger de cette perte sur ce que les droits du faux trait d'Allemagne, lorsqu'ils n'étaient qu'à cinq sous, montaient à près de vingt mille livres. Maintenant qu'ils sont plus que doublés, ils ne vont pas à mille livres. Il est vrai qu'il en entre quelque quantité en fraude.

» Le profit qui s'y trouve fait hasarder la saisie; mais cette quantité, et le peu de traits faux qui se fabriquent en France ne remplacent pas, à beaucoup près, ce qui en venait autrefois d'Allemagne. Ce fut pour procurer l'établissement de cette fabrique en France que les droits sur le faux trait étranger furent si fort augmentés, et cet exemple, mieux qu'aucun autre, justifie combien il convient peu, en matière de commerce, d'écouter ceux qui, proposant de nouveaux établissements, ont d'abord recours à l'autorité pour détruire les anciens.

» Il est bon que l'autorité seconde les nouveaux, après qu'ils sont reconnus bons; mais il est toujours dangereux qu'elle les commence, parce qu'à coup-sûr les anciens se détruisent, et les nouveaux ne réussissent pas toujours. »

A tous ces détails, ajoutons encore quelques faits qui achèveront de donner une juste idée de la base de nos établissements manufacturiers et commerciaux, et des différentes formes qu'ils ont subies (1).

(1) Ces détails sont tirés tant des chartes que des mémoires inédits, déposés dans nos bibliothèques publiques et particulières et aux archives municipales où nous avons fouillé jusque dans les moindres annotations.

L'établissement des foires franches de Lyon remonte donc au 9 février 1419. Voici à ce sujet l'édit de Charles VII, régent du royaume :

« En considération de ce que cette cité (Lyon) size ès limite et pays de frontières du royaume et de très-grand circuit et grandeur, estoit très petitement peuplée, par mortalité, pestilences, chertés de vivres, guerres, passages de gens d'armes et autres charges, dommages et inconvéniens survenus en ladite cité.... Et après avoir fait enquérir et informer du proufit ou dommage, charge et décharge et autres biens, inconvéniens qui pourraient résulter et suivre à la chose publique de ce royaume, et de ladite ville et cité de Lyon et pays d'environ, establissons à toujours en ladite ville deux foires franches, de six jours chacune par année, pour les denrées et marchandises quelconques, lesquelles vendues, ou échangées, s'en pourront aller pleinement dans le royaume, en exemption de toutes impositions mises ou à mettre; les marchands allans ou venans, demeurans ou séjournans en icelles foires déclarés participans auxdits priviléges, le tout à l'instar des foires de *Champagne et de Brie*, establies le 6 août 1349. »

Par autres lettres-patentes de février 1443, le même souverain, « attendu l'insuffisance de la précédente concession, l'absence de plusieurs habitants de Lyon qui estoient aller demeurer au pays de l'empire, la nécessité d'augmenter ladite ville et de la peupler de gens de tous états, ce qui ne pouvait aisément se faire sans grande

fréquentation du peuple et des marchandises, » et pour autres causes amplement détaillées, porta les foires franches au nombre de trois, leur assura une durée de vingt jours, et en augmenta les priviléges.

L'édit de Louis XI, du mois d'octobre 1462 et celui du 14 novembre 1466, jetèrent ensuite les fondements de la consistance et de la célébrité que les foires de Lyon avaient depuis acquises, et de l'utilité qui en résultait pour tout le royaume. Voici un extrait de cet édit :

« Loys, par la grâce de Dieu, etc.

» Comme nous, considérant la grande vuidange d'or et d'argent qui chacun an se faict de notre royaume au moyen et occasion des draps d'or et de soye qui sont débités et exploités en nostredit royaume en diuerses manieres qui poult monter par chacun an, ainsi que remonstre nous a esté, a la somme de quatre a cinq cent mille escus ou enuiron, et pour donner ordre que l'art et l'ouuraige de faire lesdits draps d'or et de soye soit commencé et introduit en nostredite ville de Lion, en laquelle *comme l'on dit à jà aucun commancement*, ayons pour grand et meure deliberation du conseil conclud et ordonné faire mestre sus et introduyre ledit art et ouuraige de faire lesdits draps d'or et de soye en icelle ville de Lion, et pour ce ordonne faire venir audit lieu maistres ouuriers et apparilleurs et autres experimentés tant au fait de l'ouuraige de laditte soye, comme ez taintures et aultres choses à ce propres et conuenables, et aussi pour faire les molins, ostils et autres abillemens qui y sont nécessaires, et

affin que les ouuriers et aultres qui besogneront audit fait, art et ouuraige desdits draps d'or et de soye, ils soient plus enclins, et que autres ayent et preignent vouloir de venir résider et demourer en nostre ville de Lion, pour eulx employer audit fait et exercice; Nous, pour les causes dessus dittes et par l'aduis et déliberation que dessus, auons et octroyé et octroyons que tous les ouuriers et ouurieres qui viendront demourer audit lieu de Lion pour faire exercer ledit ouuraige et artiffice de draps d'or et de soye et autres dependans d'icelluy, soient et demeurent francs, quittes et exempts de toutes tailles et imposts qui sont et pourront estre mis sus en laditte ville de Lion, de par nous autrement, et aussi de l'impost de douze deniers par liure de tous les draps d'or et de soye qui seront faits, et de toute la soye qui y sera faite et appareillée, et de l'or qui sera mis en appareil, pour mettre en ouure, dont ils ne aucuns d'eulx ne paieront point d'imposition pour la premiere vente qu'ils en feront, mais seulement du huitieme du vin vendu en détail, et des aultres denrées dont ils seront tenuz pour l'imposition, s'ils se melent d'aultres marchandises, et aussi voulons et octroyons qu'ils soient francs et exempts de toutes aydes entrées, yssues et fres de ville quelconques et de guet et garde-porte et des choses dessus dittes, les auons exemptés et affranchis, exemptons et affranchissons de tout et chacun d'eulx, de grace spéciale, par ces presentes, dicy à douze ans prouchains venans, sans qu'ils ne aucun d'eulx soient ni puisse estre assis, imposés, ne contraings à en

païer aucune chose, pour quelque cause ne en quelle manière que ce soit, durant le temps dessus dit, et se leurs corps ou aucuns de leurs biens estoient pour ce prins ou empeschiés, Nous voulons et ordonnons et mandons que incontinent et sans delay il leur soient mis à pleine délivrance sans procès et figure de jugement, et vous mandons à chacuns de vous que les dessus dits et chacun d'eulx vous faisies et souffriez joyr et user paisiblement de nos presens grace, affranchissement et octroy, et pour ce que on pourra auoir affaire de ces presentes en plusieurs et diuers lieux, Nous voulons que au *vidimus* d'icelles fait sous scel royal foy soit adjoustée comme à l'original et qu'elles soient registrées au papier de l'auditoire de vous esleus, affin que aucuns n'en puisse pretendre caus d'ignorance.

Donné a Orleans le XXIIII de nouuembre l'an de grâce mil CCCCLXVI et de notre règne le sixieme.

Par le Roy, l'Euesque d'Eureux, les sires de la Forest et Blois et aultres presens. J. de la Loëre.

Par ces édits, dont tous les motifs et toutes les dispositions sont précieuses à recueillir, le roi, pour détruire l'effet des foires de Genève, empêcher l'exportation du numéraire, etc., protéger immédiatement ses sujets et leur fortune, attirer à Lyon les nations étrangères commerçantes, défendre la fréquentation des foires de Genève, transporte à Lyon les foires de Champagne et de Brie, et établit quatre grandes foires de la durée de quinze jours ouvrables, renouvelle et étend les privilèges précédents,

sans excepter ni vin ni chair, commet un juge conservateur pour terminer les débats, questions et procès qui surviendraient entre les marchands qui fréquentaient lesdites foires, et encourager l'établissement fixe à Lyon des nations étrangères que le commerce y amènerait, en prenant sous sa royale protection leurs biens et leurs personnes. »

Dans un autre édit de Charles VIII, de mai 1487, il est notamment dit : « Qu'il a été trouvé que la ville de Lyon est la ville du royaume la plus propice, convenable, utile et profitable pour le bien de la chose publique à tenir foires ; que par ses rivières, les marchands pourront amener et d'icelle ramener toutes denrées et marchandises, à moindres frais, coust et dépens qu'ailleurs ; que si l'entrepôt desm archandises accoutumé venait à cesser, faute de protection, Lyon, assis sur la lisière du royaume, pourrait tomber en ruines, désolation et dépopulation, ce qui tournerait à grand préjudice à la chose publique du royaume. »

Depuis, une foule d'arrêts et d'édits rendus par nos rois confirmèrent et étendirent ces mêmes priviléges, qui étaient l'unique appât qui amenât à Lyon les marchands étrangers de l'Italie, de la Suise, de la Savoie, de l'Espagne, de l'Allemagne, du Levant ; de ce concours, il était résulté une amélioration sensible dans la culture des terres, dans la valeur des propriétés, et par conséquent dans le revenu des droits de la province prélevés au profit de la couronne. Voici les principaux édits qui succédèrent à ceux que nous avons rapportés :

SOMMAIRES ET EXTRAITS DES PRINCIPAUX ÉDITS TOUCHANT LES DROITS, IMPÔTS, FRANCHISES, ETC. DU COMMERCE ET MANUFACTURES DE LYON.

1495. — Edit de Charles VIII, qui annoblit tout bourgeois de Lyon parvenant au titre d'échevin ou conseiller.

1503. — Lettres-patentes de Louis XII, qui abolissent, en faveur des marchands qui fréquentaient les foires de Lyon, les péages et autres impositions qui auraient été établies depuis cent ans, sous l'octroi des rois, sur les rivières du Rhône et de la Saône, et sur toutes celles qui s'y déchargent depuis Pontarlier jusqu'à la la mer, et ordonne de démolir toutes les écluses, moulins et autres choses qui pourraient en troubler la navigation.

1516. — Lettres-patentes du 14 mars, qui accordent aux marchands des villes impériales d'Allemagne fréquentant les foires de Lyon exemption de tous droits pour les marchandises qu'ils vendent, transportent, achètent et font sortir de ladite ville.

1542. — Lettres-patentes du 27 avril, datées de St-Germain-en-Laye, qui exemptent les marchandises sortant de la ville, dans le temps des quatre foires, des droits de réve et de traite foraine dans toute l'étendue du royaume (1).

(1) On appelait réve, ou imposition foraine, un droit prélevé sur toutes les marchandises sortant de Lyon pour aller soit dans le royaume soit à l'étranger.

1550. — Lettres-patentes de Henri II, qui exemptent du droit d'aubaine les marchands étrangers fréquentant les foires de Lyon.

1554. — Premiers réglements pour la police de la fabrique des étoffes de soie, arrêtés par les maîtres-gardes, sous les yeux des conseillers de ville, pour prévenir les abus et statuer sur les contraventions qui pourraient s'y commettre de la part des ouvriers.

1558, 28 juin. — Lettres-patentes de Henri II, pour l'établissement d'une maison commune pour les marchands, située au bout du pont de Pierre, à l'entrée de la rue St-Jean.

1563. — Lettres-patentes de Charles IX, données à Gaillon, le 9 juillet, qui ordonnent que les foires franches qu'on avait transportées à Châlon, dans le temps des troubles, se tiendraient dorénavant à Lyon, à commencer par celle d'août prochain, avec défense à tous marchands français ou étrangers de faire à l'avenir le paiement desdites foires ailleurs qu'en cette ville.

1569 et 1583. — Edits du mois d'août et de mai, qui accordent aux marchands étrangers fréquentant les foires de Lyon une augmentation de priviléges, et l'exemption du droit d'aubaine.

1602. — Edit de Henri IV, qui confirme les titres accordés par celui de Charles VIII, en 1495.

1607. — Edit où, entre autres clauses, il est dit que les prévôts, échevins ou conseillers pourront faire le commerce en gros, et non autrement, sans déroger à leurs droits de noblesse.

1634, 1638 et 1641. — Edits qui confirment les droits de celui ci-dessus.

1655. — Réunion de la juridiction de la conservation des foires au consulat.

1724, 20 février. — Arrêt du conseil d'état portant défense d'envoyer hors du royaume des soies teintes, propres à faire des étoffes, à peine de confiscation et de mille livres d'amende pour les contrevenants, sans que cette peine puisse être réduite et modérée pour quelque raison que ce puisse être.

1731. — Arrêt du conseil, du 8 mai, qui ordonne que les maîtres-ouvriers et marchands d'étoffes d'or, argent et soie de Lyon, seront tenus d'opter de la qualité de maître-ouvrier, ou de celle de marchand. C'est de cette époque qu'on doit partir, lorsqu'on veut se former une idée de la division des deux classes de cette communauté, et de la sédition de 1744 et autres auxquelles cette distinction a donné lieu.

1737. — Lettres-patentes du 1er octobre, datées de Fontainebleau, pour l'exécution d'un nouveau réglement concernant la manufacture des étoffes d'or, argent et soie de Lyon, et la communauté des maîtres-marchands et fabricants desdites étoffes.

Elles expriment en substance :

« Que, par lettres-patentes du 31 octobre 1712, pour mettre la communauté en état de rembourser une somme de 29,700 livr. qu'il lui avait été permis d'emprunter pour le paiement de la finance des offices créés par l'édit du

mois d'août 1709, réunis à ladite communauté, il a été, entre autres choses, ordonné que les maîtres ou fils de maîtres qui voudraient fabriquer ou faire fabriquer pour leur compte seraient tenus de payer, savoir : les maîtres, 300 livres, et les fils de maîtres 200 livres; et attendu que les maîtres-fabricants ou faisant fabriquer pour leur compte, appelés ordinairement maîtres-marchands, n'ont été assujettis par lesdites lettres-patentes du 31 octobre 1712 à payer 300 livres pour avoir cette faculté, et les fils de maîtres 200 livres, que pour contribuer à libérer la communauté de ladite somme de 29,700 livres qui doit être acquittée depuis long-temps; qu'en conséquence défense est faite aux maîtres-gardes de ladite communauté de percevoir à l'avenir ladite rétribution, et que, conformément à l'article 60 du nouveau réglement, ceux qui auront été reçus *maîtres* dans ladite communauté puissent fabriquer ou faire fabriquer pour leur compte toutes les étoffes dont la fabrication est permise par le réglement, les vendre et acheter, troquer, échanger et débiter tant en gros qu'en détail. »

1744, 19 juin.—Nouveaux statuts et réglements qui suppriment ceux de 1737, partagés en 14 titres, divisés en plusieurs articles qui règlent la police de la communauté, surtout les articles 4, 6, 7 et 8 du titre VII, rétablissant la séparation des maîtres-marchands et maîtres-ouvriers, qui avait été regardée, par lettres-patentes de 1737, comme un motif de découragement dans la classe de ces derniers et assujettissaient encore ces maîtres-ouvriers à

une plus grosse rétribution d'argent que celle qui avait été supprimée par lesdites lettres, pour parvenir au rang de maîtres-marchands. Ce réglement occasionna une émeute.

Pour mieux concevoir les causes de cette sédition, entrons dans quelques détails.

Dans l'origine de toutes les fabriques et en particulier de celle dont il est ici question, tous ceux qui étaient parvenus, après les épreuves et le temps requis, au grade de maîtrise, pouvaient également acheter des matières, fabriquer leurs étoffes et les vendre. Ce ne fut que lorsque, par une industrie supérieure, ou une meilleure économie, la fortune de quelques-uns de ces ouvriers fut devenue assez considérable pour les mettre en état de se servir de la main de leurs confrères pour fournir au grand débit qu'ils faisaient de leurs étoffes, qu'ils voulurent faire rang à part et assujettir ceux de la classe qu'ils laissaient au-dessous d'eux à des réglements qui les tinssent dans la subordination, et se garantir eux-mêmes de l'inquiétude que leur causait la confusion qui se pouvait faire des matières qu'ils donnaient à fabriquer avec celles des ouvriers.

Le réglement de 1737, quoiqu'il supposât la séparation de ces deux classes d'une même fabrique, qu'il n'était plus possible de confondre, à cause des inconvénients réels qui en auraient pu arriver en assujettissant les maîtres-ouvriers à certains réglements et à certaines observations envers leurs marchands, leur laissaient néan-

moins les moyens de parvenir au rang de marchands-fabricants.

L'édit qui portait ce réglement était favorable au commerce et à l'art de la fabrication, en ce qu'il réveillait chez l'ouvrier l'émulation et l'ardeur d'arriver à ce rang qu'il regardait comme supérieur à celui de sa position. Mais l'édit de 1744, en apportant des entraves dans les élections et une élévation dans les primes, ayant paru détruire l'espérance des ouvriers, porta ceux-ci au murmure et de là à la révolte, et le mouvement devenant bientôt général, fut terrible par les malheurs qui en furent la conséquence; les comtes-chanoines de Lyon obtinrent un arrêt du conseil qui ordonnait le rétablissement du réglement de 1737.

1745. — Nouvel arrêt qui révoque celui de 1737 et rétablit celui de 1744; on murmura de nouveau, et un mouvement s'en suivit, mais les chefs ayant été punis, l'émeute fut éteinte, mais non les haines qu'elle avait enfantées et qui ont laissé un levain de discorde qui depuis a toujours été la première cause de ces querelles industrielles que nous avons vu se renouveler de nos jours malgré le niveau de la révolution qui semblerait avoir dû faire disparaître depuis long-temps cette antipathie entre deux classes indispensables l'une à l'autre.

1763. — Lettres-patentes qui établissent la juridiction consulaire de la conservation, avec les attributs qui sont de son ressort.

Tels sont les principaux édits, réglements, lettres-

patentes, statuts concernant le commerce, foires et manufactures de notre cité depuis l'établissement de ces dernières jusqu'à la révolution (1).

Indépendamment des priviléges prodigués par nos rois aux fabricants des étoffes lyonnaises, Lyon avait été déclaré l'unique entrepôt de toutes les soies étrangères qui entraient en France. C'est de Lyon que les marchands de Paris, de Tours, etc., devaient les tirer, ou du moins les faire passer, soit qu'elles fussent entrées dans le royaume par la voie de Marseille, venant du Levant, ou par celle du Pont-de-Beauvoisin, venant d'Italie. Ce privilége avait été accordé par François 1er, en 1540, et confirmé depuis par ses successeurs.

Sous la minorité de Louis XV, Lyon perdit ce privilége par un arrêt du conseil du 18 mai 1720; mais il lui fut rendu par un édit du mois de janvier 1722. En vertu de cet édit, toutes les soies étrangères ne pouvaient entrer dans le royaume, savoir : par mer, que par le port et la ville de Marseille; et par terre, par le Pont-de-Beauvoisin; elles devaient venir directement à Lyon pour y payer le droit. Les soies d'Avignon, du comtat Vénaissin et de la principauté d'Orange étaient réputées soies étrangères; les soies originaires du royaume devaient venir également à Lyon pour y payer les droits, avant que de pouvoir être commercées.

A l'époque où fut rendue cette ordonnance, la France

(1) Tiré des chartes et recueils des édits, réglements de nos rois, etc.

produisait environ la sixième partie de la soie qui était employée dans ses manufactures ; le reste était, comme nous l'avons déjà dit, tiré de l'étranger, et principalement de la Sicile, de l'Italie, de l'Espagne, du Levant, de la Chine, du Japon et des Indes.

Les soies de Sicile arrivaient grèges ou ouvrées par l'intermédiaire des Génois, et se consommaient presqu'entièrement à Tours ; il en restait à Lyon une légère partie pour servir à la couture.

Celles qui venaient d'Italie entraîent dans les plus riches fabriques de Lyon et de Tours, surtout les organsins de Boulogne que nous n'avions pas encore pu imiter.

Les soies d'Espagne nous arrivaient toutes grèges, qu'on nommait encore *matasses* ; nous en faisions les lacets tissus et les fils à coudre, dits de Grenade.

C'était en tout temps que nous tirions des soies grèges des Echelles du Levant ; il y en avait de blanches et de jaunes : elles étaient en général peu estimées, à l'exception de celles de la Morée, dont la quantité était fort petite. C'est à la manière très-défectueuse dont on les prépare encore dans le pays qu'était attribuée leur infériorité.

Les soies de Perse, dont Smyrne était le vaste entrepôt, se divisaient en plusieurs sortes désignées sous les noms de *fourbastes*, *légis*, *ardassines et ardasses*.

Les premières, jaunes ou blanches et fines, s'employaient à Tours pour faire des gros de Tours et autres étoffes, et se vendaient à la livre.

Les *légis*, beaucoup plus grosses, servaient en France pour la trame des étoffes et rubans qu'on vendait à l'aune.

Les *ardassines*, autrement nommées *ablaques*, presqu'aussi fines que les *fourbastes*, avaient l'inconvénient de ne pas supporter l'eau chaude dans le dévidage ; aussi les employait-on fort peu en France.

Les *ardasses* étaient les plus grossières de la Perse, et en même temps les plus abondantes en France (dit M. Savary Desbruslons) ; on les employait à la couture et on les faisait servir aux fils d'or et d'argent.

Enfin chacune de ces soies étaient employées à des étoffes analogues à leurs qualités ; les soies blanches sina étaient employées en France à la fabrication des gazes.

Tels sont les principaux actes émanés de la puissance et de la protection de nos souverains pour les établissements dont nous nous occupons. Après avoir fait connaître toutes les causes de leur prospérité, il est naturel de faire connaître celles qui occasionnèrent leur détresse ou leur décadence, dans le cours de cette période.

CAUSES DE DÉTRESSE ET DE DÉCADENCE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE PENDANT LA DEUXIÈME ÉPOQUE.

C'est, dit l'abbé Bertholon, le destin de tous les êtres de se voir sans cesse entourés de causes destructives contre lesquelles ils sont continuellement obligés de lutter. S'il y a plusieurs causes de prospérité de nos manufactures, il

en est un plus grand nombre qui tendent à leur décadence; il est nécessaire de les connaître pour s'opposer à leur influence pernicieuse, et pour les détruire sans retour. Nous allons développer successivement celles qu'on peut regarder comme les principales.

La guerre, ce fléau désastreux, a été une des causes les plus nuisibles à la prospérité des manufactures de la ville de Lyon. Le commerce et les arts, amis de la paix, ne croissent qu'à l'ombre du tranquille olivier; le laurier les épouvante et les contraint d'aller chercher un asile sous un ciel plus heureux.

Lyon fut d'abord saccagé par l'empereur Sévère, qui fit passer au fil de l'épée les habitants de cette ville, pour avoir donné retraite et secours à Albin, son compétiteur. Ce ne fut, comme nous l'avons déjà dit, que vers le temps de Constantin qu'elle se releva de ses ruines avec quelque splendeur. Les troubles et les guerres civiles qui eurent lieu entre les habitants de Lyon et l'Eglise, à la fin du douzième siècle, au commencement et après le milieu du treizième, guerres cruelles où l'on vit des flots de sang couler de toutes part, guerres si opiniâtres que plus d'une fois les efforts de S. Louis, ceux de Philippe III, du pape Grégoire X, échouèrent, quoique ces souverains se fussent rendus dans cette ville; les guerres qui sous Charles IX et Henri III désolèrent le royaume et en particulier notre ville, ruinèrent successivement son commerce et son industrie. Avant cette dernière époque, les fabriques de Lyon étaient nombreuses, ses étoffes ac-

créditées, ses ouvriers policés, et tout paraissait promettre des progrès encore plus grands, lorsque le feu des guerres civiles et des guerres étrangères, porta les coups les plus funestes aux manufactures de cette ville. Il en est de même des guerres qui éclatèrent sous les règnes suivants.

Après ces temps de troubles et de désastres, les manufactures et le commerce de Lyon reprirent leur vigueur première; mais les torts que les maux des guerres produisaient pouvaient être réparés par la paix, tandis qu'il en est un que ni la paix, ni le temps, ni les hommes n'ont pu réparer encore, c'est la révocation de l'édit de Nantes donné par Henri IV et confirmé par Louis XIII. On sait qu'à cette fatale époque la France perdit plusieurs milliers de citoyens. L'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne leur tendirent les bras et s'enrichirent de nos dépouilles, de sommes immenses et d'une industrie plus précieuse encore, nous voulons dire des manufactures à qui la France devait une grande partie de sa prospérité. Les protestants français qui, chassés de leur patrie, dit l'abbé Raynal, avaient apporté partout à ses ennemis l'industrie de leur climat, firent connaître à l'Angleterre le prix du lin et du chanvre, deux objets souverainement importants pour une puissance maritime. Le nombre des Français qui se réfugièrent dans la Grande-Bretagne fut prodigieux; la quête qu'on y fit pour eux, en 1687, monta à 63,713 liv. 2 sous 3 den. de sterling, près de 150,000 liv. tournois. On en nourrit, cette même année, plus de quinze mille

cinq cents dans la ville de Londres et les environs ; on ne parle pas de ceux qui allèrent s'établir en Angleterre avec une fortune et des moyens d'existence. Qu'on juge après cela du nombre total de ceux qui sortirent de la France et allèrent dans les autres royaumes chercher une nouvelle patrie. La révocation de l'édit de Nantes nuisit au commerce et à nos manufactures de deux manières, en diminuant l'activité de notre industrie par la perte d'un grand nombre de sujets, et par le partage qui s'en fit dans tous les pays où l'on voulut s'enrichir.

C'est depuis cette funeste époque qu'on a vu divers arts, nés sur le sol de la France, être transportés chez nos ennemis ; des manufactures s'élever dans des royaumes qui étaient autrefois tributaires de notre industrie.

Lyon dut s'en ressentir plus que toute autre ville de France, puisque de son sein sortirent un grand nombre d'habiles ouvriers et de fabricants intelligents qui, préférant quitter leur patrie plutôt que de changer de culte, allèrent enrichir à nos dépens divers états de l'Europe.

Toutes les guerres de religion, comme les guerres de politique, ont toujours produit les mêmes maux. Vers le onzième siècle, notre commerce n'était rien à cause des guerres intestines que livraient au clergé nos bourgeois pour leur liberté. Au commencement du seizième siècle, il n'était presque rien, parce qu'alors la France déchirée dans son sein par les guerres civiles, fut sourde à tout autre sentiment qu'à celui de la douleur.

Les divisions intestines auxquelles ont souvent été en

proie les divers membres de la fabrique furent des causes très-nuisibles à ses succès; c'est en 1697 qu'éclatèrent les premières contestations entre les marchands et les maîtres-ouvriers; ceux-ci, au nombre d'environ 600, demandèrent, cette année, par une requête présentée au conseil, l'abolition du réglement de 1667. Au bout de quatre ans de sollicitations, M. de Pontchartrain leur fit obtenir au conseil l'arrêt de 1700, sur lequel l'autre partie de la communauté forma ensuite plainte. Un commissaire étant venu sur les lieux après cette époque, entendit tout le monde; en conséquence de son rapport, on ajouta 34 articles au réglement de 1667, par un arrêt du conseil du 26 décembre 1702: ce qui rétablit enfin le calme.

Le 8 mai 1731, arrêt du conseil d'état qui ordonne d'opter entre la qualité de marchand ou de maître-ouvrier; ensuite révocation, parce que le conseil y voit plus de dangers que d'avantages; nouveaux statuts du 1er octobre 1737, enregistrés au parlement le 3 mars 1738, et qui reçurent leur exécution au mois de février 1739. Au bout de huit mois, les marchands obtiennent du conseil d'état un arrêt, du 17 septembre de la même année, pour le rétablissement et l'exécution des anciens réglements, et de surseoir à celle du corps entier des nouveaux statuts, à l'exception de quelques articles qu'on laissa subsister, ce qui mit un tel désordre dans les affaires de la communauté qui étaient liquidées à l'époque de leur exécution, qu'elle se trouva, cinq ans après, considérablement endettée. Les commissaires qui avaient d'abord sourdement favorisé

de tout leur pouvoir les maîtres-ouvriers se joignirent ensuite avec les maîtres-marchands pour solliciter l'abrogation d'une loi qu'ils avaient fait établir. En 1744, arrêt du conseil d'état, du 19 juin, qui donne force de loi à un nouveau réglement et supprime celui de 1737, à cause des inconvénients, des difficultés et des doutes qu'il occasionnait soit dans la police de la communauté, soit dans les opérations de la fabrique. Le 25 février de l'année suivante, sept mois après, arrêt du conseil d'état qui ordonne que le réglement de 1744 serait exécuté selon sa forme et teneur, à l'exception des articles 4, 6, 7 et 8 du titre VII. Enfin jusqu'en 1789 de nouveaux arrêts, de nouveaux statuts tour à tour rendus et révoqués occasionnent de nouveaux désordres.

On conçoit que cette conduite versatile, que des arrêts aussi contradictoires durent nuire infiniment à la prospérité des manufactures de Lyon, prospérité qui ne saurait être stable sans d'abord avoir pour base une législation ferme, large et protectrice de la liberté de tous les intéressés.

En outre, la longueur des épreuves pour l'apprentissage, pour le compagnonnage, les difficultés qu'on faisait éprouver pour la maîtrise, les sommes trop fortes qu'on exigeait pour les réceptions étaient autant de causes nuisibles au progrès et à la prospérité du commerce et des manufactures. Les priviléges exclusifs accordés à des particuliers, la négligence de la culture du mûrier dans nos contrées, le manque d'encouragement pour les découvertes ou

inventions ; les deuils de cour trop prolongés ; le changement dans les goûts, dans les modes ; les banqueroutes que les négociants éprouvaient de la part des étrangers ; les charges, droits et impôts tant sur les matières, sur les marchandises que sur les choses de consommation de vivre ; le trop grand nombre de fêtes et jours de chômage ; le préjugé d'alors que tirer tout intérêt de son argent prêté était contraire à l'esprit de la morale et de l'Evangile ; enfin, par dessus tout cela, la cherté des matières nécessaires à la fabrication, qu'on était obligé de tirer de l'étranger, que la disette et mille autres causes faisaient monter à des prix qui empêchaient souvent l'acheteur de s'en procurer : telles étaient les principales causes qui amenaient souvent pour notre ville la décadence de sa prospérité commerciale et industrielle, et par suite, des émeutes souvent violentes et terribles, conséquences naturelles de la situation malheureuse d'une classe qu'une ignorance déplorable, exploitée par des ennemis cachés, portait à la vengeance contre une classe envers laquelle elle croyait avoir des griefs à venger (1).

Pour compléter le tableau que fait l'auteur que nous avons cité de ce qui amenait ces désastres, nous allons rapporter le budget d'un ouvrier, dressé dans un de ces moments comme une preuve de l'état de malaise où se trouvait la classe nombreuse de nos travailleurs, surtout en soierie.

(1) Voir, pour ces émeutes, notre Histoire de Lyon.

BUDGET D'UN OUVRIER EN SOIE EN 1744.

En cette année 1744, la misère fut telle chez les pauvres ouvriers en soie de Lyon, qu'ils se réunirent pour demander au consulat une augmentation dans la façon des étoffes. On leur promit un sou par aune; mais cette promesse ne s'effectuant pas, ils adressèrent une pétition à M. Claret de Fleurieu, pour lors prévôt des marchands. Dans cette supplique, l'unique moyen qu'ils employèrent pour faire ressortir la justice de leur demande, fut de présenter un budget de leur ménage, où la recette balancée avec la dépense, pût prouver jusqu'à l'évidence l'impossibilité où ils se trouvaient de continuer l'exercice de leurs travaux sans avoir recours à la charité publique.

Nous allons transcrire textuellement ce budget que l'on pourra facilement comparer avec celui d'un ouvrier en soie de notre temps.

Observations préliminaires.

On suppose un ménage d'ouvrier en soie où il y a trois métiers: le premier, d'un taffetas d'Angleterre; le second, d'un taffetas noir lustré de 80 portées, et le troisième, d'un taffetas noir lustré de 90 portées.

On suppose la femme occupée constamment à un des métiers, ce qui n'est pas ordinaire, vu les soins du ménage, de l'atelier et autres détails domestiques. On sup-

pose l'existence de trois enfants en bas âge, dont l'un est encore chez le père nourricier.

On suppose qu'il n'y a qu'un seul domestique pour le dehors, faire les canettes et dévider.

On suppose enfin un travail continuel, sans accidents ni maladie; l'année sera réduite à 296 jours ouvrables, déduction faite de 52 dimanches et 17 fêtes, lesquels 296 jours, à raison de 2 aunes 3/4 par jour sur chaque métier (journée d'un bon ouvrier), donnent 814 aunes pour chaque métier, lesquelles 814 aunes, à cause des 15 jours perdus par suite des couches de la femme, seront réduites à 800 aunes par métier.

CHAPITRE Ier. — *Recette.*

	liv.	s.	d.
1° Un métier de taffetas d'Angleterre ayant fabriqué dans le courant de l'année 8 pièces de 100 aunes, à 14 sols de façon par aune, donne	560	»	»
2° Un métier de taffetas de 90 portées ayant fabriqué 8 pièces de 100 aunes, à 13 sols, donne	520	»	»
3° Un métier de taffetas de 80 portées ayant fabriqué 8 pièces de 100 aunes, à 12 sols, donne.	480	»	»
4° Reprise de la nourriture, huile à brûler, blanchissage et tordage fournis au			
A reporter	1,560	»	»

	liv.	s.	d.
Report.	1,560	»	»
compagnon, vu que tous ces articles sont compris dans le tableau de la dépense . .	240	»	»
Total de la recette :	1,800	»	»

CHAPITRE II. — *Dépense.*

Pain de six personnes compris le compagnon, 10 livres à 2 sols	365	»	»
Vin, une pinte à 6 sols	109	10	»
Viande supposant tous les jours gras 2 liv. 1/2, à 6 sols	273	5	»
Sel, poivre, huile, vinaigre, fruits, hortolage	50	»	»
Huile à brûler	60	16	8
Bois, charbon de bois, 20 voies de charbon de pierre.	54	15	»
Blanchissage	82	2	6
Six journées perdues pour monter la garde bourgeoise	10	14	6
Barbe, tabac, capitation, entretien du mobilier	30	10	»
Couches, trousseau, suites de couches.	60	16	8
Location	136	»	»
Entretien de 3 métiers, à 6 sols par jour	109	10	»
A reporter.	1,342	10	4

	liv.	s.	d.
Report.	1,342	10	4
Pliage de 24 pièces, à 5 sols	6	1	8
Tordage, remettage et nourriture de la tordeuse	31	4	»
Montage de pièces, perte de 16 journées.	31	4	»
Gages du domestique.	45	12	6
Gage du nourricier, et entretien de l'enfant en nourrice.	79	1	8
Les 2/3 de la façon de l'Angleterre payée au compagnon, sauf la reprise de la nourriture portée à l'art. 4 de la recette.	401	10	»
Entretien de l'homme.			
Pour 8 ans, un habit complet, de 80 liv.	10	»	»
Pour 4 ans, veste et culotte de travail, le tout 28 liv.	7	»	»
Pour 3 ans, un chapeau, de 6 liv. . .	2	»	»
Un bonnet pour un an.	2	»	»
Une chemise, un mouchoir de poche pour un an.	4	10	»
Une paire de bas pour un an.	2	10	»
Une paire de souliers et un remontage pour un an.	6	10	»
Entretien de la femme.			
Pour 3 ans, robe et jupon, le tout 30 liv.	10	»	»
A reporter.	1,981	14	2

	liv.	s.	d.
Report.	1,981	14	2
Pour 3 ans, mantelet et jupon de travail, le tout 12 liv.	4	»	»
Pour 3 ans, un corset de molleton et un de toile, le tout 13 liv.	4	10	»
Par an, une coiffe et son montage . . .	4	10	»
Id., mouchoir de col et tablier. . . .	6	»	»
Id., poches et mouchoir de poche. . .	2	5	»
Id., une chemise.	3	»	»
Id., bas et 2 paires de souliers.	9	10	»

Entretien des deux enfants.

Pour 2 ans, aux deux enfants, surtouts et jupons.	9	»	»
Pour deux ans, deux corps simples de jonc	1	10	»
Coiffes et mouchoirs de col.	3	»	»
Tabliers	3	»	»
Chemises	2	8	»
Bas et souliers	5	»	»
Peignes, boucles et lacets.	1	»	»
Entretien de trois lits, draps et essuie-mains.	9	»	»
Total de la dépense :	2,049	7	2
Recette.	1,800	»	»
La dépense excède la recette de :	249	7	2

On voit par ce tableau que l'existence de la classe d'individus qu'il concerne offrait en 1744, comme elle offre encore, aujourd'hui un problème difficile à résoudre.

STATISTIQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE,

VERS LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

L'inspecteur des manufactures, Roland de la Platière, nous apprend que depuis 1720 jusqu'à 1786, le nombre des métiers battants à Lyon et ses faubourgs a été, années communes, de 12,000; que ce nombre a varié de 2 ou 3 mille dans diverses circonstances : par la disette des soies, par des deuils trop prolongés, par des guerres ruineuses, par le goût, le caprice qui se portait sur les gazes, qui à cette époque venaient de l'étranger.

En 1786, la fabrique de Lyon prit un essor qui ne devait pas se soutenir long-temps, et le nombre des métiers fut porté à 15 mille. Voici un tableau, tracé par le même Roland de la Platière, des personnes employées à la fabrique, en cette même année 1786, le nombre de métiers étant de 15 mille.

Maîtres-fabricants faisant travailler pour leur compte	500
Maîtres-fabricants, ouvriers travaillant ou faisant travailler pour les précédents.	7,000
Compagnons et compagnonnes du pays . . .	4,000
Compagnons étrangers	300
A reporter.	11,800

Report.	11,800
Enfants des uns et des autres, occupés ou non, mais vivant dans la fabrique	12,500
Hommes, femmes, filles ou garçons à gages pour diverses opérations	2,500
Total.	26,800

Deux ans avant la révolution, nos manufactures avaient essuyé un grand désastre, et ce fut à l'inépuisable charité des Lyonnais qu'elles avaient dû de grands secours.

Au mois de mai 1787, les mûriers gelèrent en France et en Italie. Le travail cessa tout-à-coup dans les ateliers de soirie, et 50 mille ouvriers se trouvèrent sans pain; alors on vit se renouveler dans nos murs les scènes touchantes qui avaient, trois siècles auparavant, amené la fondation de l'hospice de la Charité. On demandait à la charité publique cent mille écus, elle apporta neuf cent mille francs.

Un fléau plus durable qu'une intempérie affligeait, avant 1787, les manufactures de Lyon : c'était l'anglomanie, ridicule funeste qui s'était emparé des modes, même de celles de la cour. La frivolité flétrit, sous le nom d'étiquette, la royale représentation de la cour jadis la plus brillante de l'univers. On se moqua *des robes de nos grand'mères*.

Les riches tissus de soie rehaussés d'or firent place à

des étoffes légères de fantaisie, presque toutes fournies par des manufactures anglaises (1).

Toutes ces causes avaient réduit à 7,500 le nombre de métiers battants à Lyon en 1789. Ces métiers n'occupaient que 12,700 ouvriers; les uns et les autres ne tardèrent pas à disparaître dans l'abîme ouvert par la révolution.

(1) Grognier.



TROISIÈME ÉPOQUE.

Commerce et fabriques de Lyon après la révolution.

L'histoire dira si les éternels rivaux (les Anglais) de notre industrie furent étrangers à nos grandes infortunes ; elle demandera pourquoi, après la chute de notre cité, on donna à des mécaniciens, à des teinturiers, à d'autres artistes l'alternative de traverser les mers ou d'être inscrits sur les listes de proscription. Plusieurs d'entre eux expièrent sur l'échafaud révolutionnaire le noble refus de porter chez les ennemis de la France le tribut de leurs talents. Un plus grand nombre se réfugia dans la Suisse, la Belgique, l'Allemagne ; quelques-uns passèrent le détroit, et la fabrique des étoffes fut connue, fut importée dans la Grande-Bretagne.

Qui n'eût dit que Lyon était enseveli pour toujours sous ses ruines, ou du moins que cette ville avait perdu sans retour le sceptre de l'industrie.

Mais non, cette puissance un moment éclipsée ne devait point lui échapper pour toujours, et peu à peu elle devait recouvrer les droits que lui donnent à ce rang suprême son

heureuse situation, le génie de ses artistes, et l'activité industrieuse de ses habitants; elle l'eût recouvré peut-être un peu plus tard et plus difficilement, quand bien même les Lyonnais réfugiés à l'étranger n'eussent pas revu leur patrie, et rapporté intacts les secrets deson industrie manufacturière (1).

Déjà la loi du 20 juin 1795, qui destinait un million à des avances aux négociants lyonnais, avait été le premier indice d'une amélioration, après tant de malheurs.

Lorsque les Lyonnais eurent relevé leurs manufactures, si nous voulons savoir les progrès qu'y avaient fait déjà, après tant de malheurs et de désastres, et le commerce et l'industrie, lisons ce qu'écrivait en 1801 un magistrat, au zèle et aux talents duquel les Lyonnais sont redevables des services rendus pour eux auprès du grand capitaine dont le génie, aussi puissant dans l'art d'administrer que dans celui de vaincre, sut répondre à leur attachement et à leur fidélité par une protection et des secours qui ont puissamment contribué au retour de la prospérité dans leurs murs, et à la disparition des ruines qui couvraient leur cité.

(1) Parmi ces nobles citoyens, nous citerons MM. St-Olive, Gaillard, Germain, Boy père, Richard et Margaron. « Loin de laisser leur talent (dit un acte officiel du temps) à l'étranger, qui ne les avait accueillis que pour profiter de leur industrie, ils craignirent que ce qu'ils avaient montré ne tournât au préjudice de Lyon, et ils poussèrent la jalousie du patriotisme jusqu'à briser les métiers qu'ils avaient montés à Constance. Le secret des belles teintures que les fabricants croyaient leur avoir dérobé fut rapporté inviolablement à Lyon, auquel il appartient encore d'une manière exclusive.

STATISTIQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
AU COMMENCEMENT DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Voici ce qu'écrivait sur ce sujet, en l'an IX, Raymond de Verninac, premier préfet du Rhône :

« Les soies du cru de France passent pour être les plus belles du monde. Il n'y a point d'organsins comparables à ceux du Vivarais, du Dauphiné et de la Provence. Les trames du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc l'emportent sur celles de l'étranger. Ainsi la France n'a rien à désirer, ni quant à l'art de mettre la soie en valeur, ni quant à la qualité de la soie. Mais ce qu'elle récolte de cette matière première, est loin de suffire aux besoins de ses manufactures ; elle est obligée d'appeler à son secours les organsins du Piémont et de Bergame, les trames de Vicence et de Parme, et les petites soies des Deux-Siciles, du Levant et de Nankin. Ces soies étrangères, et notamment celles du Piémont et du Milanais, ne sont payées qu'en numéraire. Il est donc bien important d'encourager la culture des mûriers, l'éducation des vers à soie et la filature....

» Il paraît important de soumettre le tirage et le moulinage à des réglements sévères, qui empêchent la dégénération de l'art de préparer les soies, qui assurent la régularisation des fils, et qui nous procurent dans cette partie la supériorité du Piémont, ou du moins l'égalité. Il paraît convenable d'encourager la soie blanche (*sina*) par

des primes en faveur des cultivateurs qui obtiendraient les plus beaux produits dans ce genre. Ces encouragements nous mettraient, sans doute, à même de nous passer des soies de Nankin, et ce serait au préjudice de la Compagnie des Indes anglaises, de laquelle nous les recevons.

MANUFACTURES D'ÉTOFFES DE SOIE.

» Il fut dressé en 1788, d'après les ordres des consuls de Lyon, un état général des métiers travaillants ou vacants dans Lyon à cette époque, et du nombre des individus employés sur ces métiers. Dans cet état, les ouvriers de tout genre sont portés à 58,500; les métiers à 14,777.

Les tires occupaient	1,042	métiers.
Les velours	463	
Les façonnés.	240	
Les pleins.	5,583	
Les gazes et crêpes.	2,007	
Métiers vacants à cette époque . . .	5,442	
Total.	14,777	

» Il y a aujourd'hui à peu près 7,000 métiers en activité dans Lyon, savoir :

Tires	300	métiers.
Velours	500	
Pleins.	3,100	
Gazes et crêpes.	300	
Façonnés	2,800	
Total	7,000	

» C'est 2,335 de moins qu'en 1788, époque du recensement dont j'ai parlé plus haut.

» Paris consommait la moitié des produits de ces manufactures; les provinces un quart, l'étranger le reste. Il faut excepter les étoffes en dorure, qui étaient consommées aux trois quarts par l'étranger.»

» La révolution et l'état de guerre sont-ils les seules causes de la décadence des manufactures de Lyon? Non, sans doute. On voit d'après le recensement de 1788 que, sur 14,777 métiers existants dans Lyon à cette époque, il y en avait 5,442 qui n'étaient pas employés. Le goût des femmes s'étant tourné dès long-temps vers les mousselines, les linons et les basins, ce changement important avait frappé d'un coup funeste les manufactures de soie, et notamment celles d'étoffes brochées. La mode anglaise adoptée par les hommes de porter du drap dans toutes les saisons de l'année, et du basin au lieu de velours, de satin, de taffetas et d'autres soieries qui furent long-temps préférées, avaient fortement concouru aussi à cette décadence. Les manufactures avaient fait encore des pertes assez sensibles dans le domaine de l'ameublement, soit par l'introduction et l'usage immense des papiers, soit par les progrès des manufactures de tapisserie pour meubles. Telle était la pente de la décadence des manufactures de soie, qu'en supposant la continuité d'action de ces causes différentes durant l'espace de temps qui s'est écoulé depuis 1788, il est à croire que les métiers se trouveraient réduits au même nombre à peu près exis-

tant, quand même la révolution n'aurait pas eu lieu. »

Ici l'auteur indique les moyens que nécessitaient et pouvaient fournir et le temps et les circonstances, et que nous ne croyons pas devoir rapporter, attendu qu'aucun de ces moyens ne peut être applicable aujourd'hui, époque si opposée à celle de ce temps-là.

GAZES ET CRÊPES.

» J'ai dit qu'à l'époque du recensement de 1788, il existait dans Lyon 2,007 métiers de gazes et crêpes. Ces métiers occupaient chacun deux hommes. Parmi les maisons livrées à ce genre de manufacture et de commerce, il y en avait dix principales, dont quelques-unes faisaient de 600 à 800 mille francs d'affaires. Le résultat général s'élevait à cinq millions de fabrication.

» Le nombre de métiers se trouve réduit aujourd'hui à 400. Ils ne travaillent guère que pour la France ; l'exportation est très-médiocre.

» Parmi les causes qui ont concouru, avec la révolution et l'état de guerre, à diminuer les manufactures de gazes et crêpes, il faut distinguer le progrès qu'a fait, parmi les femmes de toutes les fortunes, l'usage de la mousseline, du linon et de l'organdi. A l'égard de la gaze, il faut remarquer également un pareil progrès de l'usage du crêpe. Lorsque je parle de l'usage du crêpe, il ne faut entendre, du moins jusqu'à l'époque de 1792, que le crêpe noir. Ce fut en effet cette année que la maison Bagnon inventa

une machine pour crêper, laquelle a procuré aux fabriques de Lyon une économie sur celles de Bologne de dix-huit heures sur vingt-quatre.

PASSEMENTERIE.

» Avant la révolution, le commerce de la passementerie faisait prospérer de vingt-cinq à trente maisons, dont les opérations s'élevaient à vingt millions, il n'occupe aujourd'hui que cinq à six comptoirs. Le nombre des métiers qu'ils mettent en mouvement, n'est pas de 300; il s'élevait autrefois à 2,700.

» Sous la dénomination de passementerie, on classe :

» Les galons,

» Les points d'Espagne,

» Les dentelles d'or,

» Les rubans. »

Les causes de la décadence de cette industrie à Lyon, indiquées par l'auteur, tiennent à la concurrence tant étrangère qu'intérieure, à la révolution, à l'état de guerre et au changement dans les modes. Il ajoute qu'en 1780, il y avait à Lyon trente maisons occupées du commerce des galons; elles faisaient pour dix millions d'affaires. Ces maisons sont réduites à dix, qui font à peine pour deux millions d'affaires, quoique quelques-unes exploitent tout à la fois le commerce des galons et le tirage d'or.

BRODERIE.

» La broderie occupait dans Lyon, au moment de la révolution, six mille individus. Depuis 1782 jusqu'à 1791, cette partie du commerce de cette ville a baissé de près de moitié. Elle occupe aujourd'hui six cents personnes. Aucune autre branche de l'industrie lyonnaise n'a autant souffert de la révolution. Les causes en sont faciles à deviner.

TIRAGE D'OR.

» Le tirage d'or alimentait, en 1780, vingt maisons, qui faisaient annuellement, tant en France que dans l'étranger, dix millions d'affaires.

» Il ne reste plus que cinq ou six maisons occupées de ce commerce, et leurs affaires s'élèvent à peine à un million.

CHAPELLERIE.

» La chapellerie était devenue une des branches les plus considérables de l'industrie et du commerce de Lyon, depuis que, au commencement du siècle, *Mazard*, qui a laissé une mémoire respectable, était allé chercher en Angleterre des ouvriers et des procédés dans cette partie. L'insurrection de l'Amérique Septentrionale, en lui ouvrant, en 1774, de nouveaux débouchés, lui avait donné

le plus grand développement. Elle occupait dès-lors huit mille ouvriers des deux sexes ; cette prospérité se soutint jusqu'en 1792.

» La chapellerie occupe à peine aujourd'hui quinze cents ouvriers. »

Les causes de cette décadence, indiquées par l'auteur, n'existant plus, ne présentent aujourd'hui aucun intérêt.

COMMERCE DES FERS.

» La ville de Lyon, par sa position au confluent de la Saône, recevant à peu de frais les fers des départements les plus riches dans ce genre de production, tels que le Jura, le Doubs, la Haute-Saône, la Cote-d'Or, les deux Marnes, et les réexpédiant économiquement par le Rhône, dans le midi de la France, est à même de faire un grand commerce de fers.

» Le nombre des maisons occupées à Lyon de ce commerce est plus considérable qu'avant la révolution ; mais ce commerce n'étant que plus divisé ; il est moins important.

CORROIRIE.

» Avant la révolution, la corroierie occupait dans Lyon environ cinquante maisons, dont les affaires s'élevaient à huit ou dix millions annuellement. Aujourd'hui ce commerce est réduit à vingt maisons, et leurs affaires ne s'élèvent pas à cent soixante mille francs par an.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE.

» Le commerce d'imprimerie-librairie en gros était fort considérable à Lyon avant la révolution. Il occupait sept à huit maisons. Il roulait sur environ deux millions d'affaires. Il embrassait la France et l'étranger. L'Allemagne échangeait ses livres de médecine, de botanique et de sciences, en langue latine, contre nos bons ouvrages de littérature française. Le commerce actuel de librairie n'est pas de cinq cent mille francs.

« Les causes de la décadence de ce commerce sont inhérentes à la révolution, qui a fait tomber les ouvrages de théologie et d'église, et les livres de jurisprudence, de l'impression desquels la librairie de Lyon était particulièrement occupée. »

Depuis, la prospérité de ce commerce s'est rétablie avec celle de la France.

ÉPICERIE.

« Avant la révolution, huit à dix maisons étaient occupées du commerce d'épicerie en gros. Leurs affaires s'élevaient à près de douze millions. Lyon et les provinces environnantes, dans un rayon de vingt lieues, étaient le principal théâtre de la consommation; quelques maisons travaillaient avec la Suisse et le nord de la France. »

Le commerce d'épicerie s'élève aujourd'hui à vingt ou vingt-cinq millions; c'est la seule partie du commerce de

Lyon qui, au lieu de dépérir sensiblement, ait pris un accroissement. Ce succès est provenu de l'état de guerre maritime, qui, rendant les transports par mer dispendieux et dangereux, a fait prendre la voie de terre; il est aussi provenu de l'état de langueur du commerce de soierie, qui a forcé les négociants à tourner leurs spéculations et leurs capitaux vers d'autres objets dont les principaux, que notre auteur n'indique pas, mais que nous avons su être le commerce des draps, toiles, orfèvrerie, rouennerie, des vins, des farines, des bestiaux, et autres comestibles, qui alors était très-développé et très-lucratif.

L'auteur du mémoire passe encore en revue quelques autres industries situées dans les environs de Lyon, telles que les filatures de coton de Neuville, et quelques-unes dans Lyon; les fabriques de chapellerie de Mornant, de St-Andéol et de St-Symphorien, qui toutes avaient presque succombé; celles de papiers peints, dont cinq à Lyon, savoir: celle de Dussère et compagnie (Camille Pernon), celle des frères Deyrieu, celle de Dumont, celle de Chenavart et celle de Richoux. Les produits de ces cinq manufactures s'élevaient alors annuellement, au plus, à deux cent cinquante mille francs. Les verreries de Givors, de Pierre-Bénite, d'Ainai et de Perrache, toutes dans un état de détresse facile à concevoir; la manufacture d'indienne du sieur Chalan, située à Vernaison, qui alors occupait cent quarante-quatre ouvriers de toute espèce, et produisait deux cent mille francs, dont cent mille absorbés

par les frais d'ouvriers et cinquante mille absorbés par les frais des couleurs et autres matières. Enfin, il termine sa revue manufacturière par la fabrique de vitriol, située au faubourg de la Guillotière, dont l'état prospère où elle était avant la révolution était bien déchu.

L'auteur ne mentionnant pas les fabriques de papiers, de rubans, d'orseille et de la bonneterie, nous allons ajouter des articles particuliers pour ces industries.

PAPETERIE.

Comme il paraît certain que la fabrication du papier avait été introduite en France dès l'année 1340, sous le règne de Philippe de Valois ; il est à présumer que Lyon n'avait pas été une des dernières villes où l'on se fût emparé de ce précieux genre d'industrie. Lyon est très-rapproché de Vienne en Dauphiné, et en 1480, il existait à St-Martin-de-Gemens, à une lieue de Vienne, un moulin à papier sur une partie de l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les foulons à draps de M. Granjon. Il y avait, en 1488, trois de ces moulins à Troyes ; deux à Essonne et deux à Corbeil. A une époque moins éloignée, sous Henri II, les habitants de Troyes, pour fournir aux frais des fortifications de leur ville, avaient imaginé de mettre un droit sur le papier qui formait alors la principale branche de leur commerce ; mais l'université réclama, et le roi, par sa déclaration du 17 mars 1552, ordonna la suppression de ce droit. Feu Cochard, s'appuyant sur

l'autorité de M. Montgolfier, qui s'est livré à des recherches sur l'origine d'un art auquel il doit tant de célébrité, croit qu'une des plus anciennes papeteries du royaume avait été établie à Ambert.

RUBANERIE.

L'introduction des métiers à rubans dans le Forez date du XVIe siècle. Cette industrie, long-temps stationnaire, a fait depuis quelques années de rapides progrès, sinon à Lyon, où elle se borne à quelques métiers et magasins de vente en détail, mais dans le département de la Loire. On ne connaissait, il y a deux siècles, que les métiers à haute lisse, à une seule pièce. On fabriquait sur ces métiers de beaux rubans brochés d'or.

C'est un mécanicien de Zurich, dont le nom est peut-être oublié aujourd'hui, qui trouva le moyen de fabriquer, sur le même métier, plusieurs pièces à la fois. M. Dugas, négociant de St-Chamont, grand-père, à ce qu'on croit, de M. Dugas-Montbel, le traducteur d'Homère, fit le premier essai, en France, de ce nouveau système de fabrication. Cet essai n'obtint pas d'abord tout le succès qu'on devait en espérer. Les fabricants et les ouvriers se liguèrent contre cette importation étrangère, qui les menaçait, disaient-ils, d'une ruine prochaine, attendu que sur un métier à la *zurichoise*, appelé aussi métier à la *barre*, un homme fait, en un jour, plus d'ouvrage qu'on n'en pouvait faire en un mois sur les anciens métiers. Le gouvernement vint au secours de l'imprévoyance des fabricants

et des ouvriers, il institua des primes pour favoriser l'établissement des nouveaux métiers; et au bout de vingt ans, la population de St-Chamont avait doublé.

FABRIQUE D'ORSEILLE.

Nous ne saurions passer sous silence la fabrique d'orseille, puisque sa création récente chez nous est d'un produit dont l'importation coûterait à la France plus de 900,000 francs.

La fabrication de l'orseille est un genre d'industrie tinctoriale, dont Lyon est la première ville de France où cette fabrication se soit établie.

On prétend que c'est aux îles Canaries que le hasard fit découvrir, dans quelques espèces de lichens, les moyens de teindre la laine et la soie en couleurs rouges ou pourpres, ou violettes. Vers l'année 1629, les Florentins s'approprièrent cette industrie. Elle fut inconnue en France jusqu'à 1729, où un nommé Lafont l'importa à Lyon. A ce manufacturier, succéda en 1765, M. Bourget père, qui simplifia et rendit plus économique la préparation de l'orseille, et livra au commerce des produits supérieurs à ceux des fabriques d'Italie. Le fils de cet homme industrieux, M. J.-M. Bourget, a introduit d'autres perfectionnements dans la fabrication de l'orseille, qui, au lieu d'être dans la première classe des établissements à odeur insalubre et incommode, ont placé cette fabrication dans la troisième classe.

C'est ainsi que les perfectionnements introduits dans les procédés des arts, tournent souvent tout à la fois au profit de l'industrie et à celui de la salubrité. La consommation annuelle de l'orseille en France peut s'évaluer à environ un million de francs, et il en sort des seuls ateliers de M. Bourget pour plus de 250,000 francs; le surplus est fourni par d'autres ateliers établis à Lyon, à Paris, à Amiens, à Clermont, à Aurillac, etc.

BONNETERIE (1)

La fabrique de bonneterie, y compris la fabrication des tulles et autres articles du même genre, peut être placée au second rang dans le tableau de l'industrie lyonnaise, soit peu égard au grand nombre de bras qu'elle a toujours activés, soit sous le rapport des sommes qu'elle fait entrer en France; elle s'honore d'être exclusivement composée d'éléments nationaux. En effet, les soies qu'elle emploie, les métiers parfaitement conçus dont elle fait usage, les individus qu'elle met en mouvement appartiennent aux arts et au sol français.

Il y avait à Lyon, en 1789, 2,500 métiers actifs de bonneterie, qui occupaient 200 chefs d'ateliers, et 4,200

(1) Le métier à bas fut d'abord inventé à Nîmes, d'autres disent à Caen. Avant on travaillait à l'aiguille. L'inventeur, contrarié en France, passa en Angleterre, où il fut magnifiquement récompensé; mais les Anglais toujours orgueilleux dans leurs générosités, eurent la faiblesse d'envier la gloire de cette belle découverte à un Français et de l'attribuer à un de leurs compatriotes.

autres ouvriers de tout genre, forgeurs, aiguilliers, teinturiers, chineurs, dévideurs, brodeurs, etc. Il sortait de chaque métier annuellement 300 paires de bas, à 7 francs la paire, prix moyen, ce qui donnait un résultat général d'environ 6 millions de francs; l'étranger consommait la moitié de ce produit.

Les incendies, au temps du siége, détruisirent 400 métiers; ils ont été remplacés depuis, et l'on estime qu'il existe actuellement (1802) autant de métiers qu'en 1789.

Mais il n'y en a que 1800 en activité constante, les ouvriers manquant : d'ailleurs la consommation de l'étranger est diminuée de moitié, et l'usage des bottes, brodequins et autres chaussures analogues, devenu presque général, a fait baisser celle de l'intérieur. L'art s'est ouvert une nouvelle voie; il produit des tissus à jour (tulles), qui imitent la dentelle, et qui, unis ou brodés, sont employés à faire des voiles, des schals, des robes, des tentures de tapisseries; l'étranger en tire une quantité considérable.

De 1808 à 1813, le nombre des métiers de ces tissus a été à Lyon à plus de 6,000; mais depuis, la fabrication de ce genre d'ouvrage est bien tombée, surtout celui des tulles soie : à peine compte-t-on aujourd'hui 600 métiers de tulles, la plus grande partie pour les tulles *chaîne*.

La fabrique de bonneterie a, comme toutes les autres, des réglements de police qui déterminent les devoirs respectifs des différents individus qu'elle occupe, et assurent aux fabricants des garanties suffisantes pour la sûreté et le bon emploi des matières qu'ils confient.

La fabrique de bonneterie ne jeta quelque éclat qu'à l'époque du ministère de Colbert, qui a si bien mérité de toutes les parties de l'industrie nationale. Sous les auspices de ce grand homme, le mécanisme se perfectionna; on parvint à économiser le temps et les bras, et les produits acquirent un grand degré de supériorité. Un édit de Louis XV, qui permit l'exportation des métiers, porta à cette prospérité une atteinte funeste. Il fut retiré dès que ses conséquences furent vivement senties; mais l'Espagne, le Portugal, la Russie, l'Allemagne, la Prusse, avaient eu le temps de faire des importations considérables. Ces états tirèrent de 7 à 8,000 métiers de la seule ville de Lyon. Ils ne se bornèrent point à enlever nos métiers, ils attirèrent nos forgeurs, nos remonteurs, nos teinturiers, et cette perte fut plus sensible encore. Ce ne fut qu'en perfectionnant les mécanismes et les procédés, que la fabrique de bonneterie put parvenir à réparer le mal que lui fit l'édit de Louis XV.

Reprenons l'historique de la consommation des soies à Lyon, et la suite de l'état de nos fabriques de soieries, depuis cette époque où écrivait le préfet Raymond de Verninac.

De 1801 à 1812, la consommation des soies pour notre ville fut, dans une proportion moyenne, de 2 millions de francs de soie ouvrée, et la France pouvait en produire pour 1 million. La masse totale des cocons récoltés en France pouvait valoir 17 millions 350 mille francs.

Le nombre des métiers occupés dans notre ville, de

1801 à 1814, époque de l'invasion des armées étrangères, donne une moyenne de 9,320 métiers; ce nombre ne s'éleva jamais au-dessus de 14,700, ni au-dessous de 6 mille. De 1814 à 1817, l'état de souffrance de toutes les affaires commerciales et industrielles réduisit de 3/5 l'état de la statistique que nous venons de donner.

S'il faut s'en rapporter à M. le comte Chaptal, ce savant évaluait, en 1817, à 5 millions 547,609 kilogrammes, la masse de tous les cocons récoltés en France, lesquels, étant convertis en soies grèges ou organsins, valent 23 millions 563 mille francs. Nous sommes, ajoute-t-il, tributaires de l'étranger pour une valeur à peu près égale (1).

La France manufacturait en 1817, d'après le même auteur, pour environ 47 millions de soie par année, et il y a lieu de penser qu'en 1820, les seules fabriques de Lyon ont consommé pour 45 millions de soie. La France avait produit un peu plus de la moitié de cette matière. Si la proportion de la soie indigène et de la soie exotique est restée la même, nos récoltes en cocons ont dû augmenter comme la consommation de la soie. Un tiers seulement de la soie employée à Lyon venait de l'étranger, particulièrement du Piémont.

Enfin, il résulte d'un rapport présenté au préfet Lézai-Marnésia, par M. Muthuon, au nom de la Société d'agriculture, qu'en 1819 on avait récolté dans le département du Rhône 250 quintaux métriques, ou 25 mille kilogr.

(1) De l'Industrie française, tom. I, page 181

de cocons, et 50 quintaux de plus l'année suivante (1).

Au mois d'août 1824, le préfet du Rhône, dans un discours, annonçait aux Lyonnais que dans ce mois, où le travail est ordinairement ralenti, on comptait au-delà de 24 mille métiers battants, et cet état de prospérité s'est soutenu jusqu'en 1830. En voici la statistique.

STATISTIQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LYON

DE 1830 A 1838.

Après avoir traité du commerce et de l'industrie de Lyon jusque dans nos temps modernes, nous allons, aidé du mémoire (2) de M. Ozanam (en observant les changements survenus depuis qu'il est écrit), parcourir les différentes branches de l'un et de l'autre qui aujourd'hui sont les plus importantes; nous les fixerons, pour les détails, au nombre de trente-neuf, dans l'ordre suivant :

(1) En 1822, l'exportation des soies en France fut de 71,415 mille fr. En 1828, le chiffre de ces exportations était monté à 91 millions 345 mille francs; et l'industrie lyonnaise, qui en cette année fut prospère, représenta à elle seule le tiers; ce qui faisait plus de 30 millions. Cette valeur se soutint jusqu'au commencement de 1830.

(2) Mémoire inséré dans le XVIII-XIX° vol. des *Annales du commerce et de l'industrie*, etc. par M. de Moléon.

SOIERIE ET INDUSTRIES Y RELATIVES, TELLES QUE MARCHANDS DE SOIE, COMMISSIONNAIRES, COURTIERS, ETC.

L'état statistique de cette fabrique au commencement de 1830, présentait le tableau suivant :

Nombre d'ateliers	17,254
Ils renfermaient les métiers suivants :	
Unis	14,965
Grande tire	32
A la Jacquard	8,745
Velours	918
Gazes et crêpes	964
Tulles	1756
Bas	653
Passementerie	500
Métiers en repos	745
Total	29,278

Mais le grand nombre de métiers établis à la Croix-Rousse, à la Guillotière, à Vaise et dans la plupart des communes de la banlieue, portait à près de 31 mille ceux mis en activité.

Les affaires de ce genre de fabrication pouvaient présenter un effectif d'environ 29 millions de francs.

Voici les noms des principaux fabricants chez lesquels on pouvait, à cette époque, prendre une idée de l'importance de la manufacture :

MM. Charles Dépouilly, Schirm et compagnie, rue des Capucins : articles de goût et brillantines ;

M. Ajac, rue des Capucins : schals en laine et fantaisies;

Chuard, Delor et comp., place Croix-Pâquet : articles de goût et meubles ;

Veuve Bouvard, rue Basseville : ornements d'église ;

Maillet : étoffes façonnées ;

Didier-Petit, rue St-Polycarpe : meubles et ornements d'église ;

Monterrat, rue des Deux-Angles : façonné et uni. Dans le nombre des inventions de MM. Monterrat, on doit distinguer des étoffes pour tentures, représentant des scènes d'histoire, dans le genre des belles tapisseries des Gobelins ;

Pavy : velours de Gênes, etc. ;

Grand frères : pour meubles ;

Revilliod, quai St-Clair : gazes diaphanes pour rideaux de croisées (invention nouvelle);

Grabit et Dervieux, rue des Capucins ;

St-Olive jeune, rue Lafont ;

Roux, Olla et Duverney, rue Puits-Gaillot ;

Dutillieux, quai St-Clair : façonné ;

Dubost et Gentelet, rue Royale : objets de modes ;

Lupin, place St-Clair : plusieurs genres réunis ;

Pavy, rue St-Polycarpe : uni ;

Mallié fils : uni et velours.

Morfeuillet, Bouttet, Rochon et Reverchon frères fabriquent principalement des schals et façonnés.

Sabran : cette maison dont les comptoirs sont dans la maison Tholozan, port St-Clair, et la fabrique connue sous le nom de la Sauvagère [1], à St-Rambert (Ile-Barbé), embrasse presque tous les genres de soieries, principalement dans les articles *riches*.

Cette liste est loin de contenir le nombre de toutes les maisons qui jouissent d'une réputation distinguée dans cette branche de commerce et de fabrication; mais le cadre de notre ouvrage ne nous permettant pas de l'augmenter, nous nous bornerons à dire ici que le commerce de la fabrique de soierie proprement dite est exploité par près de 500 maisons, dont les affaires s'élèvent à près de 115 millions; les autres y relatives produisent une valeur de 20 millions : total 135 millions. Avant d'entrer dans quelques détails, nous donnerons sommairement l'état des différents commerces et industries. Le commerce et l'industrie de Lyon peuvent, de nos jours, se classer en quarante catégories, savoir : 12, comprenant les banquiers, les commissionnaires en soieries, les fabricants d'étoffes de soie, les marchands de soie, de farine, les toiliers, les épiciers, les entrepreneurs de roulage, les marchands de fer, les manufacturiers de couvertures, les marchands de draps, les pelletiers; 14, dont les chapeliers, les marchands de coton, les quincaillers, les marchands de cuirs, les merciers; et 11, savoir : les fabricants de tulles, de passementeries,

(1) Nous en donnerons plus loin des détails.

bijouteries, greneliers, ciriers, brossiers, brasseurs de bière, et plusieurs autres arts et professions utiles, telles que cafetiers, cordonniers, tailleurs, bouchers, boulangers, cabaretiers, charcutiers, marchands de vins, etc.

TEINTURES.

Cette partie essentielle de la fabrique de soierie, et qui contribue si efficacement à son éclat, est dans un état analogue à cette dernière.

Les maisons de teinture le plus en réputation sont actuellement celles de MM. Gonin, Renard, Vidalin, Dubost et Puy, etc. L'apprêtage des étoffes de soie est encore une industrie inhérente à celle de la première, tant par son importance que pour sa prospérité. Ce commerce est évaluée à 2 millions d'affaires par an.

DORURE ET TIRAGE D'OR.

Toutes les opérations pour dorer l'argent, forment une branche importante de l'industrie à Lyon. Les principales maisons du tirage d'or sont : MM. Joseph Mestrallet, Dixme, Valentin, Pignatel, Saunier jeune, Charmy-Jaillard, Thomé et Lamorlière, Desvignes, Suiffet et compagnie. Ce commerce est entre les mains de 36 maisons qui ne font guère que 2 millions à 2 millions et demi d'affaires.

BANQUIERS AGENTS DE CHANGE.

Ce commerce, qui dans tous les temps a été exercé avec succès dans notre ville, est évalué aujourd'hui à plus de 80 millions de francs par an. L'opulence et la richesse de plusieurs maisons qui s'y livrent ont effacé, depuis la révolution, celles de l'ancienne noblesse, et l'on peut dire avec raison que la classe des banquiers et agents de change est la sommité des classes industrielles de notre cité, comparativement au nombre de maisons des autres classes commerçantes.

GUIMPERIE.

Les guimpiers, répandus dans les différents quartiers de la ville, employés par les tireurs d'or et les marchands-fabricants d'étoffes en dorure, les ingénieuses machines dont ils se servent pour écacher l'or et l'argent, filer le trait, etc., sont aussi d'une grande importance, considérés, sinon comme nombreux, mais comme habiles et perfectionnés. Il faut y joindre aussi quelques fabriques de rubans, de galons, etc., dont le nombre s'est accru depuis quelques années. Cette industrie est évaluée aujourd'hui à 3 millions huit cent mille francs.

DRAPERIE.

Cette branche de commerce est bien déchue; les principales causes de sa chute sont : les droits exorbitants dont les

draperies sont grevées à la sortie du royaume ; la multiplicité des voyageurs des maisons de fabrique ; l'innovation introduite par les tailleurs, qui se sont presque tous ingérés à fournir l'étoffe aux personnes qu'ils habillent ; la baisse progressive qu'ont éprouvée les draps, par suite de l'usage de divers procédés mécaniques : toutes ces causes ont porté un coup funeste aux maisons qui faisaient ce commerce.

C'est dans la rue Trois-Carreaux que sont les principales maisons de cette partie de commerce, parmi lesquelles les magasins de MM. Gayet et Gourd passent pour être les mieux assortis. On compte aujourd'hui 83 maisons en ce genre, dont 15 à 18 font cette partie un peu en grand ; leurs affaires peuvent monter annuellement à 16 millions.

TOILERIES.

Ce commerce, très-étendu, est exploité par une foule de bonnes maisons avec assez de succès ; mais la concurrence locale en rend les bénéfices minimes.

La fabrique des toiles était très-considérable dans les montagnes de nos environs, avant 1789, et faisait pour 12 millions d'affaires par an : elle diminua d'un tiers de 1789 à 1806. Mais elle a repris une grande activité depuis cette époque. Les fabriques de Voiron (département de l'Isère) envoient aussi leurs produits au marché de Lyon. On compte plus de 100 maisons qui tiennent ce genre, et qui font pour près de 25 millions d'affaires.

FONDERIE.

Cette branche de commerce a, depuis quelques années, pris à Lyon un développement étonnant, surtout depuis l'introduction des chemins de fer et des paquebots à vapeur ; c'est dans la presqu'île de Perrache que sont les principaux ateliers, dirigés par MM. Frères-Jean, Duphot, Gros et Peytre, Laprévote, Bergier, etc. 37 maisons se partagent cette branche de commerce, qui est de 5 millions.

ÉPICERIES ET DROGUERIES.

Ce commerce, que nous avons vu vers le commencement de ce siècle un des plus considérables de cette ville, est bien déchu. On compte environ 3,000 marchands, soit en gros, soit en détail ; mais une grande partie font entrer dans leur industrie la partie des vins et des farines.

Il est divisé entre plus de 50 maisons, qui font pour environ 18 millions d'affaires.

LIBRAIRIE.

Le commerce de la librairie a pris, depuis quelques années, une extension signalée, comparée à celle de 1802. On peut dire que les différents modes d'exploitation adoptés par cette industrie ont produit toute une révolution dans la librairie ; les principaux sont les publications des ouvrages

9

par souscriptions, par livraisons, par associations, etc. Ces exemples venus d'Angleterre, adoptés en France, ont porté et doivent porter la librairie à un point de développement inconnu jusqu'à ce jour, si la liberté de la presse venant en aide, soutient ces modes dont nos pères ni nos ancêtres n'ont jamais eu l'idée. C'est peut-être, à Lyon, l'industrie qui en ce moment est la plus prospère, surtout pour les maisons qui ont adopté les genres d'exploitations dont nous parlons. Les principales maisons qui suivent l'ancienne méthode sont celles de MM. Pélagaud, Lesne et Crozet, successeurs de Rusand, Périsse frères, Maire, Guyot, Lambert-Gentot; celles de la nouvelle méthode, sont celles de MM. Auguste Baron, Bohaire, Midan, Ainé fils, Chambet fils, et quelques autres.

Ce commerce peut s'élever actuellement à 6 millions et demi par an.

IMPRIMERIE.

On conçoit que l'imprimerie, à Lyon comme ailleurs, a dû suivre les mêmes chances que la librairie, et l'adoption de la lithographie en France a fait faire un pas immense à l'art de l'imprimerie, et accru l'extension de ce commerce. On peut dire qu'ici, en comparaison des autres industries, la librairie-imprimerie est sinon florissante, du moins dans un état satisfaisant.

Les principales imprimeries de notre ville sont celles de MM. Perrin, Rossary, Charvin, celle des successeurs

de M. Rusand père, et quelques autres, dont plusieurs réunissent l'impression lithographique et typographique. On évalue cette industrie à 1,500 mille francs par an.

CHAPELLERIE.

Elle est totalement déchue de son ancienne renommée en cette ville ; elle occupe à peu près 1,200 ouvriers, pour la partie de la feutrerie, avec les autres parties introduites dans la fabrication des chapeaux, tels qu'en soie, etc. Elle peut occuper environ 1,800 ouvriers. Nous avons 45 maisons en ce genre, qui fabriquent pour 8 à 10 millions annuellement, et 152 chapeliers détaillants.

MERCERIE ET QUINCAILLERIE.

Ce commerce, aujourd'hui assez important à Lyon, tend tous les jours à se développer, en embrassant celui des nouveaux articles relatifs à cette industrie. On compte 75 maisons de quincaillerie et 150 de mercerie, qui font ensemble pour au-delà de 13 millions par an.

CHARCUTERIE.

Les cervelas et les jambons de Lyon ont dans tous les temps joui d'une grande réputation ; l'histoire nous apprend qu'on en faisait des envois à Rome, sous les règnes des Césars, sous le Bas-Empire, au moyen-âge ; et depuis la renaissance, cette renommée, quoique bien déchue, con-

tinuait encore à la faire prospérer; mais aujourd'hui, la charcuterie de Lyon n'exporte guère au-delà du royaume, grâce à la concurrence qui, comme dans toutes les industries, présente partout sa main avide et ruineuse. On compte 65 charcutiers dans Lyon, qui font ensemble pour environ 800 mille francs d'affaires par an.

FABRIQUE DE LIQUEURS, VINS, EAUX-DE-VIE, ALCOOLS, ET VINAIGRES.

Cette branche d'industrie a pris beaucoup d'extension : les principales maisons sont celles de MM. Bugan, Meunier et Roche, Germain, dont les débits sont très-étendus. 7 maisons s'en occupent, et font pour plus de 7 millions d'affaires.

TANNERIE ET CORROIRIE.

On fixe à 1761 le premier établissement de tannerie à Lyon ; il fit peu de progrès, puisqu'en 1811, on ne comptait que douze fosses à Perrache, et onze à Vaize. Aujourd'hui cette branche de commerce a pris quelque accroissement.

Le nombre des corroyeurs s'élève encore, comme avant la révolution, à plus de soixante ; mais ils sont loin de faire autant d'affaires, et la concurrence réduit infiniment leurs bénéfices. Il est divisé entre 45 maisons, qui font de 5 millions et demi à 6 millions d'affaires.

La fabrication de la bière, le commerce des vins, grains et liquides sont encore un genre d'exploitation industrielle et commerciale d'une importance aussi étendue que lucrative en ce moment dans Lyon.

PRODUITS CHIMIQUES.

Les établissements de ce genre sont peu nombreux; on compte trois fabriques d'acides minéraux, deux de sulfate de fer et de cuivre, une de soude factice, une de chlorure de chaux, deux brûleries de cendres gravelées, et sept fabriques d'orseille. Il y a aussi un dépôt de plomb laminé étiré et pour la chasse, de la fonderie de Neuville-sur-Saône. Tous ces établissements ne font pas au-delà de deux millions et demi d'affaires annuellement.

POTERIE ET FAIENCERIE.

La poterie est la fabrique la plus ancienne qui existe à Lyon; des inscriptions le prouvent évidemment. Nous avons à Lyon trois fabriques de faïence et de terre cuite; il y a à Cuire, près de Neuville, une fabrique de briques réfractaires, de cruches à bière et de bouteilles à encre en grès, et une de tuiles creuses, au faubourg de Vaize.

Ces divers établisssements font environ pour 80,000 fr. par an.

PAPIERS PEINTS ET IMPRESSIONS SUR ÉTOFFES.

Depuis quelques années, il s'est élevé quelques ateliers d'impressions sur mousseline, étoffes de laine et soie, et en couleurs à l'huile sur toile, pour bannières, tableaux d'église, etc. Ce genre de commerce ne s'élève guère qu'à 300 mille francs par an.

Lyon avait autrefois cinq fabriques de papier peint, qui faisaient, année commune, pour 250 mille francs d'affaires ; aujourd'hui il n'y en a plus que deux, dont les bénéfices sont très-minimes, et les affaires au-dessous de 120 mille francs par an.

ORFÈVRERIE, HORLOGERIE.

Nous avons vu qu'autrefois l'orfèvrerie-bijouterie était une branche spéciale de commerce assez florissante ; aujourd'hui, quoiqu'elle soit en quelque sorte déchue, elle ne laisse pas d'être importante, surtout depuis que plusieurs maisons y ont joint l'horlogerie et le change des monnaies ; un état fait en 1831 porte ces différents commerces à un ensemble de 3 millions 500 mille francs.

ROUENNERIE ET TOILES IMPRIMÉES.

Aujourd'hui ce commerce est beaucoup déchu ; quant aux rouenneries, il y a tout au plus 12 à 18 maisons qui travaillent un peu en grand ; mais leurs affaires ne s'élèvent pas à 7 millions.

Quant aux toiles peintes ou imprimées, c'est un genre de commerce qui ne date pas de 50 ans en France; avant 1790, il y avait dans la généralité de Lyon quatre fabriques d'indiennes: mais depuis 20 ans Lyon est devenu l'entrepôt des impressions de Jouy, Guebweiler, Mulhausen, Vizile, Bourgoin et autres; vingt maisons nouvelles se sont établies dans cette ville pour cet article. Elles expédient pour tout le midi de la France, ainsi que pour l'Espagne et l'Italie. On porte à plus de 12 millions les affaires qui se font ici annuellement dans ce genre.

TAILLERIE.

Depuis quinze ans, un nouveau genre d'industrie s'est établi à Lyon, celui de la taillerie; des tailleurs achètent des draps et en font confectionner des habillements, depuis l'humble blouse de toile à six francs, jusqu'à l'élégant manteau de 200 francs, et ils ont de vastes magasins amplement fournis; on compte 24 maisons principales, qui font par an, entre elles toutes, pour 3 millions d'affaires.

BONNETERIE, TULLES.

Nous avons vu ce qu'était ce commerce au commencement de ce siècle; il est aujourd'hui bien déchu : trente-six maisons seulement font le commerce de bonneterie proprement dit, et à peu près autant font celui des

tulles. Ensemble elles font pour neuf millions d'affaires par an.

BRODERIE.

Depuis la révolution, cette industrie a presque abandonné notre ville, dont Paris a hérité en grande partie. Les ouvrières brodeuses ne forment pas actuellement la dixième partie de ce qu'elles étaient autrefois. Elles sont occupées par trente maisons, qui ne font pas ensemble, par an, pour plus de 15,000 mille francs.

PASSEMENTERIE, RUBANERIE.

Aujourd'hui il n'y a pas plus de dix maisons qui fassent spécialement ce commerce; cependant depuis deux ans 12 à 15 cents métiers ont été remontés à Lyon. Les affaires de ce genre ne montent pas au-delà de 12 millions; nous avons vu que les villes de St-Chamond et de Saint-Etienne nous ont enlevé presque en entier la fabrication des rubans.

PELLETERIE.

Le commerce de pelleterie existe à Lyon de temps immémorial, quoique nos auteurs n'en parlent pas ou peu; Charlemagne portait en cérémonie un juste-au-corps de peau de loutre, que l'archevêque Leydrade, son *missus dominicus* dans cette province, lui offrit, lorsqu'il passa par cette ville pour aller tenir les états de Frioul.

Les pelletiers furent érigés en communauté, en 1368, par la protection du duc de Bourbon.

Le commerce de pelleterie était à son plus haut degré de prospérité, en 1548 : on comptait 187 marchands pelletiers. Ce commerce prospéra jusqu'en 1792, époque où la mode des pelleteries passa ; elle n'a repris qu'en 1820. Ce commerce est entre les mains de 10 à 12 maisons, dont la moitié fait de 80 à 100 mille francs d'affaires chacune par saison d'hiver.

COMMERCE DES BLÉS, FARINES, GRAINS, LÉGUMES, PAILLE, FOURRAGES.

Ce commerce est considérable à Lyon, car il ne se borne pas à la consommation locale, mais il s'étend dans tout le midi de la France; 32 maisons, dont trois ou quatre millionnaires, exploitent exclusivement cette branche, qu'on evalue à 12 millions 500,000 fr. par an.

SELS.

Le commerce de sel, à Lyon, consomme 240,000 quintaux métriques par an, dont une partie va en Savoie et dans le Nord; sa valeur est de 216,000 francs : il est entre les mains de 7 maisons, qui vendent aussi environ 10,000 quintaux de sel gemme, produisant 150 mille francs.

FROMAGES DE SUISSE.

Le commerce des fromages de Suisse, de Roche, du Mont-d'Or, de Franche-Comté, du Dauphiné, du Mont-Cenis et de la Lozère est assez important à Lyon : quinze maisons l'exercent et font des expéditions à Marseille et Bordeaux; on estime à 1,500,000 fr. le mouvement des fromages suisses, et à 300,000 francs celui des autres qualités.

BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHAUFFAGE, MERRAIN ET CHARBON DE BOIS.

Le commerce de bois de chauffage et charbon de bois se borne à la consommation de la ville, mais celui de construction a pris, depuis 25 ans, une grande extension pour les nouvelles maisons et pour la marine militaire et marchande; quinze maisons ont en mains cette branche, qui s'élève à près de 3 millions.

Une de ces maisons tient à elle seule la partie des bois merrains pour les tonneaux, et en expédie pour plus de 400 mille francs dans le Languedoc et la Provence.

COMMERCE DE CHARBON FOSSILE,

(Avant le chemin de fer.)

Il remontait pour Lyon et les dépôts environ 720 mille quintaux métriques de charbon de pierres, et il en arrivait par voitures 15 mille quintaux métriques. Ce com-

merce était fait par 50 maisons, et s'élevait à près de deux millions; il est réduit aujourd'hui à 800 mille francs. (Voir *Chemin de fer*.

FERS.

La ville de Lyon reçoit une grande partie des fers des fonderies de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de Saône-et-Loire, etc., et les revend à St-Etienne et dans tout le midi de la France; 21 maisons riches exercent ce commerce, qui s'élève à 10 millions de francs par an.

BESTIAUX.

D'après le tableau dressé sur les registres de l'octroi municipal de Lyon pendant dix ans, la consommation moyenne, par an, est de : bœufs, 11,367; vaches, 689; veaux, 23,301; moutons, 12,560; agneaux, 4,406; chevreaux, 612; porcs, 10,851; viande fraîche, 171,708 kil.; viande salée, 6,312 kil., le tout au prix moyen de 80 cent. le kil.

A ce nombre d'animaux vendus pour la consommation de Lyon, il faut en ajouter un tiers pour celle des faubourgs, et tripler le nombre des porcs pour le lard qu'on expédie pour le service de la marine à Toulon; ainsi le commerce des bestiaux pour la boucherie, en ajoutant 1/3 pour les faubourgs, est de 237,326 kil. au prix cidessus, ce qui fait en totalité, pour ce commerce, 8 millions 213 mille 600 fr. par an.

CHEVAUX, MULETS ET ANES.

Il existe depuis les temps les plus reculés, à Lyon, un marché de chevaux connu sous le non de *Charabara*. Tant dans la ville qu'au faubourg de la Guillotière, il se vend chaque année 1,100 chevaux de rivière et de trait :

De 1re espèce, 1,000 à 800 fr. ci. . .	800,000
500 mulets, à 200 fr., ...	100,000
300 ânes, à 30 fr., ...	9,000
1,000 chevaux ordinaires de labourage, à 300 fr.	600,000
200 chevaux de luxe, de voiture et de main, à 800 fr.	160,000
Total.	1,669,000

PÊCHE DES ÉTANGS.

La Bresse et la Dombe (département de l'Ain) envoient exclusivement à Lyon le produit des pêches de leurs étangs; le produit de la vente annuelle s'élève de 15 à 16 cent mille francs; trois maisons seulement sont chargées de cette vente.

DU COMMERCE DE TRANSIT ET TRANSPORT PAR EAU ET PAR TERRE.

Nous terminerons cette série de détails sur les principales branches du commerce et de l'industrie de Lyon, par l'un des principaux et des plus anciens commerces de notre ville, c'est celui du transport des marchandises des-

tinées pour cette place et celles en transit par la navigation, le roulage et le chemin de fer nouvellement établi. Nous avons déjà vu que la position de Lyon, dans tous les temps, a rendu ici ce commerce fort important. Aujourd'hui c'est encore un des plus étendus et des plus soutenus; de légers navires remontent jusqu'à Arles ou Tarrascon, et viennent y décharger les grosses marchandises, telles que les laines, les cuirs et les blés de Barbarie, les cotons et les alizaris du Levant, le souffre, la soude, le savon, les sucres, les cafés et autres denrées coloniales sorties de l'entrepôt de Marseille.

Toutes ces marchandises, ainsi que les huiles de la côte de Gênes, les vins, les alcools et eaux-de-vie du Languedoc, les sels de Peccais, etc., sont chargées sur de grands bateaux traînés par des chevaux qui remontent le Rhône jusqu'à Lyon en 25 ou 30 jours. Il y a depuis quelques années deux bateaux à vapeur qui font ce même service en huit jours de remonte, mais qui redescendent de Lyon à Arles en un jour, parcourant un espace de près de 60 lieues en 12 heures.

La navigation ascendante du Rhône se fait par 1,300 bateaux qui amènent d'Arles à Lyon 710,000 quintaux métriques; celle de Givors à Lyon, pour le charbon de pierre, a lieu par 1,228 barques portant 360,000 quintaux métriques. La navigation descendante de Lyon à Beaucaire et Arles se fait par 2,500 bateaux, portant ensemble 1,500,000 quintaux métriques; de Lyon à Givors, il descend 900 barques par an, portant 5 mille quintaux métriques; on

emploie au service de remonte 180 grands bateaux, 210 barques et 990 chevaux, qui sont divisés en 24 grands équipages de remonte d'une part; d'autres part, 65 barques, 90 petites et 425 chevaux forment 18 petits équipages aussi de remonte.

Le produit de la remonte est de. . .	3,969,800
Celui de la descente ou décise est de. .	1,888,051
Le reste de la navigation du Rhône, au-dessus de Lyon, n'est que de.	140,000
Total.	5,997,851

La navigation de la Saône, pour la remonte, se fait par des équipages moitié moindres que ceux de seconde classe du Rhône, et par des bateaux à vapeur. On estime à 600 mille francs le produit de cette remonte.

La navigation descendante est beaucoup plus considérable, car la Saône amène les blés, les vins, les grains, légumes, foins, paille, bois, fers, cristaux, fontes, pierres à bâtir de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Bresse, plus toutes les grosses marchandises provenant du Nord, comme meules de moulin, canons, machines à vapeur, etc. Le produit de cette navigation descendante est de 950 mille francs; ainsi le total de la navigation de la Saône est de 1,550 mille francs.

Le roulage par terre de Marseille et du Languedoc à Lyon s'opère, d'après un recensement fait pendant six ans aux ponts de la Drôme et de l'Isère, année commune, par 34,940 voitures, et par 86,050 chevaux ou mulets; ces

voitures sont chargées de 320,550 quintaux métriques qui, à 7 francs le quintal métrique, prix moyen, donnent 2,243,850 fr.

Le roulage d'Italie à Lyon et *vice versâ*, d'après le recensement fait au Pont-de-Beauvoisin, est de 80,000 quintaux métriques qui, à 10 fr., produisent 800,000 fr.

Le roulage de Lyon à Paris, par les deux routes, évalué à 360 mille quintaux métriques, à 15 fr. prix moyen, à cause des roulages accélérés et des diligences, donne 5,400,000 fr.

Celui de Lyon à Genève et Strasbourg, la Suisse et autres routes, est évalué à 45 mille quintaux métriques qui, à 8 fr. terme moyen, font 360 mille fr. (1).

CHEMIN DE FER DE LYON A SAINT-ÉTIENNE (presqu'île Perrache).

Ce chemin, entièrement établi en 1833, a donné une extension ou plutôt créé une branche nouvelle de commerce de transport, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, qui aujourd'hui est pour notre ville d'une importance telle, que l'exploitation du charbon qui arrive par cette voie n'étant plus en rapport ni avec la consommation ni avec la facilité du transport, a obligé le gouvernement à prendre des mesures pour coordonner ces rapports.

On compte jusqu'à 12 voitures chargées de 20 voyageurs

(1) Cochard, Ozanam, Mémoires de la bibliothèque, de l'Académie et de la chambre du Commerce, etc.

qui arrivent chaque jour à Lyon, et par an, 170,000 wagons chargés de charbon de terre et autres marchandises, contenant chacun 3 tonnes de 1,000 kil., au prix moyen de 4 fr. la tonne pour transport, ce qui porte à plus de 2 millions le commerce du transport de marchandises, et à plus de 800 mille francs celui des voyageurs, ce qui, joint aux affaires qui se rattachent à ces transits, forme un total de plus de 3 millions de francs par an.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DES SOMMES PRODUITES PAR LES DIFFÉRENTES BRANCHES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MENTIONNÉES DANS LA STATISTIQUE DE 1830 A 1838.

1. Soierie et industries y relatives . . .	135,000,000
2. Teintures	2,000,000
3. Dorure et tirage d'or.	2,500,000
4. Banquiers, agents de change . . .	80,000,000
5. Guimperie	3,800,000
6. Draperie	16,000,000
7. Toilerie	25,000,000
8. Fonderie	5,000,000
9. Epicerie, droguerie	18,000,000
10. Librairie	6,000,000
11. Imprimerie	1,500,000
12. Chapellerie	10,000,000
A reporter	304,800,000

	Report	304,800,000
13.	Mercerie, quincaillerie	13,000,000
14.	Charcuterie	800,000
15.	Fabrique de liqueurs, etc. . . .	7,000,000
16.	Tannerie, corroierie	6,000,000
17.	Produits chimiques.	2,500,000
18.	Poterie, faïencerie.	80,000
19.	Papiers peints, impressions sur étoffes.	120,000
20.	Orfèvrerie, horlogerie	3,500,000
21.	Rouennerie et toiles peintes . . .	15,000,000
22.	Taillerie.	3,000,000
23.	Bonneterie, tulles	9,000,000
24.	Broderie	1,500,000
25.	Passementerie, rubannerie . . .	12,000,000
26.	Pelleterie	1,200,000
27.	Blés, farines	12,500,000
28.	Sels	630,000
29.	Fromages de Suisse.	1,800,000
30.	Bois de construction et de chauffage, merrain, charbon de bois.	3,000,000
31.	Charbon fossile, houille (avant le chemin de fer.	2,000,000
32.	Fers.	10,000,000
33.	Bestiaux	8,213,600
34.	Chevaux, mulets et ânes	1,669,000
35.	Pêche des étangs	1,600,000
36.	Commerce de transit (Rhône) . .	5,997,850
	A reporter.	426,910,450

	Report.	426,910,450
37.	Commerce de transit (Saône) . .	1,550,000
38.	Roulage par terre	8,003,850
39.	Chemin de fer	3,000,000
	Total.	439,464,300

Cet état de choses qui, sauf quelques variations peu importantes, s'est soutenu jusqu'à nos funestes journées d'avril 1834, est allé, depuis cette fatale époque, dans une décroissance de plus en plus déplorable, et est arrivé cette année (1837) à un degré si minime, surtout pour ce qui concerne la fabrique de la soierie, que c'est à peine si l'on compte, tant dans la ville que dans la banlieue, six mille métiers battants à quelques intervalles de temps, et beaucoup n'ont pas été mis un mois de suite en mouvement depuis nos derniers troubles. Quant aux autres industries et aux affaires commerciales, on peut dire qu'en général elles ont diminué de la moitié, sauf quelques-unes concernant les choses nécessaires à la vie (1). Quelles sont les causes de cette décadence? quels sont les motifs qui en perpétuent les effets? quels sont les moyens de faire cesser cet état de malaise, et d'assurer à notre commerce et à nos manufactures un avenir prospère? C'est par un travail consciencieux sur ces questions importantes, que nous essayerons, sinon de résoudre, du moins de rendre solubles, que nous terminerons la tâche que nous nous sommes imposée.

(1) Depuis que ceci est écrit, les affaires ayant un peu repris, on peut évaluer aujourd'hui, 25 mars 1838, qu'elles sont augmentées généralement d'un quart en activité et en valeur.

SITUATION

DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE

ET DES MANUFACTURES

EN FRANCE, PRINCIPALEMENT A LYON.

Réflexions préliminaires.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES CAUSES DE LA DÉTRESSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE; CONCURRENCE ÉTRANGÈRE.

Nous croirons remplir efficacement notre tâche en faisant un choix parmi les nombreux documents que nous avons sous les yeux, et en rapportant de nombreux extraits de ce qu'ont dit ou écrit sur ces considérations une foule de citoyens, que leurs hautes capacités, leurs vastes connaissances en cette matière et surtout leur position sociale ont placés, bien plus que nous, à même d'être juges compétents sur un sujet d'un si puissant intérêt, nous réservant seulement d'en être l'obscur, mais judicieux corroborateur.

« Les causes de la décadence rapide de notre commerce et de nos manufactures sont multiples, dit M. Baune, les unes tiennent à la nature même des choses, les autres peuvent être atténuées ou vaincues par les concours du gouvernement, et de l'administration municipale,

par les efforts naturels des négociants et des chefs d'ateliers, par les sacrifices de tous les bons citoyens : si chacun fait son devoir, la tempête pourra être conjurée, et son ancienne gloire rendue à notre commerce, qui marche, il faut l'avouer, vers une catastrophe qui deviendra inévitable, si nous ne cherchons à la prévenir par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, si nous n'en détruisons promptement les causes qui l'y conduiront infailliblement. Ces causes ont été signalées déjà et depuis long-temps. »

Ecoutons à ce sujet un très-habile manufacturier lyonnais, dont les produits ont honorablement figuré à l'exposition européenne du Louvre, un Français qu'anime la plus noble ardeur pour la gloire et la prospérité nationale, M. Camille Beauvais ; il a déposé dans une brochure de quelques pages des considérations d'un haut intérêt ; elles sont relatives aux dangers qui menacent l'industrie de la France, et celle de Lyon en particulier. C'est surtout le développement des fabriques de soierie, de celles de lainage, chez nos éternels rivaux, qui lui paraît mériter l'attention la plus sérieuse (1). Il fait observer avec inquiétude que l'Angleterre, dont les fabriques de soierie, n'avaient guère fourni jusqu'ici qu'à la consomma-

(1) D'après des documents officiels, l'exportation générale du commerce anglais en France, en 1837, a été d'environ 45 millions. Celle du commerce français en Angleterre d'environ 68 millions. Les seuls produits manufacturiers de Leeds (fil d'Ecosse et quelques autres tissus) formaient à peu près le quart de l'exportation anglaise.

tion locale, prétend, même dans ce genre d'industrie, entrer en concurrence avec nous sur les marchés où nous sommes les maîtres depuis des siècles, et cette concurrence paraît redoutable à l'auteur par deux raisons : d'abord la fabrication sera, en Angleterre, activée par la force des machines à vapeur, ensuite elle y sera soutenue par une grande puissance de richesse nationale et de crédit public.

Il s'est assuré, d'après des calculs et des documents précis, que sur mille métiers à la Jacquard (car ces métiers depuis plusieurs années ont traversé les mers) mus par le vapeur, déjà la façon d'une aune d'étoffe se trouve réduite à quarante centimes, et cela, quoiqu'on tienne compte des frais d'établissement et de ceux d'administration. Cependant le même tissu coûte à Lyon, dans ce moment, sans y comprendre les frais d'administration, un franc vingt centimes à un franc vingt-cinq centimes. Que sera-ce si, comme on a lieu de le craindre, cette énorme différence s'accroît encore ?

Non contents de favoriser puissamment la fabrication des étoffes de soie, les Anglais appellent dans leurs vastes domaines la production et la préparation de la matière première de ces fabriques, témoins les bills d'encouragement prodigués depuis six ans aux cultivateurs de mûriers et aux filateurs du Bengale (1). Tel a été le résultat de cette politique que, d'après les renseignements de

(1) Il est vrai que cette soie sera toujours inférieure à la nôtre.

l'auteur puisés sur les lieux, il n'existait en 1814 que douze mille métiers de soierie dans les trois royaumes réunis, tandis que les Anglais affirment qu'ils en possèdent aujourd'hui (1838) plus de soixante mille : les seules fabriques de Corwentry, qui ne fournissaient à la première époque que pour quinze à dix-huit millions de rubans, en produisent aujourd'hui pour plus de quarante millions. Et quelle doit être la production en ce genre de la Grande-Bretagne entière !

Le contrôleur-général Huskinston rassembla, au commencement de l'année 1834, les principaux manufacturiers de soierie, et leur tint ce langage :

« Nous avons au Bengale un sol immense couvert de » mûriers; nos filatures se sont perfectionnées ; nos ma- » nufactures produisent déjà pour deux cent cinquante » millions de francs; *mais il faut que ses produits soient* » *doublés d'ici à quelques années*, et qu'ils rivalisent avec » ceux de France dans tous les marchés. Vous réclamez » depuis long-temps l'abolition des droits sur la soie, » cette faveur vous sera accordée en partie cette année, » mais l'abolition entière n'aura lieu que lorsque l'ouvrai- » son de cette matière se sera perfectionnée, et que le » *métier Jacquard* aura été mis en rapport avec la ma- » chine à vapeur. »

Cette promesse n'a pas été vaine : les droits énormes qui pesaient sur les soies grèges provenant du Bengale et du midi de l'Europe, ont été abolis l'année dernière, et le montant de ces droits régulièrement remboursé aux possesseurs de ces matières.

Si les soies ouvrées du Piémont et d'Italie payent encore un droit assez fort, c'est parce que lors de la présentation de la loi, les mouliniers anglais n'étaient pas en état de fournir au commerce des fils aussi parfaits que ceux qui viennent du continent; mais ce droit ne tardera pas à être aboli. Que l'on ajoute la ressource des capitaux que les entreprises industrielles ne réclament, en Angleterre, jamais en vain; les mesures du gouvernement de ce pays pour que le taux de l'argent ne s'élève jamais au-dessus de trois pour cent; sa sollicitude constante pour ménager des débouchés aux produits manufacturiers, et l'on ne s'étonnera plus du développement des manufactures de soierie chez nos éternels rivaux; on verra sans surprise de vastes établissements de ce genre s'élever à Manchester, dont l'industrie n'avait jusqu'ici rien de commun avec la fabrication des étoffes de soie.

Ce n'est pas seulement en Angleterre qu'une concurrence dangereuse menace l'industrie lyonnaise.

« Dans le court espace de huit ans, dit l'auteur, il s'est monté plus de dix mille métiers d'étoffes de soie à Zurich; le nord de l'Italie, favorisé par la fertilité de son sol, fortement protégé par son gouvernement, développe et perfectionne une industrie que nous lui avions ravie. Les bords du Rhin ajoutent à leurs anciennes manufactures des établissements où les étoffes de Lyon sont imitées.» Revenant aux Anglais l'auteur, ajoute : « Ils nous menacent aussi dans les marchés des Hispano-Américains. Mieux informés, dit-il, que nous sur les besoins de ces peuples, protégés

par leur marine, aidés de grands capitaux, ils sont prêts à s'emparer de riches colonies, dont la séparation entière de la métropole tournera exclusivement alors à l'avantage du commerce anglais et au détriment des manufactures françaises et espagnoles. Au reste, la protection du gouvernement anglais envers les nouveaux états américains ressemblera à celle qu'il accorde au Portugal, où nos relations commerciales sont tellement anéanties que je ne crois pas que depuis six ans il se soit présenté à Lisbonne un seul voyageur qui ait osé présenter des échantillons de soierie française.

» Cette politique profonde, l'Angleterre la suit avec une imperturbable persévérance. L'Angleterre, dit M. Camille Beauvais, ne combat plus pour la conquête de telle ou telle portion de terre, pour l'occupation de tel ou tel point maritime, mais pour l'avantage de fournir à des millions d'individus étrangers à ses lois les objets nécessaires à leur consommation. Après avoir favorisé de sa toute-puissance la création ou l'importation de la matière première, cette politique en seconde la mise en œuvre, et elle place ensuite les manufactures dans l'heureuse position de *fabrique sans attendre la consommation*, parce qu'elle se charge en quelque sorte elle-même d'ouvrir des débouchés exclusifs, de disposer des marchés privilégiés.

» Après avoir signalé les dangers qui menacent l'industrie de la France, et particulièrement celle de Lyon, l'auteur indique quelques moyens de les conjurer. Il propose en premier lieu d'étendre la culture du mûrier sous notre

ciel partout où elle peut convenir. Il n'exclut de cette culture que les provinces du nord, et en supposant que la récolte du mûrier ne soit pas aussi productive dans nos provinces tempérées que dans le midi, il soutient qu'elle y offrirait toujours un *avantage* immense sur les produits ordinaires. Il voudrait que le conseil-général de commerce, qui déjà inspire à l'industrie de si grandes espérances, veillât à ce que les instructions sur la culture de cet arbre et l'éducation du ver à soie fussent répandues partout, que des primes d'encouragement, et même des distinctions honorables fussent accordées à ceux qui auraient imprimé dans leur canton un mouvement salutaire à cette double culture ; que toutes les grandes routes fussent plantées de mûriers. Avant dix ans, ajoute-t-il, la France récolterait assez de soie pour alimenter ses fabriques. Songeons que la très-grande partie de la France est propre à l'éducation de l'insecte précieux. »

Après avoir fait connaître les perfectionnements que ce genre d'industrie à obtenus, l'auteur ajoute : « Leurs résultats sont tels que, tandis que dans le siècle dernier, sur cent éducations, trente donnaient à peine une réussite satisfaisante, aujourdhui, sur le même nombre, il n'y en a pas vingt qui ne dédommagent amplement l'éducateur de ses peines, et encore, lorsqu'il ne réussit pas, il ne doit accuser que son manque de soins et son inexpérience. »

L'auteur, après avoir payé un juste tribut d'estime à M. Matthieu Bonafous, dont les savants mémoires n'ont pas peu contribué à la propagation des bonnes doctrines

sur ces différentes branches d'industrie; et à M. Poidebard, sur son établissement pour la soie blanche (sina); à M. Gensoul, sur le perfectionnement de la filature et ouvraison, conclut ainsi : «La soie récoltée, filée, ouvrée, il s'agit de l'employer à la fabrication. C'est le triomphe de l'industrie lyonnaise.

» Les produits des fabriques de Lyon, dit-il, sont imités par les fabricants de St-Chamond et de St-Etienne, par ceux de Nîmes et de Rouen, et enfin par tous les manufacturiers de toiles et de papiers peints. Les Suisses, les Italiens, les Allemands, les Anglais même recherchent les échantillons des fabriques lyonnaises pour en tenter l'imitation : on peut considérer Lyon comme la première école industrielle de l'Europe.

» Les Anglais nous sont inférieurs, 1° *sous le rapport* des prix, (par les moyens ordinaires, nous avons sur eux l'avantage de vingt-cinq pour cent); 2° *pour la connaissance et l'emploi des matières;* 3° *pour les teintures;* 4° *pour les apprêts;* 5° *enfin pour les combinaisons multipliées si familières aux fabricants lyonnais.*

» Nos éternels rivaux nous imiteront froidement, à la vérité; mais ils nous imiteront avec des machines à vapeur, des métiers de rotation. Chacun de ces métiers produira 20 aunes d'étoffes par jour; le ministère protégera de tout son pouvoir ce mouvement. Nos étoffes fabriquées à la main seront sans doute d'une qualité supérieure aux produits des machines; mais sous le rapport des prix pourront-elles soutenir la concurrence, et à l'égard du plus grand

nombre des consommateurs, le bon marché ne passe-t-il pas avant tout ? Que sera-ce, si, on parvient à organiser les métiers à rotation de manière à fabriquer, par leur moyen, avec autant de perfection qu'à la main.

» Nous devons opposer les mêmes armes à nos éternels rivaux : notre gouvernement doit avoir pour nos manufactures une sollicitude égale à celle du gouvernement britannique pour les manufactures anglaises ; nous devons demander à la mécanique les moyens de produire avec rapidité, avec économie, pour vendre à bas prix avec bénéfice. Il est encore d'autres moyens *sur lesquels l'auteur veut garder le silence, pour ne pas donner des armes contre nous.*

» Si, sous ces rapports, nous arrivions, vis-à-vis de l'Angleterre, à l'égalité, nous aurions toujours l'avantage d'un sol plus fécond, de planteurs, de filateurs plus expérimentés, de manufacturiers plus instruits, d'une population entière plus active et plus ingénieuse.

» Tout en produisant des étoffes à bas prix, pour résister sous ce rapport à la concurrence, il nous convient de varier, de perfectionner les articles de goût, au point de prévenir ou de rendre impossible toute rivalité ; et, à cet égard, l'auteur, tout en appréciant les services éminents rendus à l'industrie lyonnaise par *Jacquard*, est tenté de lui reprocher d'avoir imprimé trop de monotomie aux produits, et il regarde cette monotomie comme *une des causes de la rivalité qui se prépare chez nos voisins.* » Si la machine de cet homme ingénieux a été adaptée heureusement à l'étoffe courante, son application aux tissus pour

ameublements n'a-t-elle pas réduit les moyens d'exécution, et par conséquent fait rétrograder un art dont Lassalle et Pernon avaient tenté de reculer les bornes ? n'est-elle pas la cause que nos damas et nos lampas ont pu être imités jusqu'au fond de la Moscovie ?

» Que les Lyonnais (dit l'auteur) se livrent à ce génie inventif qui les place au-dessus de tous les manufacturiers de l'univers ; ce qu'ils ont fait depuis vingt ans annonce ce dont ils sont capables.

» C'est dans cette période de temps que M. Gonin a découvert son rouge de cochenille ; M. Raymond, le bleu qui porte son nom ; que le crèpe a été pour toujours enlevé aux Bolonais ; l'utile et modeste machine ronde à dévider inventée ; le coton en numéros très-élevés appliqué à la Jacquard ; le crèpe de l'Inde parfaitement imité ; la gaze lisse mariée à la gaze métallique ; le gauffrage des rubans porté sur des étoffes de largeur ; la fabrication des tulles perfectionnée au point de nous livrer, pour cet article, les marchés dont les Anglais étaient en possession ; les draps d'or destinés au sérail exécutés à moins de frais, sans rien perdre de leur richesse ; les chaînes de soie disposées à recevoir les combinaisons réunies du cylindre gravé et de la lithographie ; enfin, à la dernière exposition (c'est toujours l'auteur qui parle), on a vu paraître une étoffe pour stores dont l'effet a excité l'admiration de tous les hommes de goût.

» Ainsi ce n'est pas pour les étoffes façonnées que nous avons à craindre la rivalité anglaise ; mais il n'en est pas

de même pour les étoffes unies, pour celles de consommation coloniale, et c'est cette branche de notre richesse commerciale qui réclame toute l'attention, toute la protection du gouvernement. »

Telles sont les causes que signalait M. Camille Beauvais, en 1825, comme funestes à notre commerce et à notre industrie, et les réflexions que lui suggérait une concurrence qui, encore problématique à cette époque, s'est transformée depuis en une triste réalité pour nous; car il serait difficile de se faire une idée de l'activité étonnante que les Anglais apportent depuis quelques années à augmenter et à améliorer le commerce des soies et la fabrication de ces étoffes précieuses. Non-seulement ils ont envoyé des fileurs piémontais, napolitains, siciliens dans l'Inde pour y perfectionner les filatures, mais ils viennent encore d'y expédier des machines à vapeur, disposées d'après le système ingénieux de M. Gensoul, pour établir des ateliers de filage; par ce moyen, auquel ils ont ajouté un perfectionnement très-important, ils ont adapté à chaque chaudière à vapeur un moteur qui peut donner à un nombre considérable de dévidoirs un mouvement régulier, uniforme, et qui peut imprimer à l'asple, proprement dite, ce balancement de *va* et *vient* tellement compassé que les fils ne peuvent se coller l'un sur l'autre, ce qui est un objet des plus importants dans la filature de la soie; le Kazembazar et l'Indoustan envoient déjà des soies dont on fait en Angleterre des organsins de 22 à 25 deniers, et des trames de 30 à 34 deniers.

Le moulinage et le montage des soies ont été l'objet de grandes recherches de la part de plusieurs mécaniciens anglais ; mais rien n'égale la découverte qu'a faite M. Shinton de Wincester pour parvenir à ce but : ses machines pour le montage des soies, depuis le doublage jusqu'au tors donné aux grenadines et aux organsins et trames destinées à fabriquer des crêpes de Chine, exécutent ces travaux avec une exactitude et une perfection rares. Elles sont établies sur un système à peu près semblable à celui des *trancanoirs* dont se servent les passementiers pour couvrir la soie avec l'or ou l'argent. Ce sont de simples spirales, calculées sur le degré de tors à donner aux fils, qui règlent tout ce mécanisme ; elles sont mues par un engrenage simple, lequel est mu lui-même par un arbre horizontal que met en action le volant d'une machine à vapeur.

La teinture est loin d'être restée en arrière. Quatre teinturiers français se sont établis à Londres : ce sont les nommés Pons, Pandot, Bourdon et Labussière. Le premier était établi à Lyon, où il avait découvert le moyen d'assouplir les soies et de les blanchir en ne leur enlevant qu'une petite partie de leur poids. Dégoûté de n'avoir reçu aucune récompense ni encouragement, il est allé porter chez l'étranger son industrie et un secret précieux dont les Anglais profitent d'autant plus qu'ils ont beaucoup perfectionné ce nouveau mode de décreusage, au dire de M. Gonin aîné, qui a fait un séjour de huit mois à Londres, où il a été bien à même d'observer ce qui s'y

passe relativement à la teinture des soies. Les autres teinturiers français ont appris aux Anglais toutes les teintures légères dites à la *physique*, et surtout le bleu Raymond qu'ils font mieux que nous sur les souples. Leur sulfate d'indigo est supérieure à la nôtre; les noirs au bois d'Inde sont aussi plus beaux; leur méthode pour les petites couleurs est meilleure que celle de Lyon, et les couleurs sont plus solides et plus brillantes; les roses et les blancs sont seuls inférieurs à ceux de Lyon. M. Smalvood est un teinturier anglais fort riche et très-instruit, qui travaille sans cesse à perfectionner ses couleurs; M. Robert Frith, célèbre chimiste de Saalforth, a fait d'importantes découvertes en teinture, entre autres de nouveaux mordants, qui surpassent en bonté les oxides d'étain auxquels nous devons déjà de magnifiques couleurs. Nous pouvons citer notamment les deux suivants :

Plomb très-pur, trois livres;

Argent fin, une once ;

Fondez ces deux métaux, coulez-les en lames que vous ferez digérer pendant cinq jours dans une quantité suffisante d'acide hydrochlorique.

Etain de l'inde ou de Cornouailles, six livres;

Argent de Coupelle, une once ;

Fondez, coulez en lames que vous ferez digérer dans l'acide nitro-muriatique (eau royale) pendant cinq jours.

Ces deux mordants sont ensuite traités comme le sel ou nitrate d'étain, et employés à diverses couleurs.

Le métier à dévider les soies, et ceux à les ourdir, sont

plus perfectionnés à Londres et à Manchester qu'à Lyon ; les cantres, surtout, sont totalement différents par leur disposition et la régularité du mouvement des bobines, dont les axes roulent dans des godets ou grenouilles de verre noir.

Les machines à la Jacquard sont aussi plus douces, plus exactes et plus régulières dans leur marche que celles de France; mais on ne sait pas encore en tirer tout le parti que les Lyonnais en tirent.

Les métiers à tisser se sont beaucoup perfectionnés depuis trois ans; on en compte 76 à 80 mille, dont un huitième est mu par des machines à vapeur : ceux-ci ont un battant à chariot.

Les battants à caribury ou à navette volante, qui sont d'invention anglaise, ont aussi subi des changements avantageux pour la promptitude et l'exactitude de leur marche.

Les peignes sont de beaucoup supérieurs à ceux de France; cela tient à la qualité du fil de fer qu'on y emploie, et à l'étirage des dents au moyen d'une machine très-ingénieuse. Les fabricants de peignes ont aussi un compas diviseur très-précis et fort utile pour déterminer la denture.

Les Anglais exécutent aux métiers marchant par la vapeur toutes les étoffes unies et croisées, les petits façonnés rayés, cannelés, à petits dessins, et tout ce qui se fait à la Jacquard, à navette courante et à battants réguliers; mais ils font exécuter par des ouvriers tout ce qui

est à navette changeante, quand il y a diverses couleurs dans les dessins, tout ce qui est à coup de battant non régulier, comme les étoffes or et argent, les schals cachemires, les velours, etc. Ils font des crêpes et gazes avec des régulateurs, comme en France.

Quant aux métiers conduits par les bras, les Anglais seront long-temps au-dessous des Français; leurs ouvriers sont bien moins habiles, ils font moins d'ouvrage et il faut leur payer les façons doubles pour qu'ils puissent vivre.

Les Anglais copient assez bien les dessins des fabriques françaises, ils ont aussi des dessinateurs nationaux et quelques Français, et ils font acheter en France des dessins mis en cartes, procédé pour lequel ils sont encore en arrière de nous.

Outre les principales étoffes, telles que les taffetas, florences, gros de Naples, satins, damas, velours et autres; on fabrique en outre, en Angleterre, une quantité de tissus légers en bourre de soie, soie et coton, soie et laine, soie et fil, soie et poil de chèvre, dont il se fait un commerce des plus étendus dans l'Amérique méridionale et dans l'Inde, vu le bon marché auquel on les vend. (1).

Tel est l'état actuel du commerce de fabrique des étoffes de soie en Angleterre; la consommation de la soie y a décuplé depuis 10 ans; elle n'avait alors que 10 mille

(1) Grognier, Archives du Rhône, tome V et suivants. De Gérando, Bonafous.

métiers, elle en compte actuellement 76 à 80 mille, comme nous l'avons dit plus haut; elle ne tirait que des soies ouvrées de l'étranger, elle a maintenant des moulins et profite des frais d'ouvraison. Enfin il est constant qu'en 1834 elle a tiré pour 38 millons de soie grège de l'Inde et de la Chine, et pour 51 millions de soie ouvrée d'Italie; total, 89 millions. La France consomme les trois quarts de cette valeur.

Toutes ces considérations doivent être de puissants motifs pour engager les fabriques de France et particulièrement celles de Lyon à redoubler d'émulation pour ne pas permettre que nos rivaux nous enlèvent la plus belle et la plus riche industrie que nous possédions. Si nous récapitulons tous ces détails, nous trouverons que le fait de la concurrence qui depuis a toujours été en augmentant chez nos voisins, a dû diminuer d'autant chez nous les chances de succès; si on y ajoute les effets désastreux de nos discordes civiles, qui depuis sont encore venus paralyser les moyens de rivaliser avantageusement avec nos concurrrents, nous aurons la preuve certaine que ce fait de la concurrence des fabriques de soieries étrangères avec les nôtres n'est non-seulement plus douteux, mais qu'il a eu des conséquences très-graves sur le prix des étoffes et par conséquent sur les prix des salaires qui ont dû nécessairement être abaissés, et surtout que ce fait est menaçant et peut devenir ruineux pour l'avenir de nos fabriques et de notre commerce; car depuis, Zurick a 20 mille métiers d'unis qui rivalisent avec les nôtres

pour la qualité des produits. Les cent mille métiers de l'Angleterre fabriquent des crêpes, des tulles, des schals, des tissus mélangés; et s'ils ne produisent pas des étoffes façonnées égales à celle de Lyon, elles peuvent pour d'autres genres soutenir une concurrence avantageuse. On connaît la bonne qualité des velours qui sont confectionnés à Crevelt et dans les ateliers des bords du Rhin; l'Italie s'efforce, sous l'influence autrichienne, d'échapper à notre puissance industrielle; elle augmente le nombre de ses métiers à Trieste, à Milan, à Gênes, à Lucques, à Naples, à Turin; les états du S. Père semblent sortir de leur apathie habituelle; les soieries fabriquées à Bologne, à Ancône, à Pérouse, à Foligno, suffisent à la faible consommation du territoire romain. La Suisse, où l'ouvrier vit de peu, établit à Bâle, à Berne et à Zurich une concurrence d'autant plus à craindre qu'elle est à nos portes et qu'elle nous exclut de plusieurs marchés que nous avions le privilége d'approvisionner. Les trente mille métiers qui battent à Vienne, à Crevelt, à Eberfeld, à Cologne, à Berlin, à St-Pétersbourg, nous éloignent chaque jour des foires de Leipsik, de Francfort, et par suite de tout le Nord. La Hollande se fournit en Belgique, depuis 1814, de toutes les soieries qu'elle consomme. Les guerres intestines de l'Espagne et du Portugal, et la prépondérance de l'Angleterre dans la Péninsule ont réduit au néant nos relations commerciales avec ces pays pour long-temps démoralisés et ruinés; de plus, la perte presque totale de nos colonies, la nullité actuelle de notre commerce avec

l'Asie et l'Afrique, où une politique peureuse nous conserve une possession équivoque et incertaine, ont diminué le chiffre de nos transactions hors d'Europe, qui a été aussi abaissé par la défaveur que nous fait subir, dans les colonies émancipées de l'Espagne et du Portugal, la politique égoïste, mais éclairée de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, surtout celle de ces derniers, qui, par une combinaison funeste, nous a forcés à perdre toute confiance dans nos transactions avec le Nouveau-Monde, et nous a jetés dans la crise commerciale dont les funestes résultats pèsent d'un poids si rigoureux sur notre cité. Enfin la concurrence qui nous cerne de toutes parts, malgré l'avilissement de la main-d'œuvre, réduirait, si cet état de choses se prolongeait, le génie du commerce lyonnais dans l'impossibilité de résister aux attaques du commerce étranger.

D'autre part, la consommation intérieure des étoffes de soie, loin d'être proportionnée aux progrès de l'industrie, a pris, comme chacun sait, depuis quelques années, et surtout depuis la révolution de juillet 1830, une marche rétrograde, dont les manufactures lyonnaises ont eu le plus à souffrir; conséquence forcée des événements et des circonstances nées de cette mémorable époque. Ajoutons à cela que la nouvelle position des partisans de la dynastie déchue les dispensant des besoins inhérents à celle qu'ils avaient auparavant fait qu'ils n'encouragent plus le commerce en lui confiant leurs capitaux; ils s'imposent, au besoin, des privations et augmentent le malaise

qui nous mine en restreignant encore la consommation française déjà amoindrie par la paralysie du commerce (1).

(1) Voici le chiffre des capitaux engagés dans des entreprises agricoles, industrielles, financières et maritimes de la France en 1837. Ce tableau que nous donnons ci-dessous est le résultat d'un travail consciencieux de comparaison fait d'après des ouvrages périodiques de stastistique qui ont paru dans le courant de 1837. Cependant on peut présumer l'évaluation d'un quinzième en sus du total des capitaux pour les entreprises par actions qui n'ont point reçu de publications légales.

	Actions.	Capital.
Assurances	70,946	120,700,000
Banques publiques	140,540	140,540,000
Id. et caisses particulières	75,400	87,600,000
Bateaux à vapeur	44,870	31,600,400
Bazars, entrepôts marchands	11,300	11,960,000
Canaux	85,900	109,870,130
Chemins de fer	86,190	56,740,000
Distributions d'eaux	6,100	6,800,000
Dessèchement des marais	12,200	29,100,000
Diverses	17,900	10,540,000
Eclairage par le gaz	23,990	30,900,140
Fabriques et manufactures	29,400	39,500,000
Forges et fonderies	14,600	28,340,000
Imprimerie, librairie	30,750	5,600,000
Journaux et publications	38,440	18,575,200
Mines et houillères	56,050	74,900,000
Messageries, voitures	38,140	27,300,250
Pêches maritimes, salines	8,500	15,400,000
Papeteries	14,000	13,000,500
Ponts	33,705	31,155,000
Raffineries et compagnies agricoles	14,600	11,300,000
Théâtres	9,000	4,900,000
Totaux	862,521	906,321,620

Avant 1834, ces totaux étaient : actions, 885,750 ; capital, 948,530,247.

Une autre raison matérielle de la souffrance de nos fabriques s'explique par le peu de succès de la culture du mûrier en France. Les quarante millions que nous donnons chaque année à l'Italie et à l'Espagne pour leurs soies grèges ou moulinées seraient diminués des droits d'entrées, des frais de transport et des chances, en cas de guerre, d'une augmentation de valeur équivalente à une prohibition absolue, si, au lieu de quatorze ou quinze départements qui cultivent le mûrier, il était naturalisé dans les 57 départements où il peut prospérer. Le fisc a cru protéger efficacement cette culture en frappant d'un droit onéreux les soies de Piémont ; l'expérience a démontré que cet impôt était nuisible ou insuffisant, et depuis, le gouvernement, sur l'initiative de notre chambre de commerce et une pétition remarquable de la fabrique de Lyon, autorisa l'introduction tacite des soies étrangères.

Ainsi donc le manque de débouchés pour les produits agricoles et pour les produits manufacturiers, l'extension du commerce, qui a pris dix fois plus de développement qu'il n'en avait en 1789, la consommation intérieure et coloniale plus restreinte, la rareté et la difficulté des communications, quoique abondantes, le manque de machines et d'usines artificielles appliquées à l'exploitation manufacturière, l'extension qu'a pris chez l'étranger la multiplicité des ateliers de tout genre, voilà les principales causes de la détresse du commerce en France, et principalement dans notre cité. Les sources d'où découle la misère publique de nos ouvriers ont encore d'autres

causes que nous signalerons après avoir rapporté les détails nécessaires sur l'organisation de notre fabrique de soierie, ses procédés, ses abus, ses rapports avec l'économie politique, détails également nécessaires pour mieux comprendre quels sont les changements à faire, et les moyens à employer pour assurer à notre commerce et à nos fabriques un avenir constant de prospérité.

COUP D'ŒIL SUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET SUR SES FABRIQUES EN GÉNÉRAL; — ORGANISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

Notre département est placé sur la limite du nord et du midi de la France. Depuis que, par diverses circonstances, il a perdu une grande partie de son territoire, il est, après celui de la Seine, le plus exigu du royaume; c'est tout au plus si sa superficie est de deux mille huit cent vingt kilomètres carrés. Mais, comme sa population est au moins de trois cent cinquante mille habitants, il en offre cent vingt-quatre par kilomètre carré; fort peu de parties du royaume, et même de l'Angleterre, présentent entre ces deux éléments une plus forte proportion, encore suit-elle une marche ascendante. La moitié de cette population nombreuse est renfermée dans Lyon, l'autre est répandue sur un sol hérissé de montagnes et de côteaux, dont le point le plus culminant est *Anjou*, à

huit cent vingt-huit mètres au-dessus de la Saône, et tirant son nom d'*Ara-Jovi*, parce que les Romains y avaient élevé un autel à Jupiter. Lyon est de toutes les capitales de l'Europe celle qui est placée aux pieds d'un plus grand nombre de montagnes, et nulle part il n'en existe dont la direction et la composition soient plus variées ; aucune n'offre aux géognosistes de plus nombreux sujets d'observations. Quelques branches de ces montagnes, où l'agriculture est misérable, sont le théâtre d'une étonnante industrie ; c'est au point qu'une centaine d'usines sont mises en mouvement par un seul des ruisseaux qui le sillonnent (le Rhin) (1).

Sur les douze courants qui, indépendamment de la Saône, du Rhône, du canal de Givors arrosent le département, les uns envoient leurs eaux à la Méditérannée, les autres à l'Océan.

Dans une pareille localité se trouvent presque tous les climats de la France. Aussi n'en est-il aucune dont la flore et la faune soient plus variées.

Sous le rapport de la topographie politique, le département offre l'une des plus belles capitales de l'univers. Son industrie, sortant de ses murs, vient de créer une ville considérable sur les bords de la Turdine (2). Espérons que bientôt le Birmingham français (3) recouvrera dans sa circonscription politique le nouveau Manches-

(1) Petite rivière du Forez, qui se jette dans la Loire près de Roanne (Loire.)

(2) Tarare. — (3) Lyon.

ter [1]. Déjà une route en fer joint les ateliers, les usines, les fabriques de cette dernière ville avec les rives du Rhône, près de notre cité. Les institutions et les établissements de la seconde ville du royaume doivent être nombreux et importants; il en est qui lui sont particuliers, tels qu'une école des beaux-arts [2], une autre où sont enseignés les arts appliqués à l'industrie [3], une troisième école plus modeste et non moins chère à l'agriculture [4].

Mais ce n'est point l'agriculture qui est la source la plus féconde de la richesse de notre belle province; c'est l'industrie manufacturière, c'est le commerce avec tout l'univers.

Ce privilége, dont rien ne peut la déshériter, il le doit à l'admirable position de sa capitale et au génie de ses habitants. Lyon, a dit un orateur (M. l'avocat-général Monier), fut fondé le jour où un nautonier étranger attacha sa barque en face du confluent des deux fleuves.

Qu'une catastrophe physique ou politique renverse notre cité, elle ne tardera pas à sortir de ses ruines, plus belle et plus puissante. Appelés par la nature aux arts de l'industrie, comme aux combinaisons du négoce, les Lyonnais furent, dans tous les temps, fidèles à leur vocation, ils attirèrent dans leurs murs les talents et les capitaux de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie; et du sein de

(1) St-Etienne.— (2) Au Palais St-Pierre.— (3) Ecole de la Martinière.
(4) L'Ecole Vétérinaire.

leur commerce sortirent de grands seigneurs, des princes souverains. Ils ont cultivé successivement toutes les branches de l'industrie, et lorsque dans le XVe siècle, naquit l'art de répandre subitement la pensée en l'éternisant, Lyon fut l'une des premières villes où il opéra ses prodiges, et pendant plusieurs siècles, le plus noble des commerces fleurit dans son enceinte.

C'est le commerce brillant de la soierie qui fait aujourd'hui son lustre et sa richesse. Ecoutons à ce sujet un grand administrateur :

« Nous avons observé, dit M. le comte Chaptal, que Lyon embrassait presque tous les genres; mais c'est surtout par ses étoffes que cette ville a acquis sa célébrité. Elle réunit dans son sein les artistes les plus distingués, les teinturiers les plus habiles; tout y est monté et organisé pour la prospérité de cette belle industrie; l'Europe ne présente rien de comparable ni pour les moyens d'exécution, ni pour la beauté et la variété des produits. Or donc, avec de tels avantages, si la fabrication des étoffes de soie est une des branches de notre industrie qui semble la plus menacée par la concurrence étrangère, ce doit être aussi un des points où cette concurrence doit plus exciter notre émulation que nos inquiétudes. Loin de nous nuire, elle doit nous être utile, en tenant constamment en éveil le génie de nos manufacturiers, et en ne leur laissant négliger aucun des nombreux avantages qu'ils ont sur leurs rivaux, avantages qui, au contraire, s'ils ne savent en profiter, assimileront le nom de Lyon à celui de

ces villes dont toute l'importance n'est plus que de tradition. Citons un exemple pris dans l'histoire d'une de nos villes qui fut long-temps la plus célèbre parmi nos villes manufacturières, et qui prouvera, que sans ce concours de causes naturelles de sa prospérité, celle-ci peut lui échapper sans retour.

Avignon était privé de ces avantages, voilà pourquoi ses manufactures de soierie, qui pendant long-temps furent rivales des nôtres, ne purent résister à l'émigration de ses ouvriers, en 1722 et 1723, époqne où une funeste contagion fit périr une grande partie de sa population.

Les fabricants qui fuyaient l'épidémie allèrent s'établir à Nîmes, à Ganges; Lyon en recueillit un grand nombre: presqu'aucun ne retourna dans sa patrie, et pour toujours fut éclipsée la prospérité manufacturière d'Avignon (1).

Telles sont les ressources positives et vraies que présente l'heureuse situation topographique de notre ville, et le génie industrieux de ses habitants et des peuples de nos contrées. Examinons maintenant si l'organisation des choses qui doivent concourir à l'extension de cette heureuse réunion de causes naturelles répond aux avantages qu'elles présentent.

(1) Ozanam.

DES MAISONS DE FABRIQUE A LYON (1).

Le nombre des maisons de fabrique de soierie, à Lyon, peut aller actuellement à environ cinq cents (2). Une maison de fabrique, la plupart désignées sous le nom de *raisons de commerce*, se compose ordinairement de deux et même de trois associés. Sous ce rapport, les uns font partie de l'association à raison de leur *mise de fonds*, et les autres par leur industrie, tels sont les dessinateurs habiles et les commis intelligents; alors, ils coopèrent à l'association, comme intéressés dans la maison, et contribuent proportionnellement aux chances de la maison commerciale dont ils font partie.

Cette maison de fabrique se compose ordinairement de fabricants proprement dits et de dessinateurs. Ceux-ci sont l'ame de la fabrique; leur talent donne la vie à l'étoffe, et en fait souvent le prix principal. Ils étudient le goût du jour, et le sollicitent avec une persévérance infatigable. Du dessin d'un schal ou d'une étoffe façonnée peut dépendre un immense bénéfice ou une perte considérable. C'est entre le fabricant et le dessinateur qu'est délibéré la création des étoffes nouvelles. Le dessinateur s'occupe principalement de son pinceau et de ses

(1) Voir : *Insurrections de Lyon*, par J. F. Monfalcon.

(2) Le nombre des fabricants inscrits au tableau qui sert au choix des membres du tribunal des Prud'hommes n'a jamais dépassé 600.

couleurs, et laisse au fabricant l'étude des matières premières, l'art de combiner la soie avec la laine et le coton, etc., et celui de créer de nouveaux tissus et leur dénomination.

La classe des fabricants de Lyon n'est en général guère éclairée soit sur ses vrais intérêts, soit sur les sciences relatives au commerce. La plupart des fabricants de notre ville n'ont reçu qu'une éducation commerciale incomplète, et dès-lors insuffisante, parce que beaucoup d'entr'eux, sortis de la classe ouvrière, arrivent aux affaires de très-bonne heure, trop tôt peut-être; se livrant tout entiers aux détails du genre de fabrique qu'ils ont choisi, ou qu'on leur a choisi, et, sauf quelques exceptions pour les successeurs héréditaires de quelques anciennes et bonnes maisons de commerce, ayant concentré leur intelligence dans la sphère d'action de leurs opérations, ils n'ont eu ni le temps, ni les moyens, ni même la volonté d'acquérir ces connaissances générales, si communes au Hâvre, à Rouen, à Bordeaux, qui ont élevé le commerce au rang de science; leurs soins se bornent à savoir (et sans réunion fixe et déterminée, sauf quelques-uns qui se rendent à la *Bourse*) par des pourparlers avec leurs confrères, les variations des prix des soies, les articles les plus recherchés à l'étranger ou à l'intérieur, en un mot tout ce qui peut favoriser leurs opérations ou spéculations, mais sans unité dans leurs rapports, sans être associés pour les pertes ou les gains, sans harmonie, et cela par esprit sinon d'égoïsme, du moins d'isolement, de jalousie, de

concurrence, ce qui est souvent une des causes du malaise de la fabrique. Car le commissionnaire, ou l'acheteur ne manque jamais de donner la préférence au fabricant qui livre les marchandises à meilleur marché, ce qui n'aurait pas lieu si la cote des prix, pour les mêmes articles, était à l'avance déterminée et uniforme chez les fabricants; car, il faut le dire, la guerre à outrance que se font entre eux les fabricants lyonnais est aussi et peut-être plus nuisible à la fabrique encore que la concurrence étrangère, parce qu'il arrive souvent que plusieurs fabricants, forcés de renouveler leurs petits capitaux, se trouvent obligés de vendre à un prix inférieur à la confection de l'étoffe, ou du moins sans bénéfice, et n'ont d'autre ressource, pour se maintenir, que dans l'abaissement de la main-d'œuvre, spéculation dangereuse et funeste au commerce, autant qu'à l'industrie, ce qui n'aurait pas lieu, si les fabricants, mieux informés sur l'état des relations commerciales, se prêtaient mutuellement leurs lumières et leur appui. Car d'après ces ventes, pour ainsi dire au rabais, il s'ensuit que lorsqu'une maison en a donné l'exemple, les autres, ou beaucoup d'autres sont forcées de le suivre, si elles ne veulent voir leurs marchandises se détériorer et passer de mode dans le fonds d'un placard, par le défaut de débit. Tant que cet état de choses existera, on peut dire, avec un de nos compatriotes (1), qu'à Lyon « la vente des étoffes de soie est

(1) M. Monfalcon : *Hist. des Insurrections de Lyon.*

une grande adjudication au rabais » ; c'est au fabricant qui livre au plus bas prix que le commissionnaire donne la préférence ; de là une guerre continuelle de fabrique à fabrique ; de là, pour quelques négociants, l'obligation d'une réduction de ses dépenses, dont l'intérêt de l'ouvrier fait quelquefois tous les frais. « Cependant, ajoute le même écrivain, et nous pensons de même, cet inconvénient est bien moindre qu'on ne l'a dit, il a ses limites naturelles, et existe chez les autres industries au même degré. »

Nous continuerons de citer sur le sujet qui nous occupe quelques articles du même auteur : « Il n'y a, dit-il, ni plus ni moins de moralité chez les fabricants que chez les autres industriels.

» Les faillites sont rares dans leur commerce : de toutes les places commerciales de l'Europe, Lyon est peut-être la plus sûre ; on rend généralement justice en Europe à la probité des négociants et à leur sûreté en affaires. En un mot, on peut dire qu'ils n'ont pas dégénéré de la réputation de leurs ancêtres.

» Lorsqu'un fabricant a consommé sa mise de fonds dans de mauvaises opérations, et le cas est moins rare qu'on ne le pense, il liquide sans bruit, se fait commis, rentre dans la classe ouvrière, ou change d'industrie. »

DES RAPPORTS ENTRE LES FABRICANTS ET LES OUVRIERS.

Le capitaliste ou le fabricant lyonnais, uniquement occupé du soin de se procurer des matières convenables à ses commandes, de faire composer de nouveaux dessins, d'essayer de nouveaux mélanges, ou de faire appliquer des modes nouveaux de tissage, n'a en cela avec l'ouvrier d'autre relation qu'une surveillance relative à l'application des accessoires propices à l'exécution de cette mise en œuvre, sans entrer dans les détails de la manipulation, qui est le fait particulier de l'ouvrier; en un mot, le fabricant, après avoir pesé la soie non ouvrée et donné ses instructions pour la fabrication de telle ou telle étoffe, n'a plus qu'a peser de nouveau la pièce façonnée, pour vérifier si toute la matière a été employée, et à payer le prix de la façon, ordinairement convenu à l'avance. Le prix de façon devient naturellement le seul point de contestation entre le négociant et l'ouvrier. Si, d'un côté, le premier l'élève ou l'abaisse, suivant ses commandes plus ou moins avantageuses, suivant l'habileté de l'ouvrier, enfin suivant ses calculs personnels, l'ouvrier, à son tour, est libre d'accepter ou de refuser. Ainsi, traitant de gré à gré, l'industriel ou fabricant, le producteur ou l'ouvrier sont sur le pied d'une parfaite égalité; mais pour mieux comprendre ce point d'une libre discussion, il faut savoir que dans cette grande cité tout indus-

trielle, on ne trouve pas, comme dans beaucoup d'endroits, plusieurs centaines et quelquefois des milliers d'ouvriers réunis dans un même local, par les soins, ou par l'intérêt d'un seul ou de plusieurs capitalistes. On ne voit pas à Lyon de ces grands bâtiments, dont le propriétaire s'énorgueillit, et dont l'ouvrier devient comme une des parties inséparables ; en un mot, la règle de communauté est inconnue aux travailleurs lyonnais. Il n'existe qu'un établissement de ce genre de manufactures proprement dites : c'est la Sauvagère (1) ; encore est-il de fondation moderne. Hors de là, vous ne trouverez point à Lyon cette espèce de hiérarchie industrielle, dont le manufacturier, souvent millionnaire, et l'ouvrier sont les deux extrêmes.

Or donc, dans cette ville, chaque ouvrier en soie reçoit directement du fabricant et la matière à employer, et le dessein ou le perfectionnement à exécuter, et le prix de façon de son travail. Ainsi habitué à débattre lui-même ses propres intérêts, l'ouvrier lyonnais jouit d'une indépendance morale dont aucune autre ville manufacturière ne saurait donner une idée. Le travail lui est confié, l'exécution en est à son libre arbitre ; la surveillance qu'exerce parfois le fabricant n'est purement que consultative, et non d'obligation. Maître de l'emploi de son temps, comme

(1) Cet établissement, qui appartient à M. Sabran, est situé à St-Rambert-Ile-Barbe, à une lieue nord de Lyon ; il fut fondé en 1817, par M. Berna, beau-père de M. Sabran.

de sa volonté, l'ouvrier n'a jamais à soumettre l'intention de se reposer ou de s'occuper qu'à son propre jugement, ou à ses besoins. En un mot, les rapports entre le fabricant et l'ouvrier lyonnais, et les résultats qui en découlent sont des faits régis par le seul intérêt individuel et non collectif, ni de réciprocité.

Chez le fabricant lyonnais, vous trouverez réuni le produit de l'industrie de tous les ouvriers employés par lui ; vous ne le voyez en rien diriger lui-même leur conduite ou leurs travaux. Et si sur une porte, ordinairement située près de l'entrée principale du magasin, vous lisez ces mots : *Entrée des ouvriers*, il ne faut pas croire que cette porte soit l'entrée des ateliers ; seulement l'ouvrier doit s'y présenter, lorsqu'il vient recevoir de son fabricant les soies à mettre en œuvre, ou lorsqu'il lui rapporte une pièce fabriquée, que le premier donne ou reçoit dans un endroit placé à l'intérieur, appelé en terme de fabrique : *la cage*. Tels sont les principaux et indispensables rapports qu'ont les fabricants lyonnais avec les ouvriers qu'ils occupent ; on voit que, sous le rapport de l'industrie, ce sont deux classes absolument indépendantes l'une de l'autre, et qu'un tel système les place dans un isolement complet d'intérêts et de confraternité, système vicieux, qui, par une meilleure organisation, en évitant les conséquences funestes auxquelles il a donné et peut encore donner lieu, pourrait être la base d'une homogénéité entre deux classes indispensables l'une à l'autre, puisque, en thèse générale, il ne peut y avoir de négo-

ciants ou fabricants sans des producteurs ou ouvriers, ni de ceux-ci sans les premiers, dont les capitaux et l'industrie, ou les connaissances spéciales sont la source féconde qui alimente et soutient les branches de toute partie commerciale : or donc, disons-nous, l'homogénéité entre ces deux classes devrait être, selon nous, le *palladium* de la liberté et de la prospérité du commerce et des fabriques de notre merveilleuse cité. Bientôt nous indiquerons les moyens qui nous paraissent propres à la réforme de ce système désastreux. Avant, il est bon d'entrer dans les détails sur la classification des ouvriers en soie, et de signaler les abus introduits dans leur organisation, comme classe industrielle.

CLASSIFICATION DES OUVRIERS.

Des maîtres ou chefs d'ateliers, des compagnons, des apprentis, des lanceurs, des ouvriers, des opérations que subit la soie avant d'être tissue, habitudes physiques des ouvriers, habitudes morales de l'ancien ouvrier en soie, ses singularités et son originalité, modifications qu'ont subies ces différentes particularités, des ateliers, influence du tissage sur la constitution physique des ouvriers, utilité de l'ouvrier en soie pour la fortune de Lyon.

Il y a deux classes d'ouvriers : ceux-là, qu'on nomme chefs d'ateliers ou *maîtres*, ont un ou plusieurs métiers chez eux, trois, quatre, rarement plus de six ou huit, et

seuls ont un domicile fixe; ceux-ci, qu'on nomme *compagnons* ou *compagnonnes*, suivant leux sexe, occupent une grande partie des métiers des maîtres, n'ont ni loyer, ni métiers à payer, ni responsabilité à supporter, et ne reçoivent que la moitié du prix des façons. En général, les compagnons n'ayant aucune position stable qui leur offre un but d'avenir détérminé, n'ont ni l'activité, ni l'esprit d'ordre et d'économie que nécessite chez l'individu la position fixe où se trouvent les chefs d'ateliers; aussi ils forment à Lyon une classe à part, ils composent une population flottante, dont les proportions varient beaucoup. Lorsque le travail abonde, les campagnes voisines fournissent beaucoup d'ouvriers; un grand nombre venait autrefois du Piémont et de la Savoie. S'il y a disette de commandes et suspension des affaires, une partie des compagnons quitte la ville.

Nous ne saurions cependant admettre, avec M. Monfalcon, que ces ouvriers sont en général des hommes à qui leur défaut de conduite ou leur incapacité (en cela il nous serait facile de prouver que l'habileté ou l'inhabileté n'est ni plus ni moins le partage des uns que celui des autres) n'a pas permis de réunir le très-minime capital nécessaire pour devenir chef d'atelier; qu'ils sont le fléau des maîtres, qui n'ont sur eux qu'un pouvoir discrétionnaire et toujours contesté. A l'exception de cette dernière phrase, nous ne saurions reconnaître la justesse et la vérité du jugement que porte l'auteur que nous citons sur cette classe d'individus.

Nous dirons, en thèse générale, que beaucoup de ces hommes restent compagnons, non parce qu'ils n'ont su réaliser de quoi *s'établir*, mais parce qu'ils appréhendent toujours un facheux avenir, vu la modicité du gain comparée à la dépense qu'entraîne un établissement et l'entretien d'une famille, entretien qui peut avoir de fâcheuses conséquences ; enfin, et au dire des chefs d'ateliers, parce que bien souvent l'état du compagnonnage a des chances plus avantageuses que celui des *maîtres*.

Indépendamment des maîtres et des compagnons, on trouve dans les ateliers une classe employée à concourir à la fabrication des étoffes : ce sont les apprentis et les lanceurs. Les *apprentis* sont des jeunes gens des deux sexes, à qui le chef d'atelier se charge d'apprendre sa profession, moyennant une somme convenue, ou un certain laps de temps, pendant lequel le prix des services que peuvent rendre les apprentis est dévolu aux maîtres. Lorsque ces apprentis sont assez instruits pour occuper un métier, le maître leur donne une tâche, et ce qu'ils peuvent faire en sus leur est payé comme aux compagnons. Mais le maître seul supporte les conséquences de la mauvaise confection de l'ouvrage ; si durant le temps de son apprentissage, l'apprenti n'a pu ou voulu faire la tâche qui lui a été imposée par le maître ou par le conseil des prudhommes, il est accordé au maître une indemnité équivalente au produit de la tâche, si elle avait été continuellement accomplie par l'apprenti.

Les *lanceurs* sont des enfants dont l'emploi est de lan-

cer la navette qui distribue le fil de la soie le long de la chaîne de certains tissus façonnés, que la largeur de l'étoffe ou certaines distributions de *couleurs* ne permettent pas à l'ouvrier de pouvoir travailler seul.

Des femmes et des hommes sont employés au tissage des étoffes. Tous les genres de fabrication qui n'exigent pas une grande force physique sont exécutés par les femmes ; ils sont moins payés que les autres, et la raison en est facile à déduire, puisque la confection se fait avec plus de promptitude, moins de force physique, et par conséquent, peut convenir à un plus grand nombre d'individus que les tissus *brochés* ou *façonnés* et autres analogues.

« On ne doit pas comprendre, dit M. Monfalcon, sous la dénomination générique d'*ouvriers en soie* ou *canuts* (1), beaucoup d'individus qui exercent des professions très-différentes : ceux-là filent la coque du précieux bombyx; ceux-ci (les mouliniers) (2) mettent sur le moulin la soie des bobines. Elle est tordue et livrée au commerce, soit à l'état de trame, soit à celui d'organsin. Lorsqu'elle a été

(1) Voir plus loin la note du mot *canettes*.

(2) La soie sortie des cocons subit, avant d'être livrée au décreusage et à la teinture, une suite d'apprêts qui constituent le moulinage. L'importateur de cette industrie en France, dit Roland de la Platière, est Pierre Benay, dont nous avons déjà parlé. Cependant le moulinage existait à Neuville-sur-Saône quelques années avant 1684, où Benay éleva ses moulins à Virieux, hameau de Pelussin. En effet, l'on conserve dans les archives municipales de Lyon un arrêt du conseil du roi, du 29 septembre 1670, portant établissement, à Neuville, d'une manufacture d'organsins à la bolonaise, sous la direction d'un sieur Laure.

séchée au degré convenable, dans des étuves disposées pour lui faire éprouver cette préparation, le teinturier s'en empare, la revêt de couleurs et la remet à la *dévideuse*. Celle-ci étend de longs et épais écheveaux de tissu animal, autour des cylindres fabriqués avec des tiges de jonc, appelés *guindres*, et, au moyen d'une mécanique ingénieuse qui fait tourner rapidement à la fois un nombre plus ou moins grand de ces cylindres, elle dévide la soie, c'est-à-dire elle couvre de ces fils une grande *quantité de bobines de bois*. De très-jeunes enfants, ou des individus des deux sexes, qui n'ont pas la force ou le talent d'occuper un métier, filent encore les bobines, et au moyen des rouets, font passer le tissu qui les enveloppe sur de très-petits cylindres de jonc appelés *canettes* (1), que l'ouvrier introduit chargés de soie dans la navette. Ici commence la fabrication des étoffes de soie; ceux qui s'en occupent spécialement sont les ouvriers proprement dits. Les procédés par lesquels on fabrique des velours, des satins, ne sont pas les mêmes que ceux qui servent à confectionner les étoffes dites *façonnées*, c'est-à-dire, celles dans lesquelles l'or ou l'argent est allié à la soie, ou dont le tissu présente aux yeux des fleurs, de riches compartiments, des dessins divers, produits par l'art du dessinateur et l'application des procédés qui y sont inhérents.

(1) Quelques-uns prétendent que c'est de ce mot qu'est venu le nom de *canuts*, qu'on donne aux ouvriers en soie de Lyon. D'autres prétendent que ce nom vient de ce que ces ouvriers avaient autrefois l'habitude de mesurer leurs étoffes avec une mesure ou aune en jonc, appelée *canne*.

» La constitution physique des ouvriers en soie est en général un teint pâle, des membres grêles ou bouffis par des sucs lymphatiques, des chairs molles et frappées d'atonie, une stature en général au-dessous de la moyenne.

» Il y avait jadis dans la physionomie de l'ancien ouvrier en soie un certain air de simplicité au-dessous de la naïveté; son accent dans la conversation était singulièrement monotone et traînant.

» Aujourd'hui encore, la taille des tisseurs manque de proportion; leurs membres inférieurs sont souvent déformés de bonne heure; ils ont une allure qui les fait aisément reconnaître. Lorsque, les jours de fête, un habit semble les confondre avec les autres citoyens, on les reconnaît encore au développement irrégulier de leur corps, à leur démarche incertaine et entièrement dépourvue d'aisance; la juste proportion des parties semble mieux conservée dans les femmes. Cette différence, dit le même auteur, tiendrait-elle à l'interruption plus fréquente des travaux qui a lieu souvent parmi ces dernières, plus essentiellement appliquées au soin et à l'entretien du ménage? Où faut-il l'attribuer, à la manière de se vêtir, à une sorte de coquetterie qui leur inspire les moyens de déguiser cette altération des formes corporelles? Les jeunes gens des campagnes voisines de Lyon, qui arrivent dans cette ville pour y embrasser la profession de tisseurs d'étoffes de soie, ne tardent pas à perdre leur fraîcheur et leur embonpoint. Considéré au moral, l'ancien ouvrier en soie lyonnais était doux et très-attaché à ses préjugés; son intelligence

paraissait excessivement bornée (sauf les exceptions): l'habitant des contrées sauvages possédait un plus grand nombre d'idées et savait les combiner plus habilement que lui. Il y avait une singularité remarquable dans la trivialité de son langage, qui consistait dans le sens qu'il donnait à certains mots, détournés par lui de la manière la plus bizarre de leur acception ordinaire. En un mot, les ouvriers des fabriques de Lyon présentaient, dans leurs manières et surtout dans leur langage, un caractère entièrement étranger, non-seulement aux autres classes ouvrières de la même ville, mais encore aux gens du peuple des autres parties de la France (1). Nous dirons plus loin où en est son éducation. »

Tel est le tableau original, mais vrai, de cette classe dont nous nous occupons, qu'en a tracé l'auteur déjà cité, bien capable par son talent et sa profession (médecin), d'en saisir le véritable caractère et la physionomie particulière; nous continuerons de le suivre dans ses observations, en le priant de nous permettre d'y joindre les nôtres, ou celles qui auraient pu lui échapper.

« Les habitudes physiques de ces artisans, ajoute le même écrivain, sont devenues de jour en jour moins saillantes, moins caractéristiques, et le temps n'est pas loin où elles ne seront plus connues que par la tradition. Depuis la

(1) On en retrouve encore quelques traces chez quelques individus et dans des écrits d'une époque reculée, que l'on conserve avec soin dans nos bibliothèques publiques. La classe des bouchers, à Lyon, a été celle qui, par son langage, avait le plus d'analogie avec celle dont nous parlons.

révolution, tout ce qui distinguait extérieurement et individualisait les professions a disparu par degré, et il n'y a plus entre les classes de la société, sous le rapport des vêtements, que des différences marquées par des nuances peu sensibles. »

Sous l'Empire et la Restauration, il n'y a pas eu d'exemple que pendant des moments critiques de stagnation ou cessation d'affaires, les ouvriers en soie se soient livrés à des désordres, ou réunis pour former une opposition quelconque à l'autorité (1); si plus tard ils sont sortis de leur inertie jusqu'au point de se livrer à de coupables excès, c'est qu'ils ont été, il faut l'avouer, abusés par des meneurs, intéressés plus qu'eux aux désordres et au pillage, et le malaise, la politique ou d'autres causes, n'ont été que le prétexte spécieux pour arriver à leur fin, en se servant d'un nombre de plus de 80,000 individus de toutes classes ouvrières : désordres, comme nous l'avons reconnu en traçant l'histoire de notre ville, et ainsi que nous l'avons souvent dit, auxquels les rivaux ou les ennemis de notre industrie, et cela dans tous les temps, n'étaient point étrangers.

Laborieux dans la semaine, néanmoins un grand nombre

(1) Au contraire, à chaque disette de travail, l'ouvrier en soie a toujours supporté patiemment et en secret sa misère. Quelques-uns d'entr'eux parcouraient le soir les rues, demandant l'aumône en chantant. Il n'y a que dans la crise de 1837 que des arrêtés de l'autorité, appuyés par des secours abondants de toute nature, ont interdit ces moyens auxquels avaient ordinairement recours les ouvriers pour soulager leur misère.

est incapable de se mettre en mesure, lorsque le commerce fleurit, contre la misère qui l'atteint quand il languit. Une des causes c'est que le dimanche, et quelquefois le lundi, seuls jours pendant lesquels ils font un peu d'exercice hors de leurs ateliers, plusieurs consument en parties de plaisirs de toute nature le salaire du travail de la semaine entière.

Si nous les observons dans leur demeure, nous remarquerons qu'autrefois presque tous, et beaucoup encore aujourd'hui, occupent les parties les plus malsaines d'une ville immense, dont les rues sont en général trop étroites relativement à l'extrême hauteur des maisons. Les quartiers de St-George et de Bourgneuf (1), remarquables, surtout avant la révolution (depuis, quelques constructions modernes et la disparition d'une partie des maisons de ce dernier ont modifié sur plusieurs points la statistique de ces quartiers), par l'entassement des maisons mal construites, mal aérées, dans un espace trop étroit, entre la Saône et les montagnes de St-Just et de Fourvières, contenaient et contiennent encore un grand nombre de ces artisans. Plusieurs individus sont réunis dans un petit appartement; une soupente, ayant tout au plus dix pieds carrés, reçoit souvent toute la maison, c'est-à-dire le père, la mère, deux ou trois enfants, une ouvrière et un ouvrier:

(1) Du temps de Henri IV, les croisées des appartements des ouvriers n'avaient pour vitres que de misérables châssis recouverts d'un papier moitę huilé; ce qui était cause que ce monarque, en parlant de Lyon, l'appelait « ma bonne ville de papier. »

ils n'ont au-dessus de leur tête, durant leur sommeil, qu'une colonne d'air de 20 ou 24 pouces de hauteur. Souvent très-peu de propreté dans leurs habitations, dans leurs habitudes, ajoute encore à tant d'inconvénients. L'air emprisonné dans des rues étroites, dans des cours obscures et profondes, où le soleil ne pénètre jamais, exhale habituellement une odeur acide, qui provient de ce qu'il n'est pas renouvelé, et des miasmes que produisent soit les immondices contenues en grande quantité dans les maisons, débris occasionnés par un usage mal entendu d'avoir certains animaux domestiques inutiles, ou par de mauvais procédés d'économie domestique, soit enfin la respiration d'un grand nombre d'individus des deux sexes et de tous les âges qui vivent rassemblés sous le même toit. Leurs aliments, dans la semaine, sont ordinairement grossiers, et souvent malsains.

Par ces détails aussi exacts que réels, nous n'entendons faire connaître que le tableau de la triste situation de cette classe d'ouvriers qui est, pour ainsi dire, restée stationnaire dans les lieux qu'elle continue d'habiter, et dans ses habitudes; car nous devons à la vérité de dire qu'une grande partie d'entre eux, sachant profiter du progrès qu'enfante chaque jour la marche de la civilisation, ont su modifier avantageusement un tel régime de vie, et sont allés depuis quelques années habiter dans les nouveaux quartiers dont la ville s'est embellie sur tous les points; que là ils ont su choisir des habitations aussi saines, aussi convenables que peuvent être pour toutes les classes, des

bâtiments où une construction moderne a introduit ce qui peut contribuer à la conservation de la santé de l'homme et aux commodités de la vie.

Cependant, à l'action puissante des influences hygiéniques joignons celle qui résulte de l'attitude de plusieurs parties du corps des ouvriers en soie pendant qu'ils travaillent.

Des enfants très-jeunes sont placés au rouet destiné à faire des canettes ; là, constamment courbés, presque sans mouvements, sans pouvoir respirer un air pur et libre, ils contractent des irritations qui deviennent par la suite des maladies scrofuleuses ; leurs faibles membres se contournent et leur épine dorsale se dévie ; ils s'étiolent, et, dès leurs premières années, sont ce qu'ils devront être souvent, toujours débiles et valétudinaires. D'autres enfants sont occupés à tourner des roues qui mettent en mouvement de longues mécaniques à dévider ; la nutrition des bras s'accroît aux dépens de celle des jambes, et ces petits malheureux ont souvent les membres inférieurs déformés.

Un ouvrier en soie commence sa journée de grand matin, et la prolonge fort avant dans la nuit ; quand la lumière du jour lui manque, il y supplée par celle de la lampe. Assis sur un banc élevé, ses deux pieds portent à faux sur le sol ; pendant que l'une de ses jambes est dans un parfait repos (c'est toujours la même), l'autre presse alternativement de longs morceaux de bois ou jalons appelés *marches*, qui par un lien quelconque correspondent aux machines qui mettent en jeu les fils disposés pour la chaîne de l'é-

toffe ; le corps, un peu incliné en avant, donne aux deux mains qui sont appuyées contre le tissu, chacune de son côté, la faculté de recevoir et de renvoyer alternativement la navette. Chaque fil de trame, uni à la chaîne d'étoffe par cette opération, est assujetti contre celui qui le précède, au moyen d'un balancier appelé *battant*, dans lequel est introduit un *peigne* en acier ou autre métal, dont chaque *dent* vient frapper le tissu ; le choc est reçu par ce tissu, et immédiatement par un gros cylindre de bois autour duquel l'étoffe est roulée, et avec lequel le ventre et le bord inférieur de la poitrine de l'ouvrier sont en contact. Dans les changements importants que les métiers ont subis depuis quelques années, les inventeurs se sont plus appliqués à perfectionner le travail qu'à découvrir pour l'ouvrier une gymnastique plus commode.

Enfin, notre auteur termine ces détails sur la fabrication des étoffes de soierie et sur la classe ouvrière, par ces sages et judicieuses réflexions :

« L'ouvrier en soie est la fortune de Lyon ; c'est en principe un homme infiniment utile à l'état par son travail, un contribuable imposé par le budget, et l'égal de tous devant la loi ; un citoyen qui travaille dans son domicile, sur des métiers sa propriété, et non un prolétaire (1), comme l'ont voulu des passions ou des intérêts

(1) Chez les Romains, on appelait de ce nom les individus dont la position servile, en leur empêchant de contribuer aux charges de l'état, leur fermait tout emploi civil ou politique, et cela par la constitution politique de ce peuple ; ce qui, d'après nos institutions, n'existe pas en France, puisque tout Français est appelé à contribuer aux charges et aux emplois publics.

politiques. Ses erreurs, dont il faut accuser le malheur des temps et de détestables ou perfides conseillers, et non sa disposition au désordre, ne doivent point faire méconnaître la justice qui lui est due. »

MANIPULATION DE LA SOIE DESTINÉE AUX ÉTOFFES.

PRINCIPAUX PROCÉDÉS RELATIFS A NOS FABRIQUES.

La soie, pour arriver à l'état d'étoffe, passe entre les mains de plusieurs industriels, dont, pour nos fabriques, les principaux sont :

1° Le fileur, ou propriétaire de la soie ;
2° Le moulinier ou ovaliste (1) ;
3° Le marchand de soie ;
4° Le fabricant ;
5° Le courtier ;
6° L'essayeur ;
7° La condition ;
8° La metteuse en main.
9° Le teinturier ;
10° La dévideuse ;
11° L'ourdisseuse ;

(1) Le moulinier est designé sous le nom d'ovaliste quand son opération s'applique au moulinage des soies destinées aux tulles, parce que les procédés qu'il emploie diffèrent un peu de ceux du moulinier.

12° Le tisseur ; — fabrication de l'étoffe ; — art du dessinateur ; — lisage ; — piquage.

13° L'apprêteur.

LE FILAGE.

La soie étant filée, c'est-à-dire tirée du cocon et mise en flotte ou écheveau par fils de 5 ou 6 bouts, passe au moulinage.

LE MOULINAGE.

Le moulinage a pour but de tordre la soie, de la nettoyer et de l'égaliser.

L'organsin sert pour la chaîne ; il se monte ou se tord d'abord à un bout, ensuite on double ce bout, et on le retord en sens inverse beaucoup plus que la trame, car celle-ci se tord très-peu, quoique montée ou tordue à deux et quelquefois trois bouts.

La trame diffère encore de l'organsin en ce que le fil est plus gros, parce qu'au filage elle est ordinairement montée de quatre à huit bouts ou fils pour former un seul fil. Cette soie est aussi inférieure en qualité à celle de l'organsin.

Le propriétaire de la soie la donne ensuite en consignation à un négociant, qui ordinairement fait le commerce sur l'argent au banquier, attendu que le propriétaire de la soie se fait donner assez généralement par avance 1/4,

1/2 et des fois 3/4 de ce qui lui revient avant que sa soie ne soit vendue, et dont il paye les intérêts. Les bénéfices du marchand de soie sont de 2 à 3 % sur les ventes.

Le fabricant demande à son courtier de lui chercher un ballot de trame ou d'organsin du poids de tant de deniers; alors le courtier va chez le marchand de soie, puis il prend dans différentes maisons 2 ou 3 mas, il les apporte au fabricant, qui, après les avoir examinés, fait porter à l'*essai* la soie qui lui convient le mieux.

ESSAYAGE.

L'essayeur fait deux épreuves par flotte, dont chaque épreuve est de 400 tours d'un *guindre*, dont chaque tour est de 120 à 125 mètres. Quand l'essayeur a rendu l'échantillon, le fabricant voit celui qui a le moins de *disproportion*, et la fait alors marchander et traite; de là le marchand de soie la fait porter à la *condition*. La condition ouvre les ballots et met les *mateaux* dans des cases pour faire subir à la soie les opérations attribuées au *conditionnement* (1).

Le courtier a pour bénéfice 1/4 de franc pour % du fabricant, et 3/4 de franc pour % du marchand de soie, c'est-à-dire que le bénéfice total du courtier en soie est de un franc par cent francs sur la vente, entre le mar-

(1) Voir : *Condition des soies*.

chand de soie et le fabricant. L'essayeur a pour paiement les essais qu'il a faits, c'est-à-dire les 400 tours de guindre de la soie qu'il a essayée.

Au sortir de la condition, la soie est portée chez le fabricant, qui la fait mettre en main par des femmes qu'on appelle *metteuses en main*, lesquelles femmes ont le coup-d'œil assez juste pour faire le choix dans un ballot; le premier choix s'appelle *fin*; le deuxième, moyen ou un nœud; le troisième, gros ou deux nœuds; le quatrième, trois nœuds, ainsi de suite. La metteuse en main a encore à choisir le défilé et le chapelet qui se trouvent dans le ballot, lesquels défilé et chapelet se rendent au marchand de soie dans le délai de huit jours. Voici en quoi consiste l'opération de la metteuse en main : elle met chaque qualité par paquets de 20 *mains*; la main se compose de quatre pantimes, la pantime de trois ou quatre flottes : chaque paquet de vingt mains doit peser à peu près trois livres. De chez la metteuse en main, la soie se met en teinture; si c'est pour *cuit*, la soie rend 12 pour 16 onces; en *souple*, elle rend poids pour poids; en noir en galée, elle rend jusqu'a 30 onces pour 16 onces.

Prix de la teinture, par kilogramme :

Les couleurs ordinaires, de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 50 c.

Les cerises, fin, de 6 à 10 fr.

Les ponceaux, fin, de 18 à 24 fr.

Ces couleurs et ces prix sont les plus ordinaires; quant aux autres, on conçoit qu'ils doivent varier en proportion des prix des matières employées et du travail de la main-d'œuvre.

Le teinturier rend la soie au fabricant, qui la remet à la dévideuse.

Le dévidage a pour but de mettre la soie sur des bobines pour la rendre plus facile à être employée, de même qu'on pelotonne un écheveau de fil pour qu'il ne s'embrouille pas. Le dévidage ne varie pas pour quelque étoffe que ce soit.

Après la dévideuse vient l'ourdisseuse.

L'ourdissage a pour but de faire avec la soie dévidée une chaîne prête à être mise sur le métier; pour y parvenir, on se sert d'un grand cylindre que l'on nomme ourdissoir, qui a de trois à quatre aunes de circonférence, sur six pieds de hauteur; il est placé verticalement. On a ensuite une *cantre* ou *porte-roquets*, où sont placés une quarantaine de roquets; chaque fil de ces roquets est passé dans un anneau en verre pour que le roquet se déroule plus facilement; l'ourdisseuse accroche ces fils sur l'ourdissoir et le met en mouvement; à l'axe qui est en haut et qui dépasse les volants destinés à recevoir la soie est attachée une corde qui, en se roulant, fait monter le long d'un pilier un glissant qu'on nomme *plot*, qui sert à diriger la soie.

Lorsque l'ourdissoir a fait autant de tour qu'il faut de trois aunes pour l'aunage de la pièce, l'ourdisseuse accroche de nouveau la soie et fait tourner l'ourdissoir en sens inverse; alors le glissant descend par son propre poids, et son mouvement est le même que celui de l'ourdissoir; il gouverne les fils de manière à les replacer exactement sur les autres premiers.

L'ourdisseuse renouvelle cette opération autant de fois qu'il faut de fils pour le compte de la chaîne. Cela fait, elle lève la soie de dessus l'ourdissoir. Cette soie alors est prête à être donnée à l'ouvrier.

Ici commence l'opération la plus importante pour la confection des étoffes.

DE LA FABRICATION DE L'ÉTOFFE, DU MÉTIER, DE LA MÉCANIQUE DITE A LA JACQUARD.

La soie se trouve être maintenant chez l'ouvrier. Avant de parler de sa fabrication, il est bon de dire quelques mots sur le métier : pour s'en figurer la charpente, supposez pour le plan une carte à jouer, élevez un pilier au quatre coins, joignez ces piliers par des traverses dans le genre d'un dais d'église, seulement le métier n'est pas couvert. Le sens du métier est en long; entre les deux pieds de derrière et les deux pieds de devant se trouve un rouleau; c'est sur ces deux rouleaux que la chaîne est tendue.

Chaque fil est passé dans un petit oval en verre que l'on nomme maillon; ce maillon est supporté par une corde, laquelle corde est attachée aux crochets de la mécanique; ces crochets sont des fils d'archal recourbés à leur extrémité supérieure. Comme les comptes de mécanique comprennent toujours un assez grand nombre de cro-

chets, il y a plusieurs rangs : devant chaque rang est une lame de fer qui, en montant, accroche la tête des crochets et les soulève avec elle ; ces lames réunies forment ce qu'on appelle la griffe. Cette griffe monte et descend au moyen d'une marche ; lorsque l'ouvrier enfonce cette marche avec le pied, elle monte et enlève les crochets ; lorsqu'il soulève le pied, la griffe redescend, passe devant la tête des crochets (qui n'ont pas été levés), en les faisant céder un peu, et vient se placer dessous, prête à les enlever encore.

On conçoit facilement qu'avec cette mécanique (1) on ferait lever tous les crochets chaque fois qu'on enfoncerait la marche, ce qui ferait lever toute la chaîne ; alors il n'y aurait pas de tissu possible : il faut donc que les coups soient variés, c'est-à-dire que les crochets, et par-là tous les fils, puissent se lever indépendamment les uns des autres. Pour cela, aux crochets on joint une aiguille faite aussi d'un fil d'archal droit, à l'exception d'une boucle qui se trouve au milieu, c'est dans cette boucle qu'est passé le crochet ; l'une des extrémités de l'aiguille repose contre un élastique, et l'autre est passée dans une planche percée d'autant de trous qu'il y a de crochets à la mécanique, et dépasse de trois ou quatre lignes. En repoussant l'aiguille au niveau de la planche (matrice), comme le crochet est passé dans l'anneau de l'aiguille, on le fait reculer de manière à ce qu'il échappe à la griffe ; lorsque la pression

(1) Qui est celle inventée par Jacquard.

n'a plus lieu, l'élastique remet l'aiguille dans sa première position. Tel est le moyen de faire prendre ou échapper les crochets ; il reste à repousser tous à la fois les crochets que l'on veut faire échapper, c'est-à-dire empêcher de lever pour un passage de trame. Pour cela, devant la matrice est un cylindre à quatre faces, percé d'autant de trous que la matrice ; ce cylindre seul ne repousse donc aucun crochet ; pour repousser les aiguilles qui ne doivent pas travailler, il n'y a qu'à boucher le trou, ce qui se fait au moyen d'un carton percé dans tous les endroits correspondants aux crochets qui doivent lever, et intact dans ceux qui doivent échapper à la griffe. Chaque carton fait un coup, c'est-à-dire qu'il fait lever tous les fils qu'il faut pour un passage de trame ; l'ouvrier passe sa navette et laisse aller la marche ; le cylindre vient frapper contre la matrice et prépare le coup suivant ; chaque mouvement de la griffe fait tourner le cylindre d'une face, et par là fait passer successivement tous les cartons du dessin.

Telle est la construction et l'opération de la mécanique à la *Jacquard*.

On voit que le façonné s'obtient par la mécanique, sans que l'ouvrier ait à s'en inquiéter ; il n'a qu'à enfoncer sa marche ou jalon pour faire lever le coup et passer sa trame.

Ce procédé, dont nous venons de parler, n'est que pour l'exécution du dessin d'une seule fleur ou autre objet à la fois ; pour répéter ce dessin autant de fois que l'on veut, on n'a qu'à mettre autant de cordes au même crochet, au-

tant de fois on aura la répétition du dessin dans la largeur de l'étoffe. En général le *façonné* n'est qu'un tissu sur un autre tissu.

Mais pour mieux comprendre l'ensemble et le résultat de ce procédé, il est nécessaire de connaître ceux dont on se sert pour arriver à celui employé pour la fabrication de l'étoffe, qui constituent l'art du dessinateur, le *lisage* et le *piquage*.

DU DESSIN, D'APRÈS LA MISE EN CARTE.

Le dessinateur, pour faire ses dessins, se sert de papier *réglé* ou *quadrillé;* ce papier est toujours quadrillé dans la réduction de la chaîne, c'est-à-dire que, si dans l'étoffe que l'on se propose de faire il doit entrer dans un pouce carré cent fils de chaîne pour quatre-vingts de trame, ce qui donne le rapport de 8 à 10, 8 rangées de 10 petits carreaux feront un carré parfait. Ainsi le papier réglé représente exactement la chaîne et la trame de l'étoffe; les interlignes en long représentent les fils de chaîne, et ceux en travers les coups de trame.

L'ouvrage du dessinateur est de marquer le travail des fils, c'est-à-dire de marquer les endroits où les fils doivent lever sur le coup de trame ou rester dessous, ce qu'il fait en peignant ceux qui doivent lever; supposez qu'au premier coup la trame doive faire passer dessus les fils pairs et dessous les fils impairs : le dessinateur sur le premier

interligne horizontal peindra les petits carreaux impairs. Au contraire, supposant qu'au deuxième coup ce soit le tour des fils pairs à lever, sur le deuxième interligne horizontal, il peindra tous les petits carreaux pairs. Tel est le procédé que l'on emploie pour faire le façonné : ainsi, par exemple, si le dessinateur veut faire une fleur *satin* sur un fond taffetas, après avoir esquissé sa fleur sur son papier, il peindra sur tout ce qui est fleur le travail du satin, et sur tout le reste celui du taffetas. Cette opération est ce qu'on nomme *la mise en carte*.

LISAGE ET PIQUAGE.

Il reste une dernière opération, c'est celle de transporter le dessin du papier sur les cartons; elle constitue l'état du *liseur*. Pour lire, le procédé correspond toujours avec la machine à la *Jacquard*; le métier de la liseuse (car ce sont des femmes qui ordinairement font cette première opération) est garni d'autant de cordes qu'il y en a au papier du dessin, et par là à l'étoffe; chacune de ces cordes, en la tirant à soi, fait sortir d'une matrice où ils sont renfermés, les emporte-pièces destinés à faire les trous dans les cartons; ils sont rangés dans l'ordre qu'il faut pour faire correspondre le premier poinçon amené par la première corde de la liseuse au premier crochet de la mécanique, c'est-à-dire au premier fil de la pièce, représenté par le premier carreau sur le papier.

Pour lire le dessin, la liseuse lit d'abord le premier coup (premier interligne); si le carreau est blanc, elle saute une corde : si le deuxième est peint, elle prend la deuxième corde, et ainsi de suite pour tout son coup; alors entre les cordes qu'elle a prises et celles qu'elle a laissées elle passe une ficelle; elle renouvelle la même opération pour tous les coups. Ainsi il est facile de voir que son travail est exactement celui que fera l'étoffe.

Quand tout le dessin est lu, on le pique sur les cartons; pour cela on tire la première ficelle qu'à mise la liseuse, et en faisant céder les cordes, elles amènent les emporte-pièces qui doivent faire les trous destinés à laisser entrer les aiguilles dans le cylindre, et par là, en ne les repoussant pas, faire lever les crochets.

APPRÊT DES ÉTOFFES.

L'apprêt a pour but de rendre l'étoffe plus forte, plus brillante; il y a plusieurs manières d'apprêter : la plus ordinaire c'est celle qu'on emploie pour l'apprêt du satin et des gilets non *satinés*. Pour y parvenir on a deux chevalets qui servent à supporter deux rouleaux; on roule l'étoffe sur un de ces rouleaux, puis on la fait passer entre un coussin et un morceau ordinairement en bois appelé *couteau* : de là on la roule sur l'autre rouleau. Par ce mouvement, l'apprêt s'applique ou s'étend sur l'étoffe au moyen de ce couteau, qui empêche de laisser passer trop

d'apprêt entre ces deux rouleaux; une terrasse de charbon de bois allumé est placée sous l'étoffe pour la sécher, ce qui s'exécute au moyen d'un mouvement de rotation que l'on fait faire au chariot sur lequel est placée la terrasse.

Mais avant que l'étoffe soit entièrement séchée, on met le rouleau où est la pièce sous une machine appelée *calandre* (1), et on lui fait faire quelques tours; de là on sort la pièce d'étoffe et on la passe encore d'un rouleau à l'autre pour finir de la sécher et de la *dresser*. Sortant de là, on la met en presse en mettant autant de cartons que de plis d'étoffes, sur une largeur de demi-aune. Les mêmes plis qui se font en presse servent à plier l'étoffe. L'apprêt le plus ordinaire est fait avec de la gomme adragant et de la colle forte ou colle de nerf. Cette composition est d'une consistance convenable.

(1) La calandre est une masse de pierres placées sur un fort plateau en bois, du poid d'environ 60 à 80 mille livres. On peut comparer l'opération que fait la calandre sur l'étoffe à celle que font les pierres de taille placées sur les rouleaux, lorsqu'on veut les transporter d'un lieu à un autre.

ORGANISATION COMMERCIALE.

JURIDICTIONS ÉTABLIES A LYON

EN FAVEUR DU COMMERCE ET DES MANUFACTURES.

TRIBUNAL DE LA CONSERVATION.

La première et la plus ancienne de ces juridictions est le tribunal de la conservation des foires et du commerce de Lyon.

Ce n'était pas assez de fonder les foires de Lyon, il fallait encore établir entre les commerçants la confiance et le crédit, et pour cela, créer un tribunal spécial, conservateur de la faculté *d'user de changes*, *arrière-changes et intérêts de prêts de foire à foire*, *de bailler*, *prendre et remettre l'argent en quelque pays que ce soit*, tribunal qui exemptât le marchand d'avoir recours aux tribunaux ordi-

naires surchargés d'affaires civiles, et ne pouvant connaître que des intérêts des individus tenant à leurs juridictions; autrement, tout prêteur incertain d'être remboursé se serait abstenu de faire circuler et valoir son argent, usage sur lequel reposait encore tout le système du commerce de Lyon.

Ces considérations engagèrent nos rois (1) a établir une juridiction uniquement destinée à connaître tous les différends nés au sujet des foires et commerce de Lyon; juridiction à laquelle le Français et l'étranger, le marchand de Lyon et le forain, le noble et le roturier seraient soumis; juridiction indépendante de tous les autres tribunaux du royaume, qui aurait le pouvoir de contraindre sur-le-champ, et même par corps, les débiteurs fugitifs, et de faire exé-

(1) Charles VII et Louis XI. « Les juges-conservateurs, disent nos actes consulaires, avaient connaissance des affaires en matière civile et en matière criminelle, la connaissance des affaires de la police, des arts et métiers, et celles des lettres de répit, des banqueroutes et faillites; ils faisaient des règlements sur toutes ces parties. Ils procédaient extraordinairement en cas de fraude, et prononçaient sur les faits de voitures et de police des rivières. Ils avaient le pouvoir de juger en dernier ressort jusqu'à la somme de cinq cents livres : et pour les sommes au-dessus, leurs jugements s'exécutaient par provision, nonobstant l'appel. Les juges-conservateurs prononçaient la contrainte par corps, et connaissaient de l'exécution de leurs jugements, et ces jugements s'exécutaient à toujours, lieux et heures dans tout le royaume.

Enfin ils pouvaient interposer des décrets sur les immeubles de leurs justiciables, en quelques provinces du royaume qu'ils fussent situés, et ils procédaient à la distribution du prix desdits immeubles et des deniers provenant des effets saisis. »

cuter ses jugements dans toute l'étendue du royaume, sans distinction de ressort.

Cet établissement eut bientôt tout le succès dont on s'était flatté : la confiance fut pleine et entière; chacun apprécia l'avantage de pouvoir actionner son débiteur étranger à Lyon même. Les gens étrangers au commerce profitèrent de la liberté de faire valoir leurs capitaux; l'argent devint une véritable marchandise, et l'on vit bientôt toutes les villes marchandes du royaume et de l'étranger régler leurs propres opérations sur celles de Lyon.

En 1467, Louis XI avait commis un juge-conservateur des foires de Lyon, qui était le bailli de Mâcon, en sa qualité de sénéchal de Lyon. L'importance et le nombre des affaires commerciales fit sentir le besoin d'avoir des juges particuliers. En 1655, le consulat ayant acquis les offices de juges-conservateurs, en obtint la réunion au corps consulaire; par l'édit de mai de la même année, le roi arrêta que cette juridiction serait composée du prévôt des marchands, de quatre échevins et de six juges, dont deux gradués, sans aucunes *épices*, *salaires*, *vacations et émoluments*.

Plusieurs lois subséquentes firent triompher le tribunal de la conservation des attaques des différentes cours du royaume.

L'organisation du tribunal du commerce, qui a remplacé le tribunal de la conservation, date du mois de mai 1791. Si, comme les juges anciens, ceux d'aujourd'hui n'ont, dans l'emploi de leur charge, ni *épices*, *ni salaires*, *ni*

vacations, *ni émoluments*, ils ont de moins encore que leurs prédécesseurs les récompenses honorifiques, qui autrefois étaient attachées à l'exercice de tout emploi public à Lyon [1]. Ce tribunal prononce en dernier ressort et sans appel sur toutes les affaires dont la demande n'excède pas mille francs.

Il est composé d'un président et de six suppléants, nommés dans une assemblée composée de commerçants notables de l'arrondissement.

CHAMBRE DU COMMERCE.

Cette chambre, créée par arrêté du 3 nivôse an XI, est composée de quinze membres, dont le renouvellement s'opère par tiers tous les ans. Elle nomme annuellement son président dans son sein. Le préfet du département du Rhône en est membre-né et le président d'honneur. Il préside effectivement les séances où il assiste en personne.

Les attributions de la chambre de commerce, que l'arrêté ci-dessous rappelé du 3 nivôse an XI avait déterminées d'une maniere générale, se trouvent plus amplement définies par les articles ci-après de l'ordonnance royale du 16 juin 1832, portant :

Art. XI. Les chambres de commerce ont pour attribu-

(1) Grognier, Cochard, Mémoires des archives de l'académie de Lyon.

tions : de donner au gouvernement les avis et les renseignements qui leur sont demandés de sa part sur les faits et intérêts industriels et commerciaux ;

De présenter leurs vues sur l'état de l'industrie et du commerce, et sur les moyens d'en accroître la prospérité ;

Sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale, y compris le tarif des douanes ;

Les *chambres consultatives* des arts et manufactures de la circonscription peuvent correspondre avec elles sur les mêmes objets ;

La correspondance des chambres avec le ministre du commerce et des travaux publics est directe et sans intermédiaire.

Art. XII. L'avis des chambres de commerce est demandé spécialement :

Sur les changements projetés dans la législation commerciale ;

Sur les érections et règlements des chambres de commerce ;

Sur les créations des bourses ;

Sur les établissements d'agents de change ou de courtiers ;

Sur les tarifs, ou règlements de courtage ou des autres services établis à l'usage du commerce, et sujets à des tarifs ;

Sur les créations des tribunaux de commerce dans leur circonscription ;

Sur les établissements de banques locales ;

Sur les projets des travaux publics locaux relatifs au commerce ; et elles seront entendues sur l'exécution de ces projets.

Art. XIII. Quant il existera dans une même ville une chambre de commerce et une bourse, l'administration de la bourse appartiendra à la chambre, sans préjudice des droits ordinaires du maire et de la police municipale dans les lieux publics.

Art. XIV. Les établissements créés pour l'usage d'un commerce, comme les magasins de sauvetage, entrepôts, *conditions* pour les soies, cours publics des connaissances commerciales et industrielles seront administrés par ces chambres de commerce, s'ils ont été formés au moyen de contributions spéciales sur les commerçants.

L'administration de ceux de ces établissements qui ont été formés par des souscriptions volontaires, pourra leur être remise, d'après le vœu des souscripteurs.

Cette administration pourra leur être déléguée pour les établissements de même nature qui seraient créés par l'autorité.

Indépendamment de la disposition générale contenue en l'art. XIV, ci-dessus, la chambre du commerce de Lyon, est particulièrement investie par le décret du 23 germinal an XIII, qui a institué la *condition publique et unique* des soies, de la surveillance et de la direction de cet établissement.

Elle peut aussi, quand elle le jugera convenable, se

constituer spécialement en *chambre consultative* des arts et manufactures (Art. V de l'arrêté du gouvernement du 10 thermidor an XI). Enfin, l'ordonnance royale du 29 avril 1831, relative à l'organisation du conseil-général de commerce, confère à la chambre du commerce de Lyon la nomination directe de deux membres dudit conseil; et conformément à une seconde ordonnance royale, du 25 décembre 1832, l'un de ces deux membres est désigné par le ministre du commerce et des travaux publics pour siéger au conseil-général des manufactures.

La chambre du commerce tient deux séances ordinaires par mois, le jeudi, au *Palais du Commerce et des Arts*.

Le bureau du secrétariat de la chambre, établi dans le même lieu, est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

BOURSE.

On appelle bourse un lieu où les négociants se rendent pour causer de leurs affaires commerciales, pour s'entretenir des cours du change et du prix des marchandises, etc. Avant la révolution, le lieu de la bourse était dans le local du bâtiment appelé la *Loge du Change* (1),

(1) Les colonies commerçantes établies à Lyon y attiraient jadis des marchands de tous les pays. Ils s'y rassemblaient tous les trois mois pour régler

situé à l'extrémité du pont de Pierre, sur la rive droite de la Saône.

Cet édifice ayant été cédé aux protestants, qui y ont établi leur temple, depuis, la bourse s'est tenue, pendant la révolution, tantôt dans l'Hôtel-de-Ville, sur les Terreaux; pendant le régime de la terreur, les négociants s'assemblaient pour tenir la bourse sur la place de ce nom. Enfin, en 1808, un local lui fut assigné au palais du Commerce et des Arts (St-Pierre), où elle a lieu.

L'heure pour la tenue de la bourse est depuis quatre heures jusqu'à cinq de relevée.

A ces établissements d'organisation commerciale on peut en ajouter encore cinq autres, mais qui faisant partie de l'administration financière tant du gouvernement que de la ville, nous ne les mentionnerons ici que sous le rapport de leur utilité au commerce de Lyon.

Ces établissements sont :

1° La douane ;

2° L'entrepôt des sels ;

3° L'entrepôt des marchandises étrangères non prohibées et des denrées coloniales ;

4° L'entrepôt des soies ;

5° L'entrepôt des marchandises prohibées. Leur organi-

leurs comptes, faire leurs opérations de change. Les négociants de chacune de ces nations louaient une maison particulière. On fit le projet de les réunir dans un édifice commun, sous le nom de *Loge du Change* ; il fut commencé en 1747, et achevé deux années après.

sation n'étant point de notre sujet, et les produits des droits variant selon la situation du commerce et de l'industrie, il est inutile d'en établir le montant total; néanmoins, pour que l'on puisse en connaître la valeur approximative, nous rapporterons le tarif du droit d'emmagasinage des marchandises à l'entrepôt, que l'on pourra comparer, par une opération arithmétique, au chiffre établi dans notre dernière statistique pour les marchandises assujetties à ce droit.

Tarif de l'administration des douanes de Lyon.

1. Indigo, 50 centimes par mois pour 100 kilog.

2. Coton de toute espèce, laine, 15 cent. par mois pour 100 kilogrammes.

3. Cochenille, sosie, 75 cent. par mois par balle ou suon.

4. Safran, 1 franc par mois par balle pour 100 kil.

5. Bois de teinture, bois de buis pour ébénisterie, fer en barres et autres, plomb et étain, fruits frais ou secs, soufre, sucre brut et terré, 10 centimes par mois pour 100 kil.

6. Vins étrangers, liqueurs, esprits, eaux-de-vie et autres liquides, 30 cent. par mois pour 100 kil.

7. Café, cacao, poivre, gommes, drogueries communes pour teinture, liége brut et ouvré, grains de verre, dents d'éléphants, nacre de perle, fanon de baleine, huile d'olive et autres, 20 cent. par mois pour 100 kil.

» trente à quarante élèves à l'art de les faire revivre sur » le papier ou sur la toile; je trouvai d'autres jeunes gens » livrés à l'étude de l'architecture. Un professeur démon» trait comment la mécanique pouvait exécuter ces pro» ductions du goût, c'est-à-dire l'art de traduire ces » étoffes de soie en dessins tracés sur le papier. »

CONDITION DES SOIES.

Cet établissement, créé par un décret du 23 germinal an XIII, se compose de salles dans lesquelles on entretient constamment le degré de chaleur nécessaire pour absorber l'humidité que les soies peuvent contenir. Les soies qu'on y soumet à cette épreuve sont pesées au moment même de leur entrée à la condition, et au moment de leur sortie. Le poids auquel la dessication les a réduites fait foi entre le vendeur et l'acheteur.

La durée de chaque condition est de vingt-quatre heures: toute soie, tout ballot qui, dans ces vingt-quatre heures, aurait diminué de deux et demi pour cent de son poids, subit une seconde condition de vingt-quatre heures.

Les opérations de l'établissement de la condition des soies de Lyon sont assujetties aux dispositions déterminées par le gouvernement, et soumises à la surveillance de la chambre du commerce de Lyon, laquelle doit déléguer à cet effet, chaque mois, deux commissaires choisis,

l'un parmi les marchands de soie, l'autre parmi les fabricants d'étoffes de soie. La chambre de commerce exerce sa surveillance par une commission administrative prise dans son sein.

La direction de l'établissement est confiée à un directeur comptable et responsable, lequel est nommé par le ministre du commerce, sur la présentation de la chambre du commerce.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Ce tribunal, organisé par une loi du 18 mars 1806 et un règlement du 11 juin 1809, a pour objet de connaître et de décider sommairement toutes les contestations qui s'élèvent entre les fabricants, ouvriers, chefs d'ateliers, compagnons et apprentis, de constater les contraventions aux lois et règlements de la fabrique. Il est aussi chargé de la conservation de la propriété des dessins, des règlements de compte et de la police entre les maîtres d'ateliers et les négociants.

Dans son origine, le conseil des prud'hommes était composé de six membres, puis de neuf; ce nombre a souvent varié. Aujourd'hui il se compose de trente membres, savoir : quinze pour la fabrique de soierie, cinq pour la dorure, trois pour la fabrication des tulles et bonneterie, et cinq pour la chapellerie.

Il tient ses séances les mardi, jeudi et samedi.

Pour les contestations des affaires des industries non représentées dans ce conseil, elles sont portées devant la justice de paix de l'arrondissement où réside la partie assignée.

BANQUE.

Société anonyme autorisée par ordonnance du roi du 29 juin 1836.

La banque de Lyon escompte les effets de commerce à ordre et timbrés, et à ordre sur Lyon. Elle se charge, pour les maisons de commerce et les particuliers qui ont un compte ouvert sur ses livres, du recouvrement gratuit des effets sur Lyon; elle paie les dispositions faites sur elle et les engagements pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes reçues; elle émet des billets de banque remboursables à vue et contre espèces.

ÉCOLE LA MARTINIÈRE.

Extrait du testament du major-général Martin (1). — *Article XXV, contenant le legs fait à la ville de Lyon.*

Art. XXV. Je donne et lègue la somme de deux cent mille roupies (2) pour être placée à intérêt dans les fonds les plus sûrs de la ville de Lyon, en France, et administrée sous la surveillance et l'autorité des magistrats de cette ville : ladite somme sera placée, comme je l'ai dit, dans un fonds portant intérêt. Cet intérêt servira à fonder un établissement d'utilité publique pour ladite ville, et l'Académie de Lyon sera chargée de déterminer l'institution qui paraîtra la meilleure et la plus facile à entretenir à perpétuité, au moyen des intérêts de la somme sus mentionnée, et si l'on ne trouvait rien de mieux, on s'entendrait à suivre le plan indiqué dans l'article XXIV (3).

(1) Claude Martin, fils d'un tonnelier, né à Lyon, en janvier 1735, mort à Lucknow, dans le Bengale, le 13 septembre 1800, avec le grade de major-général de la compagnie anglaise des grandes Indes.

(1) La roupie d'argent est évaluée à environ 2 f. 40 c. ce qui fait une somme de 480,000 fr. dont l'intérêt serait à peu près de 24 mille fr. à 5 °/.

(2) L'article 24 porte : Etablir une école pour élever un certain nombre d'enfants de l'un et de l'autre sexe jusqu'à un certain âge, les mettre en apprentissage d'une profession quelconque lorsqu'ils auront fini leur éducation, et les marier lorsqu'ils seront en âge.

Comme à Luknow, l'inscription portera le nom de *La Martinière*, et la maison où elle sera établie portera sur sa façade une inscription conçue dans les mêmes termes que celle de Calcutta [1]; cette institution sera établie sur la place de St-Saturnin [2], où j'ai été baptisé : on achètera, ou l'on construira sur cette place une maison consacrée à cet établissement; on mariera tous les ans deux filles, que l'on dotera de deux cents livres tournois chacune, ajoutant de plus environ cent livres pour les frais du mariage et du repas de noces. Les mariés, et si, comme celui de Lucknow, l'établissement est consacré à l'éducation d'un certain nombre de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, les mariés et les jeunes gens de l'école entendront un sermon et assisteront ensemble à un dîner, et les uns et les autres porteront une santé (un toast) à la mémoire du fondateur; une médaille de la valeur de cinquante livres, avec une gratification en argent ou en effets de la valeur d'environ deux cents livres, sera aussi remise à celui des garçons ou à celle des filles qui auront tenu la conduite la plus vertueuse ou la plus régulière dans le cours de l'année; on donnera également une gratification de la valeur de cent livres à celui ou à celle qui,

(1) L'inscription de l'établissement de Calcutta devait être conçue en ces termes : Institution fondée par le major-général Martin, né à Lyon le... janvier 1735, mort le.... enterré à....

(2) Aujourd'hui paroisse St-Pierre. La place ni l'église St-Saturnin n'existent plus.

après le premier, se seront le plus distingués par leur conduite; on remettra enfin une gratification d'environ soixante livres à celui ou à celle qui mériterait la troisième place par sa conduite. J'espère que les magistrats de la ville voudront bien protéger cette institution; et dans le cas où la susdite somme de deux cent mille roupies ne produirait pas un intérêt suffisant pour entretenir l'institution et pour acheter ou construire une maison, alors je donne et lègue de plus une somme de cinquante mille roupies, ce qui fait en tout deux cent cinquante mille roupies. Un de mes parents, résidant à Lyon, pourra être, conjointement avec une personne désignée par les magistrats, administrateur de ladite institution, et ces administrateurs auront un traitement pour les dédommager de leur peine, lequel traitement sera pris sur les revenus de la somme sus mentionnée. De plus, je donne et lègue une somme de quatre mille roupies, qui sera remise aux magistrats de Lyon pour être employée à délivrer, autant que ladite somme le permettra, des prisonniers détenus pour de petites dettes, et cette délivrance aura lieu le jour anniversaire de ma mort, afin que l'on conserve le souvenir et le nom du donateur, et que l'on sache que le major-général Martin est le fondateur de cette donation, et qu'il a donné et légué la somme de quatre mille roupies pour délivrer quelques pauvres prisonniers, autant que cette somme peut servir à cet usage. Je mentionne ceci pour le faire connaître, afin que, s'il y avait quelque négligence à cet égard, quelques personnes charitables pus-

sent en donner avis aux magistrats de la ville de Lyon, et que ceux-ci pussent obliger mon exécuteur testamentaire ou ses délégués à payer la somme ci-dessus mentionnée, et a être plus exacts dans leurs paiements.

Cette institution a été constituée à la suite d'une dernière délibération, en date du 25 août 1832, prise par commission nommée à cet effet. Voici en substance la base d'organisation et les dispositions réglementaires de cette institution (1) :

CHAPITRE I.

« Art. Ier. L'instruction est à la fois théorique et pratique.

» Art. II. l'instruction théorique comprend les éléments des sciences industrielles et des cours suivants, savoir :

» L'écriture, la grammaire française, l'arithmétique et son application aux premiers éléments de la comptabilité commerciale, les premières notions d'algèbre, la géométrie élémentaire avec des notions de trigonométrie et leur application au lever des plans, les tracés et les propriétés des courbes, dites sections coniques, par

(1) Cette Institution, connue sous le nom de l'Ecole de la Martinière, est établie dans le ci-devant couvent des Augustins, qui était devenu depuis la révolution l'hôtel de la gendarmerie départementale.

l'emploi des méthodes purement graphiques, la géométrie descriptive dans ses rapports avec l'industrie lyonnaise, la mécanique générale, la description des machines et métiers, les branches de la physique applicables aux arts et spécialement aux manufactures lyonnaises, la chimie appliquée aux arts et spécialement à la teinture, le dessin appliqué aux besoins des arts mécaniques.

CHAPITRE III.

Des conditions d'admission des élèves.

» Art. XI. Les élèves doivent appartenir à des parents domiciliés à Lyon ou dans le département du Rhône.

» Art. XII. L'âge des candidats doit être de dix ans au moins, et de quatorze ans au plus, sauf les cas d'exception qui sont appréciés par la commission exécutive.

» Art. XIII. Ils doivent être d'une constitution saine, et justifier qu'ils ont eu la petite-vérole ou la vaccine.

Art. XIV. Ils doivent savoir lire et écrire, posséder les quatre premières règles de l'arithmétique, appliquées seulement à des nombres entiers.

» Art. XVI. L'école n'admet que des élèves externes. »

Tels sont les principaux articles qui concernent les bases de cette fondation ; les autres ont rapport à l'organisation réglementaire de l'enseignement et police qui y sont relatifs.

Nous verrons plus tard si l'ensemble de toutes ces différentes organisations tant législatives, administratives, qu'industrielles, répond à l'harmonie qui doit présider aux ressources nécessaires à la prospérité du commerce et de l'industrie.



SITUATION

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

DE NOTRE VILLE.

(Suite.)

Nous avons, dans nos considérations générales sur l'état de notre commerce et de nos fabriques, indiqué quelques-unes des principales causes de leur malaise, à la suite desquelles nous avons promis d'examiner de nouveau cette question vitale, d'où dépend la ruine ou la prospérité de notre ville; nous avons ajouté que notre intention était de revenir sur les moyens propres, sinon à faire cesser, du moins à améliorer un tel état de choses, moyens qu'ont déjà indiqués, avant nous, des citoyens jaloux de contribuer au bonheur de leur pays. Nous allons essayer de traiter l'une et l'autre de ces questions.

Nous l'avons dit, les obstacles à la prospérité du commerce des soieries et à leur fabrication sont nombreux; mais nous ne les croyons pas insurmontables ni leur état

immuable. Si nous jetons nos regards dans le passé, dans le présent et jusque dans l'avenir, nous verrons le temps hâter partout une marche progressive dans le génie des peuples, dans leur civilisation, dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie, dans l'agriculture, jusque dans les commodités et les besoins de la vie. Un génie d'amélioration réclame de toutes parts un changement sur la surface du monde connu, et presse sur tous les points la société ou la grande famille humaine pour arriver au but qu'il indique depuis long-temps, menaçant d'écraser sous l'édifice vermoulu des vieilles constitutions sociales les nations assez imprévoyantes pour rester dans l'isolement d'une sécurité trompeuse, qui cessera pour elles le jour où les autres auront fait disparaître la distance qui les sépare, par une communication facile, et surtout par la voie de la presse. Oui, osons le dire : le sort des peuples est écrit dans le livre de leurs constitutions, à elles seules il est attaché ; plus elles sont despotiques, plus elles sont vicieuses, plus le sort des peuples est déplorable ; plus elles sont entourées de principes progressifs d'une sage et prudente politique, plus elles sont en harmonie avec le génie humain, plus le sort des peuples tend à être heureux, et leur bonheur à se perfectionner. En un mot, l'expérience a prouvé que les meilleures constitutions ne sont pas toujours les plus libérales, mais les plus appropriées à l'esprit et au besoin des peuples. Il nous serait facile de puiser dans l'histoire des nations des preuves innombrables en faveur de cet axiome éprouvé.

Mais, tout en admettant, ou plutôt tout en reconnaissant une marche sensible, et même un pas immense de l'esprit humain vers de nouvelles idées, nous ne saurions dire encore si cette conséquence a pour cause un besoin d'inventions ou d'améliorations; ouvrons les annales des nations, peut-être pourrons-nous par quelques exemples établir une comparaison entre les anciens et les modernes.

COMPARAISON DES ANCIENS ET DES MODERNES DANS LES INVENTIONS.

Nous nous vantons des grandes découvertes qui, dit-on, ont opéré de grandes révolutions dans le monde, tant phisique que moral. Mais est-il bien vrai que ces choses étaient étrangères aux anciens? Examinons en passant le peu qu'en disent là-dessus quelques savants; car, pour en tirer la juste conséquence, il faudrait apporter plus d'instruction que nous n'en avons dans l'investigation de chaque branche de science à comparer entre les modernes et les anciens. Mais un coup d'œil rapide sur le résultat des travaux de l'antiquité dépendant des sciences et des arts servira, nous pensons, à éclaircir quelques doutes pour ceux qui, avec nous, croient comme Salomon qu'il n'y a rien de nouveau sur la terre; citons :

Les anciens, dit M. de Caylus, ont eu plusieurs connaissances que nous n'avons pas, et ils ont poussé beaucoup

plus loin que nous quelques-unes de celles dont nous faisons usage. Les moyens qu'ils employaient pour remuer des masses d'un poids énorme sont de ce nombre, sans que nous sachions comment ils sont parvenus à exécuter des choses qui nous paraissent tenir du prodige; il fallait bien que l'art de la mécanique, à l'aide des mathématiques, fût connu à un certain point de perfection, pour allier une si grande simplicité aux grands efforts de la mécanique, puisqu'ils attachaient si peu de mérite à cette simplicité et à ces sortes d'opérations, puisque ni leurs historiens ni leurs poètes n'en paraissent nullement occupés. Nous devons inférer de cette indifférence dans leurs récits que ces moyens leur coûtaient trop peu pour leur paraître dignes d'être relevés; car qui de nos jours s'avisera d'apprendre à la postérité le secret de faire des révolutions, et de chasser en trois jours trois générations de rois, sans armées, presque sans armes, et cela à la face de vingt nations intéressées aux conséquences fâcheuses pour elles d'un tel résultat, et sans qu'aucune ose pousser le moindre murmure. Nous trouvons tout naturel qu'un peuple, qui pendant quarante ans a combattu pour son repos et sa liberté, ne pouvait voir l'un et l'autre anéantis d'un trait de plume (c'est l'idée qu'on avait des ordonnances de Charles X), mais que vingt générations se succèdent, marchant d'un pas rétrograde dans la civilisation, on peut juger si les suivantes qui voudraient nous imiter éprouveraient quelques difficultés à réussir, et se douteraient d'un tel moyen; voilà où, depuis des milliers d'années, se sont trouvés ré-

duits par l'effet de la barbarie et de l'ignorance les arts, les sciences, ou plutôt les lumières de la raison humaine. Après cela faut-il nous étonner, etdoit-il paraître si extraordinaire que les anciens n'en aient jamais eu l'idée? mais revenons à nos citations.

Non-seulement la modestie des peuples n'a jamais été une vertu ordinaire, mais il semble que ce motif qui engage à louer sa nation a toujours excusé l'exagération. L'étalage pompeux que les modernes ont fait de l'élévation des corps qui leur ont paru considérables indique absolument le contraire : tels sont les livres in-folio de *Fontana*, sur l'obélisque que Sixte V fit élever dans Rome, et la planche gravée par *Le Clerc*, pour célébrer la pose des pierres du fronton du Louvre.

Tout le monde conviendra que ce livre et cette gravure prouvent incontestablement la médiocrité des modernes en comparaison des anciens.

Quand on a sous les yeux la gravure qui représente l'élévation de cet obélisque, par Fontana, et qu'on y voit cette quantité de poutres débout et de cordages, on se demande si l'architecte moderne n'avait pas pris l'idée de son grand appareil dans la description que fait Ammien-Marcellin du transport d'un obélisque à Rome par Constantin, où il dit, entre autres choses, qu'il fut mis sur une espèce particulière de voiture, et doucement conduit par la porte d'Ostie et la piscine publique jusqu'au cirque. Il ne resta plus qu'à l'élever, ce qu'on espérait à peine de pouvoir exécuter. Après avoir dressé, non sans péril, de hautes

poutres, dont le nombre ressemblait à une forêt, on y attacha de longs et de gros câbles qui, s'entrelaçant comme une trame, dérobaient par leur épaisseur la vue du ciel. Par ce mécanisme, cette masse, pour ne pas dire cette montagne chargée d'emblêmes, fut insensiblement élevée en l'air, et après y être demeurée long-temps suspendue, à l'aide de plusieurs milliers d'hommes qui semblaient tourner des meules, on la plaça au milieu du cirque.

A ces grands travaux si l'on ajoute ceux des entreprises; tels que les pyramides, les colosses de Thèbes et de Rhodes, etc. on conviendra que tout cela prouve de hautes conceptions chez les anciens dans l'emploi des forces mouvantes. Il est douteux qu'à l'aide de nos calculs différentiel et intégral nous puissions faire mieux. Euclide, Archimède ne seraient-ils donc que des ignorants auprès de nos savants? Au moins faudrait-il accorder aux anciens le mérite de l'invention, et certes celui qui inventa l'algèbre avait longuement étudié la science des nombres; ce ne sont pas des découvertes dues au hasard, et Diophante, qui, au deuxième siècle, passe pour en être l'inventeur, mérite bien qu'on se souvienne de lui; car, si chez les modernes l'astronomie n'a fait de progrès qu'à l'aide du calcul et que nous trouvions chez les anciens des résultats semblables aux nôtres, alors il faudra convenir qu'ils en connaissaient aussi bien que nous les théories et la pratique.

Chez les Chaldéens, on trouve les éclipses calculées avec une précision parfaite.

Le système de Copernic se trouve dans les mains de

Pythagore, de Cléanthe, et d'Hycétas; ces astronomes expliquent le mouvement apparent des astres par celui de rotation qu'ils reconnaissaient dans les planètes, avec Platon dans son Thimée; ils admettaient que le monde et les étoiles étaient fixes autour du soleil.

Leucipe et Démocrite avaient l'idée des tourbillons de Descartes; Cicéron expliquait le flux et le reflux de la mer par la pression de la lune. Empédocle enseignait sous les portiques de la Grèce l'attraction de Newton, en admettant l'amour et la haine comme principe des éléments. C'est le même Empédocle qui attribuait au poids de l'air le phénomène du siphon, où l'eau demeure encore suspendue lorsqu'on tient l'ouverture bouchée avec le doigt.

Dans le IIIe chapitre du XXe livre d'Ammien-Marcellin, cet écrivain explique les causes des éclipses du soleil et de la lune, rend compte des observations des géomètres, qui sont semblables à celles des astronomes d'aujourd'hui, à l'égard des nœuds, des conjonctions et des signes; il finit par nous dire que la terre est suspendue par l'action d'un agent interne, nous laissant à deviner ce que c'est que cet agent interne.

Dans une chronique de Robert, qui écrivait en 1180, on voit un moine qui fait dire à une vierge qu'elle voyait la terre comme un *œuf*, suspendue au milieu des airs et environnée d'eau de tous côtés; sans doute ce moine avait découvert dans quelque ancien écrit cette forme de la terre.

Par ces simples exposés, nous voyons que les résultats

étaient approximativement les mêmes qu'aujourd'hui pour la science et l'astronomie.

Si l'on observe que les anciens n'avaient point l'usage des optiques, des lunettes de verre, et qu'en conséquence ils ont dû rester en arrière de nous, à cela on peut répondre que, puisque 300 ans avant l'ère vulgaire Aristylle avait observé la déclinaison des étoiles, et qu'au temps de Thalès on connaissait les deux manières d'observer la hauteur du soleil, il fallait bien qu'ils eussent des instruments *les anciens qui ne se sont pas donné la peine de nous apprendre les moyens qu'ils ont employés, par la raison que nous avons citée.*

Lorsque nous examinons à la loupe ces jolis camées sur pierres fines, travail qui fait le désespoir de nos artistes, nous demandons s'ils n'avaient que le secours de leurs yeux pour arriver à ce fini si diminué que nous remarquons, soit sur ces camées ou sur des gravures en creux, ou enfin sur des médailles frappées ou coulées.

A la tête de nos découvertes, nous plaçons sans doute la boussole, la poudre à canon et surtout l'imprimerie.

Mais est-il bien vrai que ces choses étaient étrangères aux anciens? Nos premiers navigateurs modernes qui ont abordé dans l'Inde et dans la Chine, ont trouvé la boussole en usage, et des *pancartes imprimées* en caractères chinois (Sismond des Islands, tom. III). La première y était connue de tout temps, et la seconde depuis un temps immémorial; pourquoi les Romains, les Grecs et avant eux les Phéniciens ne les auraient-ils pas reçues des Indiens? Aris-

tote dit d'une manière claire et positive que les anciens s'en servaient : voici son passage :

« L'aiguille aimantée dont la vertu est d'attirer le fer vers zéro (c'est-à-dire nord), *sert aussi aux marins*. L'extrémité de cette aiguille se dirige vers Aphoron (c'est-à-dire sud). »

Le roman de la Rose, qui date du XIIIe siècle, la fait connaître, et l'appelle marinette, pierre noirette qui sert à conduire les mariniers, et cela bien avant Giova, qui passe pour en avoir fait la découverte et qui vivait au XIVe siècle ; et pourquoi ne serait-ce pas la *versoria* dont parle Plaute ? Il est difficile à croire que Pithéas ait navigué dans la mer du Nord, sans autre secours que les étoiles, lorsque dans les régions septentrionales elles sont d'un si faible secours aux navigateurs. Il est peu probable que les Phéniciens aient tant voyagé hors de la Méditerranée sans la connaissance de la boussole ; nous ignorons beaucoup de ces temps reculés.

Quant à la poudre à canon, on prétend que cette découverte date du XIIIe siècle, on lui donne pour auteur un moine du nom de Berthold Schwartz ; mais on dit que ce moine fut tué par l'empereur Venceslas, en 1373, ce qui serait vers la fin du XIVe siècle ; à cela nous ajouterons que Froissard dit que les Anglais en faisaient usage au siége de St-Malo, en 1378, que les Français étaient pourvus de canons fondus à la Rochelle, pour le siége de Thouars, en 1372 ; et en 1364, dans un combat naval devant la Rochelle (Froissard, tom. I, chap. 303 et suivants). En 1346, les

Anglais s'en servirent à la bataille de Crécy (Villami, liv. XIII, chap. 66).

Au milieu du XIIIe siècle, Philippe de Mézières, chancelier du royaume de Chypre, place parmi les moyens usités dans la guerre les engins, dont la force se tire de la *poudre* et des feux projectiles. Roger Bacon, qui vivait vers le XIe siècle, en donne la recette; il applique la poudre aux siéges des places et dans les batailles (Traité *de Militatæ magiæ*).

Dutens, dans ses découvertes attribuées aux modernes (art. de la chimie), dit qu'avant le moyen-âge un Grec, du nom de *Marc*, parle de la poudre et en donne aussi une recette. Ce Marc, Marcus Græcus, dit Dutens, vivait avant le XIXe siècle du Déluge, parce qu'il est cité par le médecin arabe *Mésué*, qui vivait en ce temps. On lit dans Dion que Caligula avait une machine avec laquelle il tonnait et foudroyait.

Tite-Live, au livre 37, donne la description d'un combat naval des Rhodiens contre Antiochus, dans lequel les premiers paraissaient avoir envoyé des feux projectiles, et Follard nous apprend qu'ils se servaient de boulets de fer, fondus comme nos boulets rouges. Si l'on veut qu'ils n'eussent pas de canons, ne pouvaient-ils pas les envoyer à l'aide de leurs catapultes, puisque l'expérience faite par le continuateur de Polybe a prouvé qu'une catapulte de 13 pouces de long lançait une balle d'une livre à 200 pas ?

Il est possible que Giova, qui passe pour l'inventeur

de la boussole au XIIIe siècle, ait placé l'aiguille aimantée sur un pivot, tandis qu'avant elle flottait sur l'eau, telle que les Chinois s'en servent encore, ce qui peut-être la fait moins décliner. De même, le moine qui passe pour l'inventeur de la poudre en aura trouvé la recette dans un livre; il aura fait des expériences assez importantes pour lui donner la célébrité de l'invention. De nos jours, ne sait-on pas que Jacquard a pris l'idée de la machine qui porte son nom dans d'autres de Vaucanson, et que sa plus importante découverte en cela est son application à la fabrique des étoffes. Poursuivons nos remarques.

Dans Sidoine Appollinaire on trouve ce passage :

« Si le Chaldéen a l'art de bien observer les astres; si l'habitant de la Colchide connaît bien la vertu des plantes vénéneuses; si le Toscan à son gré fait tomber la foudre; si le Thessalien peut évoquer les ombres, etc. etc. » Dans ce passage, on retrouve les connaissances de l'électricité et peut-être ce que nous appelons la fantasmagorie.

Qui sait si le secret de l'imprimerie n'a pas été importé, de même que la connaissance de la propriété du ver à soie, par quelques missionnaires de qui Schwartz l'avait appris? car les pancartes imprimées des Chinois pouvaient bien avoir réveillé cette idée.

Ammien-Marcellin rapporte que les rues d'Antioche étaient tellement éclairées, que les lumières égalaient la clarté du jour. Avec les découvertes récentes, tel que le *gaz*, obtient-on un résultat plus avantageux?

Que dirons-nous du miroir suspendu au col du colosse

de Rhodes, à l'aide duquel on voyait les vaisseaux sur les côtes de Syrie, et des miroirs ardents d'Archimède avec lesquels il brûla des vaisseaux ?

Un homme, du nom de *Digrame*, effaça avec un pinceau tout ce qui était écrit dans une lettre, et y mit des choses bien différentes. Cependant lorsque nous voyons ces sortes d'adresses, nous disons qu'elles sont dues aux progrès de la chimie. Cependant la trempe de l'acier chez les anciens était supérieure à celle de nos jours. Manfaucon donne la peinture d'une antique mécanique pour faire les tissus à dessins, presque semblable aux dernières inventées à Lyon, et ce fameux tableau de tissu en laine de Tyr, où était représentée la bataille d'Ancyre, par un Ptolémée, roi d'Egypte, et dont lui fit présent un Tyrien, du nom de Philodomon.

Nous ne parlerons pas ici des horloges à balancier dont fit présent à Gondebaud, roi de Bourgogne, Théodoric, roi d'Italie, qu'il avait commandés à Boëce, savant de ce siècle (et dont l'horloge de l'église de St-Jean, à Lyon est une imitation). Mais nous remarquerons que bien long-temps auparavant, comme l'atteste une inscription trouvée à Nimes, un certain *Titullus*, Persan, fit présent au dieu *Nemausus* d'une horloge et de ses supports en argent. Les supports devaient servir à soutenir cette machine; on peut croire que c'étaient des petits meubles comme nos pendules de cheminée; connaissons-nous bien jusqu'à quel point de perfection étaient portés les clepsydres ou horloges d'eau, ou de sable.

Ce roi égyptien qui s'élevait dans les airs pour donner à croire qu'il allait prendre l'avis des dieux, pouvait-il le faire sans ballon ou moyen équivalent?

Végèce a donné la description de vaisseaux qui s'avançaient en mer contre le vent par un mécanisme dont la force des bœufs et une vapeur comprimée était la puissance motrice. Nos paquebots à vapeur sont-ils une invention plus extraordinaire?

M. de Buffon convient que les anciens étaient beaucoup plus avancés que nous dans l'histoire des animaux et des minéraux, et que les faits de cette histoire leur étaient beaucoup plus familiers qu'à nous.

Les Romains, dans les grands ouvrages, n'ont eux-mêmes fait en cela qu'imiter les peuples de l'ancien monde; car de semblables et même de plus grands ouvrages que ceux des Romains se voient encore en Afrique, en Asie, en Grèce: partout on trouve des vestiges d'aqueducs, de naumachies, etc., bien supérieures à celles que construisirent les Romains, dont ils n'ont été, comme nous, que les imitateurs. Et nous remarquerons, avec Vitruve, que ce n'est pas faute de connaître les moyens hydrauliques qu'ils ont construit des aqueducs; mais, conformes en cela au goût des anciens, ils voulaient des ouvrages solides pour la postérité, et s'ils allaient souvent chercher au loin des eaux, c'est que celles qui pouvaient être rapprochées n'étaient point assez salubres, comme l'ont remarqué plusieurs. Quelle précision avaient donc leurs instruments de nivellement? Cependant on assure que les

Romains ne se servaient que d'un seul appelé le *chrorobate*, encore dit-on qu'il était imparfait. Il est à croire qu'il n'en était pas ainsi; les niveleurs étaient de bons architectes, et ils n'étaient pas rares dans l'empire, comme on peut le remarquer dans les lettres de Trajan à Pline (1).

D'après ces courts aperçus que nous ne pousserons pas plus loin, concluons donc que la plupart des découvertes des anciens ne sont point parvenues jusqu'à nous, et que beaucoup de celles que nous prétendons avoir faites étaient déjà connues d'eux; mais les guerres, les bouleversements, les révolutions nous en avaient fait perdre les traces : car, comme dit un moderne, l'homme n'ayant qu'une certaine quantité de génie à dépenser et étant toujours placé sous la même influence du hasard et sous la puissance de la même divinité, son intelligence doit naturellement parcourir toujours le circuit du même cercle, ou elle se meut progressivement jusqu'à ce que les deux extrêmes se réunissant, lui fassent recommencer la série des mêmes vicissitudes, ou pour parler géométriquement, la nature suit toujours une ligne courbe dans ses opérations, et jamais une ligne droite, et c'est encore un problême à résoudre que celui de savoir si l'humanité ne gagnerait pas plus à étudier ou à perfectionner ce que des milliers d'années ont soumis à son pouvoir, qu'à courir après des recherches dont le résultat n'est toujours que le fait d'une imitation plus ou moins en rapport avec la réalité.

(1) Penhouet, Caylus, Ménestrier et autres.

Toutes ces considérations peuvent facilement s'appliquer aux éléments de notre sujet dans lequel nous nous hâtons de rentrer.

Les succès obtenus depuis des siècles par la ville de Lyon dans la fabrication des soieries, l'habitude des consommateurs de s'en pourvoir dans son sein, la supériorité de ses ouvriers dans les tissus délicats, le goût parfait des dessinateurs de son école, l'éclat et la durées des couleurs dont la teinture revêt ses étoffes, ont popularisé au moins dans ses murs cette opinion que toute concurrence élevée contre elle était impossible; cependant l'extension du commerce, la facilité des communications qui s'agrandit chaque jour, l'augmentation des puissances commerciales, et plus encore les circonstances politiques et la diffusion des lumières ont depuis long-temps répandu dans l'Europe la première de toutes les industries de France, et comme nous l'avons vu, lui ont créé de toutes parts une rivalité redoutable; nous avons vu que, parmi les nations manufacturières, l'Angleterre était la plus dangereuse par sa concurrence, que l'Angleterre, qui nous devance ou marche notre égale dans toutes les routes industrielles, a su non-seulement se soustraire au tribut de plus de quinze millions de francs qu'elle nous payait pour sa consommation des étoffes de soies françaises, mais encore est parvenue à exporter pour la valeur de plus de quatre millions en soierie indigène, et quoiqu'elle n'atteigne pas le brillant de notre façonné, elle fait fabriquer, au moyen de ses machines à vapeur, pour cinquante et

même quarante centimes, des étoffes unies que les fabricants français ne peuvent pas faire confectionner à moins de soixante à soixante-quinze centimes. Des calculs tirés de documents statistiques officiels nous ont prouvé que le nombre de ses métiers peut sans exagération être porté à cent mille ; une comparaison tirée des mêmes documents va nous démontrer de combien il s'en faut que la consommation intérieure soit en raison des besoins de nos manufactures ; d'abord établissons un point de statistique.

Le territoire de la France a 27,450 lieues carrées de surface, celui des trois royaumes unis de la Grande-Bretagne n'en a que 13,398, c'est-à-dire la moitié moins ; la portion inculte et stérile du territoire ne s'élève en France qu'à la cinquième partie de la surface, elle en absorbe plus d'un tiers en Angleterre ; notre population excède d'au moins dix-sept millions celle de l'Ecosse et de l'Angleterre proprement dite. Cependant le patriotisme anglais a élevé leur consommation intérieure à la somme énorme de deux cent soixante millions de francs ; la nôtre n'est évaluée qu'à quatre-vingt-seize millions, année moyenne, depuis 1828 jusqu'à 1838.

Chez eux, la multiplicité des étoffes de laine pour les vêtements de femmes pendant l'hiver, et l'emploi général des tissus de coton pour les habillements d'été n'expliquent pas l'infériorité de la consommation française, puisque leur usage paraît être plus étendu encore chez nos voisins d'outre-mer que chez nous.

Si à tout ce que nous avons dit relativement à l'Angle-

terre on ajoute ce qui a été dit des autres puissances, on pourra juger de quel effet doit être une telle rivalité pour la France, et en particulier pour Lyon, et en réunissant à cette rivalité les autres obstacles que nous avons déjà énumérés et ceux que nous allons énumérer, on concevra sans peine que ce n'est pas en restant dans un état stationnaire que l'on parviendra à lutter avantageusement contre elle, mais par la marche progressive d'une amélioration et d'une perfection dans le système d'économie et de fabrication.

Voyons maintenant quels sont dans notre localité, plus que dans le reste de la France, les obstacles les plus positifs qui s'opposent à cette marche progressive d'une amélioration générale, obstacles qui sont une des principales sources d'où découle la misère publique et que ne peuvent faire disparaître ni les *tarifs*, ni les *mercuriales*, ni autres moyens analogues, dont l'application a été reconnue impraticable et dangereuse.

Nous mettrons en première ligne l'ignorance profonde d'une grande partie de la population ouvrière, quelques-unes de ses habitudes ennemies de l'ordre et de l'économie, ses préventions contre les machines, qui seules peuvent amener le perfectionnement de notre industrie, le haut prix du loyer, de l'entretien, du chauffage, des aliments, qui dans un grand centre d'activité fait à la main-d'œuvre la loi impérieuse d'obtenir un salaire élevé, la concentration sur un point de plus de bras que la fabrication n'en demande, l'indifférence inexplicable de l'autorité mu-

nicipale, si intéressée dans la question, celle du pouvoir gouvernemental qui ne s'est point ou peu occupé, en ce qui ressort de lui, de changer un état de choses qui dure depuis si long-temps, l'âpreté au gain d'un petit nombre de négociants, la parcimonie qui préside à la diffusion des connaissances industrielles, l'état retardé de notre agriculture, enfin l'absence d'un conseil de perfectionnement et d'une société libre d'encouragement de l'industrie lyonnaise.

En seconde ligne nous placerons la cherté des subsistances autres qu'alimentaires ; l'exagération des impôts et surtout de l'octroi municipal, qui frappent sur les objets de première nécessité et ont porté dans notre ville le prix de la main-d'œuvre à ce taux dont nous venons de parler ; les droits de douane que le gouvernement perçoit sur les soies étrangères qui entrent pour une part considérable dans notre fabrication, la négligence avec laquelle se fait le plus souvent, dans les petits ateliers, l'une des préparations les plus importantes de la matière première le filage des soies ; le piquage d'once, système de vol organisé et pratiqué presque publiquement ; enfin le compagnonnage, reste des priviléges d'un régimequi n'existe plus, aboli par nos voisins plus sages. La France, il faut l'espérer, saura à son tour bannir l'un et anéantir l'autre par la juste sévérité des lois (1).

(1) Beaune : *Rapport à la chambre du Commerce*, etc.

Pour accomplir la tâche que nous nous sommes imposée, il faut, maintenant que nous croyons avoir suffisamment fait connaître l'état de notre commerce et de nos fabriques, montrer les mauvais procédés en usage dans leurs opérations, les vices de l'organisation dans la classification des classes appelées à leur exploitation, les causes et les faits qui sont des obstacles à un état plus prospère; il faut, disons-nous, émettre nos avis avec ceux qu'ont donnés avant nous des citoyens recommandables sur les moyens qui peuvent changer un tel état de choses.

Les uns s'adresseront au gouvernement, les autres à la cité et aux particuliers.



INDICATION

DES CAUSES LÉGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES

EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Le mal matériel le plus grave naît pour nos transactions extérieures de l'extension du commerce et de l'insuffisance des débouchés qui en est la conséquence; il doit être combattu par le gouvernement qui, en favorisant la production, s'impose la nécessité de procurer la vente de ces produits; c'est à lui de protéger de toute son influence le commerce national dans les marchés extérieurs, et surtout dans nos possessions lointaines (1), en obtenant des tarifs avantageux et des droits de tonnage meilleurs. Les moyens qu'il lui faudrait employer pour conserver à nos

(1) Par exemple, un gouvernement fort, pourrait par une politique habile tirer un parti très-avantageux pour notre commerce et nos manufactures de nos possessions d'Afrique, en ouvrant de nouveaux débouchés dans cette partie du monde.

étoffes de soie l'ancienne prépondérance dont elles jouissaient dans tous les marchés étrangers sont complexes et doivent, pour avoir du succès, être coordonnés avec l'ensemble des mesures à prendre pour la sûreté de nos relations commerciales; un des plus efficaces serait sans doute l'entretien, dans les pays étrangers, de nombreux agents consulaires fermes, éclairés, fidèles et prudents, qui instruiraient exactement l'état et le commerce de tout ce qui peut nuire à notre exportation et de tout ce qui peut l'encourager. Ils serviraient activement toutes les industries du royaume, mais surtout celle de Lyon qui, sans le secours et la vive sollicitude du gouvernement, se débattrait en vain sous la rude main de la nécessité qui semble ordonner sa ruine.

A ces fâcheux inconvénients qui résultent de la diminution de nos transactions extérieures ajoutons ceux qui résultent de l'abaissement successif (comme nous l'avons déjà vu) de la consommation intérieure; on est obligé de reconnaître, avec un économiste célèbre (1), que, lorsque la consommation intérieure d'un pays est de beaucoup au-dessous de la production, et qu'une vaste exportation ne vient pas guérir la pléthore industrielle, la fortune publique recule, le bonheur général diminue, et la population, en supportant les effets désastreux d'une marche rétrograde, est actuellement supprise de se trouver en proie à la misère, au sein d'une apparente prospérité : telle est

(1) M. Moreau de Jonès : *Le Commerce au dix-neuvième siècle*.

la situation de la France depuis la crise de 1825; chaque année sa consommation devient moins forte, et les produits de sa fabrication, malgré les catastrophes survenues depuis, tendent à s'accroître.

De toutes ces considérations nous concluons, avec le même économiste, que le gouvernement français doit soutenir de toute l'influence de son pouvoir cette prépondérance dont nous venons de parler, et que, quant à la consommation intérieure, il doit sentir le *prix qu'il* doit attacher à l'entretien et à la multiplication des voies de communication; qu'il doit, pour propager l'instruction des classes agricoles et industrielles, établir et multiplier sur tous les points du royaume les écoles, les cours de siences appliquées à l'industrie, aux manufactures, semer partout les avis utiles et les encouragements, favoriser l'esprit d'association, qui a été si utile à nos voisins et qui commence à s'acclimater chez nous: l'union fait la *force*.

Sous ce rapport, on verrait mettre à exécution le plan projeté d'un canal de communication du Rhône à la Saône, au nord du faubourg de la Croix-Rousse; on conçoit toute l'importance et les avantages qu'aurait une telle entreprise pour le commerce et les manufactures de Lyon.

Tous ces moyens de communication, d'instruction et de puissance de travail, ne tendent pas seulement à augmenter la production, mais à agrandir le cercle des consommateurs et la quotité de leur consommation, ce qui est utile à la prospérité commerciale et contribue puissamment au bonheur des populations.

Quant au commerce extérieur, il est constaté qu'il faut considérer toujours comme perte pour une nation la somme dont les importations excèdent ses exportations, et comme bénéfice l'excédant contraire, et l'expérience de tous les temps et de tous les lieux a prouvé que les états s'enrichissent, comme les particuliers, en raison de leurs épargnes, c'est-à-dire à mesure qu'ils produisent plus qu'ils ne consomment.

Une ville, comme un état, peut consommer tout ce qu'elle produit sans s'appauvrir; elle pourra même s'enrichir ainsi, parce qu'une portion de sa consommation deviendra productive; elle aura pour but des constructions utiles, des améliorations du sol, la multiplication du bétail ou des machines. Dans tous les cas, l'accroissement simultané de la production et de la consommation sera un simptôme d'accroissement de puissance et de prospérité, il constatera l'augmentation de la population et son avancement dans la civilisation, la plus grande aisance des habitants, et pour emprunter une expression anglaise, la *confortabilité* de leur manière de vivre. Mais, dès qu'une ville ou un état consommera plus qu'il ne produit, il aura nécessairement le sort du particulier qui dépense plus que son revenu, il entamera son capital et marchera rapidement à sa ruine; deux exemples rendront frappantes ces réflexions : l'Espagne, que l'excédant des consommations sur les productions a arrachée à l'opulence et plongée dans la détresse; l'Angleterre qui, toujours appuyée sur la production, c'est-à-dire sur l'excédant de ses exporta-

tions, marche à pas gigantesque dans le chemin de la richesse et du pouvoir.

Si les mesures à prendre pour la multiplicité et la facilité des communications qui dépendent du gouvernement et de la haute administration sont, quoique d'un effet plus général, aussi importantes pour notre commerce et notre industrie que les mesures précédemment recommandées pour nos relations extérieures, celles qui concernent les autorités de la localité ne sont pas d'un moindre intérêt pour le bien-être de notre population, et en particulier pour la classe ouvrière.

Ces mesures sont tout d'abord : la diminution des impôts indirects ; l'abolition du droit d'entrée et de sortie sur les soies (1) ; des réglements sur le filage, tels qu'il en existe

(1) Les droits d'entrée des soies grèges, y compris les douppions, sont de 5 fr. les 100 kilogrammes.

Les soies en cocons, 1 franc les 100 kilog. par terre ou par navire français, et 1 franc 10 centimes par navire étranger ; sortie prohibée.

Les soies moulinées, y compris les douppions, 10 francs les 100 kilog.

Teintes en cuit pour tapisseries, quand elles sont en pelotons pesant au plus un demi-kilog. ou en petits écheveaux ou en bobines dont le poids n'excède pas 3 décagrammes, 3 francs 6 centimes le kilog. par terre ou par navire français, et 3 francs 30 cent. par navire étranger.

Id. à coudre, le poids de chaque écheveau ou de chaque bobine n'excédant pas 3 décagrammes, de même qu'à celles de l'article ci-dessus.

Id. toutes autres, 3 fr. 6 cent. par navire français, et 3 fr. 30 cent. par navire étranger.

En masse, écrue, les 100 kilog. 1 fr. par terre ou par navire français, et 1 fr. 10 cent. par navire étranger.

Id. teinte, les 100 kilog. 82 cent. par terre ou par navire français, et 90 cent. par navire étranger.

dans le Piémont; des encouragements publics donnés aux grands établissements de filature; l'application à la soie d'une mesure déjà prise pour le coton, le lin, le chanvre et la laine, et qui obligerait les mouliniers à former des écheveaux de fils d'une longueur déterminée.

» Car, dit M. Dugas, il faut considérer ce qu'une situation prospère acquiert au trésor, et ce que le malaise lui enlève. Dans cette dernière supposition, il faut mettre en ligne de compte ce que l'émigration des ouvriers et la diminution de la population font perdre aux impôts indirects; ce que la dépréciation des biens-fonds fait perdre aux droits du timbre, aux ports de lettres, à l'impôt des patentes. Il y a plus, c'est que même sous le rapport des

Bourre en feuille, gommée, ouate, les 100 kilog. 62 fr. par navire français, 67 fr. par navire étranger.

Id. cardée, frisons peignés, le kilog. 82 cent. par navire français, et 90 c. par navire étranger.

Id. tout autre, le kilog. 82 cent. par navire français, et 90 cent. par navire étranger.

Filée, fleuret écru, le kilog. 82 c. navire français, et 90 c. navire étranger.

Id. teint, le kilog. 3 f. 6 c. navire français, et 3 f. 30 c. navire étranger.

Les droits de sortie des articles ci-dessus sont :

1er article,	le kilog.	3 fr.	
2e	id.	2	
3e	id.	1	
4e	id.	»	10
5e	id.	6	
6e	id.	2	
7e	id.	1	
8e	id.	2	
9e	id.	»	5

douanes, à mesure que les fabriques dépériront, l'introduction des soies étrangères ira en diminuant aussi, et le million présumé sur le droit d'entrée finira par nous échapper comme tous les autres avantages. »

Voilà pour les causes législatives; passons aux causes administratives.

Oui, osons-le dire avec un de nos compatriotes (1), le temps des sacrifices est venu, offrons-en de véritables à l'humanité; que cinquante écoles lancastériennes, pouvant recevoir chacune cent cinquante personnes, soient diligemment créées dans la ville et dans les faubourgs; qu'elles soient ouvertes à des jours et à des heures convenables; que l'écriture, le calcul, le dessin linéaire, quelques notions de mécanique usuelle et l'enseignement de la charte y soient professés par des maîtres à la hauteur de la noble mission qu'ils auraient à remplir. Qu'on ne soit pas effrayé de la difficulté qui pourrait naître du refus ou de l'indifférence des ouvriers; la société libre de l'industrie de Londres est parvenue en peu de temps à faire participer journellement dix-huit mille individus au bienfait de l'instruction; on pourrait facilement d'ailleurs obtenir l'assiduité de beaucoup d'élèves, en assurant du travail et même en accordant des encouragements à ceux qui se distingueraient par leur conduite et leurs progrès. Bientôt les dépenses superflues du premier jour de la semaine n'absorberaient plus le faible salaire des deux jour-

(1) E. Baune, *Détresse de la fabrique de Lyon*, 1832.

nées suivantes; le travail et l'économie succèderaient à la débauche et à l'oisiveté; bientôt des milliers d'hommes seraient arrachés à l'indigence, à l'ignorance, peut-être au crime, qui a souvent sa source dans une dépravation née d'une profonde misère.

La centralisation, qui est sans doute favorable à l'administration générale du pays, n'est pas aussi propice à l'industrie des localités; ainsi Paris possède une société d'encouragement des arts et des manufactures, composée d'hommes distingués par leurs profondes connaissances. Cette société décerne des prix publics pour des mémoires et les nouvelles inventions, mais elle n'a point d'influence directe, et son éloignement et la multitude des industries dont elle doit s'occuper paralysent les services qu'on pourrait en attendre. Il en est de même du conservatoire des arts et métiers, qui rassemble toutes les machines usitées et proposées dans les arts, et dont le nom est inconnu à presque tous les ouvriers et peut-être ignoré de beaucoup de fabricants, qui dans tous les cas ne peuvent profiter de la faveur qu'il présente aux industriels parisiens (1). Quant aux chambres consultatives de commmerce

(1) Une ville comme Lyon ne devrait-elle pas avoir également une faculté de droit, une école des arts et métiers, qui opèrerait en grand ce que l'école de la Martinière ne peut faire qu'élémentairement? Ne devrait-on pas y enseigner les lettres, la philosophie? Pourquoi toujours concentrer l'instruction à Paris? Pourquoi ne pas travailler à la diffusion des lumières, à leur propagation sur tous les points de la France, surtout à Lyon, dont l'importance mérite bien que le gouvernement s'occupe davantage d'augmenter

des provinces, qui devraient tenir lieu de ces deux institutions, je ne sache pas (c'est l'auteur qui parle) que jusqu'à présent elles aient fait un très-grand bien. Depuis long-temps, d'ailleurs, le pouvoir s'est mis, pour la nomination des membres, à la place de la vivifiante élection qui seule aurait pu étendre la sphère de leur action d'utilité. Il serait à désirer, outre les soins généraux qui dépendent du ministre de l'intérieur, que ce haut fonctionnaire créât un conseil de perfectionnement de l'industrie lyonnaise ; ce conseil, composé de vingt fabricants, de dix commissionnaires et de dix chefs d'ateliers nommés pour trois ans et par leurs pairs, s'assemblerait tous les trois mois sous la présidence du préfet du Rhône ; il recevrait du ministère et rendrait publiques les inventions et les perfectionnements qui auraient eu lieu dans les manufactures françaises et étrangères ; il publierait des rapports où les avantages qu'on pourrait tirer de ces découvertes et de ces modifications seraient clairement expliqués, de même que des moyens à employer pour les introduire avec succès ; à la fin de chaque année, il se formerait un juri pour prononcer sur le mérite des produits admis à l'exposition départementale, et remettre à son président une liste des fabricants et des ouvriers à recommander à la munificence royale.

la force industrielle de notre cité et le développement de l'esprit *industriel* qui est l'apanage de sa population. Avouons donc que les réclamations et les plaintes qu'on a souvent fait entendre à ce sujet n'étaient pas sans fondement.

Une école spéciale de commerce devrait être fondée sous ses auspices et par ses soins, non pas une école semblable à ces établissements bâtards et imparfaits qu'on a créés partout depuis notre révolution de 1830, et qui sont comme une transaction timide entre les besoins de l'époque et la rouille traditionnelle des études universitaires, mais une véritable école préparatoire à l'application des sciences commerciales. Elle serait ouverte aux jeunes hommes qui voudraient se consacrer tout entiers à l'industrie, et se présenter dans la carrière avec tous les avantages que donne une instruction fondée sur de saines théories et sur une pratique éclairée.

La mécanique, la géographie, l'économie politique et industrielle, et la chimie appliquée aux arts devraient être, avec la législation commerciale française et étrangère, l'étude des langues vivantes, le dessin et l'examen approfondi de tout ce qui est relatif à l'industrie lyonnaise, depuis la culture du mûrier jusqu'à la fabrication des plus riches et des plus élégants tissus, la base des connaissances communiquées par d'habiles professeurs. Au bout de deux ans, les élèves devraient être publiquement examinés par une commission prise dans les membres du conseil. Les plus distingués d'entre eux, mais seulement jusqu'au nombre de dix, recevraient des brevets d'honneur ; les autres trouveraient facilement, avec un diplôme d'examen, des capitaux à faire mouvoir, ou bien ils se placeraient d'une manière profitable a leurs intérêts dans les comptoirs particuliers. Ceux qui seraient brevetés et

qui auraient réellement acquis des connaissances étendues dans le commerce, les arts mécaniques et les procédés de la fabrication, seraient présentés comme candidats au ministre, qui en choisirait six parmi eux; ils seraient entretenus aux frais de l'état, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, pour étudier le système manufacturier de ces contrées, les moyens de leurs progrès, et les inventions dont ils profitent; ils seraient recommandés, dans l'intérêt de leurs investigations, à tous nos ambassadeurs et à tous nos consuls. Outre leur correspondance avec le ministère, ils seraient astreints à fournir un rapport trimestriel au conseil de perfectionnement, qui le déposerait dans ses archives. L'utilité de ces agents serait vite appréciée : on saurait bientôt quels avantages l'industrie d'un pays peut recueillir d'une simple modification dans la main-d'œuvre, de l'emploi d'une machine et même de l'imitation d'un produit étranger. C'est l'emploi de semblables mesures qui a facilité l'agrandissement commercial de la Grande-Bretagne; car, en examinant les causes de la prospérité merveilleuse de cette contrée, on les trouvera dans la découverte de nouvelles forces mécaniques, le perfectionnement des arts et métiers, l'application des théories scientifiques à la production. Il est bon pour nous procurer des succès semblables d'ouvrir à notre jeunesse une nouvelle carrière qui lui fera sentir la nécessité d'acquérir une haute éducation industrielle, dont elle pourra appliquer les principes si féconds en heureuses conséquences. Le sacrifice d'une somme peu considérable, prise

sur les fonds départementaux, ou bien obtenue du zèle de quelques généreux citoyens dont notre ville abonde lorsqu'il s'agit de sacrifices pour des améliorations ou le bien-être de notre population, suffirait pour établir cette école polytechnique du commerce, qui pourrait à son tour être appelée à de grandes destinées. Ce conseil de perfectionnement, ainsi constitué, et ayant une action prochaine et continue, rendrait d'éminents services à nos manufactures, surtout si une société libre d'encouragement de l'industrie lyonnaise, indépendante de l'autorité, s'élevait simultanément. La mission de cette société serait spécialement de répandre l'éducation technique et gratuite parmi les ouvriers, de propager les connaissances industrielles, d'accroître la pratique de leurs opérations, d'améliorer leurs produits, d'en augmenter le nombre, d'en diminuer le prix. Tout souscripteur à l'enseignement des ouvriers, tout actionnaire au journal populaire dont nous allons parler, seraient de droit membres de la société, qui renfermerait sans doute toutes les notabilités de fortune, de talent et de patriotisme, en même temps qu'une annuité peu considérable n'exclurait personne du glorieux privilége de faire le bien. C'est dans son sein que seraient pris les inspecteurs des écoles mutuelles d'hommes, qui rendraient compte, chaque mois, de la marche suivie par les professeurs, et feraient un rapport sur les progrès généraux des élèves, suivi de la liste de ceux qui se seraient rendus dignes d'une attention spéciale. Ils seraient nécessairement membres de la commission chargée de

décerner, dans la douzième et dernière séance de l'année, les encouragements votés par la société.

Pour corroborer les résultats de ces éducations d'hommes, il serait utile qu'un journal, d'un prix peu élevé et même gratuit pour les chefs d'ateliers et les ouvriers, se chargeât de développer chaque jour, avec simplicité, les hauts principes de la morale universelle, et exposât clairement les principes de l'économie politique et industrielle. Les négociants souscriraient volontiers à une feuille qui remplirait ce but, et l'on trouverait sans peine des littérateurs et des industriels qui se feraient un devoir de fournir à l'entreprise le tribut désintéressé de leurs lumières. Les ouvriers, alors plus instruits, sauraient, ou plutôt il serait facile de leur prouver que le prix de la plupart des fabrications dépend presque en totalité de la cherté ou du bon marché de la main-d'œuvre. Ils sauraient encore que le débit de telle ou telle fabrication est plus grand à mesure que le prix en devient moins considérable. Ils comprendraient enfin que lorsque les étrangers parviennent à fabriquer les mêmes objets, à un prix fort inférieur au nôtre, ils deviennent aussitôt nos concurrents, que bientôt ils nous priment, et qu'alors nous n'avons plus de débit à espérer. On a beau faire des défenses et des saisies, les fabrications étrangères semblent sortir de dessous terre, et se montrent dans nos magasins. Alors nos maîtres de manufactures voient leurs marchandises leur rester, et comment feront-ils pour soutenir leurs établissements? Ils avaient auparavant beaucoup d'ouvriers

chez eux ; ils ne peuvent plus les occuper, ils ne peuvent plus les payer. Voilà des entrepreneurs ruinés, voilà des ouvriers sans pain, et cependant l'argent de la France passe à l'étranger. Mais non, les ouvriers instruits verront que ce malheur trop commun tient ordinairement à la cherté de la fabrication française, et que cette cherté venait pour la plupart du temps de la quantité d'ouvriers qu'on y employait. Les ouvriers, convaincus de tout cela, reviendraient alors de leurs préventions injustes contre les machines ; ils comprendraient tous les avantages que l'industrie peut tirer d'un meilleur mode de fabrication ; ce mot de machine ne les effraierait plus, parce qu'ils connaîtraient les prodiges opérés par elles à Liverpool, à Manchester, à Birmingham, à Glascow, qu'ils apprécieraient tout ce que nos manufactures doivent à l'ingénieuse découverte de Jacquard, et que beaucoup d'exemples les auraient convaincus que, bien loin de diminuer le nombre de bras employés dans les ateliers, l'usage des forces mécaniques les accroît et les multiplie. L'introduction des machines qui abrègent et perfectionnent le travail des hommes a été jusqu'ici considérée par les ouvriers de tous les pays comme une cause évidente de malaise pour eux ; d'autres personnes, placées dans une plus haute position sociale, les considèrent aussi comme enlevant aux pauvres les moyens de subsister. Il importe de détruire ce préjugé ; quelques exemples pourront facilement prouver que l'adoption des machines a partout et constamment doublé l'emploi de la force humaine.

En 1810, dans le meilleur temps de l'activité de l'empire, quelques mines de charbon de terre étaient fouillées, pour ainsi dire, à leur surface, dans le territoire houiller de St-Etienne. Quelques centaines d'ouvriers pénétraient en rampant dans ces réduits souterrains, d'où ils ne sortaient que courbés sous le faix du charbon exploité pendant la journée. St-Just-sur-Loire ne contribuait que faiblement à l'approvisionnement de Paris; Lyon tirait exclusivement de Rive-de-Gier la houille nécessaire à sa consommation, alors quatre fois moins forte. En 1814, on introduisit les pompes à feu, et quelques années après cette heureuse importation, le nombre des ouvriers mineurs était sextuplé dans les cantons de St-Etienne, de la Fouillouse et du Chambon; la quantité de charbon extraite de ces carrières, trois fois plus nombreuses, était trente fois plus considérable. Ces prodiges, si rapidement opérés, se sont centuplés depuis l'établissement de deux chemins de fer qui aboutissent l'un au Rhône, l'autre au canal de Bourgogne. Ces résultats sont dus aux machines à vapeur introduites soit dans les mines, soit dans le transport, reçues d'abord avec défaveur, et aux chemins de fer, qui sont aussi d'ingénieuses machines de transport (1). La ville de Manchester, peu importante il y a cinquante ans, compte cent cinquante mille habitants, aujourd'hui que quatre cents pompes à feu représentent la puissance de vingt-cinq mille ouvriers. Glascow, qui est la ville la

(1) Voir l'article *Chemin de fer de Lyon à St-Etienne.*

plus riche de l'Ecosse, possède des machines à feu qui remplacent plus de quinze mille ouvriers; enfin et toujours par la même influence, Liverpool, qui, il y a moins d'un siècle, n'avait pas plus de six mille habitants, en contient aujourd'hui près de cent quatre-vingt mille.

Il serait facile d'énumérer, parmi cent autres exemples, les villes de St-Chamond, de Roubaix, d'Elbeuf, de Darnetal; toutes doivent leur prospérité et leur population croissante à l'emploi des forces mécaniques. Voici un fait qui détruira tous les doutes et répondra à toutes les objections : en Angleterre, avec les ingénieuses inventions d'Arvrigth, cent mille personnes trouvaient de l'occupation dans les filatures de coton; ce nombre est actuellement porté à plus de trois cent mille, et les machines qu'elles dirigent produisent une masse d'objets manufacturés qui nécessiteraient, sans elles, le concours de trente-six millions d'hommes, c'est-à-dire pour une branche de commerce, plus que le double de la population du royaume. Si la France repoussait les machines, le monopole de toute fabrication appartiendrait sous peu à l'Angleterre, qui les a adoptées; bientôt ses produits encombreraient, malgré la barrière des douanes, jusqu'à nos places de fabrication : toute concurrence serait impossible, nos ateliers deviendraient déserts, et la misère hideuse, menaçant tous les rangs de la société, réduirait la France à la condition des provinces les plus reculées de l'Espagne et du Portugal. Qu'on renonce donc à l'idée d'opposer, sans machines, une heureuse rivalité aux peuples voisins, puisque les

objets manufacturés obtenus par leur emploi sont, à prix égal, huit fois plus considérables que s'ils étaient fabriqués par les anciens procédés. Les économistes les plus distingués sont, à cet égard, du même avis. Ecoutons M. Say, dont l'opinion sur la matière est du plus grand poids :
» Quelques avantages, dit-il, que présente définitivement
» l'emploi d'une nouvelle machine pour la classe des en-
» trepreneurs et des ouvriers, la classe qui en profite
» sûrement est celle des consommateurs, et c'est toujours
» la classe essentielle, parce qu'elle est la plus nom-
» breuse, parce qu'elle est composée de toutes les au-
» tres, et que son bonheur constitue le bien-être général
» et la prospérité du pays. »

M. Paris, dans un ouvrage couronné, range parmi les axiomes les propositions suivantes : « Entre plusieurs états
» égaux en population et en territoire, celui qui produit
» le plus est le plus puissant, et parmi plusieurs nations,
» celle qui produit le plus avec le moins de travail est
» la plus puissante et la plus heureuse. Nos plus grandes
» richesses sont en forces hydrauliques. C'est une fortune
» que nous ne saurions trop apprécier : les peuples manu-
» facturiers, tels que les Américains, qui ont sur leurs
» rivaux les avantages de ce puissant moteur, sont les
» plus riches. »

Ne croyant pas nécessaire de pousser plus loin les citations et revenant à notre journal, nous ajouterons qu'une commission prise parmi les membres du conseil de perfectionnement de l'industrie serait chargée de maintenir le

journal dans son utile direction ; elle veillerait à ce qu'il s'occupât constamment et exclusivement des améliorations morales et matérielles à apporter au sort de la classe productive ; elle exigerait que les vicissitudes de la fabrique y fussent fidèlement reproduites, ses intérêts chaudement soutenus, ses succès hautement proclamés, et que le prix moyen de la façon de chaque article important de nos soieries y fût coté d'après les renseignements donnés par le bureau du conseil de perfectionnement de l'industrie, qui y joindrait des documents explicatifs de la variation de la valeur de la main-d'œuvre ; ce qui n'aurait aucune ressemblance avec un tarif ou une mercuriale, parce que le premier mode n'aurait lieu qu'à titre de renseignement, et n'entraînerait à aucun engagement entre les parties intéressées, chacune en ce qui les concerne.

Enfin, dans la supposition de ce nouvel ordre de choses, nous ajouterons qu'il faut encore, quand de saines notions auraient germé dans la classe intéressante et nombreuse qui nous occupe, qu'elle abolisse le compagnonnage. Nous admettons que le maître perçoive sur le travail de chaque compagnon une prime qui représente le chauffage, le loyer, l'entretien, les frais, les avances et les intérêts du capital employé pour chaque métier ; mais la retenue immuable de cinquante pour cent (1) du salaire de l'ou-

(1) Observons qu'à Lyon ce n'est que dans la fabrication des étoffes de soieries que cette retenue déterminée et invariable a lieu ; dans plusieurs in-

vrier, quels que soit d'ailleurs les pertes ou les bénéfices de la fabrique, est une erreur en économie qu'il faut se hâter de détruire. Evitons de compliquer les rouages d'une machine déjà trop composée. Cette utile suppression aurait pour effet de favoriser l'introduction des forces mécaniques, et de faire cesser l'accumulation sur un seul point d'une force productive humaine qui dépasse depuis longtemps les demandes du commerce.

Cette question de suppression nous amène à dire notre pensée sur une autre analogue, concernant la classe des marchands-fabricants. Nous croyons que ce n'est point de nos jours que la commande ne voudra plus d'intermédiaire entre elle et le métier. Il est possible que dans un temps, peut-être rapproché, l'éducation nivelle assez les rangs pour que les capitaux qui réclament des garanties d'ordre, de paix, d'intelligence et d'instruction puissent être confiés avec sécurité et profit à tous les hommes qui peuplent les ateliers; mais nous ne croyons pas devoir dissimuler que la masse laborieuse n'est pas encore arrivée au point de perfection sociale qui fera regarder les fabricants comme une superfétation au commerce lyonnais. Non, au contraire, nous dirons que le bien-être des ouvriers et la prospérité des négociants sont, de nos jours, entièrement liés, et ne peuvent être séparés. Nous dirons que, de nos jours, l'homme livré à sa puissance indivi-

dustries le maître n'a qu'un tiers, un quart, ou paie à la journée. Le prix est proportionné à la force ou à l'habileté du travailleur.

duelle ne peut plus obtenir que de bien faibles résultats ; que force lui est de recourir à l'association (1), qui centuple les efforts particuliers, et leur imprime une énergique et durable direction. Dans les sociétés modernes, telles que le passé nous les a léguées, le pouvoir ne peut qu'imparfaitement et accidentellement s'occuper des besoins d'une branche de commerce. Il faut que les citoyens remplacent l'action tutélaire qu'avaient le gouvernement et le chef de l'état dans les républiques anciennes ou dans l'empire romain. Nous ne doutons pas que la diffusion des connaissances industrielles ne fasse bientôt sentir aux commerçants, malgré l'opposition de quelques intérêts personnels, toute l'utilité de ce moyen de succès, lorsqu'on ne peut plus douter du progrès que l'esprit d'association a fait faire à toutes les branches d'industries, après qu'on a sous les yeux toutes les merveilles qu'il a enfantées et qui surpassent en beaucoup de points les travaux grandioses (dont nous avons cité quelques-uns au commencement de ce chapitre) que les empereurs faisaient exécuter à des milliers d'esclaves ou à de nombreuses armées (2).

(1) Nous n'entendons point par ce mot la coalition, conséquence d'un faux principe d'égoïsme, ni l'association connue sous le nom de *société de bienfaisance* de telle ou telle profession, dont les résultats ne sont que de suppléer (toujours faiblement) aux ressources qu'a anéanties une interdiction naturelle ou fortuite, mais l'association nationale, dont le but est de combattre l'influence étrangère et la chance des événements.

(2) Sans aucun doute, les ponts suspendus, les vaisseaux à vapeur, les chemins de fer et les canaux d'Europe et d'Amérique, le tunel de Londres

Néanmoins nous prévoyons d'avance que cette opinion trouvera beaucoup de contradicteurs, car il est difficile d'arracher tout d'un coup à ses coutumes une classe toute entière, et de substituer un nouvel ordre de choses à une marche suivie depuis des siècles.

Les objections qu'on pourra faire ne seront pas les premières qu'on a déjà opposées à une telle opinion. Voici à ce sujet un entretien que rapporte M. de Fortis, en parlant de l'établissement de la Sauvagère (1) :

« Un riche Américain, dit-il, visitant cette manufacture avec un négociant de Lyon, lui exprimait son étonnement de ce que l'on n'y avait point adopté la méthode des grands ateliers, dont l'Américain faisait valoir les avantages. Le négociant de Lyon, qui ne partageait point son opinion, combattait ses idées. L'entretien de ces deux hommes éclairés offre des considérations importantes sur les manufactures. Nous les rapporterons ici. :

L'Américain. « Je viens de parcourir l'Angleterre, l'Allemagne, la Prusse, la Hollande, la Russie, l'Italie ; dans tous ces pays, les manufactures d'étoffes de soie ont été l'objet principal de mes recherches ; celles de Lyon m'intéressaient vivement, et cet intérêt s'est accru lorsque je les ai visitées. J'avais ouï parler avec éloges

et les routes à la Mac-Adam surpassent en utilité et le colosse de Rhodes et la muraille d'Adrien, et même les ponts solides des Romains et leurs belles voies militaires.

(1) *Voyage pittoresque à Lyon*, tom. II, page 144.

de l'établissement de la *Sauvagère* : j'y ai reconnu, dans le plan de l'administration et la distribution des travaux, tout ce que les grandes fabriques d'Allemagne et d'Angleterre ont de plus considérable. Les étoffes de cette manufacture, remarquables par les soins de la fabrications, la beauté des tissus et des couleurs, peuvent rivaliser avec avantage les produits des fabriques anglaises ; mais j'ai été étonné d'apprendre que cet établissement est le seul en ce genre à Lyon, et que les travaux des manufactures lyonnaises sont disséminés entre une multitude de petits ateliers. »

Le négociant de Lyon. « Suivant les anciens usages de cette ville, les travaux des fabriques y sont exécutés par des ouvriers indépendants des chefs des manufactures, qui traitent avec eux pour le prix des façons. Cette méthode, introduite à Lyon par les fondateurs de nos manufactures, subsiste depuis trois siècles. Les fabricants les plus célèbres l'ont constamment suivie. Ils ont reconnu qu'elle contribuait à la célérité de la fabrication et à la perfection des étoffes, et qu'elle était également avantageuse au fabricant et à l'ouvrier.

» Les manufactures d'étoffes de soie, bien différentes de toutes les autres, sont par leur nature sujettes à des variations continuelles ; quelquefois on les voit s'élever, décroître, languir et se réveiller tout-à-coup dans le cours de la même année. Le fabricant, forcé de suivre cette fluctuation continuelle de hausse et de baisse, se borne à fabriquer les étoffes dont l'écoulement est assuré. Dans le

temps de prospérité, trouvant sous sa main une multitude d'ouvriers toujours prêts à le servir, il double, il quadruple ses travaux, et un mois ou deux lui suffisent pour exécuter les commissions les plus considérables; ensuite, il se ralentit ou s'arrête, suivant les circonstances; mais s'il avait l'imprudence de fabriquer une quantité de marchandises excédant la consommation du moment, la mobilité continuelle du goût lui ferait éprouver des pertes énormes. D'un autre côté, l'ouvrier qui devient chef d'un petit atelier s'élève insensiblement; il acquiert des connaissances dans toutes les parties des manufactures, et devient fabricant. C'est ainsi que se sont formés la plupart de ceux qui les ont fait fleurir à Lyon.

» L'expérience, qui est la pierre de touche de tous les systèmes, ayant prouvé que cette méthode a été la source d'une prospérité toujours croissante, il en faut conclure que les fabricants de Lyon doivent suivre les traces de leurs prédécesseurs, et s'attacher aux moyens qu'ils ont employés avec tant de succès. »

L'Américain. « En visitant les principales manufactures de l'Europe, j'ai été frappé de voir jusqu'à quel point tous les peuples rivalisent aujourd'hui d'industrie; l'Angleterre, qui a devancé les autres nations, doit ses progrès à ses grands ateliers. C'est là que l'on trouve d'immenses avantages dans la division des travaux, qui est le grand et le seul moyen d'économie et de perfection. Là, ils s'exécutent sous l'œil du maître, qui, veillant sur l'ensemble et sur les détails, perfectionne, invente et marche sans

cesse vers l'amélioration. C'est ainsi que les Anglais ont vaincu les obstacles que leur opposait leur climat, et donné aux manufactures de soie un accroissement dont elles ne paraissaient pas susceptibles. »

« L'usage et les succès, ajoute M. de Fortis, ont consacré à Lyon la méthode des travaux isolés. Mais doit-on en conclure que cette méthode est la meilleure ? Et lorsque tout a changé dans la marche de l'industrie, les succès obtenus dans des temps éloignés de nous sont-ils une garantie de ceux que l'on obtiendra à l'avenir? Les Anglais sont parvenus par ces grands établissements à balancer les immenses avantages que la nature a donnés à la ville de Lyon. Combien les Lyonnais n'en n'auraient-ils pas pas sur eux, en suivant cet exemple !

» J'ai eu occasion de remarquer que les petits ateliers, favorables aux petites manufactures, entraînent de graves inconvénients.

» Dans les temps de prospérité, l'ouvrier hausse le prix de la main-d'œuvre, et lorsqu'il y a ralentissement ou interruption, ceux qu'avaient attirés des travaux extraordinaires languissent dans la misère ou s'expatrient. Il est étonnant que dans une ville où l'on a fait des réglements si sages, on ne se soit point occupé d'attacher à la ville de Lyon les ouvriers, et de prévenir leur émigration par des établissements où ils trouveraient des ressources dans tous les temps. Si je dois en croire les rapports de plusieurs fabricants de notre ville, c'est ordinairement dans les temps de prospérité que l'on voit une multitude d'ouvriers,

souvent sans moyens comme sans connaissances, s'élever au rang de chefs de manufacture; les uns succombent après avoir donné l'exemple d'employer des moyens de fraude pour dénaturer la qualité des étoffes, d'autres vont porter leurs établissements en pays étrangers. En Allemagne, en Prusse, en Pologne, en Russie, en Italie, en Suisse, j'ai vu des ouvriers et des chefs de manufactures de Lyon; mais un grand établissement attache au sol, il se perpétue, il transmet le nom et la réputation de ceux qui l'ont fondé.

» Vainement dit-on que les variations du genre *façonné* s'opposent à ce que le fabricant établisse lui-même des ateliers, dont les frais seraient ruineux dans les temps d'interruption des travaux.

» Si vous considérez les travaux des manufactures en masse pendant dix ou vingt années, vous verrez que les variations du *minimum* au *maximum* des métiers occupés flottent entre le dixième et le quart de la totalité de leur nombre; celles qui sont plus considérables tiennent à des événements extraordinaires. Mais ces variations, souvent funestes aux petits fabricants, atteignent peu ceux du premier ordre; ceux-ci pourraient établir des manufactures suffisantes pour les temps ordinaires, et choisir des ouvriers auxiliaires parmi les habitants de la campagne les plus attachés à leur domicile, et que la diminution ou l'interruption des travaux ne réduit point à un état de misère qui les force à s'expatrier.

» Remarquez que la stagnation des manufactures en

général (comme nous l'avons nous-même déjà observé) provient surtout de cette énorme disproportion entre la quantité de marchandises et les besoins de la consommation ; or, la source de ce mal est en grande partie dans la méthode lyonnaise. Dans les temps de prospérité, une foule de petits manufacturiers ou d'ouvriers agrandissent sans mesure leurs spéculations, et entassent les marchandises, ne calculant point que les flots de cette pluie d'or qui inonde momentanément les manufactures ne tombera bientôt plus que goutte à goutte. Que l'on ne dise point que cette méthode des grands ateliers n'est pas favorable à cette multitude d'ouvriers qui deviennent chefs de manufactures. Il est évident que la masse des profits est plus considérable par les économies des grandes fabriques, et ces profits se divisant entre les chefs et une multitude de sous-chefs, en raison de leur habileté, ceux-ci arriveront plus rapidement à la fortune dans de grands ateliers que par la méthode lyonnaise.

» D'un autre côté, je n'admettrais point de système exclusif, et favorisant au contraire la concurrence des grandes manufactures avec les petits ateliers, au lieu de fermer la voie à l'industrie, je l'élargirais. Les grands établissements formeraient un corps conservateur des manufactures, de leurs inventions, de leurs perfectionnements, de la beauté des produits. Par la marche constante et uniforme de ces grands ateliers, on verrait diminuer et disparaître insensiblement cette instabilité perpétuelle dans le prix des mains-d'œuvres, source de pertes pour les

fabricants, de mécontentements et de cet esprit de mutinerie des ouvriers, dont on trouve tant d'exemples dans l'histoire de Lyon.

» Il faut conclure de là que les établissements tels que celui de la *Sauvagère* donneraient un grand développement aux manufactures de Lyon, et j'ose prédire que si les fabricants de cette ville ne se hâtent de suivre, pour les étoffes unies, le grand exemple que M. Berna leur donne, ils perdront insensiblement cette branche précieuse de leurs manufactures. »

Voilà ce qu'écrivait M. de Fortis, il y a quinze ans, et chacun peut aujourd'hui juger si ces prédictions se sont réalisées. Comme on le voit, cette opinion est conforme en tout à celles que nous avons émises. Nous ferons en outre observer à tous les intéressés que ces vastes entreprises feraient disparaître le compagnonnage, généraliseraient l'emploi des machines, et exerceraient sur le placement de nos marchandises une influence remarquable, obtenue par l'économie de la production et le fini de la main-d'œuvre.

Enfin, nous terminerons en disant qu'il est urgent que les négociants lyonnais examinent si le mode actuel de fabrication, qui s'oppose dans beaucoup de cas à l'application bien entendue de la division du travail, n'est pas nuisible aux intérêts généraux du commerce des étoffes de soie, et s'il ne vaudrait pas mieux qu'ils réunissent leurs capitaux et leurs lumières pour former un nombre suffisant de ces grands établissements, où tous les procédés employés

pour la confection des soieries seraient confiés à des mains habiles, exercées sans relâche à la même opération.

Enfin, nous conclurons en faisant remarquer que la division du travail, qui concourt si puissamment à la perfection et à la multiplication des produits de toutes les fabriques, ne paraît pas être assez généralement appliquée aux nombreux détails de nos manufactures. Ce retard de l'industrie de notre ville tient à diverses causes, mais surtout à la puissance de l'habitude et de l'imitation. Lorsqu'en 1804 Lyon, obéissant à l'impulsion du plus grand administrateur des temps modernes, commençait à sortir des ruines qu'avait amoncelées l'anarchie, le petit nombre des fabricants qui avaient échappé à la tourmente révolutionnaire reprirent les errements de ceux qui les avaient précédés ; mais en usant des avantages que ceux-ci avaient acquis, ils adoptèrent aussi toutes leurs erreurs. Tout continua comme si 1805 eût suivi 1788 ; le compagnonnage reparut, les métiers furent encore épars, et la division du travail demeura incomplète. Depuis cette époque, une seule grande tentative d'amélioration a eu lieu à la Sauvagère (celle dont nous venons de parler), et n'a point eu d'imitateurs.

La division du travail, trop négligée dans beaucoup d'arts, donnerait à leurs produits une grande perfection, abaisserait considérablement leur valeur et en multiplierait indéfiniment l'usage. On a calculé qu'un ouvrier habile, chargé de toutes les opérations que nécessite la confection d'une épingle, n'en fabriquerait pas cent par jour, et ne gagnerait pas quatre centimes ; tandis que douze ouvriers,

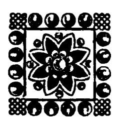
auxquels on a partagé toutes les opérations, en fournissent assez au commerce pour que leur salaire s'élève de deux francs vingt-cinq centimes à deux francs cinquante-cinq centimes. Dans nos manufactures d'armes, et particulièrement à St-Etienne, on est parvenu à livrer à l'acheteur, pour vingt-sept francs, un fusil de munition qui a exigé le concours de plus de cent quarante ouvriers. La clouterie, la fabrication de toutes les étoffes, font naître le même étonnement; mais pour que la division du travail soit essentiellement profitable, elle doit s'appliquer en grand et sur un seul point.

Tels sont, sur la question de l'état de notre commerce, de notre industrie et de nos fabriques, et sur les moyens de l'améliorer, sur ceux à employer pour lui ouvrir un avenir plus stable de prospérité, les principaux avis de plusieurs économistes célèbres et compétents sur la matière, auxquels nous n'avons fait que joindre le faible tribut des observations et des réflexions que nous ont suggérées et le temps et les circonstances.

CONCLUSION.

Nous nous arrêtons ici, persuadé que nous sommes loin d'avoir suffisamment examiné tout ce que présente d'instructif et d'intéressant cette partie de l'histoire de notre cité, et d'avoir indiqué tous les remèdes convenables à un tel état de choses, qui offre tant de sujet de réflexions et de méditations profondes; mais convaincu que, sans franchir les limites du cadre que nous nous sommes tracé, nous avons prouvé que Lyon renferme tous les éléments de prospérité pour son commerce et ses fabriques, et que si l'un et l'autre s'éloignaient à jamais, de ses murs, les Lyonnais auraient à s'en prendre à autre chose qu'au temps et aux circonstances, nous voulons dire aux causes surtout que nous ont signalées de leurs voix unanimes ces hommes généreux et dignes de foi sur l'opinion desquels nous nous sommes appuyés. Trop heureux si, par notre travail (qui n'est que l'écho de leurs paroles puissantes), nous sommes parvenu à persuader nos concitoyens que le secret du commerce et de l'industrie consiste dans ces deux axiomes connus : à faire mieux que les autres, et donner à meilleur marché; que chercher à atteindre ce double but est l'unique problème qu'ils doivent se proposer de résoudre. Dans ce consolant espoir, il ne nous reste plus qu'un vœu à former celui de les y voir parvenir, et ils y

parviendront, si, animés d'une louable émulation, ils mettent dans leurs poursuites la même activité, la même persévérance que leurs rivaux. Car, nous l'avons vu, et nous le répétons, les éléments de prospérité sont tous en faveur du génie industrieux des habitants de notre merveilleuse cité.



Notice.

CÉLÉBRITÉS

COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

DE LYON.

A Lyon, le commerce a été la source de la fortune de plusieurs familles puissantes, dont la plupart étaient de de celles qui, aux époques où les guerres d'Italie donnèrent lieu à ces émigrations d'hommes adonnés au commerce et à l'industrie, comme nous l'avons vu aux XIVe et XVe siècles, vinrent établir leurs comptoirs dans nos murs. Parmi les plus puissantes, on distingue surtout celles des Strozzi, des Abissi, des Caponi, des Mascrani, des Gadagne, dont la fortune était passée en proverbe, des Bonvoisi, dans les fabriques de soieries; dans la librairie et imprimerie, celles des Lathoni, des Leroy, des Treschel, des Griphes, des Juntes, des Destournes, des Julliéron, des Carterons, des Anissons, des Duplain, des Périsse, d'Horace-Cardon, qui employa son immense fortune au soulagement des pau-

18

vres, renommépar l'étendue de son commerce et sa fidélité à Henri IV, et tant d'autres.

La France et surtôut Lyon, s'énorgueillit d'avoir vu naître les Gondy, les ducs de Retz, les ducs de Gadagne, le maréchal de Villars, le maréchal de Château-Regnaud, du nom de Rousselet, le chancelier Pompone de Bellièvre, le ministre de la marine de Fleurieu, le conseiller d'état l'Escallier, les Suchet, les Sauzet, etc., qui ne seraient jamais parvenus au haut rang qu'ils ont atteint, si leurs ancêtres n'avaient trouvé dans le travail, dans les heureuses spéculations auxquelles ils se sont livrés, le moyen de donner à leurs enfants une éducation brillante.

Le comptoir de nos négociants a été l'école où d'Emery, Colbert, et, presque de nos jours, Neker ont puisé les principes d'administration qui les ont élevés au ministère des finances.

Ainsi, c'est dans une population active, laborieuse, économe, que se forment, s'épurent, se développent ces hommes précieux qui, par leurs vertus, leurs qualités sublimes, leur valeur deviennent l'honneur et la gloire de leur patrie.

Pour compléter cet intéressant tableau, ajoutons-y les noms de ceux qui par leur génie, leurs veilles et leurs travaux ont enrichi le commerce et l'industrie par d'heureuses ou d'utiles inventions.

Que ne doivent-ils pas aux Etienne Turquet, aux Barthélemy Nariz, aux Viard, Jeacques Cœur, célèbre par son immense fortune et par les services qu'il rendit à l'état;

aux Octavio Mey, Claude Daugnon, Jules Ferrand, Roch, Quinson, Charbonnet, Jean-Baptiste Garon, César Laure et Chaudon, Rivet, Falcon, Dubois, Ponson, Brun, Pipon, Boulachon, Benay, dont nous avons parlé; aux père Truchet, Berjon et Bourne, Philippe Hedde, pour sa machine propre à la mise en carte des dessins d'étoffes et de rubans; aux Antoine Frusquet, procédés mécaniques à fabriquer des étoffes de soie chinées, unies, dites velours d'Astracan; plus tard aux Camille Pernon et Boni, Larmarche, Vaucanson, Philibert Charmes, de la Salle, Motet de Gérando, Goumand frères, Raymond, et surtout à Jacquard; et de nos jours à ceux dont nous allons donner l'état nominal, depuis 1791 jusqu'à ce jour, avec une notice de ce qu'ils ont fait, découvert, inventé, ou perfectionné ?

ÉTAT NOMINAL DE CEUX QUI, PAR LEURS INVENTIONS OU PERFECTIONNEMENTS DANS LES MACHINES OU PROCÉDÉS, ONT CONTRIBUÉ A L'AMÉLIORATION DES MANUFACTURES DE LYON, DEPUIS 1791 JUSQU'A NOS JOURS.

Aguettant : *invention*. Préparation des plumes ou poils naturels pour le tissage des étoffes de soie et autres.

Ajac : *inv*. Un battant mécanique propre à la fabrication des étoffes, schals, bourre de soie.

Allais : *inv.* et *perfectionnement*. Mécanique applicable au métier ordinaire à filoche, et à l'aide duquel on peut

fabriquer des tulles ou filoches, ainsi que des tulles noués dans toute espèce de dessins.

Almeyras : *perf.* Rots, instrument de tissage.

Aubert : *inv.* Nouveau métier à tricot sur chaîne.

Banse : *inv.* Mécanisme destiné à être adapté au battant ordinaire des étoffes de soie et propre à déterminer le jeu de deux navettes.

Beauvais et comp., Dugas frères (St-Chamond) : *perf.* Ouvraison des soies destinées à la fabrication du crêpe en soie grège, cuite ou teinte en couleur, jaspé en cru ou cuit, ou avec un brin cru et brin cuit, depuis un bout jusqu'à vingt.

Beauvais et Renard : *inv.* Procédé pour obtenir sur la soie une dégradation insensible de teinte dans le sens de la longueur.

Belly : *perf.* Métier *à la Jacquard*, mécanique pour dévider la soie, le coton, etc.

Bonnard : *inv.* Deux mécaniques propres à filer la soie en la tirant du cocon, dont une sert à la filature perfectionnée en soie grège ordinaire, et l'autre à la filature et à l'apprêt de la soie en trame, par la même opération du tirage des cocons.

Bonnard père et fils : *inv.* Moyens de fabriquer le tulle, fond dentelle, double et simple, uni et façonné.

Bourget frères : *inv.* Préparation d'orseille.

Breton : *perf.* Mécanique à la Jacquard pour la fabrication des étoffes de soie.

Brun : *inv.* Ventilateur propre à conditionner les soies

crues, à sécher les soies teintes, renouveler, purifier l'air renfermé dans les ateliers, etc.

Chuart : *perfectionnement* dans la fabrication des étoffes or et argent.

Cochet : *inv.* Application d'une manivelle et d'un cylindre aux métiers à tricot et à tulle de MM. Jolivet et Sarrazin.

Couturier : *inv.* Moyens de fabriquer sur un seul métier, et par un seul ouvrier, plusieurs pièces d'étoffes à la fois.

Crépu : *inv.* Teinture de crêpe.

Culhat : *inv.* Construction d'un battant à bras, à navettes changeantes, propre au tissage des soies ; procédés pour fabriquer les dents de peignes en acier à ovale long.

David : *inv.* et *perf.* Mécanique dite ronde, pour le dévidage de la soie.

Débard-Théolyère et Dutillieu : *inv.* Velours chiné, réduit par un nouveau moyen mécanique de Chine et de fabrication ; fabrication d'une peluche de soie imitant l'agneau d'Astracan.

Derussy : *inv.* Machine à faire sur le fond du tulle, au moment où il se fabrique, toutes sortes de dessins.

Fabre : *perf.* Procédés de fabrication des tricots peluchés.

Félissent : *inv.* Appareil de dessication par l'air échauffé par le feu.

Fetinet et Colas : *inv.* Serinette fabricante.

Gensoul : *inv.* et *perf.* Chaudière propre à être employée dans les appareils à vapeur destinés au chauffage des filatures de soie.

Gillet et Jourdan (Gabriel), à Bruxelles : *inv*. Mécanique qui s'adapte aux métiers à bas destinés à fabriquer du tulle piqué.

Giraud : *inv*. Fabrication des étoffes et rubans avec la soie grège; mécanisme propre à les décruer, après leur confection, et à leur appliquer en même temps toute espèce de couleurs.

Gonin père et fils : *inv*. Teintures, noir et blanc soufré.

Gout et Simon : *inv*. Fabrication avec le poil de lapins d'une étoffe appelée *cachemire de Paris*.

Grand frères : *perf*. Velours chinés et unis.

F. Grognard : *inv*. et *perf*. Chimie, teintures.

Jacquard : *inv*. Métier à filet-mécanique pour la fabrication des étoffes brochées et façonnées.

Le procédé de cet auteur qui a si puissamment contribué à la prospérité des manufactures de soierie, mérite une remarque particulière.

On a osé reprocher à Jacquard d'avoir, par l'introduction de sa belle machine [1], réduit le nombre des bras employés à la fabrication de la soierie. C'est ainsi, dit le comte Chaptal, que des personnes peu éclairées craignent toujours que l'emploi des machines n'enlève le travail à une grande partie des ouvriers qui sont employés dans les fabriques. On a dû éprouver les mêmes craintes lorsqu'on a inventé la charrue et l'imprimerie; mais, en remontant à l'origine des arts, pour en suivre les progrès jusqu'à

Nous avons donné la description de cette machine, page 196.

nous, on voit que la main de l'homme s'est constamment armée de machines qu'on a perfectionnées peu à peu, et que la prospérité de l'industrie a été toujours proportionnée à ces améliorations. La raison en est que les machines, en diminuant le prix de la main-d'œuvre, font baisser celui du produit, et que la consommation augmente par le bas prix dans une progression plus forte que celle de la diminution des bras; d'ailleurs en augmentant les produits, on donne lieu à un grand nombre de travaux de détails qui exigent de la main-d'œuvre et emploient plus de bras qu'on ne pourrait le faire par une fabrication sans mécaniques, qui serait forcément moins étendue.

La population de Manchester et de Birmingham n'était pas le dixième de ce qu'elle est devenue depuis l'adoption des machines; et, à coup sûr, il y a plus de personnes employées dans les imprimeries qu'il n'y avait autrefois de copistes.

D'ailleurs il n'est pas au pouvoir d'une nation qui veut avoir une industrie manufacturière de ne pas adopter les machines dont on se sert ailleurs; elle ne pourrait ni faire aussi bien, ni vendre au même prix, et dès-lors elle perdrait sa fabrication; c'est donc aujourd'hui un devoir que de les employer, et l'avantage reste à celui qui a les meilleures.

Nous sommes loin encore d'avoir en France cette profusion de machines qu'on voit en Angleterre : dans ce dernier pays on les emploie à tous les travaux; on remplace partout la main de l'homme par des mécaniques. Les

pompes à feu sont le mobile de toutes les opérations dans les ateliers, et cependant une grande partie de la population y vit du travail de l'industrie manufacturière.

Et sans citer l'exemple de l'Angleterre, nous demanderons si la population de Lyon a diminué depuis que la machine Jacquard est entrée dans tous les ateliers de soierie, si les ouvriers sont moins occupés, si leur sort est plus malheureux. Ne sont-ils pas plus nombreux qu'autrefois? Ne sont-ils pas mieux nourris, mieux vêtus, surtout mieux logés? Et cette amélioration déjà si sensible, qui est en grande partie l'ouvrage de Jacquard, sera bien plus grande lorsque les machines à vapeur seront introduites dans les ateliers : déjà, sans s'arrêter aux doléances des esprits chagrins et rétrécis, plusieurs habiles manufacturiers adoptent ces machines puissantes; que leur usage devienne général et Lyon triomphera de la concurrence anglaise, il s'élèvera au rang qu'il a occupé et qu'il doit toujours occuper parmi les villes industrieuses de l'univers!

Janin : *inv. et perfec.* Machine à fabriquer les tulles doubles et simples.

Jobert, Lucas et Ce : *inv. et perf.* Schals cachemire et mérinos.

Jaillet : *inv.* Mécanique propre à fabriquer toutes sortes d'étoffes façonnées.

John-Mour et George Armitage : *importation.* Addition à la construction et à la main-d'œuvre du métier à bas et à la machine à faire la dentelle.

Jolivet et Cochet : *inv.* fabrication d'une étoffe tricot à double maille fixe.

Jolivet, Cochet et Perrany : *inv. et perf.* Nouvelle méthode pour fabriquer le tulle croisé.

Jourdan : *inv.* Mécanique adaptée au métier à la *Jacquard.*

Jourdan père et fils : *inv. et perf.* Métier propre à la fabrication des fonds de dentelle en soie.

Judson (Bruxelles) : *inv.* Métier à bas.

Julien Leroi : *inv.* Métier à bas appelé le *tricoteur français.*

Lauyet Alexis : Métier pour *tricot de Berlin* et peluché.

Legrand, Bernard et Ce : *inv.* Confection d'un tricot noué, façonné, zebré à dentelle, ou tulle appelé *tricot de Berlin.*

Lehoult jeune et Ce : *inv.* Métier pour fabriquer des tissus brochés de toute sorte.

Meisiat : *inv.* Procédés et perfectionnement dans les mécaniques des métiers et fabrication des étoffes de soie.

Magnan : *inv. et perf.* Machine à dévidoir pour l'ourdisssage.

Maillé père et fils : *perf.* Tissus et apprêts.

Mestrallet (Joseph) : *inv. et perf.* Filières de perles fines destinées à la fabrication des *traits*, argent pur et argent doré, à l'aide desquels on obtient des fils de ces métaux dans toutes les proportions d'égalité et de finesse.

Nota. La maison de Joseph Mestrallet, de Lyon, est la plus ancienne de cette ville pour la dorure fine.

Meunier fils : *inv*. Procédés relatifs à la fabrication des rubans, palatines, palatins, moires, velours, etc. — Moyens de fabriquer des mousselines en soie. — Fabrication de peluché.

Meynard cadet : *inv. et perf.* Métier destiné à fabriquer un tissu en soie chiné, nommé *tricot velouté*.

Monavon : *inv. et perf.* Application de planches et de cylindres en tuf, en schiste, etc., à l'impression des étoffes.

Mousset : *inv*. Mécanique propre au dévidage des soies.

Penet : *inv*. Métier à fabriquer le fond de dentelle en fil or et argent.

Perelle : *perf*. Régulateur pour donner la régularité aux tissus coton, etc.

Peyre : *Imp*. Moteur universel.

Pichon veuve : *inv*. Impression sur soie en or et argent.

Pictet (Genève) : *inv*. Schals tramés laine sur soie.

Pinson : *inv*. Moyens d'apprêter et de presser les étoffes sans plis.

Pitet : *inv. et perf.* Moulin.

Poidebard : Perfectionnement de l'éducation des vers à soie ; inventions y relatives.

Pouillot, Fayolle et Hullin : *inv*. Machine à faire le tricot à jour appelé *tricot de Berlin*, *toile d'araignée*, *œil de perdrix*, *etc.*

Princeps : *inv.*, *imp. et perf.* Machine à canettes.

Privat : *inv. et perf.* Procédés de fabrication de tissus

en coton façonnés, liserés, brochés, lamés à poil, etc. au moyen de la mécanique à la Jacquard.

Prost frères : *inv. et perf.* Mécanisme pour régulariser toutes sortes de tissus clairs.

Ragey : *inv.* Fabrication des crêpes en soie cuite, rayée et chinée.

Rast-Maupas : *inv.* Appareil propre à la dessication des soies.

Ravina, Daguillon, Méhier et Jacquard : *Inv.* Procédés de fabrication d'une étoffe pour meubles, sans couture.

Raymond : *inv.* Chimie, bleu qui porte son nom.

Ricard frères : Papier appliqué à la machine Jacquard.

Royet : *inv.* Mécanisme destiné à faire mouvoir les navettes des métiers à la *Zurichoise*.—Mécanisme destiné à faire basculer le levier de la mécanique à la Jacquard, adapté au métier à la Zurichoise.

Sandrin : *inv.* Machine à tisser les étoffes de laine et de soie.

Seguin père et fils et Yemeriès : *Perf.* étoffes de soie or et argent.

Skola : *inv.* Mécanisme à l'effet de remplacer 90 millimètres de carton par 21 millimètres de papier fort pour chaque coup de navette, adapté au métier à la *Jacquard*.

Tabarin : *inv.* Tour propre au tirage de la soie.

Tanard : *inv.* Mécanique à fabriquer le tricot sans envers.

Tomassin, Corbit, Blacks et Cutts : *imp.* Mécanique pour fabriquer les tulles fil, de lin ou de coton, point de dentelle de toute largeur.

Verdier : *inv.* Mouchoirs en soie et coton appelé *cote-palis.*

Vigneron : *inv. et perf.* Mécanisme qui s'adapte aux métiers à tisser les étoffes unies croisées et damassées.

Vigneron : *inv. et perf.* Tordoir-ourdissoir et tordoir porte-volant.

Villars, premier chef de théorie tenant classe dans cette partie, est aussi le premier qui ait fait des portraits sur étoffes en soierie.

DATES DES PRINCIPALES INSTITUTIONS, INVENTIONS ET PROCÉDÉS ADMIS DANS LA MANUFACTURE DE SOIERIE ET AUTRES.

Premières étoffes de soie fabriquées à Lyon, en. 1460

Teinturiers érigés en communautés. . . . 1501

Ouvriers rubaniers érigés en communauté par lettres-patentes de. 1542

Premiers statuts concernant la fabrique de soierie, en 1554

Etoffe lampas inventée par Jean d'Augnon, en. 1608

Ferrandines, par Jules Ferrand. . . . 1630

Assouplissage ou lustrage de la soie, par Octavio Mey. 1655

Draps de soie, par Etienne et Noël Parent. . 1660

Popeline 1692
Guimperie, crêpe. 1720
Velours à ramage en soie, or et argent. . 1730
Etoffes moirées, or et argent. 1746
Lustre au satin, par M. Genève. 1765
Invention de la mise en carte, par Revel. . 1770

Ce peintre médiocre d'histoire, qui inventa l'application du dessin de la fleur à la fabrication des étoffes, dut son secret au hasard; un jour que dans un moment d'ennui il rêvait, les yeux fixés sur un jardin, l'aspect des fleurs qui s'offraient à sa vue fit naître subitement en lui l'idée d'appliquer leur imitation sur l'étoffe; après quelques essais l'art connu sous le nom de la *mise en carte* fut trouvé, et Philippe de la Salle y ajouta les couleurs en. 1774

Impression sur taffetas. 1776
Navette volante, par Jaillet. 1778
Crêpage des tulles importé en. 1796
Noir perfectionné par Gonin. 1796
Teinture des tulles et crêpes par M. Ravu. . 1806
Bleu dit Raymond. 1810

Assouplissage de la soie sans la cuire, par Pons 1815

Etoffes crêpe de Chine. 1818
Taffetas diaphanes, par Rouillot frères. . . 1825

Et parmi celles de dates récentes :

Les tulles à filoche;

Tulles à maille fixe ;

Tulles façonnés ;

Rubans brochés, fabriqués en soie tordue ;

Les lévantines ;

Les rubans tissus à la manière anglaise ;

Les schals bourre de soie ;

Les étoffes pour meubles ;

Les étoffes à grands sujets, dont les fils diversifient le dessin ;

Les étoffes gauffrées ;

Les velours simulé-façonnés ;

Les tissus crêpes des Indes;

Les madras chaîne en soie, trame coton ;

Les crêpes de Bologne ;

Les velours imitant la peinture ;

La fantaisie ;

Cependant toutes ces étoffes ne sont que des modifications de six espèces que l'on peut encore classer de la manière suivante :

1° Les étoffes riches et brochées qu'on distingue en *grand* et en *petit riche*, en *riche* accompagné de nuances, et en *riche* qui n'est soutenu que par des *couleurs*.

2° Les étoffes *brochées à nuances* se distinguent par les divers genres de ces nuances, comme les *taffetas*, le *gros de Naples*, le *gros de Tours*, le *satin*, la *lustrine*, etc.

3° les étoffes *courantes* sont les *damas*, à une, deux, trois et plus de couleurs ; les *grandes florentines*, les *prussiennes*, les *brocatelles*, les *brocards* et quelques genres de *moires*.

4° Les étoffes appelées de la *petite tire*, telles que les *droguets ordinaires*, les *droguets satinés*, les *prussiennes*, les *petites florentines*, les *péruviennes grandes et petites*, les *droguets liserés*, les *satins à deux lacs*, les *taffetas façonnés*, les *viennoises*, les *taffetas à l'anglaise*, les *taffetas lustrinés*, etc. etc.

5° Les velours, qui se divisent en trois classes : les velours *frisés*, les velours *ciselés*, qu'on appelle communément velours *frisés et coupés*, velours à *jardin* et velours *mignature*; velours pour habit et veste, à broderie en soie or et argent ; velours dit d'*Astracan*, etc.

6° Enfin les étoffes *chinées*, dont il existe une multitude d'espèces différentes, la *gaze* et le *broché*.

Les tulles offrent encore une infinité d'espèces, dont les principales sont celles à maille *fixe* ou *nouée* et à maille *courante*.

Enfin, depuis cette dernière époque, nous allons donner sommairement l'état de ceux de nos compatriotes qui, à différentes expositions, se sont signalés par quelques nouvelles inventions ou perfectionnements, et ont obtenu des récompenses honorifiques ou des encouragements.

MÉDAILLES D'OR.

Poidebard : pour blanc parfait, des jaunes d'une grande régularité dans les soies grèges et autres produits ouvrés avec une perfection admirable.

Guérin et Philippon : pour des velours extrêmement remarquables par leur grande réduction, ainsi que par la beauté de leurs nuances.

Chuard, Delore et Ce : pour des étoffes de goût et des étoffes de meubles perfectionnées.

Séguin et Jémenitz : pour velours oriental, etc.

St-Olive jeune : pour suite nombreuse d'échantillons et de pièces d'étoffes de soie façonnées, 6/4 fond gaze damassé, dont le dessin, de la plus grande richesse, attirait particulièrement l'attention ; ce beau produit a été exécuté à l'aide de deux mécaniques fonctionnant ensemble, mode de travail inusité dans la fabrication lyonnaise.

Ollat et Desvernay : pour une suite d'échantillons de velours façon d'Allemagne, et d'étoffes de goût.

Cordier et Lemire : pour perfection dans les brocards et damas.

Berna et Sabran père et fils, gérants de l'établissement situé à la Sauvagère : assortiments de schals et de mouchoirs en tissu thibet.

Balme et d'Hautencourt : pour schals en bourre de soie qui, sous le rapport du goût et de l'exécution, présentent une imitation très-heureuse des schals cachemire.

Etienne Meisiat, professeur pour la fabrique à l'école spéciale de dessin (Lyon), pour deux tableaux en étoffe de soie brochée représentant le testamment de Louis XVI et la lettre de Marie-Antoinette.

Ajac : pour un très-bel assortiment de schals en bourre de soie de diverses grandeurs et de dessins très-variés.

Laverrière et Gentelet : peignes pour le tissage des étoffes de soie; un de ces peignes est composé de lames d'acier qui sont assemblées par le moyen d'une soudure, sans aucun fil de ligature, et contient 156 dents par pouce courant. C'est avec un de ces peignes qu'a été exécuté le tableau tissé du testament de Louis XVI et la lettre de Marie-Antoinette, dont nous avons parlé, par les procédés de M. Meisiat.

Frère-Jean et fils : pour exécution et perfectionnement sur métaux.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Devilleneuve et Mathieu : pour ornements d'église et riches étoffes; les premières en une seule pièce.

Reverchon (Paul) frères : pour perfection dans les schals bourre de soie et dessins ; le premier pour invention d'un mécanisme ingénieux qui diminue le nombre des marches et diminue les frais de tissage.

Couchonnat : pour schals en soie à fleurs naturelles et à coins brochés.

Mathevon, Bouvard frères : pour ornements d'église et pour meubles; deux tableaux à grande réduction, de fabrication dite *taille douce*, etc.

Didier-Petit : pour ornements d'église, dont une partie a servi au sacre de Charles X.

Brosset, Tannaron et Ripert : pour schals et écharpes.

Maille, Pierron et C[e] : étoffes façonnées.

Brunier frères, inventeurs du crêpe diaphane et du crêpe de la Chine perfectionné.

Morfeuillet et Ce : schals en bourre de soie imitant le cachemire.

Boutel et Rochon : schals en bourre de soie, distingués par les dessins.

Arguillère et Mouron : crêpe crépé, crêpe lisse, gros de Naples et gros de Berlin, perfection dans l'exécution.

Doguin et Ce : introduction du procédé anglais pour la fabrication du tulle Bobin en soie grenadine imitant la dentelle, etc.

J.M.Bourget : produits de fabrique d'orseille.

Poidebard : produits de soierie.

MÉDAILLES EN BRONZE.

Viallet, fabricant de laine; David et Danguin, fabricants d'étoffes de soie; Burel et Beroujon, fabricants d'étoffes de soie; Charles-Vincent Turbé, fabricant d'étoffes de soie; Joyard et Dambuant, fabricants d'étoffes de soie; Chatelard et Perrin, inventeurs de peignes d'acier qui ont été substitués avec avantage, dans plusieurs fabriques de draps, aux peignes de roseaux ou de jonc, nommés *rots;* Durand, frères, fabricants de schals de laine, pour invention et perfectionnement dans chacune de ces parties. Monterrat.

MENTIONS HONORABLES.

Jean-Baptiste Maurel, teinturier en noir-bleu; Benoît Alais, fabricant de tulles, mécanicien; Delesse et Ar-

naud, fabricants de schals de soie; Mlle Decomberousse : procédés lithographiques; M. Souchard, coiffeur: cheveux imitant le naturel pour l'implantation dans les cheveux, au moyen d'un taffetas, au travers duquel ils sont passés un à un.

CITATIONS.

Colombet et Ce, fabricants de tricot; Briery, fabricant d'étoffes de soie; Colombet, fabricant d'étoffes de soie : invention et perfectionnement.



APPENDICE.

Nous donnons sous ce titre un résumé des principales émeutes arrivées dans Lyon, depuis l'établissement de nos fabriques jusqu'à présent; des principales éphémérides relatives soit au commerce, soit à l'industrie, et comme à titre de renseignements et de preuves de tout ce que nous avons dit dans cet ouvrage, suivi d'un catalogue des principaux ouvrages sur le commerce et les fabriques de Lyon, ou y ayant rapport.

ÉMEUTES OU SÉDITIONS POPULAIRES.

Les principales émeutes ou séditions populaires arrivées à Lyon depuis l'établissement du consulat dans notre ville, dont les causes peuvent être attribuées à l'organisation civile ou industrielle de cette cité, sont au nombre de neuf, sans compter celles survenues sous le gouvernement républicain, qui ne doivent point être comprises avec celles-là, puisque les causes qui les produisirent émanaient d'une organisation politique étrangère à celles dont nous parlons.

Comme les détails des évènements qui en furent la suite et la conséquence nous écarteraient de notre plan et de notre sujet, nous nous voyons forcés, quoique à regret, de renvoyer le lecteur à l'histoire de Lyon, à laquelle ils appartiennent plus spécialement et que nous avons eu soin de consigner dans la nôtre; nous ne rapporterons donc ici ces émeutes que sommairement et dans un ordre chronologique.

La première émeute ou sédition populaire dont l'histoire de notre ville fasse mention eut lieu sous Charles VI, en 1403. Le prétexte fut la cherté du blé.

La seconde émeute eut lieu sous Charles VIII, en 1486, à l'occasion de certains règlements sur les corporations ou confréries des arts et métiers.

La troisième, arrivée en 1516, avait pour motif que les maîtres des métiers voulaient avoir, comme aux premiers temps de la commune, l'entière nomination de ceux qui cette année devaient entrer à l'échevinage, nomination qui alors était faite par le consulat.

La quatrième eut lieu le dimanche 25 avril 1529, à l'occasion d'une augmentation d'impôts sur le vin. On la nomma la *Rebaine*.

La cinquième date de 1744, à l'occasion d'un nouvel édit sur les statuts et règlements pour la fabrique de soierie.

La sixième, dite des *deux sous*, eut lieu en 1786, pour augmentation de salaire.

La septième, arrivée en 1789, eut pour résultat l'in-

cendie des barrières de la ville et le pillage des octrois. Ici commence le régime révolutionnaire, sous lequel celles qui eurent lieu à Lyon, ainsi que dans toute la France, jusqu'à la fin du dernier siècle, ne doivent être considérées que comme des réactions de partis.

La huitième, arrivée en 1831, appelée journées de novembre, dura trois jours (21, 22 et 23 novembre) et eut lieu à l'occasion de la demande d'une augmentation de salaire de 25 centimes par aune pour les étoffes dites *peluches*, et d'un *tarif* sur les façons des étoffes.

La neuvième et dernière arrivée jusqu'à présent à Lyon peut être considérée comme la conséquence de la précédente ; les partis politiques y prirent une part très-active, ce qui n'avait nullement eu lieu dans les premières. Elle dura six jours et se termina par la dispersion de ceux qui y avaient pris part, opérée par la force des armes.

Telle est, en résumé, le nombre des différentes et principales époques dont les évènements désastreux ont plus ou moins directement fait peser leur funeste influence sur l'état du commerce et des fabriques de notre cité est contribué à répandre chez l'étranger tout ce qui peut soutenir notre supériorité industrielle sur nos dangereux rivaux.

ÉPHÉMÉRIDES.

1789. — Le roi frappé de la misère qui faisait des ravages dans la ville de Lyon, et qui était au moment d'anéantir ses manufactures, sources de la richesse et de l'éclat du royaume, fait don à la ville, pendant vingt ans, des droits qui se percevaient à son profit sur les aspirants à la maîtrise de la grande fabrique, et engage le consulat a avancer 300 mille livres pour le soulagement des ouvriers sans travail.

1791. — Les négociants protestants de Lyon, assemblés chez M. Couderc, ex-député constituant, délibèrent sur les malheurs dont le commerce de la France et de Lyon en particulier est menacé, et sur les moyens de les prévenir.

1792. — Loi relative aux fabricants de mousseline de Tarare. — Beaucoup d'ouvriers quittent Lyon pour aller s'établir à Tarare.

1793. — Etablissement d'une fonderie de canons à Perrache.

6 Décembre. — les représentants du peuple (Collot, Fouché, Albitte et Laporte) informés que dans plusieurs départements des malveillants cherchent à insinuer au peuple qu'il faut détruire les mûriers, sous prétexte que des ouvrages en soie ne peuvent convenir à des républi-

cains, considérant que, quoique la soierie ne soit pas un objet de première nécessité dans une république, néanmoins elle peut former une branche de commerce importante, surtout avec l'étranger, etc. arrêtent que les corps administratifs des départements, districts et municipalités, feront connaître aux administrés combien sont perfides les insinuations de ceux qui engagent les personnes à détruire les mûriers, et les chargent de veiller à leur conservation.

1793. — Radiation du nom de Lyon du tableau des villes de la république : dénomination de Commune-Affranchie.

1794, — Décret qui confisque les marchandises expédiées pour Lyon et autres communes rebelles.

Décret relatif à la liquidation des créances des Génois sur la ville de Lyon.

Une députation de la société régénérée de Commune-Affranchie (Lyon), prie l'assemblée (Convention nationale) de jeter ses regards sur les moyens de relever son commerce anéanti.—Villers fait un rapport à la Convention nationale sur les moyens de rendre au commerce les marchandises expédiées pour Commune-Affranchie ; que cette commune n'étant plus en état de rebellion, les propriétaires des marchandises expédiées pour cette ville peuvent les réclamer auprès des municipalités qui les ont arrêtées. — Décret qui rend à Lyon son nom.

Rapport du citoyen Vandermonde fait au comité de salut public sur les fabriques et le commerce de Lyon.

1795. — Décret qui établit une école rurale vétérinaire.

Organisation du Tribunal de commerce.

10 novembre. — Ouverture de la salle destinée à la *Bourse*, dans le palais St-Pierre, par le représentant Poulain-Grandpré. —Depuis le 9 thermidor, la *Bourse* se tenait sur la place des Terreaux, ce qui occasionnait des rassemblements quelquefois tumultueux, surtout à cause de l'échange continuel que l'on y faisait des assignats contre du numéraire.

1796, 3 avril. — Les assignats cessent d'avoir cours à Lyon, ils sont remplacés par des mandats. — 24 juin, loi dont l'article II porte qu'un million sera destiné à faire des avances aux manufactures et fabriques de Lyon. — 26 juillet, on enregistre au département la loi du 29 messidor an IV, et le papier-monnaie, valeur nominale, cesse d'avoir un cours forcé.

Inauguration de *l'Ecole centrale* dans le palais St-Pierre.

1798. —Fondation de la société d'agriculture.

1800.—Etablissement de l'*Athénée*, société des siences, lettres et arts.

1801. —Le conseil-général du département du Rhône adresse une lettre à Napoléon Bonaparte sur la situation du commerce et des fabriques de cette ville.

Création d'une *Bourse* du commerce; le nombre des agents de change, courtiers, dont le cautionnement sera pour chacun de vingt mille francs, est fixé à cinquante. La maison ci-devant dépendante de l'abbaye de St-Pierre demeure affectée à la tenue de la bourse, pour la seule portion qu'elle y occupe en ce moment.

1802. — Arrêté du ministre de l'intérieur portant création d'un conseil de commerce.

Le premier consul visite les ateliers et les manufactures.

Arrêté des consuls, portant qu'il sera établi une chambre de commerce dans la ville de Lyon.

1803. 14 mai. — Installation de la chambre du commerce.

1804. — Arrêté du préfet portant établissement à Lyon d'un entrepôt général et exclusif des liquides en transit, à délai soumis à la taxe de l'octroi, et qui empruntent le passage de la ville.

1805. — Fondation de la société des Amis du commerce et des arts.

1806. — Loi relative à l'installation d'un conseil de prud'hommes dans la ville de Lyon. — Décret portant qu'il y aura un entrepôt de sels dans Lyon, etc.

1807. — Ouverture de l'établissement du dépôt accordé à la ville de Lyon par le décret impérial du 10 mai 1805, pour les marchandises étrangères non prohibées et denrées coloniales. — Installation du *cercle littéraire*.

1808. — Décret qui autorise la banque de France à établir un comptoir d'escompte à Lyon.

1810. — Décret relatif au conseil des prud'hommes. — Loi relative à ce même conseil. — Autre décret portant, entre autres dispositions, que le conseil des prud'hommes sera porté de neuf membres à quinze.

1811. — Ouverture de l'école municipale de chimie

physique et botanique, sous la direction de Joseph Mollet.

1817. — Ordonnance du roi qui met à la disposition du préfet une somme de 150 mille francs pour secourir la classe ouvrière et indigente du département.

1821. — Loi qui autorise la ville de Lyon à ouvrir un emprunt de 600 mille francs pour payer le prix des travaux relatifs à l'agrandissement du magasin des denrées coloniales et à la construction d'un magasin pour l'entrepôt des sels.

1822. — Ordonnance du roi qui autorise la société établie à Lyon sous le nom de Compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Isère.

1823. — Décision du ministre de l'intérieur qui met à la disposition du préfet une somme de dix mille francs pour être répartie entre la classe indigente, vu la stagnation du commerce.

1826. — Ordonnance du roi, qui permet l'importation de diverses marchandises dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe.

Ordonnance qui assujettit au même droit de tonnage les navires français et anglais.

Loi concernant les douanes.

Ordonnance du roi concernant les droits à percevoir sur les navires brésiliens, à leur entrée dans les ports de France.

Ordonnance portant qu'il y aura au Louvre, en 1827, une exposition publique des produits de l'industrie française.

Paquebots à vapeur sur la Saône.

1827.—Ordonnance concernant l'évaluation en argent des marchandises dont l'importation ou l'exportation est constatée par l'administration des douanes.

1828.—Association des ouvriers dits *Mutuellistes*.

Ordonnance relative aux cotons filés.

Ordonnance concernant les tireurs d'or et d'argent, fabricants et marchands de fils et tissus de cuivre doré et argenté de la ville de Lyon.

Etablissement d'une société d'encouragement pour les inventions utiles.

Formation d'une association sous le nom d'*Union de fabricants*.

Procès du pliage des soies.

Réunion des commissionnaires-chargeurs et épiciers de la ville, pour la lecture d'un rapport destinés à être soumis à la commission d'enquête.

1829.—Ordonnance du roi concernant les tireurs d'or et d'argent, fabricants et marchands de fils et tissus de cuivre doré et argenté de cette ville.

1830.—Paquebots à vapeur sur le Rhône.

1832.— Commande faite à cette ville de vingt mille cinq cent dix aunes d'étoffes de soie pour la maison du roi.

1833.—Ouverture du chemin de fer de St-Etienne à Lyon.

Commission nommée pour la dessication des soies.

Ordonnance relative à l'organisation du conseil des prud'hommes de cette ville.

Traité entre les fabricants et les ouvriers.

Nouvelle ordonnance sur les douanes.

Rétablissement en cette ville de la faculté des siences.

1834. — Plan d'association entre les ouvriers mutuellistes.

Projet d'exposition publique des soieries.

1835.— Lettre des principaux négociants de Lyon à la chambre du commerce de cette ville, relative au discours du président des Etats-Unis (Jakson).

Projet de M. Darcet, relatif à un système de *condition des soies*.

Ordonnance qui approuve l'établissement d'une banque constituée en société anonyme.

Etablissement d'un cours de théorie de la fabrique des étoffes de soie ajouté à l'enseignement de l'école la Martinière.

1836.—Lois sur les douanes.

Abattoir à Perrache.

1837. — Fête au Jardin-des-Plantes, au profit des ouvriers sans travail.

Commission de prévoyance et de travail ayant pour but d'assurer aux ouvriers du travail, et de le substituer à l'aumône.

CATALOGUE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES RELATIFS AU COMMERCE, A L'INDUSTRIE ET AUX MANUFACTURES DE LYON.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il existe un grand nombre d'ouvrages sur le sujet que nous avons traité ; mais aucun d'eux ne renferme dans un même cadre, d'une manière générale ou particulière, les différentes parties qui composent un ensemble historique, disposé dans un ordre chronologique.

Nous allons rapporter sommairement les titres de ceux qui nous ont paru les plus importants, soit par les détails, soit par l'utilité des observations qu'ils renferment, et que nous n'avons point mentionné dans notre ouvrage :

Mémoire sur les manufactures de Lyon, par Mayet, 1786.

Du Commerce et des Manufactures de la ville de Lyon, par l'abbé Bertholon, 1787.

Requête au roi pour les syndics de tous les corps de commerce, par Duparc, avocat, sans date.

Recueil d'arrêts relatifs au corps des agents de change, par Plinguet et Saget, 1780.

Observations sur les manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon, par Terray et Pavy fils, 1789.

Etablissement d'une banque d'escompte et de compte courant à Lyon, 1816.

Mémoire sur l'établissement d'un entrepôt en franchise de droits dans la ville de Lyon, par Bruyset aîné, 1804.

Arrêts, statuts et règlements pour la communauté des maîtres-marchands et maîtres-ouvriers, 1745.

Recherches sur le commerce, les banques et les finances, par Bergasse, député de la sénéchaussée de Lyon, sans date.

Observations sur les manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon, sans date.

Recherches historiques et statistiques sur le mûrier, les vers à soie et la fabrication de la soierie, particulièrement à Lyon, Grognier, sans date.

Rapport fait au conseil municipal sur les établissements qui peuvent raviver les arts et les manufactures de Lyon, an IX, par Mayeuvre.

Arts industriels et mécaniques, sans nom d'auteur, 1801.

Un mot sur les fabriques étrangères de soierie, à propos de l'exposition de leur produit à la chambre du commerce, par Arlès Dufour, 1834.

Précis historique sur la manufacture d'étoffes de soie de la ville de Lyon, par Terret, 1806.

Edits de François I[er] et autres monarques français sur les fabriques de soierie et sur d'autres fabriques, etc. 1605.

Ordonnances et règlements touchant les manufactures lyonnaises, etc. Nicolas Julliéron, 1619.

Règlements, statuts concernant le commerce, art et fabrique de draps, or, argent et soie, etc. Ant. Julliéron, 1667.

Mémoire pour les syndics, maîtres, gardes, inspecteurs royaux et contrôleurs, jurés de la grande fabrique, etc. de Lyon, 1772.

Extrait des registres de l'Académie des Sciences de Paris du 29 juillet 1775, suivi des rapports des maîtres-gardes de Lyon, sur un métier propre à construire des étoffes à fleurs, découvert et proposé par Lasalle, 1802.

Mémoire pour les marchands, maîtres, ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon, 1683.

Doléances des maitres, ouvriers, fabricants en étoffes d'or, etc. de Lyon, adressées au roi et à la nation assemblée, 1789.

Réflexions d'un citoyen patriote pour les ouvriers en soie de Lyon, 1789.

Projet d'un règlement pour la fabrique de soierie de Lyon, par Déglise.

Observations particulières et générales sur un projet de loi relatif aux manufactures et aux gens de travail de toutes les professions, par le même, an X.

Mémoire présenté à S. Exc. le ministre du commerce et des manufactures, par les fabricants d'étoffes de soie de la ville de Lyon, rédigé par Jurie, avocat, 1829.

De l'importance industrielle de la ville de Lyon, 1825.

Mémoire sur une accusation de piquage d'once et de receles, par Guillin de Pougelon, 1774.

Mémoire sur l'établissement d'un entrepôt en franchise des droits dans la ville de Lyon, par la chambre du commerce, rédigé par Bruyset aîné, sans date.

Almanachs de la ville de Lyon, 1767 et années suivantes, Ballanche, Rusand.

Il est une infinité d'autres ouvrages qu'il serait fastidieux de rappeler ici, qu'on peut trouver à la bibliothèque de la ville.

Quant aux articles relatifs aux chiffres établis dans notre dernière statistique, nous avons eu recours aux renseignements pris auprès des administrations compétentes sur la matière et aux membres desquelles nous nous faisons un devoir de témoigner publiquement notre reconnaissance pour l'obligeance qu'ils ont mise à nous faciliter dans notre travail, ainsi qu'a toutes les personnes dont l'accueil bienveillant, joint à l'espoir d'un même accueil du public, nous a constamment soutenu dans la tâche disproportionnée à nos forces que nous avons cependant tenté d'accomplir.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

Au lecteur. page v

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Commerce, industrie et manufactures de Lyon, depuis les Gaulois jusqu'au XV[e] siècle. 1
Idées générales sur l'établissement de notre commerce et de nos manufactures. 14
Introduction de la soie en Europe, principalement à Lyon. 27

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Gouvernement de Lyon. 44
Statistique commerciale et industrielle, depuis le XV[e] siècle jusqu'au XVII[e], foires de Lyon. 51
Du commerce des soies. 61
Des taffetas et brocards. 63
De la dorure. 65
Des futaines. 67
De la draperie. 68

Des toiles. 69
De l'épicerie. 70
De la librairie. 71
Du commerce de Genève. 72
Sommaires et extraits des principaux édits, etc. 81
Causes de détresse et décadence du commerce et de l'industrie de Lyon pendant la deuxième époque. 89
Budget d'un ouvrier en soie, en 1744. 96
Statistique commerciale, etc. vers la fin du XVIIIe siècle. 101

TROISIÈME ÉPOQUE.

Commerce et fabriques de Lyon, après la révolution de 1789. 104
Statistique commerciale, etc. au commencement du XIXe siècle. 106
Manufactures d'étoffes de soie. 107
Gazes et crêpes. 109
Passementerie. 110
Broderie. 111
Tirage d'or. Ibid.
Chapellerie. Ibid.
Commerce des fers. 112
Corroierie. Ibid.
Imprimerie-librairie. 113
Épicerie. Ibid.
Papeterie. 115
Rubanerie. 116
Fabrique d'orseille. 117
Bonneterie. 118
Statistique commerciale etc, en 1830. 122
Teintures. 126
Dorure. Ibid.
Banquiers, agents de change. 127
Guimperie. Ibid.
Draperie. Ibid.
Toilerie. 128

Fonderie. 129
Épicerie et droguerie. Ibid.
Librairie. Ibid.
Imprimerie. 130
Chapellerie. 131
Mercerie et quincaillerie. Ibid.
Charcuterie. Ibid.
Fabrique de liqueurs. 132
Tannerie, corroierie. Ibid.
Produits chimiques. 133
Poterie et faïencerie. Ibid.
Papiers peints et impressions sur étoffes. 134
Orfèvrerie, horlogerie. Ibid.
Rouennerie et toiles imprimées. Ibid.
Taillerie. 135
Bonneterie, tulles. Ibid.
Broderie. 136
Passementerie, rubanerie. Ibid.
Pelleterie. Ibid.
Commerce des blés, farines, grains, légumes, paille, fourrages. 137
Sels. Ibid.
Fromage de Suisse. 138
Bois de construction et de chauffage, merrain et charbon de bois. Ibid.
Commerce de charbon fossile. Ibid.
Fers. 139
Bestiaux. Ibid.
Chevaux, mulets et ânes. 140
Pêche des étangs. Ibid.
Du commerce de transit et transport par eau et par terre. Ibid.
Chemin de fer de Lyon à St-Etienne. 143
Récapitulation générale des sommes produites par les différentes branches de commerce et d'industrie mentionnées dans la statistique de 1830 à 1838. 144
Situation du commerce, de l'industrie et des manufactures en France, principalement à Lyon. Réflexions préliminaires,

considérations générales sur les causes de la détresse commerciale et industrielle. Concurrence étrangère. 148
Coup-d'œil sur le département du Rhône et de ses fabriques en général. Organisation commerciale et industrielle. 167
Des maisons de fabrique à Lyon. 172
Des rapports entre les fabricants et les ouvriers. 176
Classification des ouvriers, etc. détails y relatifs. 179
Manipulation de la soie destinées aux étoffes. Principaux procédés relatifs à nos fabriques. 191
Le filage. 192
Le moulinage. Ibid.
L'essayage, condition, courtiers. 193
Metteuse en main; teinturier; dévideuse; ourdisseuse; fabrication de l'étoffe; du métier; mécanique à la Jacquard. 196
Art du dessinateur. 199
Lisage et piquage. 200
Apprêt des étoffes. 201
Organisation commerciale, juridictions y relatives. Tribunal de la conservation. Tribunal du commerce. 203
Chambre du commerce. 206
Bourse. 209
Tarif de l'administration des douanes de Lyon. 211
Agents de change, courtiers. 212
Conservatoire du palais du Commerce et des Arts; école royale des beaux arts; école de dessin. Ibid.
Condition des soies. 214
Conseil des prud'hommes. 215
Banques. 216
Ecole de la Martinière. 217
Situation commerciale et industrielle, suite. 223
Comparaison entre les anciens et les modernes dans les inventions. 225
Indication des causes, etc. en faveur du commerce et de l'industrie. 242
Conclusion. 271
Notice; célébrités commerciales et industrielles de Lyon. 274
Etat nominal des auteurs d'inventions, etc. 275

Dates des principales inventions, etc. 284
Médailles, prix, etc. obtenus par nos manufacturiers. 287
Appendice. Emeutes ou séditions populaires. 292
Ephémérides. 295
Catalogue des principaux ouvrages relatifs au commerce, à l'industrie et aux manufactures de Lyon. 302

FIN DE LA TABLE.

LYON. — IMPRIMERIE DE CHARVIN.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00270 2408